

Projet de loi de finances pour 2004

Rapport économique, social et financier

Tome I

Perspectives économiques 2003-2004
et évolution des finances publiques

Rapport économique social et financier

Perspectives économiques 2003-2004

L'évolution des finances publiques

La réforme des retraites

La politique de l'emploi

Perspectives économiques 2003-2004

Vue d'ensemble¹

Depuis l'automne 2002, l'activité dans la zone euro et en France a été très ralenti. Contrairement aux espoirs de rebond envisagés au printemps dernier, la zone euro a en effet vu son activité se stabiliser au premier semestre. La poursuite de l'appréciation de l'euro, un comportement de dépense des ménages et des entreprises particulièrement prudent et un policy mix moins stimulant qu'aux États-Unis face à l'ajustement des bilans des entreprises et à la crise irakienne expliquent cette contre-performance. Par ailleurs, si les incertitudes géopolitiques ont pu peser sur l'activité des derniers trimestres, l'effondrement du régime irakien n'a pas eu, au printemps, un effet catalyseur sur la reprise, au moins en Europe.

Il a donc fallu attendre le cours de cet été pour qu'une nette embellie des indicateurs conjoncturels soit enregistrée, non seulement aux États Unis et au Japon mais également dans plusieurs pays de la zone euro, notamment en Allemagne et en France. Dans ce contexte, l'activité devrait donc repartir sensiblement au second semestre 2003 dans la quasi-totalité de l'OCDE.

Par la suite, le potentiel important d'accélération des économies européennes et française, après trois années de croissance inférieure au rythme tendanciel de l'activité, devrait permettre à ces économies de

retrouver progressivement au cours des prochains trimestres un rythme de croissance proche de leur potentiel. En moyenne annuelle, la croissance s'établirait pour la France comme pour la zone euro à 0,5 % en 2003 et 1,7 % en 2004.

Ce scénario de reprise se veut prudent. Il prend notamment en compte l'effet sur certaines grandes entreprises de la continuation de l'ajustement de leurs bilans après plusieurs années d'euphorie boursière. Il table en outre sur une résorption graduelle du surcroît d'épargne que les ménages ont accumulé face aux incertitudes en 2002.

Ce scénario est affecté par deux types d'aléas :

- la persistance de déséquilibres internes importants aux États-Unis (faible épargne privée, déficits des administrations publiques et de la balance courante élevés) laisse ouverte la possibilité d'une correction brutale de ces déséquilibres à l'horizon de la prévision. Un tel scénario, déjà exploré dans les Perspectives économiques de mars, pourrait conduire à une dépréciation supplémentaire du dollar accompagnée d'une hausse marquée du taux d'épargne des ménages américains. Même en supposant une réaction des autorités monétaires européennes forte et immédiate, un tel scénario serait défavorable à court terme à la zone euro et à la France ;

(1) Les prévisions économiques présentées dans ce document ont été finalisées à partir d'informations disponibles jusqu'au 22 septembre 2003.

- à l'inverse, le rebond des marchés boursiers et les indicateurs avancés laissent à penser que la reprise mondiale pourrait être plus forte que celle inscrite dans la prévision.

Dans ce contexte, l'attention portée aux bilans des entreprises européennes et françaises pourrait s'estomper. Les contraintes financières pesant sur les entreprises pourraient peser moins que prévu sur l'investissement, comme la diminution des primes de risque sur le marché obligataire privé et la réactivation du marché des fusions-acquisitions peuvent le suggérer. Dans ce cas, le besoin des entreprises de renouveler un stock de capital vieillissant

pourrait s'exprimer pleinement et impulser un rebond cyclique de l'activité plus marqué.

Enfin, la dissipation des incertitudes pourrait favoriser une baisse plus rapide du taux d'épargne des ménages vers un niveau plus en ligne avec ses déterminants habituels. Au total, un rattrapage partiel du retard d'investissement et de consommation accumulés en 2002 en France comme chez nos principaux partenaires de la zone euro, porterait la croissance à un rythme nettement plus fort en 2004.

L'évolution de l'environnement international de la zone euro

Après un nouvel accès de faiblesse à l'hiver 2002-2003, le rebond de l'activité mondiale paraît désormais bien engagé

Le commerce mondial a connu une croissance très modeste en 2002 (+ 3,3 %), nettement inférieure à sa tendance de long terme. Après avoir rebondi au début de 2002 sous l'effet de la poussée spectaculaire des importations américaines, il a continûment ralenti jusqu'au 1^{er} trimestre de cette année. Depuis le printemps dernier, il semble avoir redémarré de nouveau, dans le sillage de la reprise américaine et du rebond inattendu de l'économie japonaise. À l'horizon de la prévision, ce rebond devrait progressivement s'amplifier avec la reprise graduelle de l'activité dans la zone euro et le dynamisme des pays émergents.

Après avoir atteint un sommet de 34 USD le baril en mars, **le prix du pétrole** ne s'est replié que de manière modeste du fait des tensions persistantes en Irak et du bas niveau des stocks, notamment aux États-Unis. De fait, la moyenne des cours du brent est restée proche de 29 USD au 3^e trimestre. Avec la reconstitution progressive des stocks dans le courant de l'année prochaine, le prix du pétrole devrait cependant revenir progressivement à 25 USD fin 2004.

Aux États-Unis, la reprise amorcée au printemps 2003 s'accompagnerait d'un certain rééquilibrage de la demande interne, mais ne permettrait pas de corriger les déséquilibres financiers accumulés.

Après avoir ralenti nettement au tournant des années 2002-2003, l'activité aux États-Unis a repris de la vitesse au deuxième trimestre 2003, stimulée il est vrai par un policy mix très actif. Les infor-

mations conjoncturelles les plus récentes (indices des directeurs d'achats, ventes mensuelles au détail...) suggèrent une forte accélération à l'été, tant dans l'industrie que dans les services. Qui plus est, l'investissement des entreprises a nettement accéléré au deuxième trimestre, le recul du premier trimestre pouvant n'apparaître que comme une pause liée aux incertitudes géopolitiques.

Un certain rééquilibrage de la demande entre consommation des ménages et investissement des entreprises aurait ainsi commencé à s'opérer, malgré une consommation encore soutenue par les effets de la baisse des taux d'intérêt sur les emprunts immobiliers. Ce rééquilibrage se poursuivrait en 2004 : d'une part, le taux d'épargne des ménages remonterait sensiblement, dans un contexte où les opérations de refinancement hypothécaires permises par l'assouplissement de la politique monétaire se tariraient ; d'autre part, la nécessité de renouveler les capacités de production et l'affaiblissement des contraintes de bilans pesant sur les entreprises stimuleraient l'investissement.

Toutefois, les déséquilibres accumulés ces dernières années (excès d'endettement des ménages, creusement du déficit courant et du déficit public) font peser sur la reprise un risque de correction marquée. En particulier, un rebond brutal de l'investissement des entreprises pourrait provoquer sans doute des tensions supplémentaires sur le marché obligataire, qui ne seraient pas sans peser sur la demande des ménages. Dans ces conditions, le scénario retenu, avec une croissance de 2,4 % en 2003 et de 3,0 % en 2004, est prudent et s'inscrit d'ailleurs en deçà du « consensus » actuel.

Après avoir marqué le pas au 1^{er} semestre 2003, les **économies émergentes** renoueraient cet automne avec une

dynamique de croissance plus marquée mais de façon très inégale selon les zones. En Asie, la Chine garde une croissance soutenue et les pays émergents, une fois estompés les effets du SRAS, bénéficient du redémarrage du commerce mondial et du cycle des produits électroniques. En Europe centrale et orientale, en liaison avec la reprise du commerce mondial, l'investissement devrait repartir. En Amérique latine, la croissance resterait relativement modérée en raison notamment d'un redémarrage progressif des économies brésilienne et mexicaine.

Après le rebond de début 2002 lié aux exportations, **l'économie japonaise** a de nouveau surpris au printemps 2003 par sa vigueur inattendue mais qui résultait cette fois de la bonne tenue de sa demande intérieure. Si cette bonne performance doit être tempérée par un certain nombre de facteurs exceptionnels (mesure difficile des prix et des volumes dans une économie en déflation) les indicateurs conjoncturels sont orientés à la hausse et l'économie devrait continuer à croître sur un rythme annuel proche de $1^{1/2}\%$ dans les prochains mois. Au-delà de cet horizon, le maintien de la croissance nipponne sur son rythme actuel ne paraît pas assuré car le Japon reste en déflation et les problèmes de financement de l'économie ne sont pas résolus.

Seul parmi les grands pays industrialisés à n'avoir enregistré qu'un modeste ralentissement de son activité en 2002, le **Royaume-Uni** doit le dynamisme de son activité au soutien de sa politique budgétaire et à la bonne tenue de sa consommation privée. Avec la fin attendue du boom immobilier génératrice d'effets de richesse d'une grande ampleur, les moteurs de la croissance britannique devraient progressivement se rééquilibrer avec un ralentisse-

ment de la consommation privée et un rebond de l'investissement productif permis par la restauration du bilan des entreprises. Au total, la croissance devrait rester proche de 2 % d'ici la fin 2004.

L'évolution de la zone euro

Dans la **zone euro**, la reprise, tirée dans un premier temps par l'extérieur, serait également portée par un dégel de la demande intérieure.

L'appréciation de l'euro a pesé significativement sur la croissance de la zone euro au cours des derniers trimestres. À court terme, ses effets sur les débouchés et la compétitivité des secteurs exposés ont sans doute plus que compensé les effets de la baisse des taux à court terme. L'activité a ainsi stagné globalement au premier semestre, avec un recul modeste du PIB dans certains pays (Allemagne, Italie et Pays-Bas). Sous l'hypothèse conventionnelle d'un gel des taux de change à leurs niveaux récents², cet effet devrait progressivement s'estomper à l'horizon de la prévision et la reprise du commerce mondial se traduirait par une accélération des exportations en 2004.

Parallèlement, la zone euro dispose d'une capacité de rebond interne que les conditions financières internes favorables devraient aider à concrétiser. Elle bénéficierait d'abord d'une reprise de l'investissement des entreprises, liée à la diminution des incertitudes internationales et au besoin de renouveler le stock de capital en biens d'équipement dans certains pays (Allemagne notamment) où l'investissement a fortement reculé au cours des dernières années. La consommation des ménages constituerait également un soutien à la reprise, avec un retour à des comportements plus habituels après des hausses

(2) En prévision, les taux de change ont été gelés à leur moyenne de la seconde quinzaine du mois d'août, soit 1 euro = 1,10 dollar.

inexpliquées du taux d'épargne des ménages en 2002, en France et en Allemagne en particulier. Les hypothèses retenues dans le scénario central restent prudentes, dans la mesure où il n'y aurait pas de rattrapage du déficit de consommation enregistré en 2002, mais seulement un retour progressif vers des évolutions de la consommation en ligne avec celles du revenu, de l'inflation, du chômage et des taux d'intérêt.

Au total, la croissance dans la zone euro, qui était déjà faible à 0,7 % en 2002, ralentirait encore légèrement en 2003 à 0,5 % avant d'accélérer à 1,7 % en 2004. La BCE devrait maintenir ses taux directeurs à un bas niveau. Par ailleurs, face à une reprise progressive de l'activité et à la nécessité de satisfaire aux conditions du Pacte de Stabilité et de Croissance, la politique budgétaire de la zone euro ne devrait pas contribuer à soutenir sensiblement la demande en 2004.

L'inflation dans la zone euro est revenue vers 2 % au deuxième trimestre 2003 grâce à un repli des prix pétroliers et de l'inflation sous-jacente. Sous l'hypothèse d'une stabilisation des taux de change à leurs niveaux récents et d'un retour progressif du cours du brent vers le milieu de la fourchette de l'OPEP (25 dollars) d'ici la fin 2004, elle continuerait à se replier légèrement sur la période de prévision pour atteindre 1,7 % en moyenne annuelle 2004, après 1,9 % en 2003.

Au premier semestre de cette année, **l'activité allemande** a légèrement reculé sous l'effet d'une contribution très négative du commerce extérieur en liaison avec l'appréciation de l'euro depuis le printemps 2002. La demande intérieure a pâti d'une consommation des ménages toujours très ralentie, reflet de gains de pouvoir d'achat très modestes, de craintes inflationnistes persistantes et de l'effet défavorable sur la

confiance de la crise irakienne. La demande des entreprises, en revanche, a été un peu moins mal orientée qu'en 2002 avec l'arrêt de la baisse des investissements productifs et un début de reconstitution des stocks.

Tout récemment, cependant les indicateurs conjoncturels se sont orientés favorablement. Ainsi, les enquêtes IFO dans le secteur manufacturier se sont redressées, l'indice PMI des directeurs d'achat s'est inscrit en hausse et la confiance des ménages s'est un peu raffermie. Au total, cette évolution favorable des enquêtes laisse attendre un redémarrage progressif de l'activité dès le troisième trimestre de cette année.

Ensuite, l'Allemagne bénéficierait du rebond de la demande extérieure via l'accélération du commerce mondial et l'arrêt de l'appréciation de l'euro. Dans ce contexte international plus porteur, la reprise de l'investissement s'accentuerait nettement. Cette reprise aurait une forte composante « technique » liée au besoin de renouveler le stock de capital en biens d'équipement. La consommation des ménages redémarrerait également, avec l'amélioration progressive des revenus d'activité et les baisses d'impôts importantes induites par le regroupement en 2004 des 2^e et 3^e phases de la réforme fiscale. Au total, après 0,2 % en 2002, la croissance allemande serait nulle en 2003 et atteindrait 1,4 % en 2004.

Après avoir connu fin 2002 un rythme de croissance supérieur à celui de la zone euro, **l'économie italienne** a aussi fortement ralenti au 1^{er} semestre 2003. L'arrêt des mesures fiscales favorisant l'achat de véhicules neufs et l'amortissement accéléré des investissements a pesé en contre coup sur la demande intérieure en début d'année tandis que les exportations italiennes, plus encore semble-t-il que celles de ses

principaux partenaires de la zone euro, ont souffert de l'appréciation de l'euro.

Si les informations conjoncturelles les plus récentes ne laissent pas attendre de rebond marqué de la croissance à court terme, le raffermissement de la demande extérieure et la poursuite de conditions de financement favorables devraient conduire les industriels à augmenter leurs dépenses en biens d'équipement en 2004. Par ailleurs, l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages favorisée par le repli de l'inflation autoriserait une légère ré-accélération de la consommation privée. En raison de la stagnation enregistrée au 1^{er} semestre, la croissance italienne serait de seulement 0,4 % en 2003 avant d'atteindre 1,5 % en 2004.

L'évolution de l'économie française

L'économie française bénéficierait d'une reprise modérée et relativement atypique

L'économie française a fait face à une appréciation de 10 % de son taux de change effectif³ depuis le début 2002. Cette évolution a contribué à brider la croissance en 2003, l'effet bénéfique de la reprise de la demande étrangère étant atténué par le repli de notre compétitivité extérieure. Sous l'hypothèse conventionnelle d'un gel des changes, nos exportations reculeraient ainsi de 1,4 % en 2003, malgré un redressement de la demande mondiale en progression d'environ 4 %, avant de se redresser de 3,6 % en 2004. La reprise progressive de la demande intérieure, conjuguée à l'évolution du change, permettrait un rebond plus significatif de nos importations, qui progresseraient de 1,1 % en 2003 avant d'accélérer à 4,1 % l'année prochaine.

Au total, **les exportations** nettes pèseraient sur la croissance à hauteur de 0,7 % en 2003 et de 0,1 % en 2004. Cette contribution négative reflèterait essentiellement les conséquences de l'appréciation de l'euro et la faiblesse de la demande interne chez nos principaux partenaires européens en 2003. Le ralentissement de la croissance entre 2002 et 2003, de 1,2 % à 0,5 % est ainsi imputable à l'évolution des échanges extérieurs, alors que la demande intérieure totale croît sur un rythme proche les deux années (1 % environ par an).

Le ralentissement de l'activité observé en 2002 tient également à une faiblesse particulière de **la demande des ménages et des entreprises**. Après révision des comptes nationaux, l'investissement est en effet apparu inférieur en 2002 à ce qu'auraient laissé attendre les évolutions de l'activité et de la rentabilité. Cette faiblesse tient certes à l'attentisme des chefs d'entreprise, suscité par la crise en Irak, mais la détérioration des bilans de nombreuses entreprises, fruit de l'euphorie boursière de la fin des années 90, semble avoir continué aussi à peser sur l'investissement des entreprises. Le ralentissement de la consommation est un peu plus surprenant, même si différentes explications peuvent être avancées (perte de repères persistante quant aux échelles de prix après le passage à l'euro, effet richesse lié à la chute des cours boursiers, épargne de précaution dans un climat d'incertitude accrue...).

Cette analyse des causes du ralentissement de 2002 suggère que celui-ci présente des aspects inhabituels et incite à retenir à l'horizon de la prévision une reprise modérée de l'activité après deux années 2002 et 2003 pourtant très décevantes.

(3) Le taux de change effectif de la France est une moyenne pondérée du taux de change face à un panier de devises de 42 pays.

En effet, l'apurement des bilans amorcé en 2002 n'est sans doute pas terminé pour quelques grandes entreprises surendettées et les créanciers risquent de continuer ainsi à porter une attention accrue aux structures de bilan de toutes les entreprises ; la reprise de l'investissement pourrait s'en trouver modérée, en dépit du niveau bas des taux d'intérêt. Dans ces conditions, l'investissement des entreprises reculerait de 2,4 % en 2003 et ne rebondirait que modestement (+ 1,9 %) en 2004. Par ailleurs, dans ce contexte de reprise progressive et alors que les enquêtes récentes suggèrent que les stocks sont désormais jugés légers par les industriels, les variations de stocks ne contribueraient que très modestement à la croissance à hauteur de 0,1 point chaque année.

Du côté des ménages, l'hypothèse retenue dans le scénario central est celle d'un retour vers des comportements plus en ligne avec l'évolution des déterminants habituels (pouvoir d'achat du revenu, inflation et taux d'intérêt) sans aller jusqu'à résorber le « surcroît » d'épargne, en partie inexpliqué, enregistré en 2002.

Sur la période de prévision, le pouvoir d'achat du revenu des ménages suivrait le profil des revenus d'activité et bénéficierait des baisses d'impôts. Malgré le recul des revenus financiers, le pouvoir d'achat du revenu des ménages progresserait de 0,8 % en 2003 avant d'accélérer à 1,5 % en 2004. Dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, le taux d'épargne des ménages se replierait quelque peu en 2003, malgré la remontée du chômage. La consommation des ménages augmenterait ainsi de 1,3 % cette année, avant de bénéficier en 2004 du rebond du pouvoir d'achat pour progresser plus fortement à 1,8 %.

Au total, la croissance augmenterait très progressivement aux troisième et quatrième trimestres 2003 pour rejoindre un

rythme proche du potentiel à partir du printemps 2004.

La reprise de l'emploi se manifeste-rait à partir de l'hiver 2003-2004

L'emploi a bien résisté jusqu'ici au ralentissement de la conjoncture : dans le secteur marchand, l'emploi salarié a globalement stagné au cours des douze derniers mois (- 10 000 pertes d'emploi environ soit - 0,1 % de juin 2002 à juin 2003). La poursuite des créations d'emploi dans le secteur des services et de la construction a compensé le recul persistant dans l'industrie. Compte tenu de la faiblesse de l'activité depuis l'automne 2002, l'emploi salarié marchand, dont l'évolution épouse avec en moyenne deux trimestres de retard celle de l'activité, ne redémarrerait qu'à partir du dernier trimestre 2003.

En 2004, l'emploi salarié marchand redémarrerait plus nettement et progresserait de 1,2 % en glissement annuel soit environ 180 000 emplois. Cette prévision repose sur l'hypothèse d'un redressement progressif de la productivité tendancielle par tête.

Le rebond de la productivité apparente du travail de 2004 ne s'accompagnerait pas d'une accélération équivalente des salaires par tête, même si ceux-ci bénéficieraient de fortes revalorisations du SMIC. La masse salariale progresserait ainsi un peu moins vite que l'activité, ce qui permettrait un redressement modeste du taux de marge des entreprises après plusieurs années d'érosion.

Dans ce contexte de croissance modérée, l'inflation se replierait quelque peu en 2004, sous l'effet de la décélération des coûts salariaux et du repli du prix du pétrole.

Le recul de l'inflation sous-jacente amorcé au printemps 2002 serait contrarié jusqu'au début 2004 par la diffusion de la hausse passée des prix énergétiques. Ensuite, elle

se stabilisera sur un rythme un peu supérieur à 1^{1/2} %, la décélération des coûts salariaux unitaires étant compensée par le redressement des marges des entreprises en liaison avec la reprise de l'activité et le besoin de reconstitution de leurs bilans.

Les prix énergétiques devraient décélérer en liaison avec les évolutions attendues du prix du pétrole et les prix alimentaires retrouveraient des évolutions plus modérées après les conditions climatiques très défavorables de l'été 2003. L'inflation hors tabac s'établirait ainsi à 1,7 % fin 2003, avant de se replier nettement au premier semestre 2004 et de revenir aux alentours de 1,5 % fin 2004. Compte tenu de la hausse des droits sur le tabac, l'inflation totale s'élèverait pour sa part à 2,0 % fin 2003 et à 1,8 % fin 2004.

Les aléas de la prévision

L'économie mondiale reste soumise à de nombreux risques baissiers :

- la prévision table sur un retour progressif du prix du pétrole vers le milieu de la fourchette cible de l'OPEP ;
- la remontée récente des taux obligataires, si elle s'accentuait, pourrait freiner la reprise de la demande interne aux États-Unis et dans le reste du monde ;
- plus généralement, la persistance dans le scénario central de déséquilibres importants aux États-Unis laisse ouverte la possibilité d'une correction brutale de ces déséquilibres à l'horizon de la prévision. Un tel scénario, déjà évoqué dans les Perspectives économiques de mars, pourrait conduire à une glissade précipitée du dollar accompagnée d'une hausse du taux d'épargne des ménages américains. Même en supposant une réaction des autorités monétaires européennes forte et

immédiate, un tel scénario serait défavorable à court terme à la zone euro et à la France. La croissance pourrait alors s'établir en deçà de 1 % et l'Europe pourrait alors frôler la déflation.

À l'inverse, cependant le rebond des marchés boursiers et des indicateurs avancés suggèrent que la reprise mondiale pourrait être plus forte que prévue en 2004.

Par ailleurs, un retour plus rapide à la normale des comportements de dépenses des consommateurs et des entreprises pourrait conduire en outre à une reprise plus franche dans la zone euro et en France.

La comparaison avec les épisodes de reprise du passé montre que la reprise décrite dans le scénario de référence est relativement atypique, de par son profil graduel et la faible accélération de l'investissement et des exportations. Si ces particularités renvoient à l'analyse qu'on peut faire des causes du ralentissement récent (en particulier, à la nécessité d'un ajustement progressif des bilans des entreprises), elles invitent également à explorer un scénario de reprise plus franche, se fondant sur un comportement de dépense des entreprises et des ménages plus dynamique⁴.

Plus précisément, les contraintes financières sur les entreprises pourraient peser moins que prévu sur l'investissement, comme la diminution des primes de risque sur le marché obligataire privé et la réactivation du marché des fusions- acquisitions peuvent le suggérer. L'attention portée aux ratios de bilans pourrait s'estomper, et les créanciers pourraient se trouver rassurés par le niveau très bas des charges d'intérêts en rapport de l'excédent brut d'exploita-

(4) De plus, 2004 est une année qui comprend de nombreux jours ouvrables, 255 contre 252 en 2003. Cet effet calendrier pourrait entraîner une hausse mécanique de l'activité, évalué par l'INSEE à environ 1/4 de point de croissance. Cet effet, s'il se matérialise, favoriserait une contribution positive des stocks à la croissance.

tion. Dans ce cas, le besoin des entreprises de renouveler un stock de capital vieillissant pourrait s'exprimer pleinement et impulser un rebond cyclique de l'activité plus marqué.

Enfin, les incertitudes qui demeurent sur les causes de l'accès de langueur des consommateurs européens ne permettent pas d'exclure une baisse plus rapide du

taux d'épargne des ménages vers un niveau plus en ligne avec ses déterminants habituels. Au total, un rattrapage partiel du retard d'investissement et de consommation accumulés en 2002 en France comme chez nos principaux partenaires de la zone euro porterait la croissance à un rythme nettement plus soutenu en 2004.

La croissance en France : une reprise au cours de 2004

	Taux de croissance semestriel annualisé						Taux de croissance moyenne annuelle		
	2002S1	2002S2	2003S1	2003S2	2004S1	2004S2	2002	2003	2004
Produit intérieur brut	1 ^{1/2}	1	0	1 ^{1/4}	1 ^{3/4}	2 ^{1/2}	1,2	0,5	1,7
Importations	3	2 ^{1/4}	- 1	4	4	4 ^{1/2}	0,6	1,1	4,1
Consommations des ménages	1	1 ^{1/2}	1 ^{1/4}	1	2	2 ^{1/2}	1,2	1,3	1,8
FBCF totale	- 1	- 3	- 1	1	2	3	- 1,6	- 0,9	1,9
dont entreprises	- 2 ^{1/2}	- 5	- 2 ^{1/4}	- 1	2	4 ^{1/2}	- 2,9	- 2,4	1,9
Contribution des stocks	0	0	1/4	0	0	0	- 0,4	0,1	0,1
Exportations	4	2 ^{1/2}	- 5	1 ^{1/2}	4	5	1,5	- 1,4	3,6

Retour sur les prévisions de croissance

La révision de la prévision de croissance cette année et l'année prochaine par rapport aux perspectives économiques de mars s'explique par un environnement international moins porteur et un comportement de dépense des agents privés plus attentiste qu'anticipé à l'hiver.

■ Une demande mondiale moins dynamique et un prix du pétrole plus élevé conduisent à réviser à la baisse la prévision de croissance pour 2003 et 2004.

Les révisions apportées à la croissance américaine et à celle de nos partenaires européens au vu des résultats et des enquêtes du 1^{er} semestre 2003 grèveraient la demande mondiale adressée à la France de près de 3/4 de point cette année et 1 1/4 point l'année prochaine, impliquant une révision de la croissance française d'environ 0,1 point cette année et 0,3 point l'année prochaine.

La fin du conflit militaire en Irak n'a pas entraîné de repli aussi important qu'attendu des prix du pétrole, en raison de la persistance des tensions dans ce pays et du faible niveau des stocks. Ce prix plus élevé impacterait négativement la croissance de 0,1 point chaque année.

■ La dégradation du marché du travail par rapport à l'hiver conduirait à une plus grande prudence des consommateurs en 2004.

Le redressement de la confiance des ménages a tardé à se manifester après la fin des opérations militaires en Irak. Cet attentisme combiné à la dégradation conjoncturelle du marché du travail a favorisé un surcroît d'épargne de précaution. Cette plus grande prudence du comportement de consommation des ménages limiterait marginalement la croissance cette année et à hauteur de 0,2 point l'année prochaine par rapport aux prévisions de mars.

■ Le plus grand attentisme des entreprises en matière d'investissement et d'autres facteurs divers contribueraient également à la révision à la baisse de la croissance en 2003.

La plus grande fragilité des perspectives de demande, la détérioration du taux de marge et la faiblesse des taux d'utilisation ont conduit les entreprises à différer encore certains projets d'investissement et celui-ci a continué de se contracter en moyenne annuelle cette année.

Par ailleurs, la révision à la baisse des revenus financiers des ménages du fait de la baisse des taux d'intérêt et de la correction des cours boursiers contribuerait également à modérer la croissance en 2003.

Contributions à la révision de croissance

	2003	2004
Croissance du PIB, Prévisions de mars 2003	1,3	2,5
Contributions à la révision		
Environnement international et financier		
Demande mondiale	- 0,1	- 0,3
Euro et prix étrangers	- 0,1	0,0
Pétrole	- 0,1	- 0,1
Comportements modélisés		
Consommation des ménages	- 0,1	- 0,2
Demande des entreprises (investissement et stocks)	- 0,1	0,0
Divers		
Revenus financiers	- 0,1	- 0,1
Autres	- 0,2	- 0,1
Croissance du PIB, PLF 2004	0,5	1,7

et d'inflation pour 2003 et 2004

L'effet désinflationniste de la plus grande modération des coûts salariaux unitaires serait compensé par le niveau plus élevé qu'attendu du prix du pétrole. De plus, des facteurs spécifiques conduisent à relever l'inflation de 0,2 point et 0,4 point respectivement en 2003 et 2004.

■ Un prix du pétrole plus élevé compenserait l'effet désinflationniste lié à la dégradation récente du marché du travail

À l'hiver, l'emploi salarié apparaissait particulièrement dynamique au regard de l'évolution de l'activité en 2002. Les révisions apportées aux séries d'emploi et de valeur ajoutée permettent de mieux comprendre l'évolution du marché du travail, qui apparaît désormais plus en ligne avec celle de l'activité. Ces révisions contribuent à rehausser la productivité et à abaisser les coûts salariaux unitaires en 2002 et 2003, d'autant que le salaire moyen par tête s'est avéré un peu moins dynamique que prévu. Après prise en compte des effets de diffusion macro-économique, l'ensemble de ces facteurs expliquerait une baisse de l'inflation de l'ordre de 0,4 point en 2003.

En 2004, le rebond cyclique de la productivité et l'effet négatif sur l'emploi des départs anticipés à la retraite (pour les salariés ayant eu des carrières longues) pèseraient sur l'emploi au-delà des hypothèses retenues à l'hiver. L'effet « noria » (remplacement de salariés bénéficiant de rémunérations de fin de carrière par des jeunes moins bien rémunérés), lié aux départs anticipés, justifierait également une accélération des salaires réels un peu moins forte qu'attendue. L'ensemble de ces effets justifie une baisse de l'inflation de 0,3 point en 2004.

La révision à la hausse du prix du pétrole en 2004 (28,7 USD contre 26 USD en 2003, 26 USD contre 23,5 USD en 2004 à l'hiver) impliquerait en revanche un surcroît d'inflation de l'ordre de 0,2 point en 2003 et 0,3 point en 2004.

■ Les hausses de fiscalité indirecte (tabac, TIPP) et des facteurs spécifiques affectant les prix dits « volatils » contribuent à une révision à la hausse de l'inflation de l'ordre de 0,4 point en 2003 et en 2004.

Les prix alimentaires seraient plus dynamiques en 2003 que prévu à l'hiver en raison des mauvaises conditions climatiques (gel au mois d'avril et sécheresse exceptionnelle cet été), et contribueraient à rehausser l'inflation de 0,2 point en 2003.

La hausse des prix énergétiques irait au-delà de l'impact mécanique de l'évolution du prix du pétrole. La rigueur de l'hiver aux États-Unis, associée au faible niveau des stocks de produits raffinés, a en effet permis une dilatation des marges des raffineurs de produits pétroliers en début d'année 2003. Elle produirait une hausse de 0,1 point de l'inflation cette année. Le rat-trapage de la fiscalité sur le gazole envisagée dans le PLF 2004 pèserait également sur les prix à la consommation à hauteur de 0,1 point en 2004.

La revalorisation des droits sur le tabac, décidée dans le cadre de la lutte contre le cancer, conduirait à une hausse des prix du tabac d'environ 18 % en octobre 2003. Sous l'hypothèse d'une hausse supplémentaire du prix en 2004, l'inflation serait rehaussée de 0,1 point en 2003 et de 0,3 point en 2004 par rapport aux prévisions de mars.

Contributions à la révision de l'inflation

(en moyenne annuelle)

	2003	2004
Hausse des prix à la consommation, Prévisions de mars 2003	1,8	1,4
Contributions à la révision		
Environnement international et financier		
Taux de change	0,0	0,0
Pétrole	0,2	0,3
Marché du travail		
Salaires	– 0,2	– 0,1
Productivité	– 0,2	– 0,2
Facteurs spécifiques		
Tabac	0,1	0,3
Alimentation	0,2	0,0
Énergie (hors effet du prix du pétrole) et TIPP	0,1	0,1
Hausse des prix à la consommation, PLF 2004	2,0	1,8

La demande

En 2002, la consommation des ménages s'est révélée nettement inférieure à ce que suggérait l'évolution de ses déterminants usuels.

En 2002, la croissance de la consommation des ménages a décéléré de près de 1,5 point. Ce ralentissement a excédé celui du revenu et le taux d'épargne a monté d'un demi-point, à 16,7 %, soit son niveau le plus élevé depuis vingt ans, alors même que le ralentissement du revenu aurait pu inciter les ménages à puiser dans leur épargne pour lisser leur consommation.

Une explication possible à cette faiblesse inattendue de la consommation est que le passage à l'euro fiduciaire, qui a donné lieu à une perception excessive de la hausse des prix, a conduit les ménages à sous-estimer leurs perspectives de pouvoir d'achat et de ce fait à se constituer une épargne « de précaution » excessive. Le contexte géopolitique et la dégradation conjoncturelle du marché du travail ont également pesé sur la confiance des ménages. L'effet négatif sur la richesse de la dépréciation du patrimoine boursier semble en revanche avoir été compensé par la hausse du patrimoine immobilier. Par ailleurs, une inquiétude face à la réforme des retraites pourrait également avoir joué un rôle.

La prévision table ainsi sur **un retour progressif au comportement usuel de consommation favorisant une baisse du taux d'épargne à l'horizon 2004 sans pour autant résorber le « surplomb » d'épargne de 2002.**

■ **En 2003, compte tenu de la forte décélération attendue du revenu, la croissance de la consommation se stabilisera grâce à une baisse de 0,4 point du taux d'épargne, avant de réaccélérer en 2004 à la faveur du redressement du pouvoir d'achat du revenu.**

En 2003, le pouvoir d'achat du revenu des ménages ralentirait à 0,8 % après 1,9 % en 2002 en raison de la décélération de la masse salariale et malgré la poursuite des baisses d'impôt. En 2004, le pouvoir d'achat du revenu accélérerait, progressant de 1,5 %, à la faveur d'une amélioration de l'activité, de l'accélération des salaires et des nouvelles baisses d'impôt. L'épargne jouerait en 2003 son rôle de lissage de la consommation et permettrait une croissance de 1,3 % de la consommation. En 2004, l'amélioration du pouvoir d'achat et une nouvelle baisse du taux d'épargne autoriseraient une croissance plus forte de la consommation (+ 1,8 %).

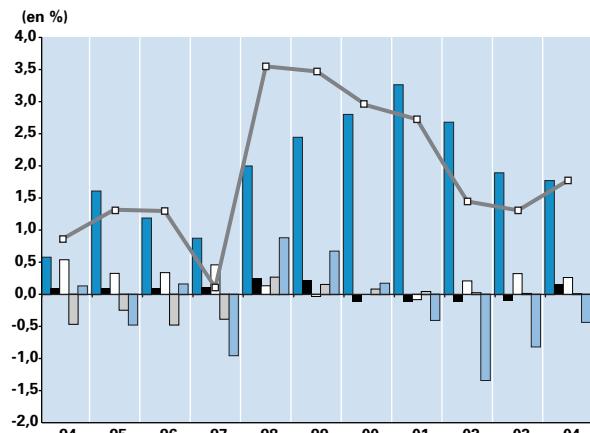
■ **L'investissement logement des ménages se stabilisera en 2003, avant d'enregistrer un léger rebond en 2004 grâce au dispositif « de Robien » et aux baisses passées de taux d'intérêt.**

Malgré la décélération du revenu, l'investissement des ménages se stabilisera en 2003 à 0,8 %. Le rétablissement du revenu et l'effet de la baisse passée des taux d'intérêt favoriseraient une légère amélioration en 2004. Cette dernière serait renforcée par la montée en charge du dispositif « de Robien ». Celui-ci autorise des déductions d'impôt sur le revenu pour l'achat de logements neufs mis en location, relayant ainsi le dispositif « Besson » en augmentant les plafonds de revenus et de loyers en vigueur.

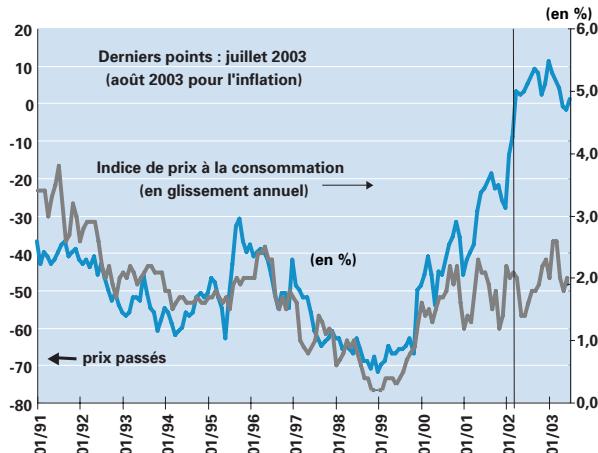
Le taux d'épargne financière, après s'être nettement redressé en 2002 à 7,9 %, diminuerait à environ 7,5 % en 2003-2004.

des ménages

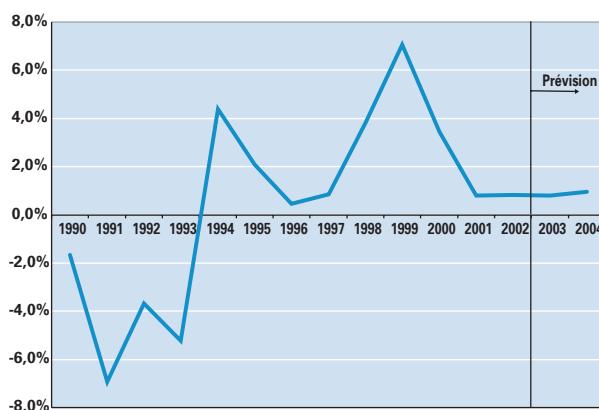
Les ménages reviendraient progressivement à des comportements de consommation usuels, impliquant une diminution du taux d'épargne.



La déconnexion entre l'évolution de l'inflation effective et celle de l'inflation perçue par les ménages, suite au passage à l'euro fiduciaire, pourrait expliquer en partie la remontée du taux d'épargne en 2002. Cet effet devrait cependant se résorber.



Le rétablissement du pouvoir d'achat, les effets des baisses passées de taux d'intérêt et la montée en charge du dispositif « de Robien » favoriseraient un léger rebond en 2004.



Évolution de la consommation des ménages

- ...du pouvoir d'achat du RDB
- ...de l'inflation
- ...des taux d'intérêts réels
- ...des variables indicatrices
- ...inexpliquée
- Consommation des ménages

Inflation et inflation perçue par les ménages

- Indice de prix à la consommation
- Prix passés

Croissance de l'investissement des ménages

La demande

■ **Bien que marqué, le mouvement de déstockage de 2001-2002 a été en ligne avec les évolutions de la demande intérieure. Il se serait achevé au 1^{er} semestre 2003.**

Alors qu'elle était jugée exceptionnellement prononcée au regard de l'évolution de l'activité, la contribution négative des stocks à la croissance a été réévaluée de près de 1/2 point à la hausse à -1,0 sur 2001-2002 lors de la publication en avril dernier des résultats détaillés du 4^e trimestre 2002. De ce fait, le déstockage, toujours marqué, apparaît désormais cohérent avec les évolutions de la demande intérieure hors stocks.

■ **Le niveau des stocks désormais léger et un effet calendaire favorable permettraient une contribution légèrement positive des stocks à la croissance en 2003 et en 2004.**

Les dernières enquêtes mensuelles dans l'industrie indiquent que les stocks sont désormais jugés légers par rapport à la situation conjoncturelle tandis que les anticipations de demande sont mieux orientées. Dans ce contexte, les stocks ne devraient plus peser sur la croissance au cours des trimestres à venir et contribueraient positivement à la croissance en 2003 à hauteur de 0,1 point de PIB¹.

■ **Le recul de l'investissement en 2002 a résulté non seulement du ralentissement de l'activité et du repli de la rentabilité économique, mais aussi de l'effondrement des cours boursiers et du niveau record de l'endettement de certaines entreprises.**

En 2002, l'investissement s'est contracté de 2,9 %. Au-delà du ralentissement de la demande et de la baisse de la rentabilité économique, la détérioration de la situation financière des entreprises et la poursuite de la chute des cours boursiers auraient également pesé sur l'investissement :

- L'endettement de certains grands groupes très internationalisés atteignait en 2002 un niveau très élevé et a contraint ces entreprises à privilégier l'assainissement de leurs bilans et à différer des projets d'investissement.
- La chute des cours boursiers aurait par ailleurs renchéri le coût du financement par l'émission d'actions et aurait aggravé les difficultés bilantielles des entreprises endettées.
- Par ailleurs, l'attention portée aux ratios de bilans des sociétés cotées a pu susciter la méfiance des établissements de crédits, soit en conduisant à une hausse des primes de risques (comme le montre la hausse des spreads de prêts aux entreprises l'année dernière) et en renchérisant ainsi le coût du crédit, soit en durcissant les critères d'éligibilité à de nouveaux crédits.

■ **L'investissement continuerait de se contracter cette année. Il repartirait progressivement à partir de l'hiver 2003-2004.**

Après un repli marqué en 2002, l'investissement des entreprises aurait stagné sur le premier semestre 2003. La fragilité de la demande, la détérioration du taux de marge ainsi que la fai-

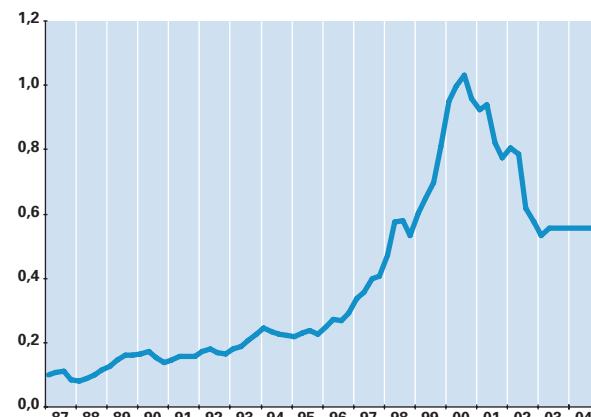
¹ L'année 2004 comptera beaucoup de jours ouvrables, 255. Cet effet calendaire pourrait entraîner une hausse mécanique de l'activité, évaluée par l'INSEE à environ 1/4 de point de croissance. Cet effet, s'il se matérialise, favoriserait une contribution positive des stocks à la croissance.

des entreprises

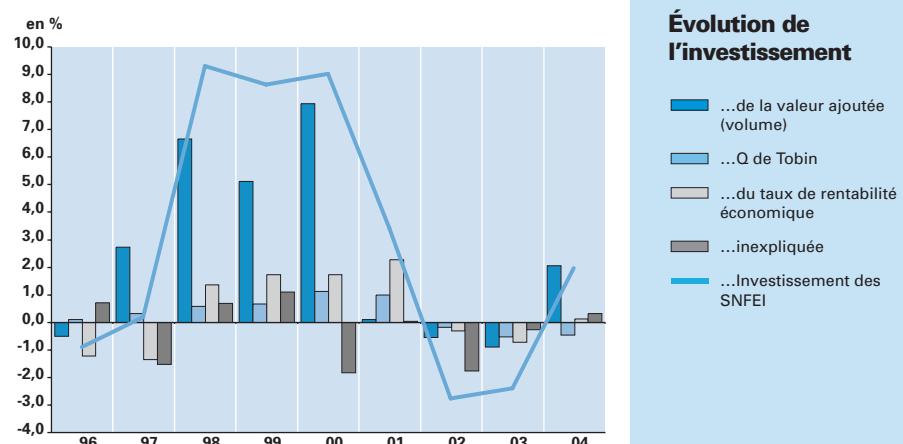
blesse des taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie – inférieurs à leurs moyennes de long terme – ne plaident pas pour une reprise dynamique de l'investissement à court terme. Les entreprises devraient en outre continuer à assainir leurs bilans – mouvement déjà entamé depuis le milieu de l'année dernière – et différer encore un temps certains projets d'investissement. Au total, l'investissement continuerait à se contracter en moyenne annuelle de 2,4 % cette année.

Les dernières enquêtes donnent toutefois un signal plutôt positif sur les perspectives d'investissement à l'horizon de la prévision. Selon la dernière enquête « Investissement » dans l'industrie de juillet (1/4 de l'investissement des entreprises), les industriels prévoient une progression de leurs investissements de 2 % en valeur en 2003. Cet indicateur laisse augurer d'une meilleure tenue de l'investissement dans les prochains mois, cohérente avec l'amélioration des perspectives de production enregistrée dans l'enquête mensuelle dans l'industrie de juillet. Les dépenses d'équipement des entreprises devraient donc se redresser peu à peu à compter de l'hiver, à la faveur de la reprise progressive de l'activité, du redressement de leur taux de marge et de l'amélioration de leur situation financière. L'investissement rebondirait ainsi légèrement en 2004 sur un rythme annuel de l'ordre de 2 %.

La théorie usuelle du *q* de Tobin relie la valorisation boursière au taux d'investissement. Le repli des cours boursiers en 2001 et 2002 aurait ainsi pesé sur l'investissement l'année dernière.



L'ajustement de l'investissement des entreprises est allé au-delà de ce que suggéraient les évolutions de ses déterminants usuels : demande (effet accélérateur), profit et capitalisation boursière (*q* de Tobin).



Q de Tobin

Évolution de l'investissement

L'évolution de l'emploi

■ L'emploi salarié marchand est resté globalement stable au cours de l'année écoulée.

Face au ralentissement de la conjoncture, l'emploi a continué à faire preuve d'une bonne tenue sur la période récente. La diminution de l'emploi entre mi-2002 et mi-2003 a été limitée à environ 10 000, le recul du premier semestre 2003 intervenant après une progression significative au second semestre 2002. Si l'ampleur de la baisse a été marquée dans l'industrie, elle a été en grande partie compensée par la poursuite des créations d'emplois dans les services et la construction. Cette résistance de l'emploi, qui reflète le maintien d'un faible rythme de la productivité, ne s'explique qu'en partie par l'impact des allégements de charges mis en œuvre sur la période récente.

■ Après un repli de 0,2% en glissement annuel (soit environ – 35 000) en 2003, l'emploi salarié marchand se redresserait de +1,2% en 2004 (soit + 180 000).

L'emploi, dont l'évolution épouse avec en moyenne deux trimestres de retard celle de l'activité, ne redémarrerait qu'à la fin 2003. L'emploi marchand reculerait au total de 0,2% en glissement annuel en 2003 avant de progresser de 1,2% en 2004 en dépit de l'effet négatif sur l'emploi des départs anticipés à la retraite des salariés à carrière longue. La prévision retient l'hypothèse d'un redressement progressif de la productivité tendancielle par tête suite à l'épuisement des effets de court terme sur l'emploi de la RTT et des allégements de cotisations sur les bas salaires. En outre, elle intègre la poursuite de la montée en charge des contrats jeunes en entreprise et la relance du CIE, ainsi qu'un rebond cyclique de la productivité à partir de la fin 2003.

■ Après un repli de près de 100 000 en 2003, l'emploi total progresserait de 130 000 en 2004.

L'emploi salarié dans le secteur non marchand reculerait en 2003 : après +109 000 en 2002, le glissement annuel s'établirait à -20 000 en 2003 et à environ -10 000 en 2004. La diminution porterait principalement sur les emplois non marchand aidés dont le nombre, après avoir légèrement baissé depuis deux ans, reculerait plus fortement (-75 000 en 2003 et -70 000 en 2004). Cette baisse vient de la diminution programmée des flux d'entrée en CES et du non-renouvellement des contrats emplois jeunes qui s'inscrivent dans le cadre de la réorientation de la politique d'aide à l'emploi vers le secteur marchand. Les effectifs des administrations publiques (hors emplois aidés) et des associations devraient en outre ralentir avec la fin de la montée en charge de la RTT dans les collectivités locales.

L'emploi non salarié poursuivrait son recul tendanciel en 2003 : -30 000 en 2003 comme en 2002 ; celui-ci serait légèrement accentué en 2004 (-35 000) en raison des départs anticipés à la retraite.

Au total, l'économie créerait environ 130 000 emplois en 2004, après un recul d'environ 100 000 en 2003 et une hausse de 100 000 en 2002.

en 2003 et 2004

L'emploi salarié marchand est resté globalement stable depuis la mi-2002.

Emploi salarié marchand non agricole (en milliers)



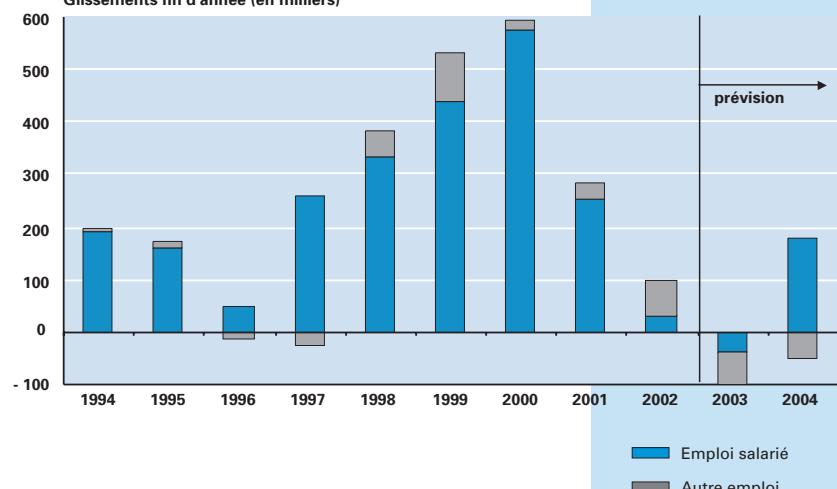
Les créations d'emploi marchand s'élèveraient à environ 180 000 en 2004 grâce au raffermissement de l'activité et à l'activation des dispositifs d'insertion dans le secteur marchand.

Emploi dans l'ensemble de l'économie

	GA				GA			
	2001	2002	2003	2004	2001		2002	
					En %		En milliers	
Salariés agricoles (EA) (1)	-2,0	-2,1	-1,9	-2,4	-9	-9	-8	-10
Salariés SMNA (EB-EP) (2)	1,6	0,2	-0,2	1,2	250	29	-37	182
Secteur manufacturier	-0,4	-2,9	-2,8	-1,9	-13	-98	-91	-60
Secteur non-manufacturier	2,2	1,0	0,4	2,0	263	127	54	242
Salariés non-marchand (EQ-ER) (3)	1,1	1,7	-0,3	-0,1	73	109	-21	-7
emplois aidés (CES, emplois jeunes...)					-19	-13	-75	-71
emplois non-marchand non-aidés					91	122	54	64
Total salariés (EA-ER) (4)=(1)+(2)+(3)	1,4	0,6	-0,3	0,7	314	129	-65	164
Non-salariés (5)	-1,2	-1,4	-1,5	-1,7	-27	-30	-32	-36
Emploi total (hors. contingent) (6)=(4)+(5)	1,2	0,4	-0,4	0,5	287	99	-97	129

Avec le reflux des créations d'emploi dans le secteur public et des dispositifs d'aide dans les secteurs non marchands, l'économie créerait un total d'environ 180 000 emplois en 2004, après un recul prononcé en 2003.

Glissements fin d'année (en milliers)



Les perspectives

■ L'inflation totale observée à l'issue du premier semestre 2003 est proche de la prévision des Perspectives économiques de mars.

En août 2003, le glissement annuel des prix s'est établi à 1,9 %, soit un rythme proche de la prévision des perspectives économiques de mars (1,7 %).

Cet écart n'est pas lié à l'évolution de l'inflation sous-jacente¹ (+1,3 % sur un an en août). Au contraire, la décélération des prix des services et des produits manufacturés, liée à celle des coûts salariaux, a été plus rapide qu'attendu à l'hiver, contribuant à hauteur de -0,2 point en moins au glissement annuel des prix en août. Le surcroît d'inflation observé provient essentiellement des produits « à prix volatils » que sont les prix énergétiques et alimentaires.

- Pour les prix énergétiques, le maintien des prix du pétrole à un niveau relativement élevé aux deuxième et troisième trimestres s'est traduit par un surcroît d'inflation.
- Par ailleurs, les prix des produits alimentaires frais ont connu une progression inhabituellement forte du fait de mauvaises conditions climatiques (gel printanier et sécheresse), ce qui a entraîné un surcroît d'inflation de 0,3 point en août par rapport à la prévision de cet hiver.

■ L'inflation sous-jacente se redresserait un peu au dessus de 1,5 % d'ici fin 2003, avant de se stabiliser jusqu'à la fin de l'horizon de prévision. En moyenne, elle s'établirait à 1,6 % en 2003 et 1,7 % en 2004.

La légère remontée de l'inflation sous-jacente jusqu'à la fin 2003 résulterait pour l'essentiel de la diffusion de la hausse du prix de l'énergie du premier semestre 2003. Celle-ci occasionnerait un redressement transitoire de l'inflation – notamment dans le secteur des biens manufacturés – jusqu'au premier trimestre 2004.

En revanche, l'impact de la sécheresse de l'été 2003 sur les prix des produits à base de céréales resterait limité : la hausse des prix à la production en France serait compensée par la baisse des prix d'importation. Les cours internationaux de céréales se sont en effet repliés du fait d'une récolte abondante aux États-Unis.

L'inflation sous-jacente évoluerait peu à l'horizon 2004. L'effet désinflationniste du rebond cyclique de la productivité serait compensé par une légère reconstitution des marges des entreprises en liaison avec le redressement de la demande et le besoin de consolidation de leurs bilans. Au total, l'inflation sous-jacente s'établirait ainsi à 1,7 % fin 2004.

■ Y compris produits à prix volatils, l'inflation totale se stabilisera aux alentours de 2 % fin 2003, pour se replier jusqu'à un point bas de 1,4 % au printemps 2004. Elle se redresserait ensuite pour atteindre 1,8 % fin 2004. En moyenne, elle atteindrait 2,0 % en 2003 et 1,8 % en 2004. Hors tabac, elle s'établirait à 1,5 % en 2004 après 1,7 % en 2003.

Sous l'hypothèse d'un retour progressif du cours du baril de brent aux environs de 25 \$ fin 2004 et d'un gel du taux de change de l'euro à 1,10 \$, les prix énergétiques (hors impact de la fiscalité) seraient en repli progressif tout au long de la période de prévision. Ils seraient par ailleurs

(1) L'inflation sous-jacente calculée par l'INSEE est l'inflation hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigée des mesures fiscales et des variations saisonnières.

d'inflation

à l'origine d'un « creux » d'inflation, mesuré en glissement annuel, au premier trimestre 2004. La sortie progressive du glissement annuel des hausses de prix de la fin 2002 et du premier trimestre 2003 entraînera un repli « mécanique » de l'inflation à l'horizon de mars 2004. Inversement, la sortie du glissement annuel de la baisse des prix énergétiques au second trimestre 2003 entraînera une hausse apparente de l'inflation de mars à décembre 2004. Hors impact de la fiscalité, les prix énergétiques contribueraient au glissement annuel des prix à hauteur de - 0,6 point à l'horizon de mars 2004, puis pour + 0,4 point de mars à décembre 2004. Par ailleurs le relèvement envisagé de 0,025 € de la TIPP sur le gazole occasionnerait un surcroît d'un peu moins de 0,1 point à partir de janvier 2004.

Les prix des produits frais connaîtraient une décélération sensible : après les conditions climatiques défavorables de l'été 2003, le niveau des prix reviendrait à la normale avec l'arrivée des produits d'hiver. Les prix des viandes retrouveraient au contraire un certain dynamisme avec la fin du contre-choc des crises sanitaires. L'impact de la canicule sur les prix des viandes resterait pour sa part limité : le manque de fourrage incite les éleveurs de bovins à une vente précoce de leur bétail, ce qui limiterait la hausse des prix à court terme. Les produits alimentaires à prix volatils contribueraient ainsi à un repli de l'inflation de 0,2 point à l'horizon de mars 2004. Au total, l'inflation hors tabac reviendrait à 1,4 % sur un an fin 2003 et 1,6 % fin 2004. Elle s'établirait à 1,5 % en moyenne annuelle en 2004 après 1,7 % en 2003.

À la suite de l'augmentation du droit sur le tabac décidée en juin 2003 dans le cadre de la lutte contre le cancer, le prix des cigarettes devrait augmenter d'environ 18% en octobre et de nouveau vraisemblablement dans le courant 2004. Ceci porterait l'inflation y compris tabac à 2,0% en glissement et en moyenne annuelle en 2003 et à 1,8% en moyenne et en glissement en 2004.

Évolution des prix de détail par grand poste

	poids 2003 (en %)	2002		2003		2004	
		glissement annuel (en %)	moyenne annuelle (en %)	glissement annuel (en %)	moyenne annuelle (en %)	glissement annuel (en %)	moyenne annuelle (en %)
Alimentation	17,2	1,4	2,6	2,2	2,0	2,0	1,6
Produits frais	2,2	1,7	5,7	2,5	2,1	1,7	- 1,3
Hors produits frais	15,0	1,4	2,0	2,2	2,0	2,0	2,0
dont viandes	4,6	- 0,1	1,5	2,1	0,9	1,9	2,1
Manufacturés privés	30,2	0,5	0,7	0,5	0,2	0,9	0,9
Énergie	7,3	3,8	-1,6	-0,5	2,7	0,5	- 0,6
Services	43,4	3,4	3,0	2,1	2,6	2,1	2,2
Loyers eau	7,3	3,0	2,4	2,3	2,7	2,3	2,4
Santé	5,3	7,8	3,5	0,5	3,6	1,4	1,4
Transports - Communication	5,0	0,6	1,1	2,3	1,9	1,4	2,0
Autres services	25,8	3,1	3,3	2,3	2,5	2,3	2,3
Total hors tabac	98,0	2,1	1,7	1,4	1,7	1,6	1,5
Total	100	2,3	1,9	2,0	2,0	1,8	1,8
Sous-jacent	61,5	1,8	2,1	1,6	1,6	1,7	1,7

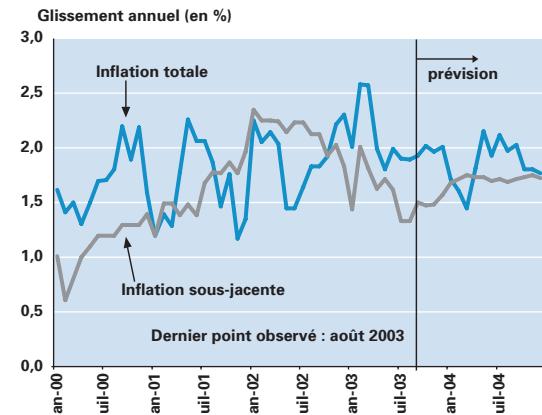
Le glissement annuel des prix s'est établi à 1,9% en août 2003. Il se stabiliserait à ce niveau d'ici la fin 2003, avant de reculer jusqu'à atteindre 1,4% en mars 2004. Il se redresserait ensuite à 1,8% fin 2004.

L'inflation sous-jacente serait globalement stable. La décélération des coûts salariaux serait compensée jusqu'au début 2004 par la diffusion de la hausse des coûts énergétiques du premier semestre, et au second semestre 2004 par la reprise de l'activité qui entraînerait une dilatation des marges des entreprises.

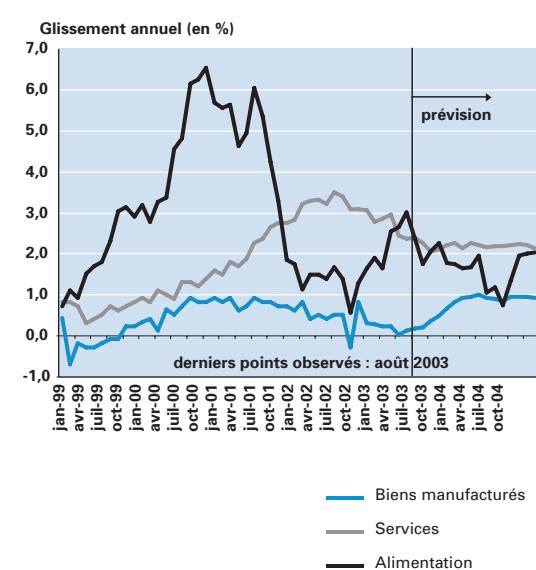
Les prix alimentaires pourraient connaître une décélération rapide après les conditions climatiques très défavorables de l'été 2003.

Les prix des services ralentiraient progressivement en liaison avec l'évolution des coûts salariaux unitaires.

Profil d'inflation en France



Évolution des prix à la consommation par secteurs



Evolution des salaires en 2003 et 2004

■ Les gains de pouvoir d'achat des salaires par tête resteraient faibles en 2003 avant de se redresser en 2004.

En 2003, la progression du salaire moyen par tête (SMPT) serait légèrement inférieure à 2002 (+2,2% contre +2,5% en moyenne annuelle), du fait de la remontée progressive du chômage tout au long de l'année qui pèserait sur les revendications salariales. Etant donné la légère augmentation de l'inflation (1,9% en moyenne annuelle en 2002, puis 2,0% en 2003)¹, la progression du pouvoir d'achat du SMPT ralentirait à +0,2% en moyenne annuelle, après +0,6% en 2002.

En 2004, le SMPT accélérerait par rapport à 2003 (+2,7%). Les départs anticipés à la retraite des personnes ayant des carrières longues pèseraient négativement sur la croissance du SMPT (à hauteur de 0,1 point en moyenne en 2004) en raison d'un effet " noria ", les salaires de leurs remplaçants plus jeunes étant a priori plus faibles. En raison des retards d'indexation des salaires sur les prix et de fortes revalorisations du SMIC en juillet 2003 et 2004 (qui auraient un impact d'environ 0,2 % et 0,3% sur le SMPT respectivement), le pouvoir d'achat du SMPT accélérerait sensiblement en 2004 pour s'établir à +0,9% en moyenne après +0,2% en 2003, d'autant que l'inflation se replierait (+1,8% en moyenne annuelle, après 2,0% en 2003).

■ Avec l'arrêt des passages aux 35 heures, les salaires horaires progresseraient à nouveau comme les salaires par tête.

En l'absence de nouveaux passages aux 35 heures, l'évolution des salaires horaires s'alignerait sur celle des salaires mensuels à partir de 2003. La progression du SMPT horaire serait également de +2,2% en 2003 en moyenne et de +2,7% en 2004.

Les salaires nominaux accéléreraient sensiblement en 2004 en raison de l'indexation retardée des salaires sur les prix et des fortes revalorisations du SMIC.

La progression du SMPT horaire s'alignerait sur celle du SMPT en 2003 et 2004, compte tenu de la fin des passages à la RTT.

	moyennes annuelles en %			glissements annuels en %		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
SMPT						
nominal	2,5	2,2	2,7	2,2	2,2	2,6
réel	0,6	0,2	0,9	-0,1	0,2	0,8
SMPT horaire						
nominal	3,2	2,2	2,7	2,9	2,2	2,6
réel	1,3	0,2	0,9	0,6	0,2	0,8
IPC yc tabac	1,9	2,0	1,8	2,3	2,0	1,8

1 L'indice de prix utilisé pour le calcul du SMPT réel est l'indice des prix à la consommation y compris tabac.

La formation du revenu

■ En 2002, les baisses d'impôts ont atténué le ralentissement de la masse salariale privée et des revenus financiers.

La masse salariale privée a sensiblement décéléré en 2002, à 3,2% contre 6,0% en 2001, du fait de l'ajustement de l'emploi au ralentissement de l'activité amorcé en 2001. Dans le même temps, la baisse des taux d'intérêt fin 2001 et la correction boursière à l'œuvre depuis 2000 ont pesé sur les revenus nets de la propriété, qui ont reculé de 4,5%, après plus de dix ans de croissance ininterrompue.

Le pouvoir d'achat du revenu des ménages n'a ainsi progressé que de 1,9% en 2002 contre 3,2% en 2001, malgré le soutien marqué des finances publiques. Les ménages ont en effet notamment bénéficié de baisses de prélèvements obligatoires pour un montant total de près de 5 Mds€ avec la baisse de l'impôt sur le revenu notamment dont 2,6 Mds € décidée au cours de la précédente législature, soit au total 0,5 point de pouvoir d'achat supplémentaire.

■ Après avoir de nouveau décéléré en 2003, les revenus d'activité se raffermiraient en 2004 en liaison avec la reprise progressive de l'activité.

La masse salariale totale ralentirait à 2,6% en 2003 après 3,5% en 2002, sous l'effet notamment de la décélération de l'emploi privé et du ralentissement des effectifs publics. En 2004, le redémarrage de l'activité entraînerait un redressement assez sensible de l'emploi privé tandis que le salaire par tête accélérerait en raison notamment des fortes revalorisations du SMIC. Ce dynamisme de la masse salariale privée serait pour partie compensé par la poursuite de la modération salariale dans le secteur public. Au total, la masse salariale dans l'ensemble de l'économie croîtrait à 2,8%.

Les revenus d'exploitation des entrepreneurs individuels et des autres ménages progresseraient également un peu moins qu'au cours des dernières années. La revalorisation des prestations des médecins spécialistes, des dentistes et des infirmières interviendrait après celle des généralistes en 2002, tandis que les loyers décélèreraient quelque peu, en ligne avec le ralentissement du coût de la construction.

Le pouvoir d'achat des revenus d'activité se raffermirait en 2004 (+1,2% en 2004 après +0,8% en 2003).

■ Les finances publiques continueraient à soutenir le revenu en 2003 et 2004.

La baisse continue de l'impôt sur le revenu (baisse uniforme de 1% en 2003 et de 3% en 2004, après 5% et la baisse des taux du barème de 2002) continueraient à soutenir le revenu des ménages en 2003 et 2004. L'augmentation des cotisations chômage au 1^{er} janvier 2003, en vue de restaurer la situation financière de l'Unedic, limiterait cependant le soutien des finances publiques au revenu.

L'évolution des revenus de remplacement serait un peu moins dynamique qu'en 2002. Le rebond des prestations vieillesse en 2004, en lien avec les premiers départs à la retraite anticipée des salariés à carrière longue notamment, serait en effet compensé par l'effet favorable du redressement de la conjoncture sur les prestations chômage et la montée en charge des mesures d'économies prises fin 2002 par l'Unedic.

des ménages

■ Le redressement des revenus de la propriété resterait limité.

Le revenu des ménages pourrait bénéficier d'un léger redressement des revenus financiers. Les revenus d'OPCVM et d'assurance-vie investies en actions cesseraient en effet de se replier en 2003, à la faveur de l'arrêt de la chute des cours boursiers depuis fin 2002. En outre, la reprise de l'activité courant 2003 aurait un impact favorable sur les dividendes reçus par les ménages en 2004 : les résultats 2003 des entreprises devraient traduire le redressement progressif de leurs conditions d'exploitation et le début d'assainissement de leurs comptes financiers. Les revenus de la propriété se stabiliseraient ainsi en 2003 (après leur recul marqué de 2002), pour recommencer à progresser lentement en 2004 à 1,7% en termes nominaux.

Au total, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages progresserait de 1,5 % en 2004, après une hausse de 0,8 % en 2003.

Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages

	Taux de croissance annuel (en %)				Contribution à la croissance du pouvoir d'achat du RDB (en %)			
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
	Prévisions				Prévisions			
Revenus d'activité (+)	5,1	3,7	2,8	3,0	4,2	3,1	2,3	2,5
Salaires bruts	5,4	3,5	2,6	2,8	3,2	2,1	1,5	1,7
Excédents bruts d'exploitation	4,2	4,1	3,2	3,3	1,0	1,0	0,8	0,8
Entrepreneurs individuels	5,5	3,6	2,7	3,2	0,7	0,4	0,3	0,4
Ménages hors entrepreneurs individuels	2,9	4,5	3,7	3,4	0,4	0,5	0,4	0,4
Transferts nets	5,3	18,1	5,9	8,0	0,3	1,2	0,4	0,6
Prestations sociales en espèces (+)	3,9	5,1	4,1	3,7	1,2	1,6	1,3	1,2
Prélèvements sociaux et fiscaux (-)	3,5	1,6	3,5	2,3	0,9	0,4	0,8	0,5
Cotisations sociales (1)	5,2	3,1	3,8	3,8	0,9	0,5	0,6	0,6
Impôts sur le revenu (2)	- 0,1	- 2,0	2,8	- 1,3	0,0	- 0,2	0,2	- 0,1
Revenus financiers nets (+)	4,1	- 4,5	0,0	1,7	0,4	- 0,4	0,0	0,2
Inflation (-) (3)	1,6	2,0	1,9	1,7	1,7	2,0	1,9	1,7
Revenu disponible brut (en pouvoir d'achat)	3,2	1,9	0,8	1,5	3,2	1,9	0,8	1,5

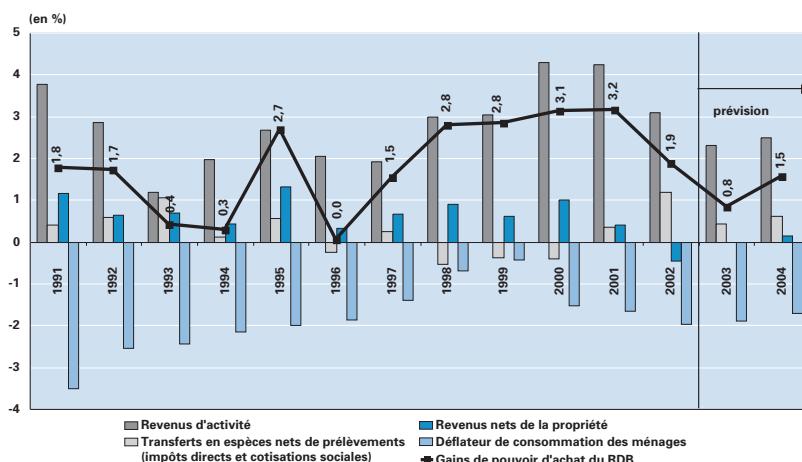
Calculs : DP.

(1) Y compris CSG et CRDS.

(2) Y compris PPE, taxe d'habitation et ISF.

(3) Calculée à partir du déflateur de la consommation des ménages.

Contributions aux gains de pouvoir d'achat des ménages par catégorie de revenus



La situation financière

■ En 2002, la situation financière des entreprises a cessé de s'aggraver.

L'importance de leurs besoins d'investissement à la fin des années 90 et la dégradation marquée de leur taux d'autofinancement qui en a résulté ont rendu les entreprises très dépendantes des financements externes. Malgré l'augmentation historique des cours boursiers – qui rendait particulièrement attractif le financement par actions – certaines grandes entreprises ont souvent préféré tirer profit de l'effet de levier¹ en s'endettant fortement. Le taux d'endettement des sociétés non financières, défini ici comme le ratio dette brute consolidée/valeur ajoutée, a ainsi progressé de près de 20% entre 1998 et 2001.

La chute des cours boursiers à partir de 2000 a réduit la valeur des participations détenues par les entreprises (donc celle de leurs fonds propres) et entraîné une augmentation sensible du ratio dette/fonds propres. Cette évolution inquiétante a incité les entreprises à limiter leur recours à l'endettement, afin de rassurer leurs créanciers². Mais la dégradation du financement interne entre 2000 et 2002 n'a pas permis plus qu'une simple stabilisation du taux d'endettement des sociétés non financières fin 2002. De même, le taux de marge des entreprises a continué à se dégrader en 2002, perdant 0,6 point, à 32,0%. Cette nouvelle dégradation s'explique par une certaine résistance de l'emploi au regard de la décélération de l'activité et par le dynamisme des recettes de taxe professionnelle (en lien avec les nombreux investissements de 2000) en dépit de la nouvelle étape de la suppression de la part assise sur la masse salariale.

■ En 2003-2004, l'amélioration du taux d'autofinancement devrait faciliter l'ajustement du bilan des entreprises.

Sur la période 2003-2004, les entreprises stabiliseraient leur taux de marge (31,7% en 2003 puis 32,0% en 2004 après 32,0% en 2002) en liaison avec l'évolution des gains de productivité (encore limités en 2003, plus sensibles en 2004). Elles en profiteraient pour poursuivre l'assainissement de leur bilan en limitant leur recours à l'emprunt. Le taux d'endettement diminuerait ainsi pour atteindre 127% de la valeur ajoutée en 2004 après avoir culminé à 134% en 2001-2002. Sous l'hypothèse conventionnelle de stabilisation de la bourse, ce mouvement devrait permettre d'enrayer la dégradation du ratio dette/fonds propres à l'horizon de la prévision.

La maîtrise de l'endettement des entreprises passerait par une réduction de leur besoin de financements externes (0,5 point de PIB en 2003 puis 0,6 point de PIB en 2004, après 0,8 point de PIB en 2002). Elles seraient ainsi incitées à resserrer leurs besoins en fonds de roulement. L'assainissement des bilans pourrait ainsi peser quelque peu sur la reprise de la demande des entreprises, dont le rebond en 2004 apparaîtrait timide au regard des effets accélérateurs usuels.

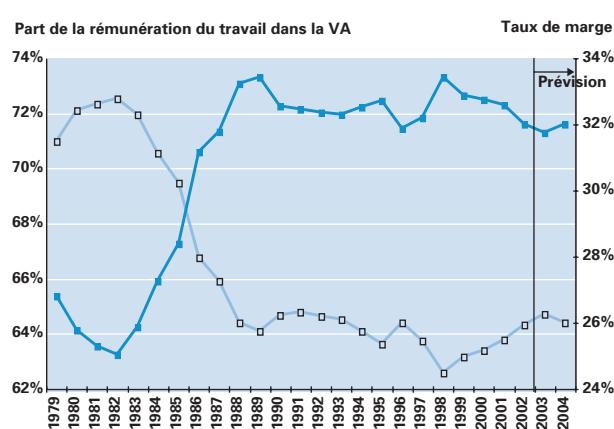
Grâce à la faiblesse des taux d'intérêt réels, le poids des charges d'intérêt dans l'excédent brut d'exploitation (ratio dit « d'insolvabilité ») baisserait à des niveaux qu'il n'avait pas connus depuis très longtemps, passant en dessous de 25%, contre environ 35% au début des années 90.

¹ Lorsque le coût d'un emprunt est inférieur à la rentabilité de son exploitation (situation de la fin des années 90, où les taux d'intérêt baissaient dans un contexte de croissance forte), il devient rentable pour l'entreprise de s'endetter. Dans cette configuration, le recours à l'emprunt permet d'augmenter la rentabilité des fonds investis par les actionnaires : cette opportunité est appelée « effet de levier ».

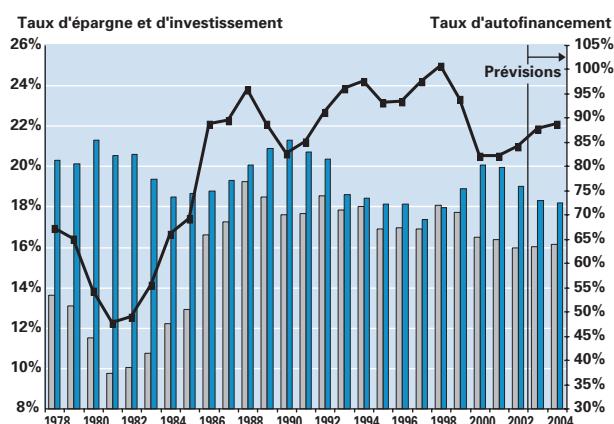
² Le ratio dette/fonds propres permet de mesurer le risque pris par les créanciers de ne pas être remboursés, puisqu'il rapporte la taille de la dette à celle des actifs (en cas de liquidation, les actifs sont vendus pour rembourser les dettes).

des entreprises

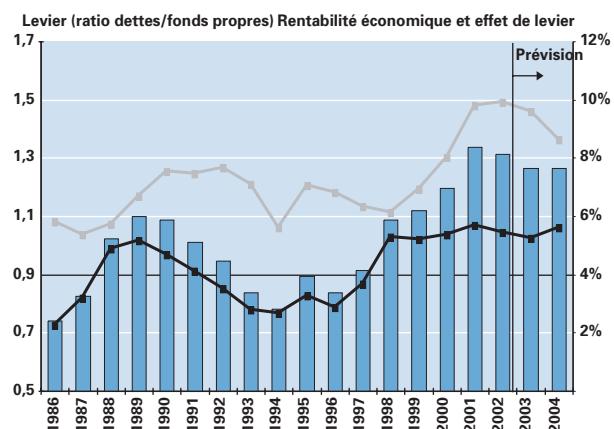
Sur la période de prévision, le taux de marge se stabilisera aux alentours de 32 %.



Le taux d'autofinancement des entreprises se redresserait progressivement sur la période de prévision, à la faveur d'un léger rebond du taux d'épargne et du repli du taux d'investissement que la reprise modérée de la demande en 2004 ne suffirait pas à accroître.



Le graphique ci-contre présente une approche de l'effet de levier en comptabilité privée, à partir des données de la comptabilité nationale. Toutefois, les données macroéconomiques ne permettent pas de prendre en compte les dévalorisations d'actifs, que la comptabilité privée enregistre. La courbe de levier d'endettement donne une indication de la volonté des dirigeants d'entreprises à la fin des années 90 de recourir à l'endettement, mais ne traduit pas la dévalorisation massive des fonds propres sous l'effet de la chute des cours en 2002.



Partage de la valeur ajoutée des SNF

Part de la rémunération totale du travail (salaires bruts + cotisations employeurs) dans la valeur ajoutée

Taux de marge

Taux d'autofinancement des SNF

taux d'épargne (=épargne/valeur ajoutée)

Taux d'investissement (=investissements/valeur ajoutée)

Taux autofinancement (=épargne/investissement)

Taux d'autofinancement des SNF

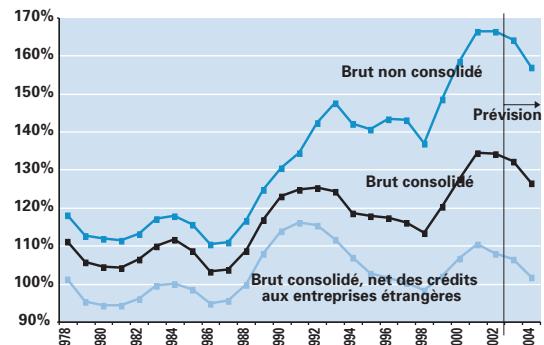
Effets de levier = (dettes/fonds propres) * (rentabilité économique - coût apparent de la dette)

Levier (dettes/fonds propres)

Rentabilité économique - coût apparent de la dette

La nécessité d'assainir leurs bilans inciterait les entreprises à réduire leur endettement. Le taux d'endettement se replierait ainsi en 2003, pour passer en dessous de son niveau de 2000 fin 2004.

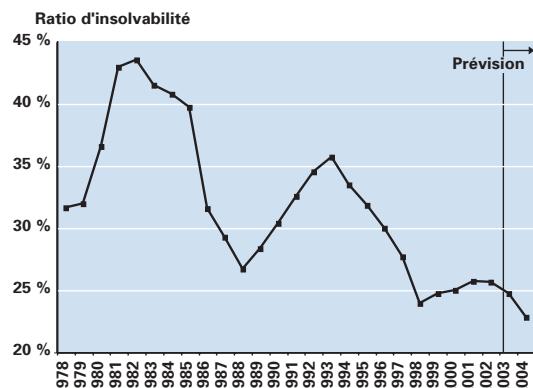
Taux d'endettement des sociétés non financières 1/



1/ Ratio dette / valeur ajoutée.
Note : la consolidation consiste en l'élimination des crédits contractés entre SNF françaises.

Le faible niveau des taux d'intérêt continuerait d'assurer aux entreprises une solvabilité convenable. Le ratio d'insolvenabilité s'établirait à des niveaux très inférieurs à ceux du début des années 90.

Ratio d'insolvenabilité des SNF 1/



1/ Ratio intérêts versés / excédent brut d'exploitation.

Les échanges

■ **En 2002, les exportations en produits manufacturés ont encore ralenti à +1,5%, après +3,2% en 2001, en lien avec la faiblesse de la demande mondiale et la dissipation des gains de compétitivité dus à la dépréciation antérieure de l'euro.**

En 2002, la croissance de la demande mondiale de biens adressée à la France est demeurée très faible (+2,0% après +0,9% en 2001) : la décélération des importations de nos partenaires européens a largement limité l'amélioration provenant du rebond des importations des autres zones, notamment américaine et asiatique. En revanche, malgré l'appréciation de l'euro débutée au deuxième trimestre, la compétitivité des exportations françaises ne s'est que peu dégradée grâce aux contractions de marges consenties par nos exportateurs et la hausse du taux de change effectif n'aurait commencé à peser sensiblement sur nos échanges qu'au second semestre 2002.

■ **En 2003, compte tenu du mouvement d'appréciation de l'euro sur le 1er semestre, les exportations manufacturées se replieraient de plus de 3,5%, pour la première fois depuis 1993. Elles devraient rebondir progressivement à 3,6% en 2004 en liaison avec la reprise du commerce mondial.**

En début d'année 2003, les exportations se sont révélées sensiblement plus déprimées que ce que l'évolution de la demande mondiale et de la compétitivité auraient habituellement impliqué. Les exportations en biens d'équipement se sont notamment fortement repliées. Ainsi sur l'année, et pour la première fois depuis 1993, les exportations manufacturées se contracteraient.

A l'horizon de la prévision, du fait du rétablissement graduel de l'environnement international, et notamment des économies européennes, la demande mondiale ne renouerait avec un rythme de croissance proche de sa moyenne de long terme qu'en fin d'année 2004. Sous l'hypothèse conventionnelle d'un gel des changes à leur niveau récent¹, les pertes de compétitivité se dissiperaient peu à peu.

Par ailleurs, après deux mauvaises années en 2001 et 2002, la reprise graduelle du tourisme et la bonne tenue des autres exportations de services aux entreprises compenseraient un peu le repli des exportations manufacturées en 2003.

Au total, les exportations de biens et services se contracteraient de 1,4% en 2003 et ne se redresseraient que progressivement en 2004 à 3,6%.

■ **En 2003, les importations en produits manufacturés conserveraient pour la troisième année consécutive un faible taux de croissance, grevé en particulier par la demande des entreprises. L'amélioration modérée de l'activité entraînerait un léger rebond des importations en 2004.**

Depuis 2001, l'évolution des importations est limitée par une demande intérieure morose à laquelle s'est ajouté un fort repli des importations de NTIC après le boom de 2000. Cependant, les importations ont encore moins progressé que ce que laissaient attendre les évolutions de la demande globale et de la compétitivité. La détérioration de l'investissement et des stocks, au contenu en importations plus élevé que les autres postes de la demande, pourrait expliquer pour partie ce ralentissement inattendu.

1 A savoir leur niveau moyen sur la seconde quinzaine du mois d'août, soit 1 euro = 1,10 dollar.

extérieurs

En 2004, la reprise de la demande intérieure n'étant que très progressive, la croissance des importations manufacturées demeurerait relativement modeste à 4,4%, encore inférieure à la moyenne de ces 25 dernières années.

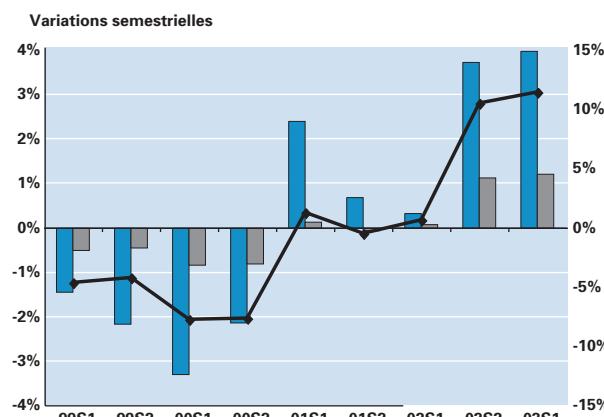
Au total, les importations de biens et services progresseraient de seulement 1,1% en 2003 avant de retrouver un rythme plus élevé à 4,1% en 2004.

■ Après s'être accru en 2002, le solde des transactions courantes se dégraderait en 2003 de plus d'1/2 point de PIB avant de remonter légèrement en 2004.

En 2003, le solde des échanges de biens et services se dégraderait de 6,0 Mds€ du fait des effets de l'appréciation de l'euro sur la compétitivité. Par ailleurs, le solde des revenus diminuerait légèrement de 0,9 Md€ en raison de dividendes peu dynamiques des entreprises étrangères tandis que le solde des transferts courants se creuserait de 1,7 Md€ en liaison avec la hausse des transferts vers l'Union Européenne au titre de la ressource PNB.

En 2004, avec la reprise de la demande mondiale, le solde des biens et services se redresserait de 3,5 Mds€ tandis que les soldes des revenus et des transferts courants resteraient quasiment stables.

La forte appréciation de l'euro ne s'est pas réalisée qu'au détriment du dollar : l'appréciation de 30% contre le dollar n'explique qu'un tiers des 10% d'appréciation du change effectif depuis le début 2002.



Compte tenu des contractions de marge consenties et des délais de diffusion, l'appréciation de l'euro débutée le deuxième trimestre 2002 n'aurait pesé sensiblement qu'à partir du second semestre. L'appréciation s'étant poursuivie et amplifiée, l'impact cumulé pèserait fortement en 2003.



Evolution de l'euro

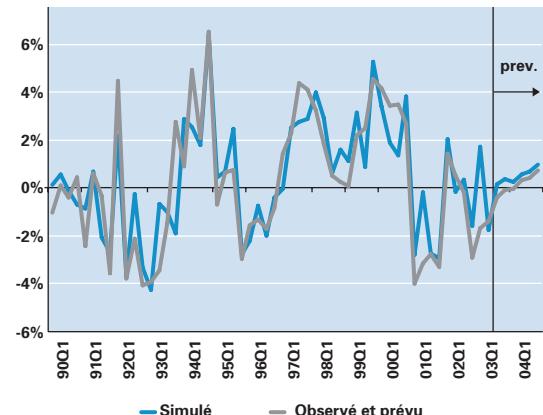
- Taux de change effectif nominal
- Part expliquée par le dollar
- Euro/dollar (éch. droite)

Evolution des exportations des biens manufacturés

- demande mondiale
- Exports manufacturés

Après trois années de croissance morose, grevées en particulier par la faible demande des entreprises, les importations rebondiraient quelque peu en 2004 avec la reprise de l'activité, et un retour à des comportements plus usuels.

Croissance des importations en biens manufacturés



Principaux éléments du compte des transactions courantes

(Mds€ courants)

	2001	2002	2003	2004
Biens et services	23,9	28,9	23,2	26,7
Biens	3,9	10,1	2,8	5,1
Marchandises générales	3,7	10,1	3,0	5,2
Données douanières (FAB-FAB)	1,8	8,0	0,6	2,8
dont : Agro-alimentaire (CAF-FAB)	7,4	8,5	9,3	9,5
Energie (CAF-FAB)	- 22,7	- 21,3	- 20,1	- 17,6
Produits manufacturés (CAF-FAB)	10,4	14,3	5,0	4,2
Services	19,9	18,7	20,4	21,7
dont : Voyages	13,6	13,6	14,4	15,5
Revenus	18,4	13,6	12,7	12,2
dont : Rémunération des salariés	8,2	8,8	9,1	9,3
Revenus des investissements	10,2	4,8	3,7	2,9
Transferts courants	- 16,6	- 15,0	- 16,7	- 16,6
Transactions courantes	25,7	27,5	19,3	22,4
<i>Transactions Courantes en % du PIB</i>	<i>1,7 %</i>	<i>1,8 %</i>	<i>1,2 %</i>	<i>1,4 %</i>

Une reprise

■ La reprise graduelle envisagée en 2003-2004 serait relativement atypique

Un profil de croissance très plat...

Les évolutions cycliques de l'activité au cours des vingt dernières années permettent d'identifier un certain nombre d'épisodes de reprise (*cf. encadré 1*). Si chaque épisode a son histoire propre, on constate néanmoins que le profil de croissance est généralement plus pentu (*cf. graphique 2*), même dans le cas d'une reprise intervenant après un simple « trou d'air » comme en 1999. La reprise inscrite pour 2004 apparaît donc d'abord atypique par sa faible vigueur¹.

... du fait de la faiblesse des moteurs habituels des reprises

Le deuxième enseignement de cette comparaison est que les reprises sont le plus souvent tirées par la demande des entreprises et par les exportations. Ceci reflète en partie l'existence d'un cycle des stocks, conduisant à des reprises dites « techniques », comme en 1994 et au tout début 1987. On note d'ailleurs que le rebond des stocks tend à précéder d'un trimestre l'accélération de l'investissement et des exportations (c'est le cas en 1987 et 1994). La reprise de 1994 suit ainsi un déroulement d'école : fort rebond des stocks en 1994Q1, suivi d'un fort rebond de l'investissement et des exportations en 1994Q2, puis d'une accélération de la consommation en 1994Q3. Ce schéma n'est pas universel : les stocks n'ont quasiment pas contribué aux deux reprises les plus récentes, 1997 et 1999. Seule la reprise de 1999, qui se distingue par la faiblesse du creux qui l'a précédée, n'a quasiment pas bénéficié d'une accélération de la demande des entreprises, mais plutôt d'une accélération tardive des exportations, sur fond de bonne tenue de la consommation des ménages.

La reprise inscrite pour 2004 est aussi atypique par sa composition : l'investissement des entreprises resterait freiné par les contraintes financières qui pèsent sur les entreprises, alors que la consommation des ménages soutiendrait la croissance de façon continue. Le faible effet d'entraînement des exportations, lié à une reprise également assez molle chez nos partenaires et à l'appréciation récente de l'euro, serait également un trait marquant de cette reprise. Dans un tel contexte, l'évolution de la confiance des ménages, et plus généralement de leur consommation, sera un déterminant crucial du profil de l'activité.

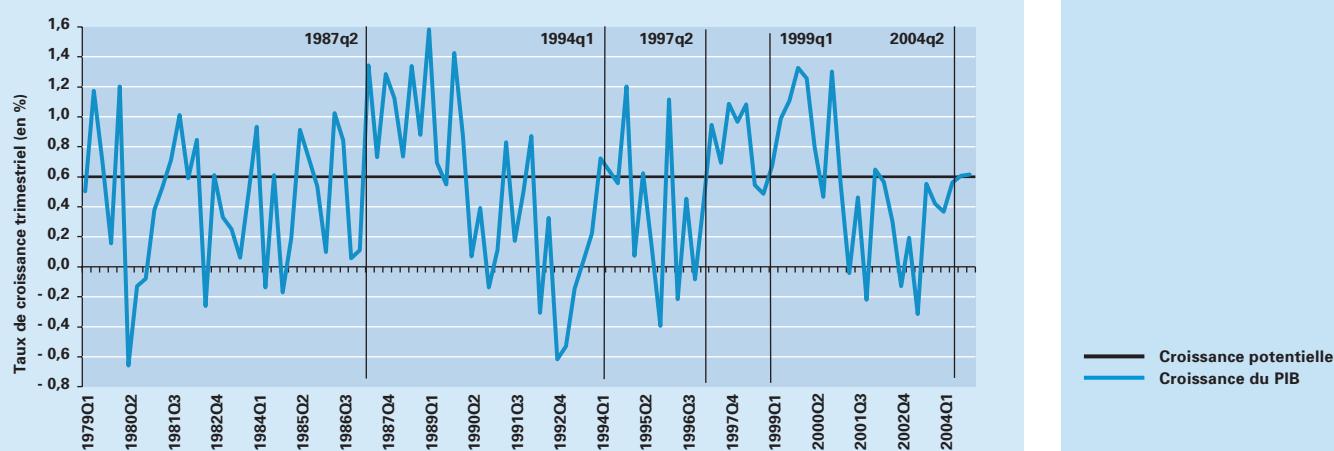
(1) Le fait que la croissance prévue soit moins heurtée que la croissance observée est justifié : en effet, la volatilité observée sur le passé résulte en partie de chocs qu'il serait illusoire de vouloir prédire.

atypique ?

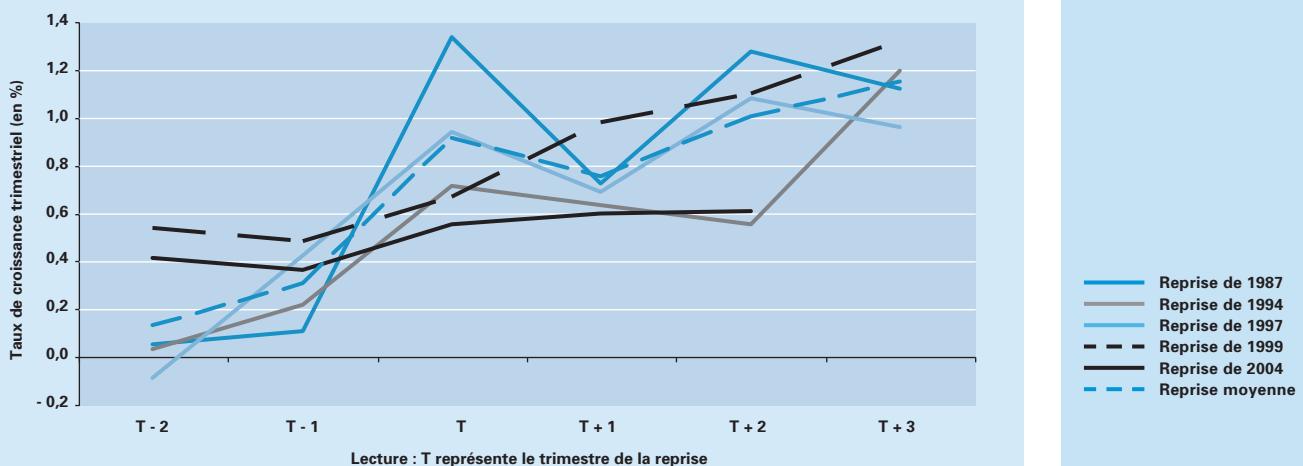
Encadré 1 : Les épisodes de reprise depuis 1978

On définit de façon conventionnelle une reprise comme le moment où la croissance trimestrielle du PIB passe au-dessus de la croissance potentielle (estimée à 0,6 %) en y restant en moyenne pendant les quatre trimestres suivants. Selon cette définition, l'économie française aurait connu quatre reprises depuis 1979 : au deuxième trimestre 1987, au premier trimestre 1994, au deuxième trimestre 1997 et au premier trimestre 1999. Selon la même définition, la reprise dans notre prévision interviendrait au deuxième trimestre 2004. On peut ainsi comparer les profils de croissance et les contributions des principaux éléments de la demande à la croissance au cours des différentes reprises, et au cours d'une reprise « moyenne » construite comme la moyenne des reprises ci-dessus.

Épisodes de reprise



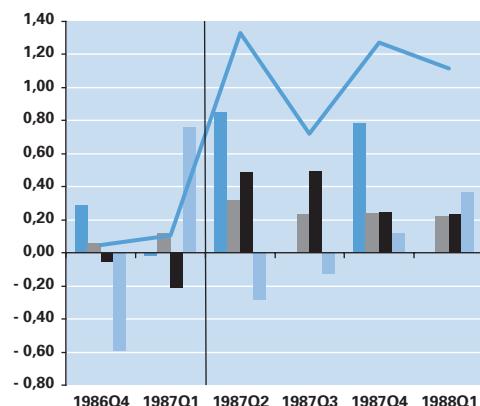
Profil des reprises



Contributions à la croissance de PIB lors de différentes phases de reprise récentes

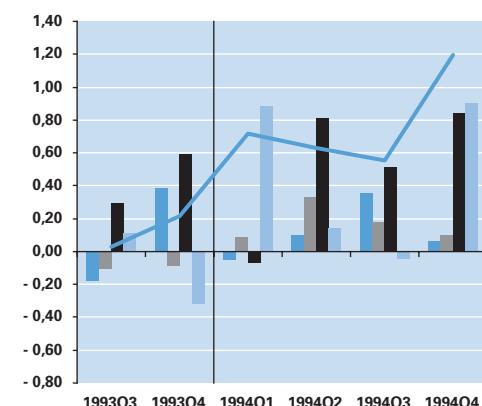
Reprise de 1987T2

(en %)



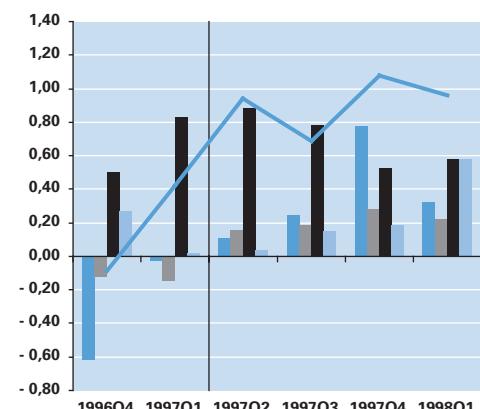
Reprise de 1994T1

(en %)



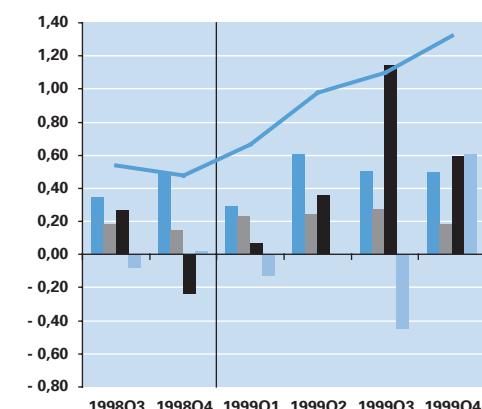
Reprise de 1997T2

(en %)



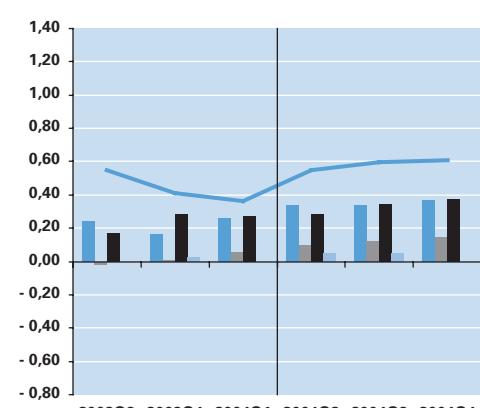
Reprise de 1999T1

(en %)



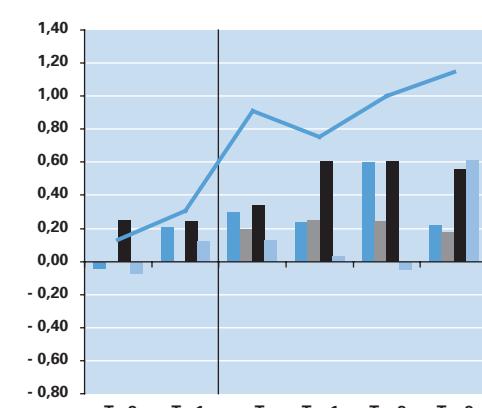
Reprise de 2004T2

(en %)



Reprise typique (moyenne)

(en %)



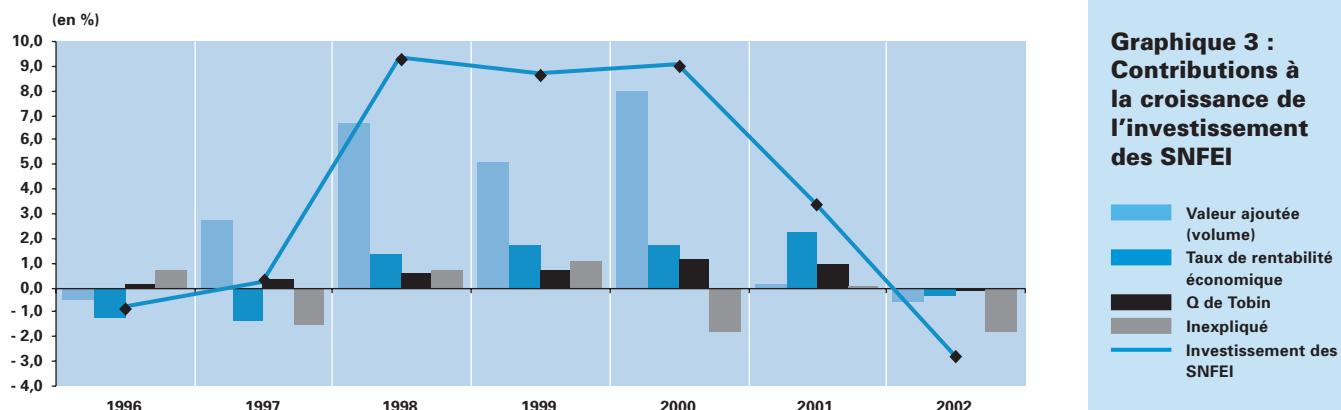
- Contribution de la consommation des ménages
- Contribution de l'investissement des entreprises
- Contribution des exportations
- Contribution des stocks PIB

■ L'analyse des causes du ralentissement de 2002 montre que celui-ci présente également des aspects inhabituels.

Le ralentissement de l'activité en France et dans la zone Euro courant 2002, après une reprise avortée au tournant de 2001 et 2002, renvoie probablement à deux types d'explications complémentaires : une correction – partielle – des excès de la période d'euphorie de la fin des années 1990 d'une part et un attentisme marqué des consommateurs et des entreprises dans un contexte de fortes incertitudes internationales d'autre part. En France, cela s'est traduit par une faiblesse inhabituelle de la croissance de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises en 2002.

L'investissement des entreprises a été pénalisé par le niveau élevé du taux d'endettement des entreprises...

Le recul marqué de l'investissement des entreprises françaises en 2002 (− 2,9 %) ne peut être totalement expliqué par le ralentissement de la demande, la baisse de la rentabilité économique, ou même la chute des cours boursiers (via le Q de Tobin), qui auraient conduit à une baisse de seulement 1 % environ (cf. graphique 3).



L'euphorie boursière de la fin des années 90, caractérisée par de nombreuses opérations de fusions et d'acquisitions et une forte augmentation de l'endettement, a laissé un certain nombre de grandes entreprises françaises, principalement parmi les plus internationalisées, avec des bilans dégradés et un taux d'endettement élevé. Ceux-ci ont vraisemblablement pesé sur l'investissement, et ceci d'autant plus que les scandales financiers de type Enron ou Worldcom ont accru l'attention portée aux comptes des entreprises. Pour autant, il reste délicat de quantifier l'impact macroéconomique de ces contraintes de bilans.

... et la consommation des ménages semble avoir été affectée en 2002 par des facteurs quelque peu exceptionnels, en France comme en Allemagne.

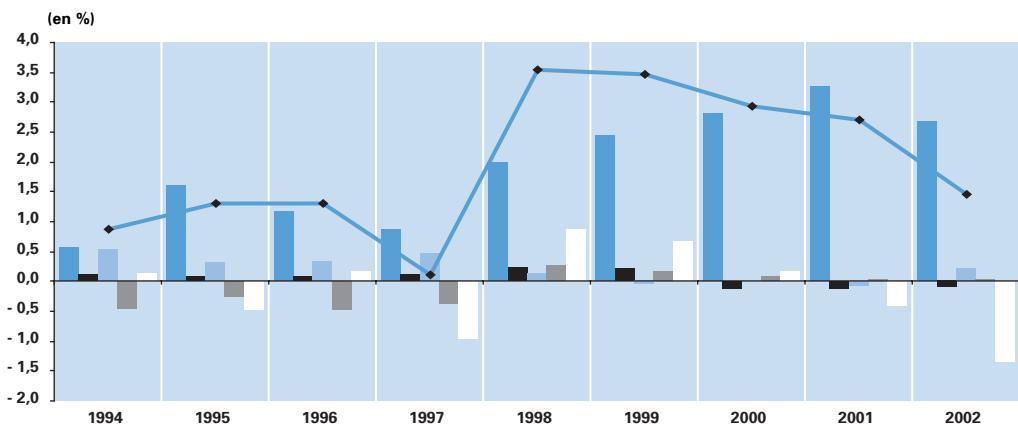
De façon plus inattendue, la consommation des ménages a également été trop faible – d'environ 1 1/4 % – en 2002 au regard des évolutions du revenu réel, de l'inflation et des taux d'intérêt. La détérioration de la confiance des ménages n'expliquerait que partiellement cette faiblesse. Différentes explications complémentaires peuvent être avancées : effet richesse négatif consécutif à la chute des bourses, impact du passage à l'euro, qui a été suivi par une divergence exceptionnelle entre l'inflation perçue par les ménages et l'inflation observée, épargne

Graphique 3 : Contributions à la croissance de l'investissement des SNFEI

- Valeur ajoutée (volume)
- Taux de rentabilité économique
- Q de Tobin
- Inexpliqué
- Investissement des SNFEI

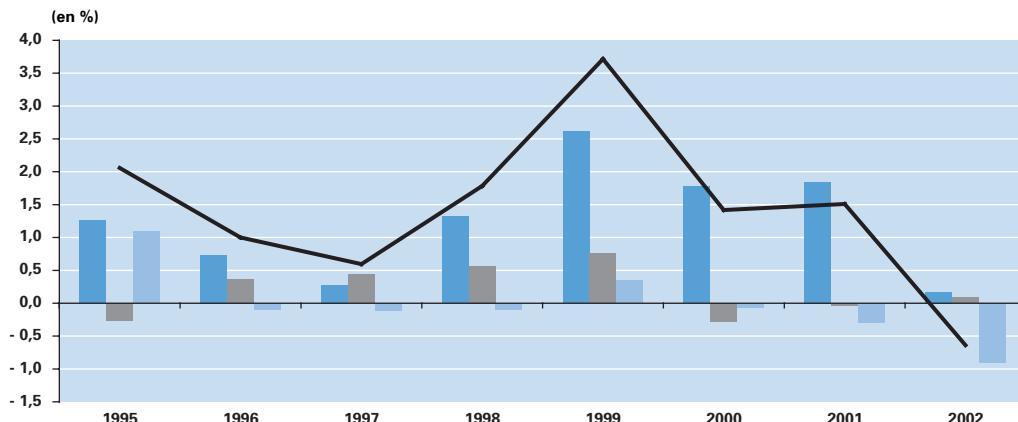
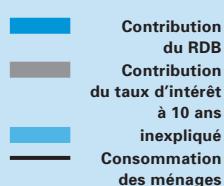
de précaution face aux incertitudes géopolitiques et/ou sur les réformes des régimes de retraite. Là encore, il est délicat de discriminer empiriquement entre ces hypothèses sur la base d'une seule année d'observations. Les estimations réalisées conduisent cependant à écarter l'idée d'une forte contribution de l'effet richesse, les évolutions des prix de l'immobilier ayant largement compensé l'effet de la chute des bourses sur la richesse des ménages. L'introduction d'une variable d'écart entre inflation perçue et inflation effective semble en revanche pouvoir expliquer une grande partie du résidu, même si les estimations sont très fragiles² (*cf. graphique 4*). Si tel était le cas, et sous l'hypothèse d'une dissipation rapide (dès le second semestre 2003) de l'écart entre inflation perçue et inflation effective, la consommation pourrait rebondir beaucoup plus fortement que prévu d'environ 1/2 point en 2004³.

Graphique 4 : Contributions à la croissance de la consommation des ménages en France



Il est intéressant de noter que l'Allemagne a également connu en 2002 une hausse en partie inexpliquée du taux d'épargne, ce qui pourrait conforter l'hypothèse d'un effet euro, ou « teuro » (*cf. graphique 5*).

Graphique 5 : Contributions à la croissance de la consommation des ménages en Allemagne



(2) La variable d'écart entre inflation perçue et inflation effective présente en effet peu de variance.
 (3) L'écart entre inflation perçue et inflation réelle pèserait en revanche encore significativement sur la consommation en 2003.

Deux scénarios de

■ Un scénario de reprise plus franche de la demande intérieure, plus en ligne avec les reprises passées, est envisageable...

La comparaison avec les reprises passées, même si elle s'explique pour partie par les spécificités du ralentissement récent, plaiderait pour un scénario de reprise plus franche. En d'autres termes, le retard de demande accumulé au cours des années récentes laisserait augurer d'une forte capacité de rebond de l'économie.

Ainsi, les incertitudes qui demeurent sur les causes de la faiblesse de la consommation en 2002 ne permettent pas d'exclure une baisse plus rapide du taux d'épargne des ménages vers un niveau plus cohérent avec ses déterminants usuels. De même, on ne peut totalement exclure que la dégradation des bilans des entreprises pèse moins que prévu sur leur investissement, même si les chefs d'entreprises se disent durablement influencés par la nécessité d'améliorer les ratios de bilans. La réduction depuis le début 2003 des primes de risque exigées sur les marchés obligataires pour le placement des obligations des entreprises plaide en ce sens.

Enfin, les indicateurs conjoncturels les plus récents laissent entrevoir un redémarrage modeste de l'activité, tant en France que chez nos partenaires.

Un scénario de reprise plus marquée de la demande intérieure, en France et chez nos partenaires européens, peut donc être envisagé, fondé sur l'hypothèse d'un ratrappage partiel du retard de consommation et d'investissement accumulés en 2002 (cf graphique 1). Une hypothèse similaire chez nos principaux partenaires conduirait également à rehausser la demande mondiale adressée à la France. Il en résulterait une croissance nettement plus forte en 2004, tirée par une accélération franche de l'investissement des entreprises, une baisse d'un point du taux d'épargne des ménages en deux ans, et un plus fort rebond des exportations.

■ A l'inverse une correction précipitée des déséquilibres de l'économie américaine constitue l'un des aléas majeurs qui pourrait conduire à différer encore la reprise en Europe.

Si une reprise plus franche reste donc possible, des risques significatifs à la baisse existent également. Parmi ces risques, ceux que font peser les déséquilibres de l'économie américaine, déjà mentionnés dans les Perspectives économiques de mars dernier, restent d'actualité.

La faiblesse du taux d'épargne des agents intérieurs américains, notamment des ménages – et désormais des administrations publiques –, et sa contrepartie, le déficit courant, nécessiteront en effet, tôt ou tard, une correction. Celle-ci a d'ores et déjà commencé : le taux d'épargne des ménages est remonté en 2002 de près de 1 1/2 point et le dollar s'est déprécié contre l'euro de près de 30% depuis le début de l'année 2002. Cette correction des déséquilibres est toutefois loin d'être achevée. Un scénario alternatif au scénario central du RESF, qui accentue ces ajustements, a donc été simulé.

Abandonnant l'hypothèse conventionnelle de gel des changes, ce scénario illustratif envisage premièrement une poursuite de la dépréciation du dollar de 4% par trimestre par rapport à l'euro et de 2% vis-à-vis des autres devises, aboutissant à une parité de 1€=1,45\$ à la fin 2004.

croissance alternatifs

Ce mouvement de change stimulerait la croissance des exportations américaines et limiterait les importations. Cependant, compte tenu des délais d'action des gains de compétitivité, les effets sur les volumes des échanges ne se feraient sentir pleinement que courant 2004. Le renchérissement mécanique des importations lié à la dépréciation ne permettrait qu'une légère amélioration du déficit extérieur à l'horizon de la prévision.

À ce premier choc s'ajouteraient un comportement d'épargne plus prudent de la part des ménages américains que celui déjà inscrit dans le scénario médian. Dans l'évolution envisagée ici, la consommation des ménages américains serait atone en 2004, permettant une remontée sensible du taux d'épargne en 2004.

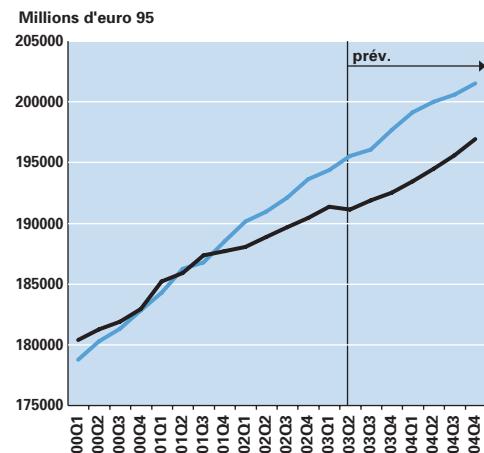
L'investissement serait ainsi grevé par la faiblesse des débouchés et au premier chef de la consommation, le dynamisme des exportations ne justifiant son rétablissement qu'en fin de période. Au total, la croissance américaine ralentirait fin 2003 et ne serait que de 2,5% en 2004. Ce scénario serait particulièrement défavorable pour la zone euro dans son ensemble et la France en particulier. Elles feraient en effet face à un choc réel – une baisse de la demande mondiale notamment en provenance des Etats-Unis –, et à un choc défavorable de compétitivité. Cette détérioration du commerce extérieur limiterait la croissance française à moins de 1 % en 2004, ceci même en supposant que la BCE profite pleinement des marges de manœuvre disponibles pour ramener ses taux d'intérêt à zéro.

Dans ce scénario, les prix à la consommation ralentiraient très fortement en France comme dans le reste de la zone euro. Sous le coût de la contraction des prix d'importations et du ralentissement de l'activité, les prix à la consommation croîtraient de moins de 0,5% en 2004 après 2% en 2003. Certes bénéfique à court terme par son soutien au pouvoir d'achat des ménages, cette baisse brutale augmenterait le risque de déflation, compte tenu de la dégradation de l'activité. Au-delà de l'horizon de prévision, une remontée du taux d'épargne pourrait alors intervenir, pesant sur la consommation et par suite l'investissement.

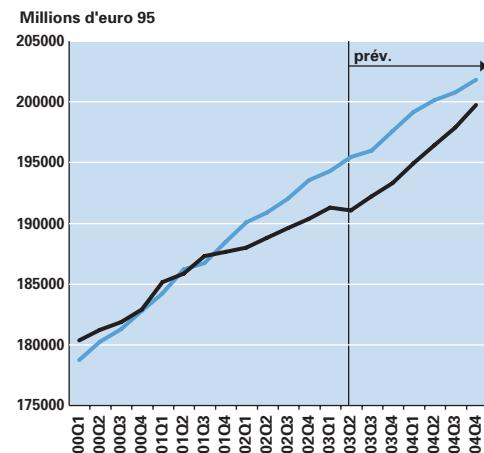
Graphique 1 :
Comportements de consommation et d'investissement dans les différents scénarios

— Simulé
— Observé et prévu

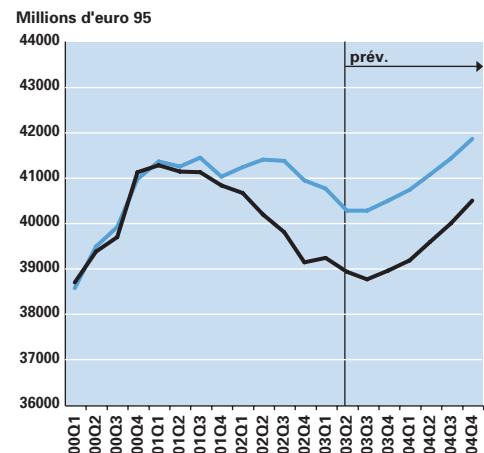
Évolution de la consommation scénario central



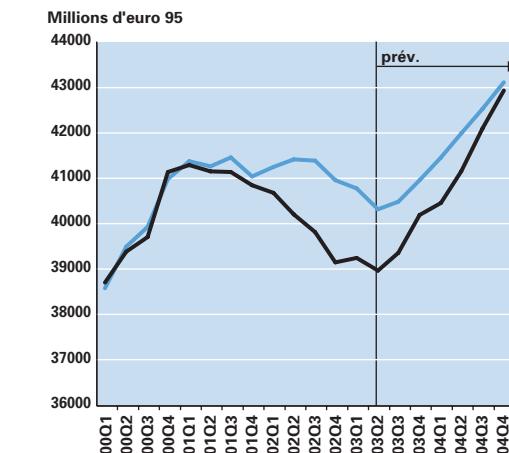
Évolution de la consommation scénario haut



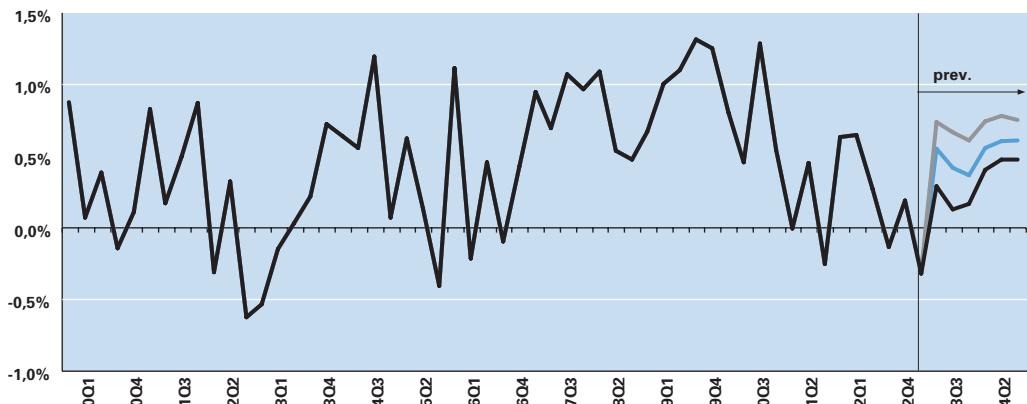
Évolution de l'investissement scénario central



Évolution de l'investissement scénario haut



variations trimestrielles



Graphique 2 :
Profil de reprise des différents scénarios

■ **L'activité américaine a accéléré au printemps sous l'effet du rebond de sa demande intérieure.**

Après avoir fléchi au tournant de l'année 2003, l'économie américaine a progressivement redémarré. La croissance du PIB a ainsi atteint + 0,8% au deuxième trimestre, après + 0,3% et + 0,4% au cours des deux trimestres précédents. Ce rebond provient d'une hausse de l'ensemble des composantes de la demande intérieure et se révèle en phase avec la levée des incertitudes géopolitiques en avril.

L'investissement des entreprises a ainsi repris fortement, après avoir connu un creux au début de l'année. Notamment, la progression de l'investissement en ordinateurs au deuxième trimestre (supérieure à 10 %, en variation trimestrielle) suggère que les surcapacités en ordinateurs accumulées à la fin des années 90 sont en grande partie résorbées. Les dépenses de consommation privée ont également accéléré au printemps; cette hausse semble en partie imputable au surcroît de liquidités que les ménages ont extrait du marché hypothécaire au cours du 1^{er} semestre 2003, le nombre d'opérations de refinancement hypothécaire ayant atteint des niveaux records en mars puis en mai 2003. Le commerce extérieur a en revanche pesé sur la croissance en raison essentiellement du décalage de conjoncture important enregistré entre les États-Unis et ses partenaires.

Les informations conjoncturelles récentes sont toutes orientées à la hausse. Les enquêtes de juillet et août auprès des entreprises enregistrent une amélioration spectaculaire : l'indice relatif à la production de l'enquête ISM dans l'industrie est désormais au-dessus de la barre des 50 (53,3), réputée constituer le seuil au-delà duquel la production manufacturière croît ; quant à l'enquête ISM dans les services, elle a atteint un niveau inconnu depuis que l'enquête est publiée (juillet 1997). Au total, l'activité devrait accélérer sensiblement au troisième trimestre 2003 (cf. graphique 1).

■ **Cette reprise serait puissamment soutenue par la politique budgétaire.**

En 2003 et 2004, la politique budgétaire américaine demeurerait très favorable à l'activité: le déficit structurel se creuserait de 1 1/2 point à l'horizon de la prévision et le déficit public effectif de 2 points. Ce relâchement des finances publiques est la conséquence directe des différents plans budgétaires mis en œuvre au cours de la période (loi de conciliation sur l'allégement de la fiscalité en 2001, stimulus package de 2002, « Jobs and Growth Tax Relief reconciliation act » de 2003).

En revanche, la politique monétaire devrait cesser de soutenir la croissance américaine : le bas niveau des taux d'intérêt directeurs de la Fed (1 %) laisse peu de place à de futures baisses, et les refinancements hypothécaires, qui ont nettement baissé depuis le début du 3^e trimestre, ne devraient plus soutenir la consommation dans les prochains trimestres.

Unis

■ À l'horizon de la prévision, l'économie américaine devrait connaître un rééquilibrage entre une consommation des ménages moins dynamique et un investissement des entreprises en pleine reprise.

La consommation des ménages américains ne devrait pas connaître des rythmes de croissance aussi soutenus que ceux enregistrés au cours des deux dernières années. Les facteurs à l'origine de ce dynamisme (baisse marquée des taux hypothécaires, hausse des prix de l'immobilier et dispositifs de financement à taux zéro des automobiles...) devraient en effet s'estomper dans le courant 2004. Le taux d'épargne devrait donc remonter à l'horizon de la prévision : après avoir atteint 3,7 % en 2003 comme en 2002, il retrouverait un niveau proche de 5 % en 2004.

En revanche, l'investissement des entreprises devrait rebondir nettement, à la fois en raison de l'affaiblissement des contraintes d'assainissement des bilans – dont témoigne notamment le très net assouplissement des conditions de financement des entreprises sur les marchés obligataires – et, dans une moindre mesure, de la nécessité de renouveler les capacités de production (*cf. graphique 2*).

Au total, après avoir marqué le pas en 2003 avec 2,4 %, la croissance américaine se raffermirait en 2004 pour atteindre 3,0 %.

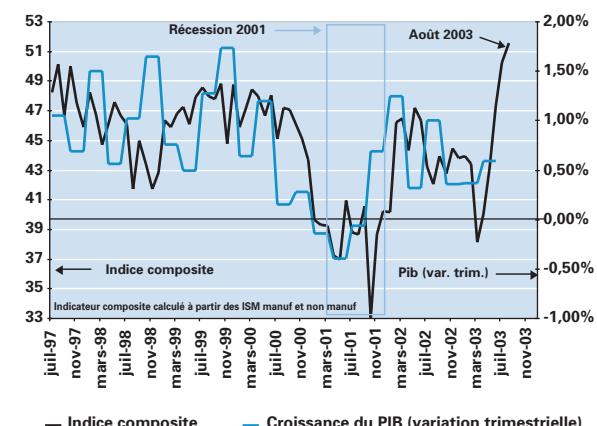
■ Les aléas de la prévision

Le scénario retenu peut sans doute être caractérisé de prudent à court terme : l'amélioration très sensible des enquêtes militera pour inscrire un rebond plus marqué de la croissance au second semestre 2003. De ce fait, une reprise plus franche, que justifierait l'importance actuelle de l'output gap et l'ampleur du soutien apporté par les politiques économiques, est peut-être à l'horizon.

Mais l'économie américaine présente toujours de nombreux signes de vulnérabilité. L'excès d'endettement des entreprises, même s'il a commencé à se résorber, pourrait continuer à limiter la reprise attendue de l'investissement. Surtout, la sensibilité des consommateurs aux hausses de taux longs est aujourd'hui accrue par le poids de leur endettement. Comme l'a confirmé l'épisode de hausse des taux entre mai et juillet, toute hausse des taux a pour effet de freiner très rapidement les refinancements hypothécaires et donc pèse inévitablement sur la consommation. Au-delà de son impact direct sur le comportement de consommation, l'arrêt des refinancements hypothécaires pourrait jouer également comme un catalyseur à la remontée du taux d'épargne vers ses niveaux de moyenne période.

L'indicateur composite construit à partir des composantes « production » des indices ISM dans l'industrie manufacturière et dans les services retrace correctement les grandes inflexions de tendance de la croissance américaine. Il est aujourd'hui cohérent avec une accélération marquée de l'activité aux États-Unis à l'été.

Graphique 1

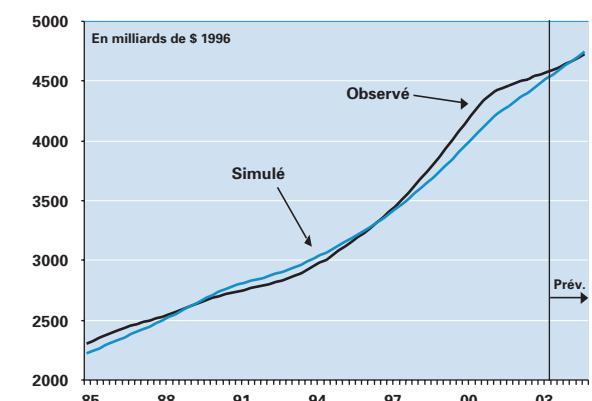
Indice composite des directeurs d'achat et PIB

La reprise de l'investissement devrait se poursuivre en raison de l'affaiblissement des contraintes d'assainissement et, dans une moindre mesure, de la nécessité de renouveler les capacités de production. Le scénario d'investissement en équipement retenu à l'horizon de la prévision conduirait à une résorption du surinvestissement pour l'ensemble de l'économie à l'horizon du second semestre 2004.

Graphique 2

Résorption du surinvestissement à l'horizon de la prévision

Simulation dynamique de l'équation d'accumulation de capital équipement des entreprises : capital équipement observé et simulé en niveau



■ **La zone euro a vu son activité stagner au premier semestre 2003 mais les premiers signes de redémarrage commencent à apparaître.**

Au contraire des États-Unis et du Japon, l'activité a été morose dans la zone euro au premier semestre 2003. La croissance du PIB a été quasiment nulle au premier trimestre et légèrement négative au deuxième, la quasi-totalité des grands pays ayant connu une légère contraction de leur activité.

Cette atonie de l'activité dans la zone euro peut être en partie attribuée à l'appréciation de l'euro. En outre, le policy-mix a été moins stimulant qu'aux États-Unis face au frein exercé sur l'activité par les tensions géopolitiques et les effets de l'ajustement des bilans des entreprises. Les canaux de transmission de la politique monétaire sont en outre moins puissants dans la zone euro qu'aux États-Unis, où les baisses de taux conduisent les ménages à extraire des liquidités du marché hypothécaire qui peuvent alimenter la consommation privée. De même, la politique budgétaire a été moins expansive qu'outre-Atlantique.

Les informations conjoncturelles récentes laissent toutefois attendre une accélération de l'activité dans les prochains mois. En témoigne le rebond des enquêtes auprès des entreprises et notamment des indices PMI des directeurs d'achat dans le secteur manufacturier et dans les services (*cf. graphique 1*); en Allemagne, le net redressement de l'enquête IFO dans l'industrie et des perspectives de l'indice ZEW vont dans le même sens.

■ **En 2004, la zone euro bénéficierait d'un redressement des investissements, porté par la demande extérieure mais aussi par le besoin de renouveler le stock de capital.**

La reprise serait graduelle dans la zone euro, avec une dimension « technique » liée au besoin de renouveler les capacités de production, notamment dans les pays comme l'Allemagne où les investissements des entreprises se sont effondrés depuis deux ans (– 4,4 % en 2001 et – 7,6 % en 2002) et où une simple stabilisation du stock de capital nécessiterait une forte accélération des investissements. Outre le rebond du commerce mondial et l'arrêt de l'appréciation de l'euro, la reprise dans la zone euro serait ainsi tirée par un redressement de l'investissement qui serait facilité par l'amélioration des conditions de financement sur les marchés boursiers et obligataires, enregistrée depuis l'hiver dernier.

La consommation des ménages redémarrerait également mais de manière graduelle, notamment dans les pays comme l'Allemagne où les ménages ont enregistré en 2002 une hausse de leur épargne allant bien au-delà de ce que suggérait leur comportement habituel. L'hypothèse retenue dans la prévision est celle d'un simple début de retour du comportement d'épargne à sa normale, sans résorption des désajustements enregistrés en 2002. Les ménages bénéficieraient en outre des gains de pouvoir d'achat favorisés par la décélération des prix et d'une amélioration très progressive du marché du travail en 2004.

Cette reprise graduelle ne bénéficierait pas d'une impulsion nouvelle des politiques macro-économiques. Les taux d'intérêt monétaires devraient rester à un bas niveau à l'horizon de la prévision en liaison avec une croissance encore molle et une légère décélération des prix. Face à une reprise progressive et à la nécessité de satisfaire aux exigences du Pacte de Stabilité et de Croissance, la politique budgétaire ne devrait pas contribuer à soutenir davantage la demande en 2004.

euro

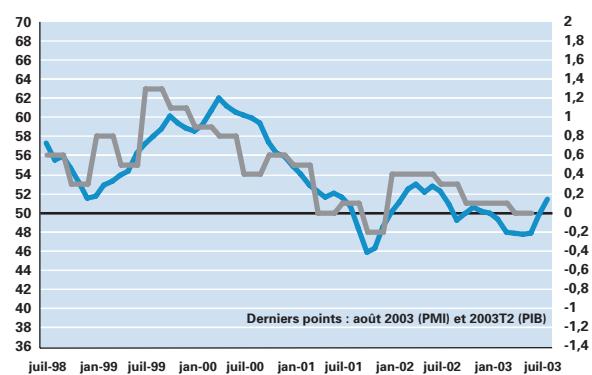
Au total, la croissance du PIB de la zone serait de + 0,5 % en 2003 après + 0,7 % en 2002, pour ensuite accélérer à 1,7 % en 2004, soit une croissance encore inférieure à son potentiel (cf. graphique 2).

■ Les aléas de la prévision

À l'instar de celui choisi pour les États-Unis, ce scénario de reprise se veut prudent à court terme : l'amélioration sensible des enquêtes militera pour inscrire un rebond plus marqué de la croissance. Mais l'instabilité accrue des mêmes enquêtes, qui s'est manifestée notamment avec le retournement spectaculaire des anticipations à la mi-2002, invite à attendre une confirmation de ces évolutions favorables avant de les inscrire intégralement dans la prévision. En outre, l'excès d'endettement des entreprises, même s'il a commencé à se résorber, limitera probablement à court terme la reprise de l'investissement en Europe.

Dans ce contexte, une dépréciation marquée du dollar constitue un aléa majeur sur le scénario d'ensemble. Au-delà des effets habituels de redistribution de la croissance entre les pays et les zones via le commerce extérieur, une appréciation forte de la devise américaine face à l'euro comporterait d'autres risques pour la croissance européenne : en réduisant les prix importés, une dépréciation du dollar pourrait raviver le risque de déflation en Allemagne, d'autant que les marges de manœuvre en matière de politique monétaire sont désormais limitées.

L'indicateur composite construit à partir des enquêtes PMI dans l'industrie manufacturière et dans les services les grandes inflexions de tendance de la croissance de la zone euro. Il est cohérent avec une stagnation du PIB de la zone euro au deuxième trimestre 2003, suivi d'une modeste accélération au troisième.

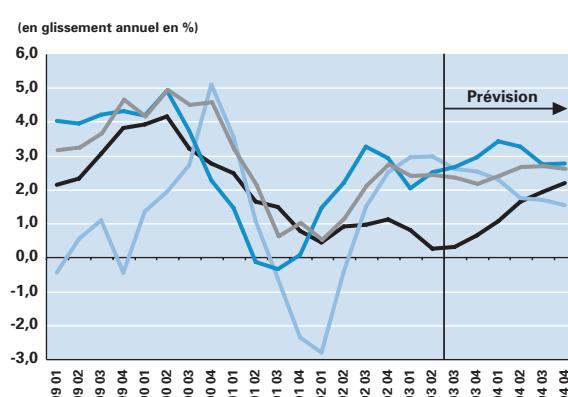


Graphique 1

Zone euro :
PMI composite
et PIB

— PMI composite (agrégé selon le poids des VA)
— PIB (taux de croissance trimestriels)

La croissance mondiale devrait se redresser progressivement après avoir atteint un creux à la mi-2003. La zone euro retrouverait progressivement un rythme de croissance en ligne avec la moyenne de ses principaux partenaires.



Graphique 2

Croissance
mondiale

— États-Unis
— Zone euro
— Japon
— OCDE

■ **L'activité s'est repliée en Allemagne au premier semestre mais la reprise paraît en vue.**

Au premier semestre, l'activité a reculé légèrement (– 0,2 % au premier trimestre, – 0,1 % au deuxième) sous l'effet d'une contribution très négative du commerce extérieur en liaison avec l'appréciation de l'euro depuis le printemps 2002. La demande intérieure est restée atone du fait d'une consommation des ménages ralentie, reflet de gains de pouvoir d'achat très modestes et d'un taux d'épargne élevé. La demande des entreprises, en revanche, a été un peu moins mal orientée qu'en 2002 avec l'arrêt de la baisse des investissements productifs et un début de reconstitution des stocks.

Tout récemment, les indicateurs conjoncturels se sont orientés favorablement. Ainsi, les enquêtes IFO dans le secteur manufacturier se sont redressées, l'indice PMI des directeurs d'achat s'est inscrit en hausse dans l'industrie et les services et la confiance des ménages s'est un peu raffermie. Au total, cette évolution favorable des enquêtes laisse attendre un raffermissement de l'activité dès le troisième trimestre de cette année.

■ **Cette reprise serait progressive. Portée par le rebond de la demande extérieure, elle bénéficierait également de la nécessité de reconstituer les capacités de production.**

Comme lors des dernières reprises, l'Allemagne bénéficierait du rebond de la demande extérieure via l'accélération du commerce mondial et de l'arrêt de l'appréciation de l'euro. Outre les effets du retournement chez ses principaux partenaires de la zone euro, l'Allemagne tirerait également profit de la vigueur de la demande intérieure dans les pays d'Europe Centrale et Orientale.

Dans ce contexte international plus porteur, la reprise de l'investissement s'accentuerait. Cette reprise aurait une forte composante « technique » liée au besoin de renouveler le stock de capital en biens d'équipement (*cf. graphique 2*). En effet, avec la forte baisse de l'investissement productif enregistrée en 2001 et 2002 (– 4,4 % et – 7,6 % respectivement), l'investissement est actuellement tout juste suffisant pour compenser la dépréciation du stock de capital installé : face à une reprise même modeste, les taux d'utilisation se tendront très vite, rendant nécessaire une reprise des investissements. Cette reprise serait également facilitée, comme dans les autres pays industrialisés, par l'amélioration des conditions de financement observée depuis l'hiver dernier (détente des spreads obligataires, remontée des cours boursiers et reprise des encours de crédit distribués...).

La consommation des ménages redémarrerait également, avec l'amélioration progressive des revenus d'activité et les baisses d'impôts importantes induites par le regroupement en 2004 des 2^e et 3^e phases de la réforme fiscale. Cette reprise de la consommation se ferait sans baisse significative du taux d'épargne « anormalement » élevé de 2002.

Au total, la croissance allemande serait nulle en 2003 après + 0,2 % en 2002, avant d'accélérer un peu à 1,4 % en 2004.

■ **Les aléas de la prévision**

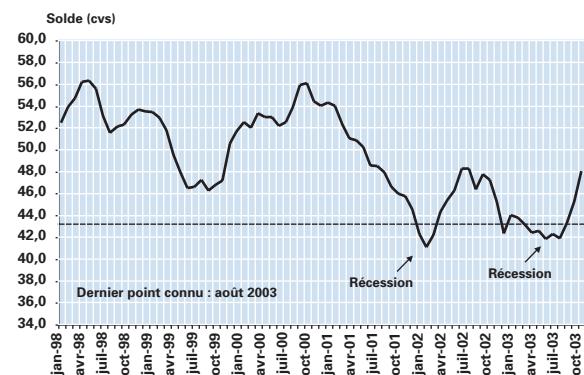
Le scénario de reprise de la demande intérieure est plutôt prudent. La hausse du taux d'épargne observée en 2002, qui va au-delà des comportements habituels, n'est notamment pas résorbée sur la période de projection (*cf. graphique 3*). Un retour plus rapide vers le comportement usuel

magne

n'est pas à exclure compte tenu notamment de la désinflation, surtout si ce surplomb d'épargne de 2002 s'explique essentiellement par la divergence entre inflation perçue par les ménages et inflation effective résultant du passage à l'euro fiduciaire.

En sens inverse, au-delà des effets négatifs qu'aurait une dépréciation marquée du dollar comme pour toutes les autres économies de la zone euro, la situation financière encore dégradée des banques allemandes pourrait limiter la détente des conditions de financement et freiner ainsi l'ampleur de la reprise de l'investissement.

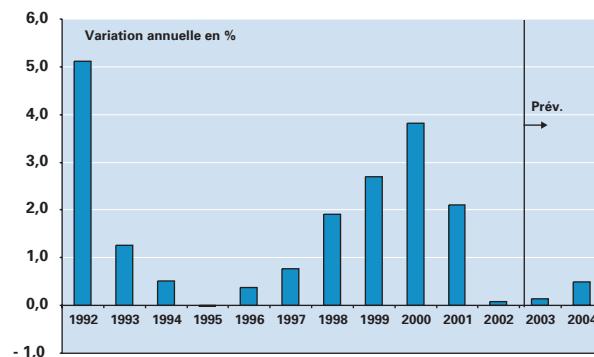
L'indice PMI composite, agrégation des indices manufacturier et de services, se redresse nettement.



Graphique 1
L'indice PMI agrégé se redresse

— PMI agrégé Service-Manuf.

Avec la croissance de l'investissement prévue en 2003 et 2004, le stock de capital en biens d'équipement des entreprises allemandes serait tout juste stabilisé.

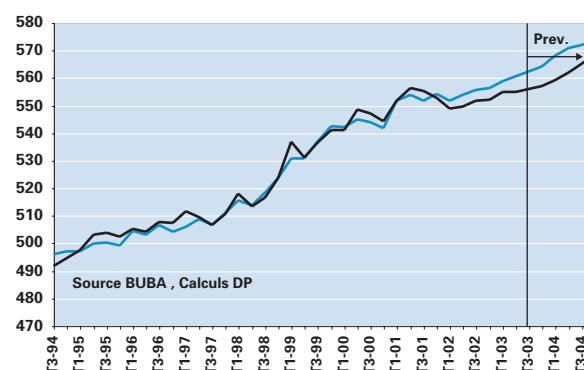


Graphique 2
Allemagne : Croissance du stock de capital en biens d'équipement

— Croissance du stock de capital en biens d'équipement calculé en fin d'année

La consommation des ménages allemands est aujourd'hui inférieure à ce que ses déterminants (revenu, taux de chômage et taux d'intérêt) aurait laissé supposer.

Le retour vers sa tendance de long terme serait partiel sur la période de prévision.



Graphique 3
Équation de consommation des ménages

— Consommation simulée en dynamique
— Consommation en niveau

Comparaison avec les prévisions

Le groupe technique de la Commission Économique de la Nation, qui se réunit deux fois par an pour confronter les prévisions économiques du gouvernement à celles des principaux instituts de conjoncture privés et publics (voir encadré pour sa composition), s'est tenu le 26 Septembre 2003¹. Cette fiche rend compte des écarts entre les prévisions du PLF 2004 et la moyenne des prévisions du groupe technique (ou « consensus du groupe technique »).

Le groupe technique est composé des organismes suivants : AFEDE, BIPE, BNP Paribas, CDC, COE, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, Deutsche Bank, Expansion, Gama, Goldman Sachs, JP Morgan, Morgan Stanley, Natexis BP, OFCE, Rexecode et Société Générale.

■ La prévision du PLF 2004 est très proche de la moyenne du groupe technique en ce qui concerne l'environnement international de la France.

Des hypothèses quelque peu différentes pour le taux de change et le prix du pétrole.

L'hypothèse moyenne de prix du baril de pétrole retenue par le groupe technique est légèrement plus faible, en 2003 comme en 2004, que celle du MINEFI. En ce qui concerne les hypothèses de change, la prévision du MINEFI, qui est fondée sur une hypothèse conventionnelle de gel des taux de change à leurs niveaux récents, c'est-à-dire à la seconde quinzaine du mois d'août, conduit à un taux de change euro/dollar de 1,10, alors que la moyenne du groupe technique est de 1,15, avec un maximum à 1,3 et un minimum à 1,0.

Une prévision plus prudente de l'activité américaine.

La principale différence entre la prévision du MINEFI et celle du « consensus » du groupe technique de la Commission Économique de la Nation sur l'environnement international de la France concerne les États-Unis. Alors que le « consensus » table sur une croissance de 3,5% aux États-Unis en 2004, le MINEFI prévoit une croissance de seulement 3%. Cet écart peut s'expliquer en partie par les hypothèses retenues sur les évolutions du taux de change euro-dollar. Il reflète également une appréciation légèrement différente des risques associés aux déséquilibres américains (déficits jumeaux, endettement des ménages).

En revanche, les prévisions sur la zone euro sont quasiment identiques.

Les prévisions pour la zone euro sont quasiment identiques, tant pour la croissance que pour la composition de la demande ou encore l'inflation, malgré des hypothèses de change et de prix du pétrole un peu différentes. Pour 2004, la moyenne est ainsi à 1,7%, avec une prévision maximum au sein du groupe technique de 2,6%, et un minimum de 1,0%.

Pour le Japon, les prévisions sont assez variables.

Les prévisions pour le Japon reflètent la forte incertitude sur la vigueur de la reprise engagée au Japon. La prévision du MINEFI est ainsi légèrement plus optimiste que la moyenne du groupe technique, mais la fourchette entre la prévision minimum (0,8% en 2004) et la prévision maximum (2,7%) est large.

¹ Les prévisions des participants au groupe technique ont été collectées le 19 septembre 2003, soit quelques jours avant la présentation du PLF 2004.

du Groupe technique

■ Pour la France, la prévision de croissance est également très proche de celle du consensus.

Une prévision très légèrement plus optimiste en 2003.

Pour 2003, la prévision de croissance du MINEFI est légèrement supérieure à celle du « consensus » (0,5% contre 0,4%). Cet écart reflète une analyse légèrement différente des causes du ralentissement du second trimestre. La prévision du MINEFI repose ainsi sur l'hypothèse d'un plus grand dynamisme de la consommation publique (en liaison avec les dépenses de santé), et sur un certain rattrapage de l'activité au troisième trimestre après la faiblesse enregistrée au deuxième trimestre (qui s'explique en partie par les « ponts » et les grèves).

La prévision de croissance en 2004 est de 1,7% pour le consensus comme pour le MINEFI.

Pour 2004, la prévision de croissance du MINEFI est identique à celle du « consensus », malgré des hypothèses de change un peu différentes. La composition de la demande présente de légères différences :

- la consommation des ménages est un peu plus dynamique dans la prévision du MINEFI, grâce à une légère baisse du taux d'épargne des ménages, les évolutions du revenu disponible des ménages étant très proches;
- le "consensus" inscrit en revanche une accélération légèrement plus forte de la demande des entreprises (investissement et stocks), là où la prévision MINEFI est plus prudente.

Les prévisions d'emploi sont très voisines.

Compte tenu des évolutions très proches retenues pour l'activité, les évolutions prévues de l'emploi sont également très similaires pour le MINEFI et la moyenne du groupe technique.

L'inflation se replierait un peu plus en 2004 d'après le « consensus ».

L'inflation serait de 2% en 2003 dans les deux prévisions, et ralentirait à 1,6% pour le « consensus » et 1,8% pour le MINEFI. Cet écart peut s'expliquer par un taux de change de l'euro un peu plus élevé et un prix du pétrole un peu plus bas pour le "consensus".

Les évolutions des finances publiques sont en revanche un peu différentes.

Les prévisions des finances publiques du groupe technique ayant été arrêtées avant la présentation du PLF 2004, elles n'ont pu intégrer toutes les mesures sous-tendant le PLF. Elles font état en moyenne d'un déficit légèrement plus dégradé en 2004 que celui inscrit dans le PLF 2004, malgré une hypothèse de croissance très proche.

**Comparaison des prévisions du PLF 2004
avec celles du « consensus » du groupe technique
de la Commission Economique de la Nation**

Taux de croissance annuels en %	MINEFI (septembre 2003)		Moyenne des prévisions du groupe technique du 26 septembre 2003	
	2003	2004	2003	2004
International				
Prix du pétrole (\$ baril)	28,7	26,0	28,0	25,6
Taux de change euro \$	1,11	1,10	1,11	1,15
Croissance du PIB				
États-Unis	2,4	3,0	2,5	3,5
Japon	2,8	1,8	2,4	1,7
Zone euro	0,5	1,7	0,5	1,7
Allemagne	0,0	1,4	0,0	1,5
Prix à la consommation de la zone euro	2,0	1,7	2,0	1,7
France				
PIB	0,5	1,7	0,4	1,7
Demande intérieure hors stocks	1,1	1,7	0,9	1,6
Dép. de conso. des ménages	1,3	1,8	1,2	1,6
Dép. de conso. finale des APU	2,5	1,4	1,6	1,1
FBCF totale	-0,9	1,9	-1,1	2,0
Sociétés et EI	-2,4	1,9	-2,2	2,7
Ménages hors EI	0,8	1,0	0,9	1,2
Variations de stocks (contribution)	0,1	0,1	0,1	0,2
Exportations nettes (contribution)	-0,7	-0,1	-0,6	-0,1
Exportations	-1,4	3,6	-1,2	4,0
Importations	1,1	4,1	0,6	4,5
Emploi salarié marchand	0,1	0,4	0,0	0,3
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,0	1,8	2,0	1,6
Prix à la consommation (glissement annuel)	2,0	1,8	1,9	1,6
Déflateur du PIB	2,0	1,7	1,6	1,4
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête	0,2	0,9	0,5	1,0
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut	0,8	1,5	0,8	1,6
Taux d'épargne des ménages (en %)	16,3	16,1	16,3	16,3
Capacité de financement des APU (en points de PIB)	-4,0	-3,6	-4,1	-4,0

Tableaux

Tableau 1

Évolution des ressources et emplois de biens et services

(en milliards d'euros et en indices)

	2001	2002				2003 Prévision				2004 Prévision			
	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants
Ressources													
Produit Intérieur Brut	1 475,6	101,2	1 493,4	101,8	1 520,8	100,5	1 528,8	102,0	1 559,0	101,7	1 586,1	101,7	1 612,3
Importations	388,7	100,6	391,0	97,2	380,2	101,1	384,4	98,1	377,3	104,1	392,7	98,9	388,2
TOTAL DES RESSOURCES	1 864,3	101,1	1 884,4	100,9	1 901,0	100,6	1 913,2	101,2	1 936,2	102,2	1 978,8	101,1	2 000,5
Emplois													
Dépenses de consommation des ménages	797,6	101,2	807,1	102,0	823,0	101,3	833,3	101,9	849,3	101,8	865,0	101,7	879,7
Dépenses de consommation des APU	342,8	104,1	356,9	101,7	363,0	102,5	372,2	101,5	377,6	101,4	382,7	100,9	386,1
Dépenses de consommation des ISBLSM	9,9	101,9	10,1	101,3	10,2	102,5	10,5	101,5	10,6	101,4	10,8	100,9	10,9
Formation brute de capital fixe	296,9	98,4	292,3	101,3	296,0	99,1	293,4	101,3	297,3	101,9	302,9	101,1	306,2
dont :													
Sociétés non financières et E.I.	167,7	97,1	162,8	100,5	163,7	97,6	159,7	100,6	160,7	101,9	163,8	101,1	165,7
Ménages hors E.I.	70,6	100,8	71,1	102,8	73,1	100,8	73,7	102,5	75,5	101,0	76,3	100,9	77,0
Sociétés financières	12,0	103,2	12,4	100,8	12,5	100,8	12,6	98,0	12,3	103,7	12,8	100,9	12,9
Administrations publiques	46,3	98,5	45,6	101,8	46,4	101,4	47,1	102,7	48,4	102,6	49,6	101,1	50,2
ISBLSM	0,4	102,1	0,4	104,9	0,4	103,4	0,4	99,1	0,4	104,0	0,4	101,1	0,4
Exportations	412,1	101,5	418,4	98,4	411,6	98,6	405,8	99,3	402,9	103,6	417,4	100,0	417,6
Objets de valeur	1,5	96,7	1,5	99,3	1,5	100,7	1,5	102,0	1,5	101,5	1,5	101,7	1,6
Variations de stocks	3,4		-1,8		-4,3		-3,5		-2,9		-1,5		-1,5
TOTAL DES EMPLOIS	1 864,3	101,1	1 884,4	100,9	1 901,0	100,6	1 913,2	101,2	1 936,2	102,2	1 978,8	101,1	2 000,5
dont :													
Demande totale hors stocks	1 860,9	101,4	1 886,3	101,0	1 905,4	100,6	1 916,7	101,2	1 939,2	102,1	1 980,3	101,1	2 002,1
Demande intérieure totale	1 452,1	101,0	1 466,1	101,6	1 489,4	101,2	1 507,4	101,7	1 533,3	101,8	1 561,4	101,4	1 582,9
Demande intérieure hors stocks	1 448,7	101,3	1 467,9	101,8	1 493,8	101,1	1 510,9	101,7	1 536,3	101,7	1 562,9	101,4	1 584,5

Tableau 2

Contributions à la croissance du P.I.B.

(Taux de croissance annuel moyen en %)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 Prév.	2004 Prév.
Contributions à la croissance du PIB														
(aux prix de l'année précédente)														
Dépenses de consommation des ménages	0,4	0,5	-0,3	0,6	0,7	0,7	0,1	1,9	1,7	1,4	1,4	0,6	0,7	1,0
Dépenses de consommation des APU	0,6	0,9	1,1	0,2	0,0	0,5	0,5	0,0	0,5	0,7	0,7	1,0	0,6	0,3
Formation brute de capital fixe totale	-0,3	-0,3	-1,3	0,3	0,4	0,0	0,0	1,3	1,5	1,5	0,4	-0,3	-0,2	0,4
dont : Sociétés non financières et E.I.	-0,3	0,1	-0,9	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,9	0,9	0,9	0,4	-0,3	-0,3	0,2
Ménages hors E.I.	-0,4	-0,2	-0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Sociétés financières	0,1	-0,4	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Administrations publiques	0,2	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,1	0,2	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1
Variations de stocks et objets de valeur	-0,2	-0,3	-1,2	0,9	0,6	-0,6	0,0	0,8	-0,1	0,4	-0,6	-0,4	0,1	0,1
Commerce extérieur	0,6	0,8	0,8	0,0	0,0	0,4	1,2	-0,5	-0,3	-0,2	0,1	0,3	-0,7	-0,1
dont : Exportations	1,3	1,2	0,0	1,6	1,7	0,8	2,7	2,1	1,1	3,3	0,5	0,4	-0,4	0,9
Importations	-0,7	-0,4	0,8	-1,6	-1,6	-0,3	-1,5	-2,6	-1,4	-3,5	-0,4	-0,2	-0,3	-1,0
PIB	1,0	1,5	-0,9	2,1	1,7	1,1	1,9	3,4	3,2	3,8	2,1	1,2	0,5	1,7

prévisionnels

Tableau 3

Comptes des sociétés non financières

(Taux de croissance en valeur)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
									Prév.	Prév.
COMPTE D'EXPLOITATION (SNF-EI)										
Emplois										
Rémunération des salariés	2,9	2,4	2,9	4,0	4,9	5,9	5,6	3,2	2,8	3,1
dont : Salaires bruts	3,4	2,5	3,3	4,2	5,1	6,5	6,3	3,2	2,5	3,2
Cotisations sociales employeurs	1,5	2,1	2,1	3,5	4,2	4,1	3,7	3,2	3,7	2,9
Impôts liés à la production et à l'importation	5,9	7,6	4,6	3,7	2,6	1,1	0,7	2,5	1,1	4,7
Excédent brut d'exploitation	4,2	-1,5	5,0	10,0	2,2	5,2	4,5	0,5	1,3	4,4
Ressources										
Valeur ajoutée	3,6	1,1	4,0	5,9	3,9	5,6	5,0	2,3	2,1	3,6
Subventions d'exploitation	-11,5	26,8	-21,0	2,9	1,2	-9,3	11,2	-1,2	14,9	0,4
COMPTE DE REVENU										
Emplois										
Revenus de la propriété et de l'entreprise	3,4	-2,1	5,2	11,6	4,6	15,5	8,1	2,2	-0,5	1,3
dont : intérêts effectifs	-0,8	-7,1	-3,1	-4,8	5,5	10,0	3,8	0,3	-2,4	-3,7
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	28,2	-0,5	16,0	9,7	24,5	4,4	15,6	-17,7	-12,6	0,7
Revenu disponible brut	-2,8	1,5	3,9	13,1	2,0	-2,1	4,4	-0,4	2,7	4,2
Ressources										
Revenus de la propriété et de l'entreprise	-4,7	3,5	9,5	19,5	13,9	13,6	15,1	-5,0	-4,6	-3,8
Excédent brut d'exploitation	4,2	-1,5	5,0	10,0	2,2	5,2	4,5	0,5	1,3	4,4
COMPTE DE CAPITAL										
FBCF	2,0	1,1	-0,4	9,6	9,2	12,1	4,3	-2,6	-1,8	3,1
Variation de stocks (1)	3,1	-3,5	0,2	5,9	4,2	11,6	2,5	-4,3	-3,4	-1,3
Besoin de financement (1)	-5,7	3,1	-1,4	3,6	-1,8	-30,9	-23,4	-12,8	-7,2	-9,1

(1) En milliards d'euros

Tableau 4

Ratios caractéristiques des résultats d'entreprise

(Part dans la valeur ajoutée en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
									Prév.	Prév.
RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS										
Entreprises non financières (SNF-EI)	56,2	56,8	56,5	55,7	56,4	56,5	56,8	57,2	57,5	57,2
Sociétés non financières	63,6	64,4	63,7	62,6	63,2	63,4	63,8	64,3	64,7	64,4
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TAUX DE MARGE)										
Entreprises non financières (SNF-EI)	40,5	39,9	39,9	40,7	40,0	39,9	39,9	39,5	39,3	39,5
Sociétés non financières	32,7	31,9	32,2	33,4	32,9	32,7	32,6	32,0	31,7	32,0
INTÉRÊTS EFFECTIFS VERSÉS										
Sociétés non financières	10,4	9,6	8,9	8,0	8,1	8,5	8,4	8,2	7,9	7,3
IMPÔTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE										
Sociétés non financières	2,9	2,9	3,2	3,3	4,0	3,9	4,3	3,5	3,0	2,9
ÉPARGNE BRUTE										
Sociétés non financières	16,9	17,0	16,9	18,1	17,8	16,5	16,4	16,0	16,0	16,1

Tableaux

Tableau 5

Ratios caractéristiques de l'accumulation du capital

(en%)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
									Prév.	Prév.
TAUX D'INVESTISSEMENT (1)										
Entreprises non financières (SNF-El)	16,8	16,6	16,1	16,7	17,5	18,4	18,3	17,4	16,8	16,7
Sociétés non financières	18,2	18,2	17,4	18,0	18,9	20,1	20,0	19,0	18,3	18,2
TAUX D'AUTOFINANCEMENT										
des Sociétés non financières										
au sens strict (2)	93,0	93,3	97,4	100,5	93,9	82,0	82,0	83,9	87,7	88,9
au sens large :										
Hors stocks (3)	102,7	104,4	112,2	110,7	104,6	90,9	91,1	92,6	93,7	94,1
Y compris stocks (4)	99,8	107,7	112,0	105,5	101,4	84,3	89,7	95,3	95,9	94,9

(1) Investissement/Valeur ajoutée.

(2) Épargne brute/FBCF.

(3) Épargne brute + transferts nets en capital/FBCF.

(4) Épargne brute + transferts nets en capital/FBCF + variations de stocks.

Tableau 6

Comptes des ménages

(Taux de croissance annuels en valeur)

	1994	1995	1996	1997	1998 *	1999	2000	2001	2002 Prév.	2003 Prév.
COMPTE DE REVENU										
Ressources										
Salaires bruts	3,6	2,7	2,9	3,8	4,6	5,5	5,4	3,5	2,6	2,8
- Cotisations sociales salariales	3,4	5,5	-2,6	-19,9	4,8	5,4	4,4	4,7	5,1	3,8
Salaires nets	3,6	2,1	4,1	8,8	4,5	5,5	5,6	3,3	2,2	2,7
Revenu mixte des El	2,2	1,9	-1,2	2,1	0,2	5,4	5,4	3,5	2,7	3,2
EBE et revenu mixte des ménages (hors El)	2,4	1,9	3,2	4,3	2,9	3,5	3,0	4,6	3,7	3,5
Prestations sociales brutes	3,8	4,1	2,8	2,6	2,7	2,7	3,9	5,1	4,1	3,7
Revenus de la propriété	11,6	0,1	3,7	7,6	6,6	8,6	3,7	-2,9	0,6	1,7
Autres ressources	9,1	-6,8	5,8	5,8	0,3	0,8	7,0	5,0	4,2	4,2
Emplois										
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	2,0	7,6	8,7	36,4	5,5	4,8	2,3	-0,4	2,6	0,9
Intérêts et dividendes	1,0	-7,2	-5,5	0,9	6,4	3,8	2,7	1,4	2,0	1,7
Autres emplois	4,4	2,4	2,2	-7,3	1,8	6,2	9,8	3,3	3,8	4,3
REVENU DISPONIBLE BRUT	4,7	1,9	3,0	3,5	3,3	4,7	4,8	3,9	2,7	3,3
dont : Dépenses de consommation	3,2	3,2	1,5	4,1	3,6	4,2	4,3	3,2	3,2	3,6
Épargne Brute	13,2	-4,6	11,0	0,2	1,3	7,4	7,8	7,4	0,6	1,6

Remarque importante :

* Le compte des ménages reflète en 1998 la diminution de 4,75 points de la cotisation maladie des salariés privés (0,75 point contre 5,5 points et relèvement de 4,1 points du taux de la CSG (7,5 points contre 3,4 points)).

prévisionnels

Tableau 7

Salaires et pouvoir d'achat

(Taux de croissance moyen annuel)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 Prév.	2004 Prév.
SALAISONS										
Salaires bruts reçus par les ménages (1)	3,6	2,7	2,9	3,8	4,6	5,5	5,4	3,5	2,6	2,8
Salaire moyen annuel par tête (2)	1,9	1,7	2,3	1,3	2,1	2,3	3,0	2,5	2,2	2,7
Effectifs salariés (2)	1,4	0,6	0,9	2,5	2,6	3,8	2,7	0,8	0,1	0,4
VARIATIONS EN POUVOIR D'ACHAT										
Déflateur de la consommation des ménages	1,8	2,0	1,2	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9	2,0	1,8
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête (3)	-0,1	-0,3	1,1	0,6	1,6	0,6	1,3	0,6	0,2	0,9
POUVOIR D'ACHAT DU RDB (4)	2,7	0,0	1,5	2,8	2,8	3,1	3,2	1,9	0,8	1,5

(1) Ensemble de l'économie.

(2) Branches marchandes non agricoles (EB-EP).

(3) Calculé avec le prix à la consommation des ménages.

(4) Calculé avec le déflateur de la consommation des ménages.

Tableau 8

Taux d'épargne des ménages

(en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 Prév.	2004 Prév.
Taux d'épargne global (1)	16,0	15,0	16,1	15,6	15,3	15,7	16,2	16,7	16,3	16,1
Taux d'épargne financière (2)	7,3	6,2	7,7	6,9	6,7	7,3	7,2	7,9	7,5	7,3
Taux d'épargne non financière	8,7	8,8	8,5	8,7	8,6	8,5	9,0	8,8	8,8	8,8

(1) Taux d'épargne global : épargne brute/revenu disponible brut.

(2) Taux d'épargne financière : capacité de financement/revenu disponible brut.

Tableau 9

Évolution du commerce extérieur de la France

(en milliards d'euros)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 Prév.	2004 Prév.
Total CAF-FAB	1,2	4,0	16,3	13,4	7,1	-11,9	-5,0	1,5	-5,8	-3,8
dont :										
Produits agro-alimentaires	7,2	7,9	9,9	8,9	9,2	9,4	7,4	8,5	9,3	9,6
Énergie	-9,2	-11,9	-13,2	-9,3	-11,7	-23,4	-22,7	-21,3	-20,3	-17,8
Industrie	3,2	8,0	19,5	13,7	9,6	2,1	10,4	14,3	5,2	4,4
Total FAB-FAB	9,1	11,5	23,8	20,7	14,3	-4,2	1,8	8,0	0,6	2,8
(en % du PIB)	(0,8)	(0,9)	(1,9)	(1,6)	(1,1)	(-0,3)	(0,1)	(0,5)	(0,0)	(0,2)

Source : INSEE, DP.

Tableaux prévisionnels

Tableau 10

Produit intérieur brut des pays industrialisés

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
									Prév.	Prév.
France	1,7	1,1	1,9	3,4	3,2	3,8	2,1	1,2	0,5	1,7
Allemagne	1,7	0,8	1,4	2,0	2,0	2,9	0,6	0,2	0,0	1,4
Royaume-Uni	2,8	2,6	3,4	2,9	2,4	3,1	2,1	1,9	1,7	2,0
Italie	2,9	1,1	2,0	1,7	1,7	3,3	1,7	0,4	0,4	1,5
Belgique	2,5	1,0	3,0	2,1	3,2	3,7	0,8	0,7	0,9	1,7
Pays-Bas	2,3	3,0	3,8	4,3	4,0	3,3	1,3	0,2	-0,6	1,0
Espagne	2,7	2,3	4,0	4,3	4,2	4,2	2,7	2,0	2,3	2,8
UE à 15	2,4	1,6	2,5	2,9	2,7	3,5	1,8	1,2	0,7	1,8
Zone Euro	2,2	1,4	2,3	2,9	2,8	3,5	1,5	0,8	0,5	1,7
Zone Euro hors France	2,4	1,5	2,5	2,7	2,5	3,4	1,4	0,7	0,5	1,7
Etats-Unis	2,7	3,7	4,4	4,3	4,1	3,8	0,3	2,4	2,4	3,0
Canada	2,8	1,7	4,2	4,1	5,4	4,5	1,5	3,3	3,1	3,5
Japon	1,4	5,2	1,9	-1,1	0,2	2,8	0,4	0,2	2,8	1,8
OCDE	2,4	3,0	3,2	2,9	3,0	3,5	0,9	1,6	1,8	2,3

Tableau 11

Prix à la consommation des pays industrialisés⁽¹⁾

(En moyenne annuelle)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
									Prév.	Prév.
France	1,8	2,0	1,2	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9	2,0	1,8
Allemagne		1,2	1,5	0,6	0,6	1,4	1,9	1,3	0,9	1,2
Royaume-Uni	2,7	2,5	1,8	1,6	1,3	0,8	1,2	1,3	2,8	2,4
Italie	5,4	4,0	1,9	2,0	1,7	2,6	2,3	2,6	2,7	2,2
Belgique	1,3	1,8	1,5	0,9	1,1	2,7	2,4	1,6	1,6	1,5
Pays-Bas	1,4	1,4	1,9	1,8	2,0	2,3	5,1	3,9	2,9	2,4
Espagne	4,6	3,6	1,9	1,8	2,2	3,5	2,8	3,6	3,6	3,1
Zone Euro	2,4	2,2	1,6	1,1	1,1	2,1	2,3	2,3	2,0	1,7
Zone Euro hors France		2,2	1,7	1,2	1,2	2,2	2,4	2,4	2,0	1,7
Etats-Unis	2,8	2,9	1,8	1,1	1,6	2,5	2,0	1,6	2,2	1,6
Japon	-0,1	0,1	1,0	-0,2	-0,5	-1,0	-1,7	-1,5	-1,4	-0,9

(1) IPC pour la France et les Etats-Unis, IPCH pour la zone euro et les autres pays de la zone euro, déflateur de la consommation privée pour le Japon.

Évolution des finances publiques - Vue d'ensemble

La stratégie budgétaire du Gouvernement est inchangée : le redressement de la situation de nos finances publiques passe par une maîtrise durable de la dépense. Ce sont les efforts en dépense qui permettent à la fois de baisser les prélèvements pour renforcer notre potentiel de croissance à moyen terme, et d'engager la réduction des déficits publics.

En 2003, le déficit public s'est dégradé, de 3,1 % du PIB à 4,0 %.

Le déficit des administrations publiques devrait atteindre 4,0 % du PIB en 2003, comme notifié à la Commission Européenne en septembre. La détérioration enregistrée par rapport à 2002 reflète une conjoncture exceptionnellement dégradée : le ralentissement de la croissance – qui ne devrait pas excéder 0,5 % cette année –, induit mécaniquement de moindres rentrées de recettes fiscales et sociales. Face à cette dégradation conjoncturelle, le Gouvernement a fait le choix de ne pas amplifier le ralentissement de l'activité par des hausses de prélèvements : il laisse jouer les stabilisateurs automatiques. Le déficit se creuse ainsi en 2003, mais du fait de sa seule composante cyclique. En dépit d'une croissance toujours vive des dépenses sociales, notamment des dépenses d'assurance maladie, et d'un très faible dynamisme spontané des prélèvements obligatoires⁽¹⁾, les efforts conduits pour maîtriser

les dépenses de l'État, grâce à une gestion active des crédits engagée dès le début d'année, permettent d'obtenir une légère amélioration du déficit structurel en 2003, de 0,1 point de PIB.

En 2004, le déficit public serait ramené à 3,6 % du PIB grâce à la maîtrise des dépenses.

Le retour à un rythme de croissance plus soutenu en 2004 ne garantit pas à lui seul un recul des déficits publics. Au contraire, la croissance effective en 2004 restant inférieure, à 1,7 %, au potentiel de croissance (estimé à 2 1/4 %), la partie conjoncturelle des déficits publics devrait continuer de s'accroître en 2004, de 0,3 point de PIB environ.

En termes structurels, les efforts entrepris pour maîtriser la progression de la dépense publique seront donc poursuivis et amplifiés : le rythme d'évolution de la dépense publique s'infléchirait significativement en 2004, à 1,1 % en volume – c'est-à-dire déflaté par l'indice des prix à la consommation hors tabac⁽²⁾ –, grâce à une croissance des dépenses de l'État en ligne avec l'inflation (soit une stabilité en volume), et, par la mise en œuvre d'un premier train d'économies dans le domaine de l'assurance maladie, sans anticiper sur les résultats des discussions à venir. Ces efforts sur la dépense permettraient de compenser le faible dynamisme spontané des prélèvements obligatoires : comme en 2003, les recettes fiscales spontanées de l'État pro-

(1) Ce point est détaillé plus loin.

(2) Déflatée par le prix du PIB, la progression des dépenses ne serait que de 0,9 % en 2004.

gresseraient moins vite que le PIB. Ils permettraient également de poursuivre les baisses de prélèvements. **L'amélioration du solde structurel devrait ainsi atteindre 0,7 point de PIB.**

Au total, le déficit des administrations publiques serait ramené à 3,6 % du PIB en 2004. Les mesures prises en 2004 placeront ainsi nos finances publiques en situation de revenir sous 3 % en 2005.

Cette politique de maîtrise de la dépense – appuyée sur une démarche de réforme – et de baisse des prélèvements s'inscrit dans une perspective de moyen terme. Elle est cohérente également à court terme : face à une conjoncture encore fragile qui a affecté la confiance des ménages et des entreprises, redonner du pouvoir d'achat aux ménages, à travers la hausse du SMIC, la revalorisation de la prime pour l'emploi et la baisse de l'impôt sur le revenu contribue à la fois à valoriser le travail et à soutenir la consommation.

La définition de la politique budgétaire intègre à la fois nos engagements européens et la soutenabilité à long terme de nos finances publiques. Ces deux exigences sont d'ailleurs indissociables : nos engagements européens, tels qu'ils figurent dans le Traité et dans le Pacte de Stabilité et de Croissance, visent à assurer une discipline commune entre pays partageant la même monnaie, afin d'assurer la soutenabilité des finances publiques de chacun. Depuis le mois de juin dernier, en application du pacte de stabilité, la France est soumise à une procédure de déficit excessif, procédure qui a également été déclenchée à l'encontre de deux de nos partenaires, l'Allemagne et le Portugal. Le Gouvernement met tout en œuvre pour respecter la discipline commune, dont les règles ont été définies et acceptées par tous les pays ayant adopté la monnaie unique, afin de préserver le bon fonctionnement du policy-

mix à l'intérieur de la zone euro. En 2004, la politique budgétaire vise à réduire le déficit, à travers un ajustement structurel de 0,7 point de PIB. En 2005, le Gouvernement entend ramener le déficit public sous le seuil de 3 %.

L'objectif du Gouvernement est de placer nos finances sur un sentier soutenable, et de faire rapidement reculer le poids de la dette. Celui-ci devrait en effet s'alourdir en 2003 et 2004, sous l'effet du déficit et du ralentissement de la croissance : rapportée au PIB, la dette publique atteindrait ainsi près de 63 % en 2004. Une telle situation n'est pas soutenable, et il est nécessaire de stopper la progression de la dette. À court terme en effet, le renchérissement des charges de la dette réduit nos marges de manœuvre potentielles sur les dépenses. À long terme, du point de vue de l'équité intergénérationnelle, il n'est pas justifié de faire porter sur les générations futures le financement de nos dépenses courantes.

Un effort prolongé de maîtrise de la dépense est la condition première d'un redressement durable de nos finances publiques : engagé grâce à un meilleur pilotage de la dépense de l'État, cet effort se poursuivra à l'horizon de la programmation pluriannuelle des finances publiques (2007) : celle-ci prévoit ainsi une progression moyenne de la dépense publique de 1 % en volume chaque année. L'objectif d'une progression à « zéro volume » des dépenses de l'État est reconduit sur la période de programmation, en exploitant le potentiel de redéploiements pour financer les priorités du Gouvernement. Concernant les dépenses sociales, la programmation pluriannuelle table sur une réforme structurelle ambitieuse, permettant de ramener la croissance des dépenses d'assurance maladie au rythme de la croissance potentielle entre 2005 et 2007.

Dans ce contexte, le solde structurel s'améliorerait de 1,7 point sur l'ensemble des trois années de la programmation plurianuelle. Sous l'hypothèse, prudente, d'une croissance de 2,5 % par an entre 2005 et 2007⁽³⁾, le déficit public effectif atteindrait 2,9 % du PIB en 2005, puis serait ramené à 1,5 % en 2007. La dette publique commencerait sa décrue en 2006. Avec une croissance plus élevée, de l'ordre de 3 % par an à moyen terme, la réduction du déficit et de la dette publics serait plus marquée : le déficit des APU se limiterait à 0,7 % du PIB en 2007, et la dette publique repasserait sous le seuil de 60 % du PIB.

L'atteinte de ces objectifs suppose de conduire une politique budgétaire prudente et prévoyante, conciliant redressement structurel de nos finances publiques et allégement des prélèvements qui pèsent

sur le travail, la prise de risque et l'innovation.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement se fixe des règles simples, claires et transparentes pour le pilotage des finances publiques à l'horizon 2005-2007.

- Le déficit structurel sera réduit d'au minimum 0,5 point de PIB chaque année, notamment par un effort poursuivi dans la durée de maîtrise de la dépense publique.
- Pour ne pas reproduire les erreurs du passé et ne pas dilapider les fruits de la bonne conjoncture en phase haute du cycle, comme cela a été le cas à la fin des années 80 et à la fin des années 90, les « bonnes surprises » en recettes constatées en exécution seront affectées à la réduction du déficit.

Tableau 1

Principaux agrégats de finances publiques 2002-2007*

en points de PIB	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Déficit public	- 3,1	- 4,0	- 3,6	- 2,9	- 2,2	- 1,5
Dépense publique	53,6	54,3	53,9	52,9	52,2	51,6
Taux de prélèvements obligatoires	43,9	43,8	43,6	43,5	43,5	43,5
Dette publique	59,0	61,4	62,8	63,2	62,9	61,8
Variation du solde structurel	- 1,0	0,1	0,7	0,6	0,5	0,6

* Scénario de croissance à 2,5 % entre 2005 et 2007.

Encadré :

Solde structurel et variation discrétionnaire (« effort structurel »).

Le solde des administrations publiques est affecté par la position de l'économie dans le cycle. On observe ainsi un déficit de recettes et un surplus de dépenses (notamment celles qui sont liées à l'indemnisation du chômage) lorsque le PIB est inférieur à son niveau potentiel et à l'inverse un surplus de recettes et une diminution des dépenses lorsqu'il lui est supérieur.

L'indicateur usuel de solde structurel vise à corriger le solde public effectif de ces fluctuations liées au cycle. La méthode d'évaluation du solde structurel consiste à

(3) Hypothèse prudente au regard du retard de demande en 2004, qui ne serait que faiblement comblé à l'horizon de 2007.

calculer, en premier lieu, la partie conjoncturelle du solde public, c'est-à-dire celle qui s'explique par la conjoncture, selon une méthodologie largement commune aux organisations internationales. En pratique, ce calcul repose notamment sur l'hypothèse que les recettes conjoncturelles évoluent au même rythme que le PIB, et que les dépenses – à l'exception notable des allocations chômage – ne sont pas sensibles à la conjoncture. Le solde structurel est ensuite calculé comme un « résidu », par différence entre le solde effectif et sa partie conjoncturelle.

Cet indicateur constitue une référence internationale pour l'appréciation de l'orientation des politiques budgétaires. Une fois éliminés les effets de la conjoncture, on retrouve en effet dans les évolutions du solde structurel :

- l'effort de maîtrise de la dépense, mesuré par l'écart entre la progression de la dépense et la croissance potentielle : lorsque la dépense publique croît moins vite que la croissance potentielle, cela correspond bien à une amélioration structurelle des finances publiques ;

- les mesures nouvelles concernant les prélèvements obligatoires.

Cependant, à côté de ces facteurs effectivement représentatifs de l'orientation de la politique budgétaire, le solde structurel en recouvre d'autres, sans doute moins pertinents :

- Le solde structurel est affecté par des « effets d'élasticité » des recettes publiques. L'hypothèse, en pratique, d'élasticité unitaire des recettes au PIB⁽⁴⁾, retenue dans le calcul du solde conjoncturel, n'est en effet valable qu'à moyen-long terme. À court terme en revanche, on observe des fluctuations importantes de cette élasticité. Pour l'État par exemple, l'amplitude de l'élasticité apparente des recettes fiscales est forte, du fait notamment de la variabilité de l'impôt sur les sociétés : l'élasticité des recettes fiscales nettes peut ainsi varier entre zéro et deux. Retenir l'hypothèse d'une élasticité unitaire revient donc à répercuter entièrement en variations du solde structurel les fluctuations de l'élasticité des recettes, alors même que ces fluctuations s'expliquent largement par la position dans le cycle économique. L'interprétation des variations du solde structurel s'en trouve donc sensiblement brouillée.

- D'autres facteurs peuvent également intervenir comme les variations des recettes hors prélèvements obligatoires (les recettes non fiscales de l'État, par exemple). Par construction, ces évolutions n'étant pas tenues pour « conjoncturelles » viennent affecter le solde structurel.

Afin de s'en tenir aux facteurs dont la nature structurelle est le mieux établie, on peut donc retirer du solde structurel les effets d'élasticité et les recettes hors PO. L'indicateur qui en résulte, que l'on peut qualifier d'« effort structurel » ou de « variation discrétionnaire du solde structurel » retrace les seuls effets de maîtrise des dépenses et de mesures nouvelles de PO décidées par les pouvoirs publics. L'écart entre l'indicateur de variation du solde structurel et celui d'« effort structurel » peut être important.

(4) Cela signifie qu'une hausse nominale de 1 % de l'activité se traduit par une hausse de 1 % des recettes publiques.

- Ainsi, entre 1999 et 2001, on a assisté à un relâchement discrétionnaire des finances publiques, à hauteur de – 2,1 points, mais du fait d'une élasticité des recettes temporairement très supérieure à 1 (de l'ordre de 2 pour les recettes fiscales nettes de l'État), la dégradation du solde structurel n'a été « que » de 1 point.
- À l'inverse, lorsque l'élasticité apparente des recettes est inférieure à l'unité, ce qui se produit fréquemment dans les périodes de ralentissement conjoncturel, le solde structurel en est détérioré d'autant. **C'est le cas à partir de l'année 2002. En 2003, l'effort discrétionnaire de consolidation atteindrait 0,5 point de PIB** (grâce aux efforts d'économies sur les dépenses de l'État, et à la réforme de l'UNEDIC). Cet effort ne se traduirait cependant que par une amélioration de 0,1 point du déficit structurel, du fait d'une élasticité des recettes au PIB inférieure à l'unité (0,3 pour les recettes fiscales de l'État). En 2004, **l'effort discrétionnaire de consolidation centré sur les dépenses s'élèverait à 0,8 point de PIB**, ce qui n'apparaît pas à due concurrence dans la variation du solde structurel, compte tenu là encore de la faible élasticité des recettes.

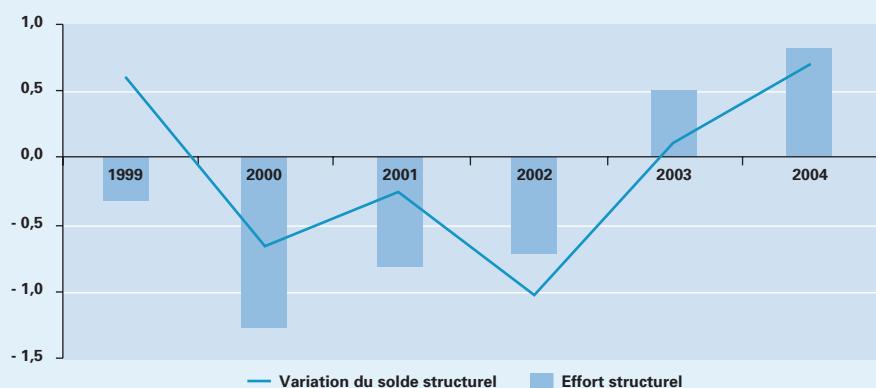
Tableau 2

Décomposition du solde structurel

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Solde effectif	- 1,8	- 1,4	- 1,5	- 3,1	- 4,0	- 3,6
Solde structurel : niveau	- 0,9	- 1,6	- 1,9	- 2,9	- 2,8	- 2,1
Solde structurel : variation annuelle	0,6	- 0,7	- 0,3	- 1,0	0,1	0,7
Variation discrétionnaire du solde structurel (« effort structurel »)	- 0,3	- 1,3	- 0,8	- 0,7	0,5	0,8
Gains dus à l'écart de progression des dépenses et du PIB	0,0	- 0,3	0,2	- 0,3	0,3	0,7
Mesures nouvelles sur les prélèvements obligatoires *	- 0,3	- 1,0	- 0,9	- 0,4	0,2	0,1
Composante non discrétionnaire	0,9	0,7	0,5	- 0,3	- 0,4	- 0,1
Effet d'évolution spontanée des PO différente du PIB	1,0	0,6	0,5	- 0,3	- 0,2	- 0,2
Recettes hors prélèvements obligatoires	- 0,1	0,1	0,0	0,0	- 0,2	0,1

* Il s'agit de l'ensemble des mesures nouvelles, y compris celles résultant de décisions des collectivités locales et des partenaires sociaux, et celles résultant de décisions antérieures à l'année couverte.

Variation du solde structurel et « effort structurel »



La dette

Le ratio d'endettement brut consolidé des administrations publiques devrait augmenter en 2003 en raison du ralentissement de la croissance et de la dégradation conjoncturelle du solde des administrations publiques. La dette publique brute consolidée⁽¹⁾ atteindrait ainsi 61,4 points de PIB en 2003.

En 2004, le ratio d'endettement ralentirait pour atteindre 62,8 points de PIB. L'amélioration du besoin de financement des administrations publiques conjuguée au retour d'une croissance plus soutenue permettrait ce ralentissement.

En points de PIB	2000	2001	2002	2003	2004
Ratio d'endettement	57,2	56,8	59,0	61,4	62,8
Variation du ratio d'endettement	– 1,3	– 0,3	2,1	2,4	1,5
<i>dont besoin de financement (2)</i>	1,4	1,5	3,1	4,0	3,6
<i>dont flux de créances</i>	0,1	0,4	0,7	– 0,1	0,0
<i>dont effet croissance du PIB</i>	– 2,8	– 2,2	– 1,7	– 1,5	– 2,1

En points de PIB	2000	2001	2002	2003	2004
Ratio d'endettement	57,2	56,8	59,0	61,4	62,8
Solde public	– 1,4	– 1,5	– 3,1	– 4,0	– 3,6
<i>Solde stabilisant (4)</i>	– 2,7	– 2,2	– 1,8	– 1,5	– 2,1
<i>Solde primaire effectif (3)</i>	1,8	1,7	0,1	– 0,9	– 0,7
<i>Solde primaire stabilisant (4)</i>	0,5	1,0	1,4	1,5	0,8
Charge de la dette	3,2	3,2	3,2	3,1	3,0

La progression de la dette publique à partir de 2002 s'explique par les facteurs suivants :

- le ralentissement de la croissance a relevé mécaniquement le niveau d'excédent primaire nécessaire pour stabiliser la dette en part de PIB : en 2002 et 2003, celui-ci a atteint près de 1,5 point de PIB ;
- or, le solde primaire, affecté par deux années de faible croissance, s'est dégradé pour devenir déficitaire en 2003 à – 0,9 point de PIB.

Ce double mouvement est à l'origine de la remontée du ratio d'endettement de 2,4 points de PIB en 2003. En 2004, la reprise progressive de la croissance permettrait de faire reculer à 0,8 point de PIB le solde primaire nécessaire pour stabiliser la dette. Malgré une nouvelle dégradation du solde conjoncturel, les efforts de consolidation permettraient une amélioration du solde primaire de 0,2 point de PIB par rapport à 2003. Le niveau de dette augmenterait de la

(1) La consolidation est l'opération qui consiste à ne prendre en compte, conformément à la notion de la dette au sens de Maastricht, que les créances des autres grands secteurs institutionnels sur celui des administrations publiques, et non les créances d'un des sous-secteurs des administrations publiques (administrations publiques locales, centrales et de sécurité sociale) sur un autre.

(2) La variation du ratio d'endettement au PIB résulte de trois contributions : l'effet « dénominateur », issu de la variation du PIB nominal, l'effet « numérateur » qui correspond à la variation de la dette nominale, qui recouvre lui-même deux facteurs : le déficit public de l'année et le flux de créances de l'année (ce sont les acquisitions d'actifs, à l'exclusion des créances sur une autre administration publique par les administrations publiques).

(3) Le solde primaire est le solde public hors charge de la dette.

(4) Solde et solde primaire qui permettraient de stabiliser la dette en part de PIB.

publique

différence entre ces deux soldes pour s'élever à 62,8 points de PIB, le flux de créance étant nul par convention.

Après avoir augmenté entre 2000 et 2003, le solde public stabilisant – solde nécessaire pour stabiliser la dette en part de PIB – se replierait également en 2004 sous l'effet du retour de la croissance. Le solde stabilisant s'avère en effet fortement dépendant de la conjoncture. Il est plus élevé en période de faible croissance (comme en 2003 par exemple) qu'en période de croissance soutenue. Pour lisser l'impact des fluctuations de l'activité sur le solde stabilisant, on peut évaluer un « solde stabilisant tendanciel ». Avec une croissance tendancielle du PIB de $2^{1/4}\%$ ($3^{3/4}\%$ en valeur) et une dette publique de 60 points de PIB, le solde stabilisant tendanciel s'établit à $-2^{1/4}$ points de PIB.

Solde stabilisant la dette des administrations publiques

Lorsque le taux de croissance nominale du PIB est inférieur au taux d'intérêt apparent de la dette, la dette des administrations publiques tend spontanément à s'accroître sous l'effet d'un processus auto entretenu appelé « effet boule de neige » : la charge d'intérêt conduit à augmenter le déficit, ce qui augmente à nouveau la charge de la dette. Plus précisément, on définit à l'instant t , B_t le solde public, D_t la dette publique, BP_t le solde primaire (solde public hors charges de la dette), Y_t le PIB nominal, g le taux de croissance du PIB nominal et i le taux d'intérêt apparent de la dette, avec $B_t = BP_t - i D_t$. La dette vérifie l'équation d'accumulation suivante :

$$D_{t+1} = (1+i)D_t - BP_{t+1}$$

Soit, exprimé en points de PIB :

$$d_{t+1} = \frac{D_{t+1}}{Y_{t+1}} = \frac{D_t}{Y_t} \frac{1+i}{1+g} - \frac{BP_{t+1}}{Y_{t+1}}$$

d'où, au premier ordre :

$$d_{t+1} = d_t (1+i-g) - bp_{t+1} \text{ avec } bp_{t+1} = \frac{BP_{t+1}}{Y_{t+1}}$$

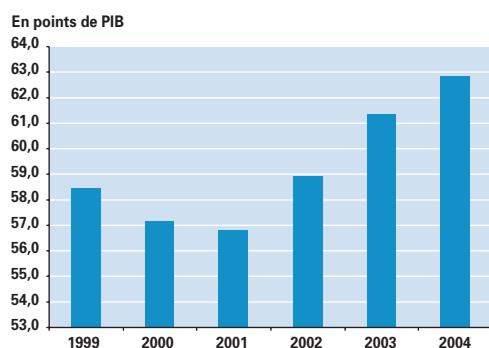
À encours de dette et taux d'intérêt donnés, on peut estimer un niveau d'excédent primaire – appelé solde primaire stabilisant – qui permet de stabiliser la part de la dette dans le PIB. Avec les conventions précédentes, le solde primaire stabilisant la dette s'écrit :

$$\tilde{bp} = -(g-i)*d_t$$

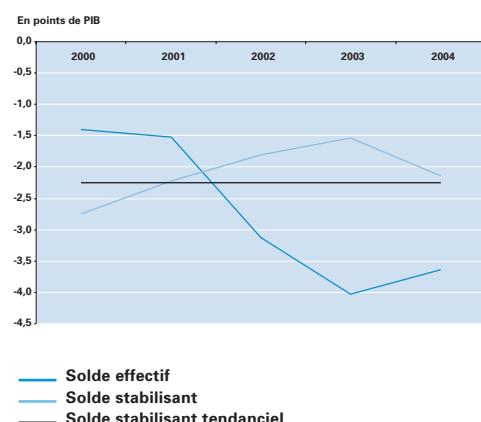
Ce solde primaire stabilisant dépend de l'écart entre le taux de croissance de l'économie et le taux d'intérêt apparent de la dette. Plus ce différentiel est élevé, plus le solde primaire stabilisant est faible. On définit de façon équivalente le solde public stabilisant comme le solde public (y compris charge de la dette) qui permettrait de stabiliser la dette en points de PIB. Il s'écrit :

$$\tilde{b} = -g * d_T$$

Ratio d'endettement



Solde effectif et solde stabilisant



L'évolution des dépenses

Après une progression dynamique de la dépense publique en 2002 (3,2 % en volume), l'année 2003 serait marquée par un retour vers un rythme plus modéré, de 2,2 % en volume. En 2004, la nouvelle décélération des dépenses (1,1 % en volume) résulterait principalement de la stabilisation des dépenses de l'État (0 % en volume), mais aussi des mesures d'économies dans le domaine de l'assurance maladie et des mesures de redressement de l'UNEDIC décidées fin 2002, qui produiraient leurs plein effets en 2004. La progression de la dépense publique est ramenée en dessous de la croissance potentielle en 2003. Mais en raison du ralentissement de la croissance effective en 2003, la dépense publique en part de PIB augmenterait toutefois de 53,6 % du PIB en 2002 à 54,3 % en 2003. Avec l'accentuation de sa maîtrise et le redémarrage progressif de la croissance, la dépense publique serait ramenée à 53,9 % du PIB en 2004.

■ Après la forte progression observée en 2002, les dépenses du budget général sont stabilisées en euros constants.

Dès le début de l'année 2003, le Gouvernement s'est attaché à respecter en exécution le niveau de dépenses voté par le Parlement : annulation et mise en réserve de crédits, mise en réserve d'une partie des reports de crédits de l'année 2002 sur 2003. Les dépenses du Budget Général devraient ainsi être contenues au niveau de la loi de finances initiale (273,8 Md€).

En 2004, les dépenses budgétaires devraient progresser au rythme de l'inflation, soit une stabilisation en volume. Le financement des priorités gouvernementales en matière notamment de défense, de sécurité et de justice étant préservé, la stabilisation du niveau global des dépenses sera assuré par des économies importantes dans les autres secteurs.

Passage de la dépense de l'État de la comptabilité budgétaire à la comptabilité nationale

Le champ de la dépense de l'État, au sens de la comptabilité nationale, est plus large que celui défini par les dépenses du Budget Général : les dépenses de l'État comprennent en effet notamment certains prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales et de l'Union européenne, ainsi que les dépenses des comptes spéciaux du trésor et des budgets annexes. Ainsi en 2004, la montée en charge de la « quatrième ressource » au profit de l'Union européenne, en liaison avec le respect de l'agenda défini par les perspectives financières de Berlin, contribuerait à alourdir en comptabilité nationale l'évolution de la dépense de l'État (0,6 %). Cette progression apparente en comptabilité nationale est cependant peu représentative de l'effort réel de maîtrise de la dépense, puisqu'elle est alimentée essentiellement par des transferts à destination d'autres secteurs des administrations publiques, qui se consolident dans les calculs de progression de la dépense publique globale.

publiques en 2003-2004

■ **Les dépenses sociales, encore dynamiques en 2003, décéléreraient en 2004.**

En 2003, les prestations sociales resteraient dynamiques (4,8 % en valeur) du fait principalement de la progression des dépenses de l'assurance maladie et des dépenses sociales liées à l'emploi. L'évolution spontanée de l'ONDAM resterait soutenue (6,4 % à périmètre constant selon les derniers chiffres publiés par la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale), alors que les premières mesures d'économies sur les médicaments commencent à produire leurs effets. Les prestations emploi, qui subissent les effets de la mauvaise conjoncture, progresseraient également de manière rapide (+ 5,1 % en valeur).

En 2004, les prestations sociales progresseraient à un rythme plus modéré (3,5 % en valeur) du fait de la conjonction des efforts de maîtrise des dépenses d'assurance maladie (maîtrise médicalisée, économies de gestion des établissements, abaissement de la marge des grossistes,...) et du ralentissement des dépenses d'indemnisation du chômage lié à l'amélioration sur le front de l'emploi et à la montée en charge du plan de redressement de l'UNEDIC de la fin 2002. L'impact de ces mesures ne serait que partiellement compensé par la mise en œuvre de la mesure sur les départs anticipés pour les salariés âgés à carrière longue dans le cadre de la réforme des retraites et par la création de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

■ **Les dépenses des collectivités locales ralentissent par rapport à 2002.**

Les dépenses des administrations locales progresseraient de 3,8 % en valeur en 2003, contre 4,6 % en 2002. Cette évolution résulterait d'une progression de la masse salariale moins dynamique qu'au cours des dernières années, avec la fin de la montée en charge des 35 heures dans les collectivités locales et le non-renouvellement des emplois jeunes, et d'un net recul de la charge de la dette, induit par la baisse des taux d'intérêt et la poursuite du désendettement des collectivités locales. Cependant, la montée en charge de l'Allocation Prestation Autonomie (APA) est sensible dans le budget des départements en 2003 et, après un recul enregistré en 2002, recul traditionnel en début de mandature municipale, l'investissement local repartirait à la hausse en 2003.

En 2004, les dépenses des administrations locales décéléreraient à 3,1 % en valeur, à périmètre constant, donc hors effet de la décentralisation du RMI pour laquelle les communes recevront une compensation à hauteur des nouvelles charges qui leur sont transférées. Ce ralentissement reflète avant tout la fin de la montée en charge de l'Allocation Prestation Autonomie. L'investissement local continuerait en revanche d'accélérer sous l'effet du cycle électoral.

Tableau 1

Évolution en volume des principaux postes de la dépense publique (en %)

(hors principaux changements de périmètre 2004 : budgétisation du FOREC, décentralisation du RMI)

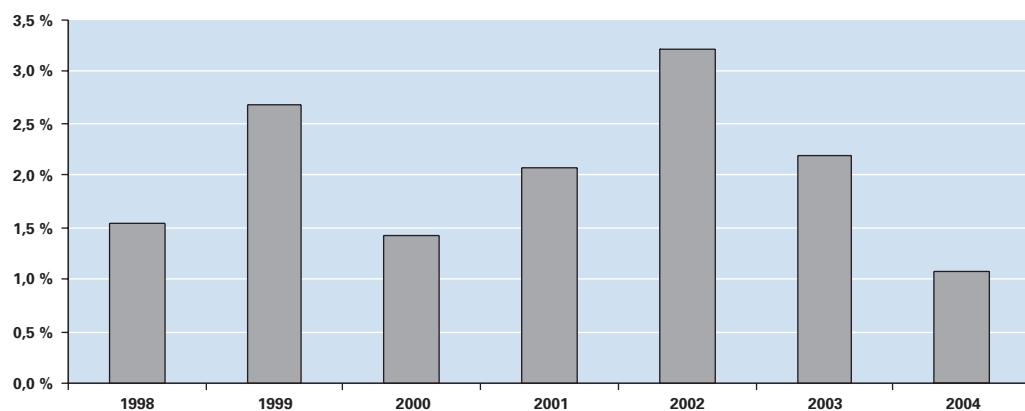
	Niveaux 2002 (en milliards d'euros)	2003	2003	2004	2004
		(déflaté par l'indice des prix à la consommation hors tabac) (1)	(déflaté par les prix du PIB) (1)	(déflaté par les prix à la consommation hors tabac) (2)	(déflaté par les prix du PIB) (2)
État					
Budget Général	273,44	Dépenses au niveau de la LFI		0	- 0,2
Comptabilité Nationale	350,7	- 1,4	- 1,7	0,6	0,4
APUL	152,9	2,1	1,8	1,6	1,4
ASSO	372,4	3,1	2,8	1,6	1,4
<i>Dont ONDAM (valeur)</i>		6,4		4	
Total APU (consolidé)	766,9 (3)	2,2	1,9	1,1	0,9

1) En 2003, l'inflation hors tabac s'établirait à 1,7 % en moyenne annuelle. Le déflateur du PIB augmenterait de 2,0 %.

2) En 2004, l'inflation hors tabac s'établirait à 1,5 % en moyenne annuelle. Le déflateur du PIB augmenterait de 1,7 %.

3) La somme des dépenses des sous-secteurs n'est pas égale à la dépense publique totale des APU en raison de l'existence de transferts entre sous-secteurs.

Progression de la dépense déflatée par l'indice des prix hors tabac



L'évolution des prélèvements

Cette fiche présente les principaux résultats relatifs à l'évolution des prélèvements obligatoires (PO) en 2004. Une description plus détaillée de ces évolutions, notamment de l'incidence des mesures nouvelles, est disponible dans le « rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution », autre document annexé au PLF.

Tableau 1 : Évolution des prélèvements obligatoires sur la période 2002-2004

	2002	2003	2004
En milliards d'euros			
Etat + organismes divers d'administration centrale	256,6	258,1	274,8
Administrations publiques locales	75,6	77,8	86,2
Administrations de sécurité sociale	328,3	340,7	336,4
Union européenne	7,1	6,8	5,4
Total	667,6	683,4	702,8
PIB en valeur	1520,8	1559,0	1612,3
En points de PIB			
Etat + organismes divers d'administration centrale	16,9	16,6	17,0
Administrations publiques locales	5,0	5,0	5,3
Administrations de sécurité sociale	21,6	21,9	20,9
Union européenne	0,5	0,4	0,3
Taux de prélèvements obligatoires	43,9	43,8	43,6

Source : DP

Tableau 2 : Élasticité des prélèvements obligatoires sur la période 2002-2004

	2002	2003	2004
Évolution effective des PO yc. mesures nouvelles (en %)	1,3	2,4	2,8
Évolution spontanée des PO, hors mesures nouvelles*(1) (en %)	2,4	1,9	2,8
Croissance du PIB en valeur (2) (en %)	3,1	2,5	3,4
Elasticité spontanée des PO (1)/(2)	0,8	0,8	0,8

Source : DP

* Les mesures nouvelles sont celles qui résultent des décisions affectant les prélèvements obligatoires au cours de l'année en question, elles incluent celles envisagées dans le PLF et le PLFSS 2004, mais aussi l'effet de mesures décidées antérieurement.

En 2003, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques devrait s'établir à 43,8 % du PIB, en très légère baisse par rapport au niveau atteint en 2002 (- 0,1 point de PIB), année qui a été marquée par un fort recul du taux de prélèvements obligatoires (diminution de 0,8 point de PIB). Cette évolution résulte de deux facteurs de sens opposé. D'une part, l'évolution spontanée des prélèvements obligatoires tendrait à faire diminuer le taux de PO de plus de 0,2 point de PIB. À législation constante, les PO devraient, en effet, croître de 1,9 % contre 2,5 % pour le PIB en valeur (*cf. tableau 2*). D'autre part, les changements de législation ou de réglementation, présents et passés, feraient augmenter légèrement le taux de PO, de 0,2 point de PIB. La stabilité des prélèvements globaux recouvre également des mouvements divergents par sous-secteur : le taux de prélèvements obligatoires de l'État recule de 0,3 point de PIB ; celui des organismes de sécurité sociale augmente de 0,3 point de PIB (notamment en raison de l'augmentation des cotisations UNEDIC intervenue au début de l'année).

obligatoires en 2003 et 2004

En 2004, la décrue du taux de prélèvements obligatoires devrait se poursuivre. À législation constante, les prélèvements obligatoires devraient continuer à croître moins rapidement que l'activité. En effet, la progression spontanée des prélèvements devrait atteindre 2,8 % contre 3,4 % pour le PIB en valeur. **Dans ce contexte, le taux de PO des administrations publiques devrait diminuer de l'ordre de 0,2 point de PIB et passer à 43,6 %.** Il faut noter que différentes mesures modifient la répartition des prélèvements obligatoires entre administrations publiques (transfert des recettes fiscales du FOREC à l'État, transferts de recettes entre l'État et le BAPSA, transfert d'une partie de la TIPP de l'Etat aux administrations locales) sans pour autant affecter le niveau des prélèvements obligatoires toutes administrations publiques confondues.

Le projet de loi de finances pour 2004 prévoit des mesures portant le total des dispositions fiscales et des allégements de charges pour 2004 à 3,3 Md€.

Concernant les ménages, le projet de loi de finances pour 2004 poursuit la politique d'allègement de l'impôt sur le revenu, en prévoyant une diminution des taux du barème de 3 % en 2004. Cette mesure permettra d'alléger la charge d'impôt pesant sur les ménages de 1,76 milliard d'euros en 2004.

Simultanément, et afin de permettre aux ménages les plus modestes qui n'acquittent pas l'impôt sur le revenu, de bénéficier également d'un gain de revenu disponible lié à leur travail, le projet de loi de finances prévoit une majoration de la Prime Pour l'Emploi (PPE) de 360 millions d'euros. Le projet de loi de finances prévoit, outre une revalorisation de la prime, le versement d'un acompte forfaitaire de 250 euros aux personnes ayant repris un emploi depuis plus de 6 mois (coût de 120 millions d'euros). En réduisant le délai séparant le paiement de la PPE et la reprise d'une activité professionnelle, cette mesure renforce le caractère incitatif au retour à l'emploi de la PPE.

Par ailleurs, diverses mesures ciblées en direction des populations fragiles (notamment une réduction d'impôt sur le revenu au titre de la dépendance) devraient se traduire par un allègement supplémentaire des prélèvements de 90 millions d'euros.

Des mesures de simplification en matière de droits de mutation à titre gratuit sont également prévues dans le projet de loi de finances pour 2004.

Au total, ces mesures entraîneront une diminution des prélèvements obligatoires de l'Etat supportés par les ménages de près de 2,3 milliards d'euros par rapport à 2003.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des retraites, le projet de loi de finances pour 2004 prévoit la mise en place d'un nouveau produit d'épargne retraite, le plan d'épargne retraite populaire. Parallèlement, le projet de loi de finances propose de ne plus permettre l'ouverture de nouveaux Plans d'Epargne Populaire (PEP) à compter du 25 septembre 2003. Ces mesures n'ont pas d'impact sur les recettes fiscales en 2004.

En matière de **fiscalité indirecte**, le projet de loi de finances prévoit la présentation au Parlement d'un projet de loi qui fixera les conditions dans lesquelles les services de restauration pourront se voir appliquer le taux réduit de TVA, dès que l'Union européenne l'aura définitivement autorisée. Cette mesure doit permettre de diminuer les distorsions de concurrence introduites par la fiscalité entre restauration traditionnelle (imposée au taux normal à 19,6 %), d'une part, et restauration rapide et cantines (bénéficiant du taux réduit à 5,5 %), d'autre part. Ciblée sur un secteur d'activité à forte intensité de main-d'œuvre, cette mesure doit favoriser la créa-

tion d'environ 40 000 emplois dans le secteur de la restauration. Toutefois, la date d'entrée en vigueur de cette mesure dépend des négociations communautaires. Par conséquent, son impact sur les prélèvements obligatoires n'a pas été pris en compte ici. Pour prendre en compte les problématiques environnementales, l'écart entre la TIPP gazole et la TIPP essence est réduit de 2,5 centimes par litre. Cette mesure devrait ainsi rapporter 800 millions d'euros de recettes supplémentaires en 2004 qui seront affectées au financement d'investissements de transport ferroviaire. De plus, une nouvelle augmentation de la taxe sur les tabacs (droit BAPSA) devrait générer environ 300 millions d'euros de recettes supplémentaires.

S'agissant des entreprises, plusieurs mesures interviendront également en 2004. Des mesures d'allègement de l'impôt sur les sociétés visent à faciliter la création d'entreprise, l'investissement et l'innovation. La mise en œuvre de la loi sur l'initiative économique, le dispositif jeunes entreprises innovantes, la loi sur le développement urbain ainsi que différentes mesures pour renforcer l'attractivité du territoire français conduiront également à réduire la charge fiscale qui pèse sur les entreprises.

Le projet de loi de finances pour 2004 met également en place des dispositifs qui, s'ils n'ont pas d'incidence sur les prélèvements obligatoires en 2004, contribueront à diminuer les impôts supportés par les entreprises au cours des années suivantes. La réforme du crédit impôt recherche, qui doit rendre les dépenses de recherche-investissement plus attractives sur un plan fiscal, contribuera à un allègement de l'impôt sur les sociétés en 2005 (180 millions d'euros). De même, la possibilité de report en avant illimité des pertes devrait entraîner un allègement fiscal de 50 millions d'euros en 2005.

A côté de ces mesures proposées, il convient de tenir compte des conséquences de mesures antérieures qui contribuent également à faire diminuer la pression fiscale. La suppression de la Contribution des Institutions Financières (CIF), prélèvement de 1 % assis sur certains frais généraux des banques et des compagnies d'assurance, a été décidée dans la précédente loi de finances. Sans incidence sur les prélèvements obligatoires en 2003, compte tenu de la suppression simultanée du crédit d'impôt qui lui était associé, cette mesure contribue à faire diminuer les prélèvements obligatoires d'environ 200 millions d'euros en 2004.

A ces mesures s'ajoutent les baisses des cotisations sociales. Dans le cadre de l'assouplissement des 35 heures et de l'unification des différents niveaux de salaire minimum, des allègements de cotisations sociales patronales supplémentaires ont été consentis au niveau du Smic en 2003 ; leur montée en charge se poursuivra en 2004 et 2005. Cette mesure se traduit par une diminution des prélèvements obligatoires de 1,2 milliard d'euros en 2004 et de 3,2 milliards supplémentaires en 2005, après 500 millions en 2003.

Enfin, le dispositif de soutien des jeunes en entreprise instauré en juillet 2002 poursuit sa montée en charge en 2004. Le coût de ce dispositif en 2004 augmentera de 300 millions d'euros environ, même si cette mesure n'est pas traitée en baisse de prélèvements obligatoires dans la comptabilité nationale.

Le tableau 3 présente les mesures nouvelles en 2004 (impact du PLF, du PLFSS, des lois votées en 2003 et de la législation antérieure). Seules les mesures déjà prises et les mesures proposées dans le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale sont prises en compte. À ce titre, il convient de noter que les hausses de taux des collectivités locales, qui relèvent de l'exercice de prévision, ne sont pas présentées comme des mesures nouvelles car de telles hausses ne seront votées qu'au début de l'année 2004.

Tableau 3 : Principales mesures nouvelles et leur incidence sur les prélèvements obligatoires en 2004 (en M€)

		2004
Impact des décisions de la présente législature		
État		- 2 482
– Budget général		- 3 032
	<i>PLF 2004</i>	- 3 333
	<i>PLF 2003</i>	- 1 297
	<i>Autres mesures prises en 2003 (1)</i>	- 376
	<i>Allègement de charges (2)</i>	- 430
	<i>PLF 2004 : augmentation de la taxe sur les tabacs manufacturés</i>	- 1 230
		301
		550
Sécurité sociale		150
	<i>PLF 2004 : taxe publicité pharmaceutique</i>	400
	<i>Augmentation du droit de consommation sur les tabacs</i>	400
Impact des mesures antérieures à mai 2002 (3)		2 056

(1) Il s'agit de la loi pour l'initiative économique, de la loi d'orientation pour l'outre-mer, de la loi DDUHC, de la loi pour le mécénat et de la loi sur la rénovation urbaine.

(2) Budgétairement, ces mesures ont un impact sur l'État ; mais, en comptabilité nationale, elles ont un impact sur les prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale.

(3) Le PLFSS prend en compte 800 M€ de recettes nouvelles au titre du tabac, dont 400 M€ au titre du relèvement du droit de consommation décidé par le gouvernement et 400 M€ liés à l'évolution des prix pratiqués par les fabricants.

La prévision des recettes fiscales

Les prévisions de recettes de l'État pour l'année en cours et pour l'année suivante s'inscrivent dans des contextes assez différents. Pour l'année en cours, la connaissance des recouvrements sur les six premiers mois de l'année permet normalement de formuler une prévision robuste des recettes annuelles lors de l'élaboration du PLF. L'exercice est en revanche plus délicat s'agissant des recettes de l'année suivante, la prévision reposant alors avant tout sur le lien supposé entre l'évolution des assiettes fiscales et celle des principaux agrégats macroéconomiques (masse salariale, consommation des ménages...).

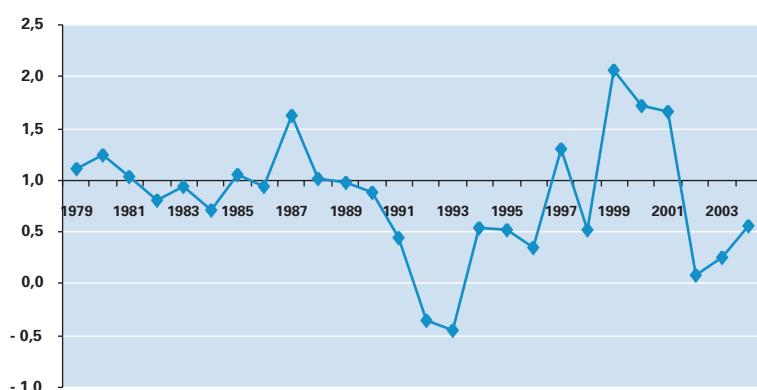
Au-delà de cette différence de contexte, la méthode utilisée pour la prévision des recettes sur les deux années est la même et se déroule en deux étapes. On détermine en premier lieu une évolution « spontanée » des recettes. Pour ce faire, on suppose que la législation ne change pas (législation constante) : la croissance économique des recettes fiscales résulte alors uniquement de la croissance prévue des assiettes. Dans un second temps, on prend en compte l'incidence budgétaire des changements de législation (« mesures nouvelles ») et des changements de périmètre (par exemple, en 2004, le retour parmi les recettes budgétaires des prélèvements effectués au profit du FOREC) afin de déterminer un montant de recettes à législation courante⁽¹⁾. La présente fiche s'attache essentiellement au premier de ces deux aspects.

Tableau 1 : Élasticité des recettes fiscales en 2003 et 2004

	2002	2003	2004
PIB en valeur (en %) (1)	3,1	2,5	3,4
Évolution des recettes fiscales nettes à législation et périmètre constants (en %) (2)	0,3	0,8	2,0
Élasticité des recettes fiscales nettes au PIB (2)/(1)	0,1	0,3	0,6

Source : DP.

Élasticité des recettes fiscales nettes au PIB



(1) Le tome I de l'*Évaluation des Voies et Moyens* retrace de manière complète l'impact des changements de périmètre et des mesures nouvelles affectant les recettes fiscales en 2004. Une vision consolidée de ces changements de législation sur les prélèvements obligatoires est fournie dans le *Rapport présentant l'évolution des prélèvements obligatoires des administrations publiques*, document annexé au PLF 2004.

de l'État en 2003 et 2004

Après avoir été très faible en 2002, l'élasticité des recettes fiscales au PIB devrait se redresser progressivement en 2003 et 2004 sous l'effet de la reprise économique.

L'élasticité des recettes fiscales de l'État s'est révélée particulièrement faible en 2002 (0,1) au regard de la tendance unitaire de long terme. En 2003 et 2004, elle devrait se redresser, mais ce redressement ne serait que progressif dans la mesure où un certain nombre d'impôts sont basés sur des assiettes de l'année antérieure.

En 2003, les recettes fiscales nettes de l'État devraient progresser de 0,8 % à législation constante. L'élasticité des recettes à l'activité serait alors de 0,3. En 2004, la croissance spontanée des recettes fiscales devrait être plus dynamique, s'établissant à 2,0 %. L'élasticité des recettes fiscales serait alors de 0,6.

■ L'atonie des recettes fiscales serait essentiellement due à la faiblesse de l'impôt sur les sociétés.

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions attendues pour 2003 et 2004 des croissances spontanées des principales recettes ainsi que leur contribution respective à la croissance spontanée des recettes totales de l'État.

Tableau 2 : Contributions des principaux impôts à l'évolution spontanée des recettes

	Montant recouvré en 2002 (Md€)	2003	2004
Croissance spontanée de l'impôt sur les sociétés	37,4	- 7,9%	- 2,0 %
Croissance spontanée de la TVA	107,5	1,9%	3,3 %
Progression spontanée des émissions d'IR (titre courant)	49,6	4,6%	3,0 %
Progression spontanée des autres recettes	45,7	- 2,6%	1,9 %

Source : DP.

L'impôt sur les sociétés : la diminution des recettes d'impôt sur les sociétés en 2003 résulte de la baisse du bénéfice fiscal des entreprises en 2002 (celui-ci aurait diminué de 1,3 %) alors que sa diminution était de l'ordre de 0,6 % en 2001. Le mode de recouvrement de l'IS par solde etacompte explique l'amplification du repli du bénéfice fiscal sur les recettes spontanées d'IS. En 2004, les recettes d'IS devraient diminuer plus faiblement, du fait d'une diminution moins marquée du bénéfice fiscal en 2003 (- 0,5), l'effet amplificateur du mode de recouvrement par solde etacompte ne jouant plus. Par ailleurs, le montant d'IS payé sur les plus values est supposé stable entre 2003 et 2004.

La TVA : le montant prévu de recettes de TVA nette pour 2003 révisé à l'occasion du PLF 2004 s'établit à 109,8 milliards d'euros. La révision à la baisse de 1,9 milliard d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2003 résulte de l'atonie des différentes composantes de l'assiette de TVA et d'une accélération des remboursements. En 2004, même si les autres composantes de l'assiette (investissement public et privé, consommation intermédiaire) connaissent encore une évolution faible, la consommation des ménages devrait être plus dynamique (3,6% contre

3,2%), permettant à la TVA de renouer avec une croissance spontanée plus forte (3,3% contre 1,9% en 2003).

L'impôt sur le revenu : en 2003 et 2004, les recettes de l'impôt sur le revenu devraient rester relativement dynamiques. Ce dynamisme est en partie imputable à la bonne tenue de la masse salariale et des pensions versées en 2002 et en 2003.

Les autres recettes : les autres recettes devraient progresser, à législation constante, de 2,1 % en 2004, après un recul de 2,6 % en 2003. Cette augmentation reflète l'évolution des droits indirects, l'assiette de la TIPP connaissant une croissance modeste, mais régulière. Les impôts assis sur des éléments de patrimoine (impôt de solidarité sur la fortune, contribution sur les revenus de capitaux mobiliers) devraient progresser sous l'effet du redressement des cours boursiers.

Le compte de

Le déficit du projet de loi de finances pour 2004 s'établit à 55,5 Mds€.

■ L'évolution des recettes fiscales et non fiscales : – 1,0 Mds€ par rapport à la LFI 2003

Avant modifications de périmètre et avant impact des allégements d'impôts supplémentaires, les recettes de l'État baissent spontanément de 1,0 Mds€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2003. Ceci est le résultat d'un accroissement de 0,4 Md€ des recettes non fiscales et d'un recul de 1,4 Md€ des recettes fiscales nettes. Par rapport aux estimations révisées pour 2003 tenant compte des effets liés à l'impact négatif de la conjoncture économique, les recettes fiscales progressent néanmoins de 6,1 Mds€.

■ Le budget général de l'État progresse, à structure constante, de 4,1 Mds€ par rapport à la LFI 2003

Les dépenses du budget général progressent à périmètre constant de 4,1 Mds€ soit une stabilisation en volume par rapport au niveau de la loi de finances initiale 2003, évolution la plus faible depuis quatre ans. Cet objectif de stabilisation en volume, malgré l'évolution des dépenses inéluctables, traduit la volonté du Gouvernement de maîtriser les dépenses de l'État. La progression des dépenses du budget général permet néanmoins de financer les priorités du Gouvernement et de renforcer les effectifs qui leur sont alloués.

■ Les prélèvements sur recettes progressent de 1,2 Mds€

Les prélèvements sur recettes sont affectés cette année, à hauteur de 8,1 Mds€ par an, par des mesures de périmètre (*cf. infra*). Hors ces mesures de périmètre, les prélèvements sur recettes augmentent de 1,2 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2003, dont 0,6 Md€ au titre du prélèvement au profit de l'Union européenne et 0,6 Md€ au titre du prélèvement en faveur des collectivités locales.

La montée en charge progressive des perspectives financières décidées au conseil européen de Berlin de mars 1999, et plus particulièrement de la nouvelle génération des fonds structurels explique en grande partie la hausse de l'estimation du prélèvement pour 2004 par rapport à 2003.

L'accroissement du prélèvement en faveur des collectivités locales est principalement dû à la poursuite en 2004 du contrat de croissance entre l'Etat et les collectivités locales.

■ L'excédent des comptes spéciaux du trésor est en retrait de 0,8 Md€

L'excédent global des comptes spéciaux du trésor, en retrait de 0,8 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2003 recouvre des évolutions contrastées :

- les comptes d'avance connaîtront en 2004 un déficit de 66 M€ après avoir connu un excédent de 615 M€ en 2003 ; cette inversion de tendance provient notamment du compte d'avances aux collectivités locales qui présente un déficit de 62 M€ s'expliquant par la fin de l'impact de la réforme de la taxe professionnelle qui avait entraîné un décalage structurel entre émissions et recouvrements ;
- les comptes de prêts enregistrent un déficit de 128 M€ au lieu d'un excédent de 255 M€ en loi de finances pour 2003 ; le compte de prêts accordés à des États étrangers présente un excédent de 208 M€ (560 M€ en 2003) ; le compte de consolidation de dettes envers la France présente un déficit de 345 M€ en 2004, proche de celui de la LFI 2003 (317 M€) ;

I'État (PLF 2004)

- le solde des comptes de commerce excédentaire en LFI 2003 (251 M€) est également positif dans le projet de loi de finances pour 2004, à hauteur de 293 M€, en raison principalement des résultats prévisibles du compte « Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'État » qui serait en excédent de 290 M€ ;
- le compte d'émission des monnaies métalliques devrait présenter un excédent de 214 M€ après un déficit de 50 M€ en LFI 2003.

■ Les autres mouvements représentent une charge nette de 2,6 Mds€

Poursuivant l'effort de lisibilité des comptes de l'État et de clarification de ses relations avec les autres administrations, le PLF 2004 intègre **d'importantes modifications de périmètre** retracées dans la charte de budgétisation contenue dans le projet de loi de finances. Ces modifications induisent une perte nette de 2,6 Mds€ sur le solde du PLF 2003. Elles s'articulent autour de :

- **la budgétisation du FOREC** ; le PLF 2004 inscrit, sur le budget du travail et de l'emploi, 17,1 Mds€ consacrés aux allégements de charges financés antérieurement par le FOREC, désormais supprimé. Les anciennes ressources du FOREC viennent augmenter les recettes fiscales pour 15,8 Mds€. Enfin, la trésorerie de la fin de l'année 2003 (0,3 Md€) vient augmenter les recettes non fiscales.
- **le basculement en prélevements sur recettes de certaines dotations budgétaires à l'occasion de leur intégration dans la dotation globale de fonctionnement** : c'est le cas de la dotation de compensation aux régions des pertes de recettes fiscales pour 1,86 Md€, d'une partie de la dotation générale de décentralisation pour 5,86 Mds€ et des contreparties d'exonérations de TBPB et TFPNB pour 0,1 Md€. L'intégration de ces dotations - en particulier d'une partie de la dotation générale de décentralisation - au sein de la dotation globale de fonctionnement représente un progrès significatif dans la simplification des concours de l'État aux collectivités locales. Au total, les prélevements sur recettes au profit des collectivités locales connaissent une progression de 8,94 Md€. La suppression du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (FNPTP) se traduit par ailleurs par une augmentation des prélevements sur recettes de 0,28 Md€ en contrepartie de l'affectation à l'État de l'intégralité du produit de la cotisation nationale de péréquation (CNP).
- **le transfert aux régions de la gestion du revenu minimum d'insertion (RMI)** (4,9 Mds€) s'accompagne du transfert d'une part de TIPP (5 Mds€) ;
- **la réforme du mode de financement du BAPSA** a pour objectif de préparer le remplacement de ce budget annexe par un établissement public en 2005, la subvention d'équilibre et la fraction TVA disparaissent de son financement au profit de l'attribution d'une partie des droits sur les tabacs, attribués à l'État du fait de la budgétisation du FOREC. La TVA est désormais intégralement versée au budget général.

Les allégements d'impôts portant sur le budget de l'Etat représentent un effort net de 2,1 Mds€ en 2004, sans prendre en compte l'effet des mesures antérieures. Ils comprennent principalement la poursuite de la baisse de l'impôt sur le revenu (- 3 % sur le barème pour 1,7 Md€, au delà de l'indexation des tranches sur les prix), complétée par une revalorisation de la prime pour l'emploi supérieure à l'inflation (360 M€, soit 210 M€ de plus que l'indexation des seuils sur les prix) et l'instauration d'un dispositif d'acompte de PPE (120 M€). Les allégements de charges supplémentaires (1,2 Md€) sont retracés formellement en dépenses compte tenu de la budgétisation du FOREC.

Section de fonctionnement

En Md€	Dépenses								Recettes							
	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	PLF 2004		LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	PLF 2004	
1. Charges à caractère général	9,46	9,65	10,07	10,58	11,49	11,73	11,96	1. Produits de gestion courante (recettes non fiscales)	20,54	24,58	26,96	28,10	34,56	30,61	32,31	
– Matériel et fonctionnement civils	6,07	6,59	7,04	7,56	8,25	8,28	8,38									
– Fonctionnement des armées	3,39	3,06	3,04	3,02	3,24	3,45	3,58									
2. Charges de personnel	93,10	99,41	102,78	104,33	109,66	112,33	115,44	2. Impôts et taxes (recettes fiscales)	220,77	234,00	236,48	248,82	250,37	248,75	256,20	
– RCS civiles	56,83	59,36	60,67	61,28	64,36	65,32	65,67									
– RCS militaires	12,27	12,63	12,81	12,91	13,39	13,98	13,93									
– Pensions civiles et militaires	24,01	27,42	29,30	30,14	31,90	33,03	35,84									
3. Autres charges																
de gestion courante	83,44	86,61	82,56	85,79	85,28	87,08	91,90									
– Pouvoirs publics	0,67	0,69	0,72	0,75	0,78	0,81	0,82									
– Subventions aux EPA	8,18	7,44	7,71	8,11	8,27	8,56	8,23									
– Interventions	70,75	75,57	71,12	75,17	75,14	75,27	79,55									
– Subventions d'investissement	2,60	2,86	2,93	2,67	2,69	3,19	3,21									
– Garanties (titre I)	0,24	0,23	0,19	0,16	0,16	0,09	0,12									
– Divers (titre I)	0,29	0,30	0,34	0,32	0,23	0,23	0,27									
– CST (hors affectation des recettes de privatisation)	0,70	-0,47	-0,46	-1,40	-1,98	-1,07	-0,31									
4. Charges financières	37,91	38,61	38,40	39,36	39,56	41,28	40,99	3. Produits financiers – recettes liées à la dette	3,09	3,35	3,61	3,79	3,32	4,02	3,29	
– Charge brute de la dette	37,91	38,61	38,40	39,36	39,56	41,28	40,99		2,11	2,44	2,62	2,82	2,72	2,99	2,40	
– intérêts sur prêts du Trésor	0,98	0,91	0,99	0,97	0,60	1,03	0,88									
5. Charges exceptionnelles	0,00	4. Produits exceptionnels	0,00													
6. Dotations aux amortissements et provisions	0,00	5. Reprises sur amortissements et provisions	0,00													
5. Reversements sur recettes	35,53	37,92	40,27	42,94	47,69	48,14	57,42									
– Prélèvement CEE	13,95	14,48	15,02	15,17	16,87	15,80	16,40									
– Prélèvements collectivités locales	21,58	23,44	25,26	27,77	30,82	32,34	41,02	Déficit section de fonctionnement	15,03	10,28	7,03	2,27	5,42	17,17	25,92	
TOTAL	259,44	272,21	274,08	282,99	293,67	300,56	317,71	TOTAL	259,44	272,21	274,08	282,99	293,67	300,56	317,71	

Section d'investissement

En Md€	Dépenses								Recettes							
	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	PLF 2004		LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	PLF 2004	
1. Dépenses d'investissement	24,25	25,69	25,71	26,17	25,67	27,42	29,58	Déficit section de fonctionnement	- 15,03	- 10,28	- 7,03	- 2,27	- 5,42	- 17,17	- 25,92	
– Équipement civil	11,91	12,58	13,07	13,45	13,40	13,78	14,68									
– Équipement militaire	12,35	13,11	12,65	12,72	12,27	13,64	14,90	Cessions d'immobilisations financières	4,27	2,67	2,58	4,04	5,43	8,00	4,00	
2. Dépenses opérations financières	57,66	45,87	64,63	66,09	67,53	76,90	75,00	Ressources d'emprunt	92,68	79,17	94,79	90,49	93,19	113,50	126,50	
– Remboursements d'emprunts (et autres charges en trésorerie)	53,39	43,20	62,05	62,05	62,10	68,90	71,00									
– Participations (dotations en capital)	4,27	2,67	2,58	4,04	5,43	8,00	4,00									
– Autres immobilisations financières (désendet.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
TOTAL	81,91	71,56	90,34	92,26	93,20	104,32	104,58	TOTAL	81,91	71,56	90,34	92,26	93,20	104,32	104,58	

Présentation simplifiée du régime des pensions des fonctionnaires de l'État

Le caractère budgétaire du régime des pensions des fonctionnaires ne permet pas d'appréhender directement les équilibres de son financement : les charges (pensions, compensation) et les recettes (retenues pour pension, contribution des employeurs, transferts...) sont retracées à divers endroits du budget de l'État. Les évolutions tendancielles, en particulier les conditions de partage de l'effort contributif entre l'Etat et ses agents, sont ainsi masquées et les comparaisons et rapprochements avec les autres régimes de retraite sont rendues difficiles. Or l'évolution des charges du régime des fonctionnaires de l'État constitue un enjeu majeur pour les finances publiques.

Le tableau ci-dessous reconstitue ce que serait l'équilibre emplois – ressources du régime des fonctionnaires de l'État, notamment dans la perspective de la mise en place du compte d'affection spéciale qui retracera à partir du 1^{er} janvier 2006 les opérations relatives aux pensions et avantages accessoires en application de l'article 21 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances. Il complète les efforts entrepris afin d'améliorer l'information du Parlement au travers du « jaune » biennal relatif aux rémunérations et pensions de la fonction publique et de l'annexe du jaune annuel sur le bilan des relations financières entre l'État et la protection sociale.

Compte simplifié du régime des fonctionnaires de l'État

En millions d'euros	2001 exécution	2002 exécution	2003 LFI	2004 PLF	2004/2003
Emplois	32 117	34 122	34 958	36 423	4,2 %
Masses de pensions (1)	29 620	31 011	32 383	33 844	4,5 %
– Militaires	7 468	7 676	7 812	7 996	2,3 %
– Civiles hors P et T (2)	18 230	19 292	30 321	21 410	5,4 %
– P et T	3 922	4 043	4 249	4 438	4,4 %
Transferts	2 498	3 111	2 575	2 579	0,1 %
– Compensations (3)	2 359	3 035	2 484	2 499	0,6 %
– Versements à la CNAV et à l'IRCANTEC	139	76	91	80	- 12,3 %
Ressources	9 330	9 347	9 706	9 637	- 0,7 %
Cotisations salariales (4)	4 531	4 583	4 702	4 684	- 0,4 %
Contributions des employeurs autres que l'État	4 309	4 439	4 522	4 574	1,1 %
– Contributions France Télécom (5)	1 089	1 100	1 084	1 071	- 1,2 %
– Remboursement de La Poste	2 396	2 547	2 615	2 684	2,6 %
– Cotisation patronale des établissements publics	824	792	823	819	- 0,5 %
Transferts	490	326	482	379	- 21,3 %
– Établissement de la soule France Télécom	223	246	270	297	10,0 %
– Versements de la CNAVTS et de l'IRCANTEC	266	79	210	80	- 61,8 %
– FSV	1	1	2	2	0,0 %
Contribution de l'État	22 787	24 775	25 252	26 786	6,1 %
Contribution de l'État hors compensation	20 428	21 740	22 768	24 287	6,7 %
Variation annuelle hors compensation		1 312	1 029	1 519	
Effectifs de pensionnés	2001 exécution	2002 exécution	2003 prévision	2004 prévision	2004/2003
Pensions civiles	1 356 797	1 391 157	1 439 884	1 491 393	3,6 %
Pensions militaires	567 060	566 834	569 294	571 207	0,3 %
Total	1 923 857	1 957 991	2 009 178	2 062 600	2,7 %

(1) Les pensions comprennent les pensions d'ancienneté et les pensions d'invalidité.

(2) Dont pensions d'Alsace-Lorraine, pensions des établissements publics et pensions au titre du budget annexe de l'aviation civile.

(3) Hors compensation La Poste et FSPOEIE. Depuis 2001, les apurement n sont comptabilisés dès n+1 (et non en n+2) comme dans les régimes en droits constatés.

(4) Hors cotisations salariales La Poste mais y compris cotisations salariales France Télécom.

(5) Contribution libératoire France Télécom reçue sur la ligne RNF 502.

L'année 2004 sera marquée par l'entrée en vigueur des premières mesures de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites qui se traduiront notamment pour les fonctionnaires par le passage de la durée de cotisation de référence de 150 à 152 trimestres, par la mise en place d'une surcote, ainsi que par l'indexation des pensions sur l'inflation. Il convient par ailleurs de rappeler que la réforme des retraites monte en charge de manière progressive, au fur et à mesure des départs en retraite des générations successives et de la montée en charge des différents paramètres. Aussi, s'agissant des différentes postes de charges et de ressources, on constate pour 2004 peu d'évolutions nouvelles par rapport aux tendances observées au cours des années précédentes :

- **la poursuite de l'accroissement des charges de pensions** : depuis 2001, les charges de pensions auront crû de 4,2 Mds€, soit une progression de 14,3 % en trois ans. Elles continuent de croître en 2004 de 1,2 Mds€ hors La Poste et France Télécom et de 1,4 Md€ en les intégrant (hors pensions militaires d'invalidité), en raison de l'augmentation du nombre de pensionnés civils (+ 3,6 %) ;
- **la déformation continue dans le partage du financement entre l'État et ses agents** : la masse des cotisations salariales n'aura augmenté sur la période 2001-2004 que de 3,4 %, tandis que la contribution de l'État hors compensation (24,3 Mds€) augmente de 18,9 % sur la même période. La part de financement à la charge de l'Etat (hors compensation) est ainsi passé de 84,7 % en 2001 à 86,2 % en 2004. ;
- **la stabilisation des charges de compensation en 2004 par rapport à 2003** : elle s'explique par la diminution du taux de surcompensation pris en compte pour le calcul de la compensation spécifique qui passera de 27 % en 2003 à 24 % en 2004.

■ Les charges du régime :

- **Les pensions** : chaque section ministérielle dotée d'effectifs budgétaires comprend les crédits nécessaires au financement des charges de pension au titre de ses anciens agents (chapitre 32-97). Par ailleurs, sont inscrits sur les charges communes les crédits correspondant aux pensions servies aux fonctionnaires retraités de France Télécom (depuis 1997) et de La Poste (depuis 1999). Depuis la LFI 2000, la contribution patronale de 33 % versée par les organismes et établissements publics qui accueillent des fonctionnaires en détachement, qui alimentait antérieurement un fonds de concours, est inscrite sur le budget des charges communes.
- **Les transferts** : il s'agit de la contribution de l'État au titre de la compensation généralisée et de la compensation spécifique vieillesse. Ce mécanisme de solidarité entre régimes, mis en place en 1974 (compensation généralisée entre l'ensemble des régimes) et complété en 1984 (compensation spécifique vieillesse entre les seuls régimes spéciaux) vise à compenser entre régimes les écarts de nature essentiellement démographique. Le régime des pensions de l'État est contributeur net dans le cadre de ces transferts.

■ Les ressources du régime :

- **Les cotisations salariales** : il s'agit des retenues sur le traitement indiciaire calculées à hauteur de 7,85 % du traitement brut ou de la solde brute des fonctionnaires (civils – hors Poste et France Télécom – et militaires) en poste ou détachés dans les établissements publics ou para-publics. Elles constituent des recettes non fiscales.
- **La contribution des employeurs de fonctionnaires autres que l'État :**
 - **le remboursement par la Poste à l'État**, en application de la loi du 2 juillet 1990, du coût des pensions de ses titulaires. Le fonds de concours rattachant la participation de la Poste a été rebudgétisé en LFI 1999.
 - **France Télécom** verse, en application de la loi du 26 juillet 1996, une contribution au titre des pensions servies à ses retraités fonctionnaires.
 - **la contribution patronale des offices et établissements publics de l'État**, fixée actuellement à 33% des traitements soumis à retenue pour pension, au titre de leurs fonctionnaires propres ou des fonctionnaires détachés qu'ils emploient.
- **Les transferts :**
 - **le versement** annuel réalisé par l'établissement public affectataire **de la soulté versée par France Télécom**.
 - **le versement par la CNAV et l'IRCANTEC** des cotisations au titre des validations de services demandées par d'anciens non titulaires de l'État après leur titularisation.
 - **le remboursement par le Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV)** des majorations de pensions au titre du minimum vieillesse.
- **La contribution de l'État** : elle retrace la part du financement des pensions des fonctionnaires non couverte par des ressources extérieures. Cette part représente la charge nette résiduelle pesant sur le budget de l'Etat qui permet d'assurer l'équilibre global du régime En 2004, elle correspondra à un taux de cotisation implicite de 55,3% contre 51,9% en 2003.

Le compte des administrations

Les années 2003 et 2004 devraient confirmer la bonne situation financière des administrations publiques locales. Le surcroît de dépenses lié à la montée en charge rapide de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la reprise des dépenses d'investissement serait compensée par des charges d'intérêt en net recul et par la poursuite de la hausse de la fiscalité locale. Le solde des APUL serait stable en 2003 et 2004 à 0,2 point de PIB.

La plupart des transferts de compétences de l'État aux collectivités locales effectués dans le cadre de la relance de la décentralisation interviendront en janvier 2005. Le transfert du RMI aux départements est, pour sa part, prévu dès 2004. Le coût de ce transfert est estimé pour 2003, année de référence pour le calcul de la compensation, à 4,9 milliards d'euros. En 2004, les APUL devraient donc connaître une hausse de leurs dépenses de prestations sociales mais parallèlement leurs recettes fiscales progresseraient du fait d'un transfert de TIPP équivalent.

En 2003 et 2004, les recettes des APUL, hors transfert de TIPP pour le RMI, décélérereraient, en dépit d'une augmentation des recettes fiscales.

Les ressources des APUL se répartissent en trois catégories : les prélèvements obligatoires, les transferts et les autres ressources (revenus du domaine, tarifs des services publics locaux).

- Les **ressources fiscales** des APUL progresseraient de 3 % en 2003 et de 4,4 % en 2004 (10,8 % y compris le transfert de TIPP). Cette croissance traduit l'influence de deux mouvements opposés : d'une part, la poursuite de la réforme visant à supprimer la « part salaires » des bases de la taxe professionnelle (TP) induit une baisse du produit de la TP en 2003 et, d'autre part, les taux d'imposition devraient continuer à croître, augmentant ainsi le produit de la fiscalité directe locale.

	Montant 2002 (Md€)	Répartition en %	Évolution 2003/2002	Évolution 2004/2003
Total ressources (hors transfert de TIPP)	156,2	100	3,4 %	3,1 %
Y compris transfert de TIPP				6,2 %
Ressources fiscales (hors transfert de TIPP)	75,6	48,4	3,0 %	4,4 %
Y compris transfert de TIPP				10,8 %
dont recouvrements (hors transfert de TIPP)	63,5	40,7	3,9 %	5,6 %
Y compris transfert de TIPP				13,1 %
dont part supportée par l'État	12,1	7,7	- 1,8 %	- 2,2 %
Transferts	54,0	34,6	3,9 %	1,2 %
dont fonctionnement	45,8	29,3	4,5 %	0,9 %
dont investissement	8,2	5,3	0,5 %	3,4 %
Autres ressources	26,6	17,0	3,7 %	3,0 %

- Les APUL bénéficient de **transferts** venant principalement de l'État mais aussi des autres sous secteurs des administrations publiques. Ces transferts constituent la seconde source de revenus des APUL⁽¹⁾.

En 2003, l'ensemble des transferts de fonctionnement devrait progresser de 4,5 %. Cette orientation à la hausse résulte du rythme d'évolution très soutenu de la compensation de la réforme « part salaires » de la TP, de la hausse des transferts versés aux départements par le fonds de financement de l'APA (FFAPA) et d'une indexation favorable des dotations sous enveloppe destinées aux collectivités locales.

publiques locales

En 2004, l'évolution des transferts de fonctionnement devrait être moins dynamique du fait de l'achèvement de la suppression de la part « salaires » de la TP. Toutefois les règles d'indexation antérieures, très favorables, sont maintenues.

Concernant les dotations d'investissement, l'année 2003 est marquée par une quasi stabilisation. Leur montant devrait à nouveau augmenter en 2004 (+ 3,4 % prévus).

- Les autres ressources des administrations publiques locales, essentiellement celles tirées de la production des services publics locaux, progresseraient respectivement en 2003 et 2004 de 3,7 % et 3,0 %.

Les dépenses locales, hors transfert du RMI, devraient croître plus modérément en 2003 et 2004 (3,8 % en valeur en 2003 et 3,1 % en 2004 après 4,6 % en 2002)

	Montant 2002 (Md€)	Répartition en %	Évolution 2003/2002	Évolution 2004/2003
Total dépenses (hors transfert du RMI)	152,9	100	3,8 %	3,1 %
Y compris transfert du RMI				6,2 %
Charges de fonctionnement (hors transfert du RMI)	109,0	71,3	5,1 %	3,1 %
Y compris transfert du RMI				7,4 %
dont consommation intermédiaires	34,0	22,2	5,2 %	4,1 %
dont masse salariale	46,1	30,2	3,2 %	2,1 %
dont prestations sociales (hors transfert du RMI) y compris transfert du RMI	12,3	8,0	13,4 %	2,6 %
Dépenses d'investissement	38,2	25,0	2,8 %	4,0 %
dont FBCF	32,6	21,3	2,8 %	4,2 %
dont transferts	4,2	2,7	2,6 %	2,7 %
Intérêts	5,7	3,7	- 13,9 %	- 3,5 %

La croissance des dépenses locales en 2003 et 2004, hors transfert du RMI, résulte de l'impact opposé de différents facteurs.

Deux facteurs de modération de l'évolution des dépenses interviennent :

- la masse salariale, qui représente 30 % des dépenses totales, ralentirait fortement en raison de la fin de la mise en place des 35 heures et du reflux des emplois jeunes ;
- les charges d'intérêt des APUL reculeraient de près de 14 % en 2003 et de 3,5 % en 2004, du fait de la baisse des taux d'intérêt et de la poursuite du désendettement des collectivités locales.

En sens inverse, deux facteurs contribuent au dynamisme de la dépense :

- la montée en charge de l'APA entraînerait un surcroît de dépenses pour les départements, estimé à près de 1,5 Md€ en 2003 ; en 2004, la montée en charge de la mesure serait toutefois quasiment achevée et les prestations sociales versées par les collectivités locales retrouveraient alors un rythme de progression plus conforme à la tendance historique ;
- enfin, après un fort ralentissement en 2002, les dépenses d'investissement des collectivités locales devraient repartir en 2003 et 2004, sous l'effet du cycle électoral communal.

(1) Les transferts provenant de l'État sont pour la plupart régulés par le contrat de croissance et de solidarité. Ce contrat prévoit l'existence d'une enveloppe normée contenant certains concours financiers de l'Etat. Cette enveloppe est indexée sur l'indice prévisionnel des prix hors tabac et sur 33 % du taux de croissance en volume du PIB de l'année n – 1. Au sein de l'enveloppe, chaque dotation connaît une règle d'indexation spécifique, la dotation de compensation de la TP servant de variable d'ajustement. Dans l'attente d'une révision globale du système des dotations, le gouvernement a décidé de prolonger l'application du contrat pour les années 2003 et 2004.

Le compte des administrations

Après 0,3 point de PIB en 2002, le besoin de financement des administrations de sécurité sociale (ASSO) se creuserait en 2003 à 0,6 point de PIB. En 2004, il se réduirait légèrement, mais représenterait encore 0,5 point de PIB.

■ La conjonction de l'impact du ralentissement conjoncturel sur les recettes avec des dépenses toujours soutenues entraîne une détérioration du solde des comptes sociaux en 2003.

- La masse salariale dans le secteur privé continue de ralentir en 2003 (+ 2,3 %) après une progression de + 3,3 % en 2002 et de + 6,3 % en 2001. La CSG progresse de ce fait très modérément, cette faiblesse étant accentuée par le mauvais rendement de la CSG assise sur les revenus du capital. Les recettes de cotisations sociales sont un peu plus dynamiques (+ 3,6 %, y compris allègements de charge), du fait de la hausse de taux de cotisations UNEDIC (de 5,8 à 6,4 points sur le total employeurs salariés) décidée par les partenaires sociaux dans le cadre du plan de redressement de l'assurance chômage.
- Alors que les recettes ralentissent, la dynamique des dépenses reste soutenue en raison de plusieurs facteurs :
 - Les dépenses d'assurance maladie, quoiqu'en ralentissement, demeurent sur des rythmes d'évolution élevés : elles progresseraient sur le champ de l'ONDAM de 6,4 % (à périmètre inchangé), contre 7,2 % en 2002. Les dépenses de soins de ville enregistrent les effets en année pleine des revalorisations tarifaires des professionnels de santé mises en œuvre au cours du second semestre de 2002. A l'inverse, la baisse du taux de remboursement des médicaments à service médical rendu modéré (SMR3), les mesures de déremboursement de certains médicaments à service médical rendu insuffisant (SMR4) et l'application du tarif forfaitaire de responsabilité modèrent la hausse des dépenses remboursées en médicaments. Les dépenses des hôpitaux continuent de croître vivement en raison de la montée en charge de la réduction du temps de travail. Enfin, les prestations médico-sociales à destination des personnes âgées augmentent fortement. Au total, le dépassement des dépenses du champ de l'ONDAM en 2003 devrait être de 1,2 Md€ par rapport à l'objectif voté en LFSS.
 - Les prestations familiales évoluent modérément en 2003, en ligne avec les déterminants démographiques, dans un contexte de fin de la montée en charge des mesures prises à l'issue des conférences familles 2000 et 2001. La Base Mensuelle des Allocations Familiales, sur laquelle s'appuient la majorité des prestations familiales, a été revalorisée de + 1,7 % au 1^{er} janvier.
 - La progression des prestations vieillesse reste également modérée car l'arrivée à la retraite concerne encore des générations relativement creuses (juste avant celles du baby-boom). La revalorisation de ces prestations au 1^{er} janvier 2003 a été de + 1,5 %, en ligne avec l'inflation anticipée dans la loi de finance initiale pour 2003.
 - Après l'envol enregistré l'an passé (plus de 20 %), les prestations d'assurance chômage ralentissent certes, mais demeurent sur un rythme très soutenu (environ 10 %), du fait de la progression du chômage et de celle du nombre d'allocataires qui en découle. La mise en place du plan de redressement de l'UNEDIC tempère cependant quelque peu cette augmentation dès 2003 (économies estimées à 400 M€ pour l'année 2003).

de sécurité sociale

- Enfin, le remboursement par la CADES de la première moitié de la dette contractée par le FOREC en 2000 à l'égard du régime général vient en améliorer le solde de 1,2Md€.

■ Les mesures nouvelles en dépenses comme en recettes permettraient d'amorcer le redressement du solde des ASSO en 2004.

- L'accélération de la masse salariale en 2004 (+ 3,1 %) induirait celle des recettes de la CSG. Les cotisations évolueraient légèrement plus vite que la masse salariale ; cette différence s'explique par les hausses de taux de cotisation sur certains régimes (ORGANIC, CNRACL). Les recettes fiscales hors CSG accélèreraient aussi, notamment du fait de la hausse des droits tabac, qui profitera à la CNAM.
- Le Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (FOREC) est supprimé ; les recettes et dépenses afférentes réintègrent le budget général de l'Etat en 2004, conformément au projet de loi de finances.
- Les dépenses des ASSO ralentiraient sensiblement (+ 3,5 % après + 4,8 %) sous l'effet de la baisse des prestations d'assurance chômage et de la moindre progression des dépenses maladie. La proportion de chômeurs indemnisés baisserait en effet sensiblement avec l'amélioration du marché de l'emploi et l'impact du plan de redressement instauré par l'UNEDIC. La progression de l'ONDAM (+ 4,0 %) serait mieux contenue, sous l'influence des mesures prises dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2004. Les efforts porteraient notamment sur la maîtrise médicalisée (tarification à l'activité à l'hôpital, accords de bon usage de soins sur les soins de ville), sur des moindres remboursements d'actes médicaux et de prestations (augmentation du forfait hospitalier) et sur la poursuite du plan triennal de déremboursement des médicaments à service médical rendu insuffisant. Inversement, la loi portant réforme des retraites votée en 2003 aurait un impact à la hausse sur les dépenses en 2004, principalement du fait de la mise en place des départs anticipés pour des personnes ayant commencé à travailler entre 14 et 16 ans. De même, la mise en œuvre de la nouvelle Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) induira une accélération des prestations familiales.
- Au total, le déficit du régime général, apparu en 2002 et creusé en 2003, serait quasiment stabilisé en 2004. De son côté, l'UNEDIC opérerait un redressement net, en parvenant à un quasi équilibre dès 2004 après un déficit de plus de 3 milliards d'euros en 2003. Les régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO, ainsi que l'Association pour la Gestion du Fonds de Financement (destiné à financer les retraites complémentaires des salariés entre 60 et 65 ans) dégageraient encore d'importants excédents, venant réduire le besoin de financement des administrations de sécurité sociale.

	2002	2003	2004
Besoin de financement des ASSO (en points de PIB)	- 0,3	- 0,6	- 0,5
Evolution des dépenses des ASSO	6,2 %	4,9 %	3,2 %
Evolution des recettes des ASSO	3,7 %	3,6 %	3,5 %
Résultat de la CNAM en compte de caisse (en Mds€)	- 6,1	- 10,6	- 10,9

La programmation pluriannuelle

Conformément à l'article 50 de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, et dans la perspective du prochain dépôt du programme de stabilité 2005-2007 à la Commission Européenne, un exercice de programmation pluriannuelle est annexé, comme pour le PLF 2003, au projet de loi de finances pour 2004. Cette programmation inscrit ainsi le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 dans une stratégie de moyen terme de finances publiques qui concerne l'ensemble des administrations publiques : État, organismes sociaux et collectivités locales.

La présenter en même temps que le PLF et le PLFSS permet d'articuler les arbitrages de l'année avec les orientations de moyen terme. Cela assure également la possibilité pour les Français et leurs représentants de s'exprimer sur les grands axes du programme de stabilité 2005-2007 qui sera transmis à la Commission Européenne d'ici fin novembre, et qui précisera les éléments de cette programmation.

■ La programmation pluriannuelle des finances publiques repose sur un cadrage macroéconomique prudent.

La programmation retient une hypothèse de croissance annuelle du PIB de 2,5 % et une inflation de 1,5 %. Ce scénario apparaît prudent au regard du retard de demande accumulé par l'économie française au cours du ralentissement récent.

La croissance potentielle est actuellement voisine de 2,5 %. Elle devrait spontanément s'infléchir au cours des prochaines années, compte tenu du vieillissement de la population. C'est en effet à partir de 2005-2006 que les classes nombreuses du baby-boom parviendront à l'âge de la retraite, la progression de la population active devrait ainsi ralentir à cet horizon. Les réformes de structure mises en œuvre par le gouvernement, sur le marché du travail et dans le domaine des retraites notamment, visent à augmenter le taux d'activité pour faire face à ce ralentissement. Dans ce contexte, la programmation pluriannuelle des finances publiques retient des hypothèses volontairement prudentes, qui conduisent à une **croissance potentielle de 2^{1/4} %** seulement sur la période 2004-2007.

L'économie française a accumulé un important retard de demande, proche de 2,5 points de PIB en 2003. Sous l'effet du ralentissement de l'économie mondiale, la croissance française est passée depuis 2001 en dessous de son rythme potentiel. Après trois années de croissance « molle », elle accuse un retard de demande significatif : en 2004, après une nouvelle année de croissance inférieure au potentiel, l'output gap s'élèverait à 2,9 points de PIB. Une telle situation ouvre la perspective d'un rattrapage de l'activité à moyen terme : la croissance pourrait ainsi excéder son rythme potentiel sans que des tensions inflationnistes se manifestent. L'hypothèse de 2,5 % de croissance, retenue pour la programmation pluriannuelle, apparaît donc prudente au regard du retard de demande accumulé au cours des années récentes : celui-ci ne serait que très partiellement réduit à l'horizon de la projection, puisqu'il s'élèverait encore à 2,2 points de PIB en 2007.

Si l'économie devait combler l'essentiel de son retard de demande à l'horizon de la programmation, la marge de croissance supplémentaire au delà de la croissance potentielle serait de l'ordre de 3/4 point par an d'ici 2007, soit une progression moyenne du PIB de 3 % par an. La programmation pluriannuelle présente donc un scénario variantiel fondé sur une croissance annuelle du PIB de 3 %.

des finances publiques 2005-2007

■ La maîtrise des dépenses publiques est le socle de la politique budgétaire du Gouvernement.

Les dépenses de l'État seraient stabilisées en volume sur l'ensemble de la période

La stabilisation en volume des dépenses de l'État est déjà programmée dans le PLF 2004. Cet effort sera poursuivi sur la durée de la programmation, ce qui exigera un effort accru d'économies et de redéploiement. En raison de la progression des charges de la dette, des dépenses de pensions, de la montée en puissance des allègements de charges et du financement des priorités du Gouvernement, il sera en effet nécessaire de dégager des économies sur les autres postes de dépenses.

Les dépenses de l'assurance maladie évolueraient en ligne avec la croissance potentielle de l'économie (2 1/4 % en volume).

La réforme de l'assurance maladie constitue un chantier prioritaire pour les prochains mois. Cette réforme est nécessaire : les déficits d'aujourd'hui qui correspondent à des prestations au profit des générations actuelles sont financés par la dette. Il n'est pas équitable que les générations de demain en payent autant le prix.

Le Gouvernement entreprend cet automne une vaste consultation qui doit mener à l'adoption d'une réforme ambitieuse de l'assurance maladie au cours de l'année 2004. L'enjeu est d'adapter notre système de santé aux nouveaux défis du vieillissement tout en mettant parallèlement en œuvre les mécanismes de régulation permettant de responsabiliser le comportement des acteurs, tant du côté de l'offre que de la demande de soins.

Le Gouvernement s'est fixé deux objectifs clairs :

- sur la durée de la programmation, les dépenses d'assurance maladie ne devrait pas progresser pas plus vite que le PIB potentiel (soit 2,25 % par an en termes réels, corrigés de l'inflation) ;
- à l'horizon 2007, les comptes des administrations de sécurité sociale devraient revenir à l'équilibre.

Au total, l'ensemble des dépenses publiques progresseraient de 1 % en moyenne par an en volume.

Les dépenses des administrations publiques locales devraient progresser à un rythme de 1,8 % par an, en volume, sur la période de programmation 2005-2007. La progression des investissements resterait relativement dynamique, avec une progression supérieure à 3% en volume en moyenne annuelle. La charge de la dette se réduirait grâce à la poursuite du désendettement des collectivités locales.

Au total, les dépenses publiques évolueraient au rythme de 1 % en volume en moyenne sur la période de programmation. La part des dépenses dans le PIB serait ainsi réduite de 2,3 points entre 2004 et 2007.

Progression moyenne des dépenses publiques (en volume par an)

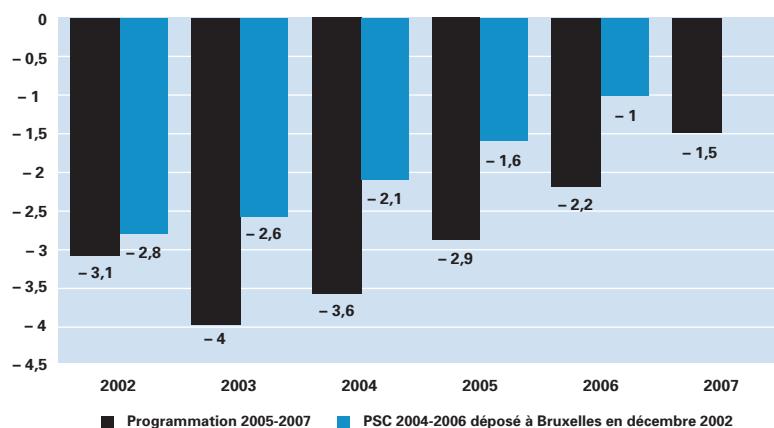
	Programmation 2005-2007
Dépenses publiques, dont	
État	1 %
Assurance Maladie (ONDAM)	0 %
Collectivités locales	2,25 % (PIB potentiel) 1,8 %

■ **L'effort de maîtrise de la dépense permettrait d'assainir les finances publiques.**

Le déficit public repasserait sous le seuil de 3 % du PIB en 2005.

Partant d'un déficit de 4,0 % du PIB en 2003, la situation financière des administrations publiques s'améliorerait de 2,5 points de PIB sur la période 2004-2007. Le précédent programme de stabilité, présenté à la fin de l'année 2002, tablait sur une amélioration de 1,5 point de PIB de la situation financière des administrations publiques, avec un déficit public de 1 point de PIB en 2006. Le redressement des comptes publics inscrit dans la programmation plurianuelle 2005-2007 est ainsi plus important que celui inscrit dans la précédente programmation.

Comparaison avec le programme de stabilité 2004-2006



Les évolutions par sous-secteur des administrations publiques

L'amélioration de la situation financière des administrations publiques tiendrait principalement à la réduction du besoin de financement de l'État, de 1,5 point de PIB entre 2004 et 2007. Cette réduction découlerait avant tout de la progression contenue des dépenses budgétaires (0 % en volume par an pour la norme budgétaire).

Les administrations de sécurité sociale qui ont vu leur situation financière se dégrader nettement en 2003 contribueraient également au redressement des finances publiques : elles parviendraient à l'équilibre en 2007, au prix d'un effort important de maîtrise des dépenses d'assurance-maladie. Les premiers effets de la réforme des retraites et l'amélioration du chômage contribueraient également à l'infexion de la dépense.

L'excédent des organismes divers d'administration centrale croîtrait sur la période 2005-2007. Les versements de la CADES à l'État prendraient fin en 2006 et les structures de défaisance se désendetteraient sur la période.

Enfin, la situation financière des administrations publiques locales se stabilisera, les collectivités locales poursuivant leur politique de désendettement.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement par sous-secteur

Points de PIB	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Administrations publiques	- 3,1	- 4,0	- 3,6	- 2,9	- 2,2	- 1,5
État	- 3,8	- 3,8	- 3,7	- 3,3	- 2,7	- 2,2
Organismes divers d'administration centrale	0,7	0,2	0,4	0,4	0,5	0,5
Administrations locales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Administrations sociales	- 0,3	- 0,6	- 0,5	- 0,1	- 0,1	0,0

Sur la période de programmation, le solde structurel s'améliorerait d'au moins 1/2 point de PIB par an sur la période 2005-2007.

En 2003, la dégradation du déficit ne doit pas masquer l'effort sous-jacent de redressement structurel des finances publiques qui est amorcé. Ainsi, le déficit structurel s'améliorerait de 0,1 point cette année. En 2004, il s'améliorerait à nouveau de 0,7 point de PIB du fait des mesures de redressement mises en œuvre. **Il s'améliorerait en outre de 1,7 point entre 2004 et 2007.**

Sur la période de programmation, la dépense publique en volume évoluerait sensiblement moins vite que la croissance potentielle (1 % en moyenne contre 2 1/4 %), ce qui permettrait de dégager des marges de manœuvre (en dépense) de 0,6 point de PIB par an en moyenne.

Scénario central à 2,5 %	2004 (2)	2005	2006	2007
Déficit public	- 3,6 %	- 2,9 %	- 2,2 %	- 1,5 %
Variation du solde structurel (1)	0,7 %	0,6 %	0,5 %	0,6 %

(1) Le solde structurel est le solde des administrations publiques corrigé des effets du cycle sur les comptes publics

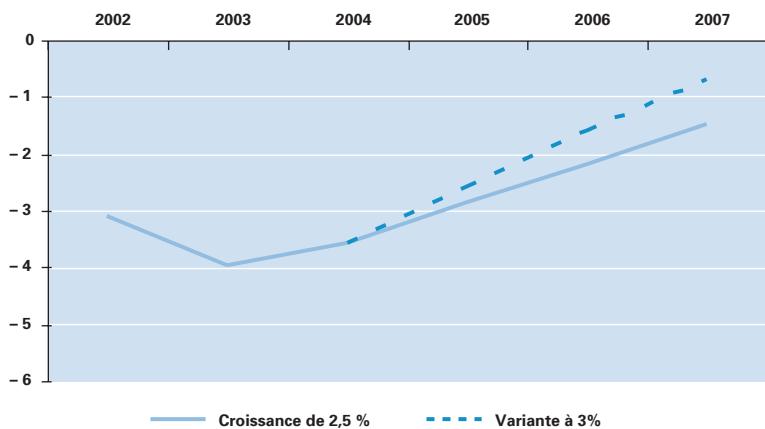
(2) Croissance de 1,7 % en 2004.

Une croissance plus élevée, de 3 % sur la période 2005-2007, permettrait de ramener le déficit public à 0,7 point de PIB en 2007.

Un second scénario a été élaboré avec une croissance effective à 3 %. Cette variante a été effectuée par rapport au scénario précédent, en conservant des hypothèses similaires⁽³⁾ d'évolution de la dépense publique. Une croissance plus élevée engendre un surcroît de recettes fiscales et sociales. Ainsi, la réduction du déficit public est plus rapide dans le scénario à 3 %. Le déficit public serait ainsi ramené à 0,7 point de PIB à l'horizon 2007.

(3) Ce scénario retient les mêmes hypothèses de dépense que le scénario à 2,5 % à l'exception des dépenses d'indemnisation du chômage qui sont plus faibles dans le scénario à 3 %.

Évolution du solde des administrations publiques (en points de PIB)



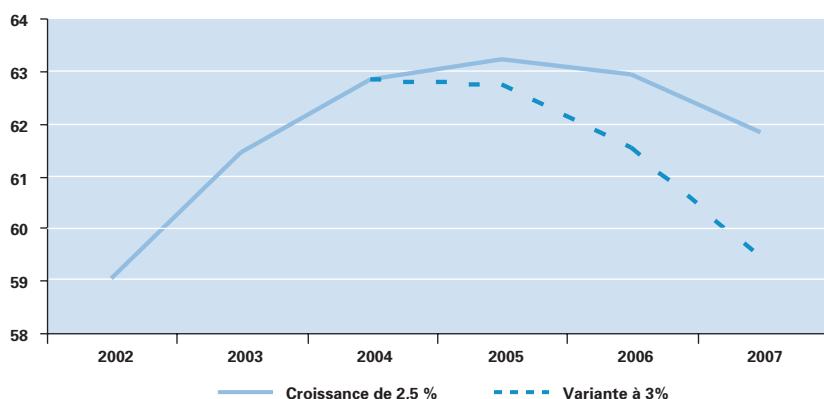
■ L'assainissement des comptes publics permettrait de stopper la progression de la dette publique en 2005 avant d'entamer sa décrue.

La progression du ratio dette sur PIB est la conséquence du creusement des déficits à partir de 2001 et d'une décélération de la croissance.

Elle est également la conséquence d'événements indépendants de la politique budgétaire, comme la requalification en 2001 de Charbonnages de France en administration publique (la dette de l'organisme de 5,3 milliards d'euros est dorénavant intégrée dans la dette publique) ou la recapitalisation de France Telecom en 2002 (impact de 9 milliards d'euros). Ces deux opérations ont eu pour effet de dégrader le ratio dette sur PIB de 0,8 point de PIB.

La réduction rapide du déficit à partir de 2004 et le retour à un sentier de croissance de 2,5% à partir de 2005 permettent d'entamer une décrue du ratio dette sur PIB qui s'accélère à partir de 2007. Dans la variante à 3%, le ratio dette sur PIB passe sous le seuil de 60% en 2007.

Évolution de la dette des administrations publiques (en points de PIB)



■ Des règles en cas de « bonne surprise »

Pour que le redressement de nos comptes publics soit affermi et ne pas reproduire les erreurs de gestion en « haut de cycle » de la fin des années 80 et 90, il est important de fixer dès à présent et de manière transparente, les règles du jeu en cas de « bonne nouvelle » sur la croissance. La politique budgétaire et fiscale a en effet vocation à lisser les effets du cycle économique. Elle doit être donc conduite dans un esprit d'anticipation et de prévoyance.

- L'assainissement structurel des finances publiques sera poursuivi dans la durée. La France doit retrouver une situation lui permettant de laisser jouer les stabilisateurs automatiques en cas de retournement conjoncturel sans dépasser le seuil des 3% de déficit public.
- Au-delà de 2005, le déficit structurel sera amélioré chaque année de 0,5 point de PIB.
- Les « bonnes surprises » conjoncturelles qui pourraient être constatées sur les recettes seront affectées à la réduction du déficit.
- Les baisses d'impôt qui engendrent une diminution permanente de recettes seront financées dans la durée par les économies récurrentes nécessaires.

Même avec les hypothèses prudentes retenues, la programmation permet des réductions nettes de prélèvements obligatoires dans la période 2005-2007 : la stabilité en volume des dépenses de l'État et la maîtrise de la progression des dépenses de santé dégagent en effet des marges de manœuvre pour réduire les prélèvements obligatoires.

Principaux agrégats de finances publiques dans le scénario à 2,5 % de croissance

points de PIB	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Capacité de financement	– 3,1	– 4,0	– 3,6	– 2,9	– 2,2	– 1,5
Dette publique	59,0	61,4	62,8	63,2	62,9	61,8
Dépenses publiques	53,6	54,3	53,9	52,9	52,2	51,6
Progression en volume	3,2 %	2,2 %	1,0 %	0,7 %	1,1 %	1,2 %
Prélèvements obligatoires	43,9	43,8	43,6	43,5	43,5	43,5

Principaux agrégats de finances publiques dans le scénario à 3 % de croissance

points de PIB	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Capacité de financement	– 3,1	– 4,0	– 3,6	– 2,6	– 1,6	– 0,7
Dette publique	59,0	61,4	62,8	62,7	61,5	59,4
Dépenses publiques	53,6	54,3	53,9	52,7	51,7	50,7
Progression en volume	3,2 %	2,2 %	1,0 %	0,7 %	1,1 %	1,0 %

Réforme des retraites : présentation et premières évaluations

Les enjeux de la réforme

Les grands points de la réforme

Garantir le niveau des retraites

**Stimuler la croissance et garantir l'équilibre financier
des systèmes de retraites**

**La réforme des retraites et son impact sur
la soutenabilité des finances publiques**

Partie 1 : Les enjeux de la réforme

La démographie française va faire face à deux évolutions majeures dans les décennies à venir : un allongement continu de l'espérance de vie et l'arrivée à la retraite des générations du baby boom. Les déséquilibres financiers futurs des régimes de retraite qui en résulteraient à législation inchangée font l'objet d'un diagnostic largement partagé, notamment suite aux travaux du Conseil d'orientation des retraites.

Le diagnostic du Conseil d'orientation des retraites

Aujourd'hui, 10 actifs financent 4 retraités, en 2040 ils devront en financer 7. À législation constante avant la réforme d'août 2003, les charges de retraite pour l'ensemble des régimes devraient passer d'ici 2040 d'environ 12 à 16 points de PIB. Le déficit annuel du système de retraite atteindrait alors plus de 100 Mds€ en 2040, dont plus de la moitié serait concentrée sur les trois fonctions publiques.

Encadré 1 : Équilibre d'un régime de retraite par répartition

Dans un régime de retraite par répartition, ce sont les cotisations prélevées sur les revenus des actifs qui ont vocation à financer instantanément les pensions des retraités. Un régime de retraites par répartition est équilibré chaque année si le montant total des cotisations prélevées est égal au montant total des prestations versées.

$$\text{Cotisations} = \text{Prestations}$$

La masse des prestations peut se réécrire comme le produit entre la pension moyenne versée aux retraités et le nombre de retraités.

$$\text{Prestations} = \text{PM} \times \text{Retraités}$$

La masse des cotisations peut, quant à elle, se réécrire comme le produit entre le revenu moyen des actifs occupés, le nombre d'actifs occupés et le taux de cotisation moyen prélevé sur les actifs occupés pour financer les retraites.

$$\text{Cotisations} = \text{RM} \times \text{Actifs occupés} \times \text{Taux de Cotisation}$$

En combinant ces formules, l'hypothèse d'équilibre des régimes de retraite implique que le taux de cotisation moyen est égal au produit entre le taux de remplacement moyen et le ratio de dépendance économique. Le taux de remplacement moyen est défini comme le rapport entre la pension moyenne et le revenu moyen d'activité, qui concernent des générations différentes ; ce taux ne s'interprète donc pas ici en terme de modification du niveau de vie d'un individu lors du passage à la retraite. Le ratio de dépendance économique est défini comme le rapport entre le nombre de retraités et le nombre d'actifs occupés.

$$\text{Taux de cotisation} = \frac{\text{RM}}{\text{PM}} \times \frac{\text{Retraités}}{\text{Actifs occupés}}$$

Ce qui peut aussi s'écrire :

$$\text{Taux de cotisation} = \text{Taux de remplacement moyen} \times \text{Ratio de dépendance économique}$$

Face au vieillissement de la population, qui se traduit par une augmentation du ratio de dépendance économique, trois pistes peuvent permettre a priori le maintien de l'équilibre des régimes de retraite :

- la hausse du taux de cotisation ou d'autres recettes ;
- la baisse du taux de remplacement ;
- la réduction de la hausse du ratio de dépendance en reculant l'âge moyen de départ à la retraite et/ou en augmentant les taux d'activité (notamment des femmes et des personnes entre 55 et 64 ans).

Face à cette augmentation prévisible des dépenses de retraite, la modification de trois paramètres permet d'assurer l'équilibre de nos régimes par répartition : le recul de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation de la population active occupée qui en résulte, la réduction du niveau relatif des pensions comparé à celui des salaires et l'augmentation des sources de financement. Le rapport du Conseil d'orientation des retraites montre qu'à

réglementation inchangée, avant réforme, si l'on ne voulait jouer que sur un seul de ces trois paramètres, les besoins de financement pour tous les régimes de retraite à l'horizon 2040 nécessiteraient :

- une augmentation des taux de cotisation de plus de 9 points,
- une diminution de la générosité du système d'un tiers environ,
- un recul de l'âge effectif de la retraite de 6 ans d'ici 2040.

Encadré 2 : Le système de retraite français

Le système de retraite français est pour l'essentiel régi selon le principe de la répartition : le financement est principalement assuré par les cotisations des salariés et des employeurs (sauf pour la fonction publique d'État).

On peut classer les régimes de retraite en trois grands ensembles :

- les salariés du secteur privé se regroupent en deux régimes de bases, dont les règles sont alignées : la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS), et le régime des salariés agricoles, géré par la Mutualité sociale agricole (MSA). La retraite de base est complétée par celle versée par les régimes complémentaires obligatoires gérés paritairement : l'ARRCO pour tous les salariés et l'AGIRC pour les cadres ;
- les salariés des fonctions publiques et des entreprises publiques notamment disposent de régimes propres. Les fonctionnaires de l'État relèvent du Code des pensions civiles et militaires ; les fonctionnaires des collectivités locales et des établissements hospitaliers de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et hospitalières (CNRACL). Les principaux régimes spéciaux de salariés non-agricoles sont ceux d'EDF-GDF, de la SNCF, de la RATP, des Mines,

des ouvriers de l'État, de la Banque de France, de l'Opéra, de la Comédie française. Par ailleurs les salariés non titulaires de l'État et des collectivités territoriales cotisent à la CNAVTS pour le régime de base et disposent d'un régime complémentaire spécifique l'IRCANTEC ;

- les non-salariés se regroupent essentiellement en cinq groupes professionnels : le régime des artisans (CANCAVA) et celui des commerçants (ORGANIC) ; les règles de ces deux régimes sont alignées sur celles du régime général. Les professions libérales sont regroupées dans la CNAVPL ; les avocats disposent d'un régime propre : la Caisse nationale des barreaux français. Enfin, les retraites des exploitants agricoles sont gérées par la mutualité sociale agricole.

Ces régimes connaissent des évolutions démographiques contrastées reflétant la déformation au cours du temps de la structure de leur population de cotisants et de retraités. Le maintien de la diversité des régimes conduit donc à la mise en place de mécanismes de compensation financière visant à assurer la solidarité nationale entre les régimes de retraite, suivant la logique qui sous tend la répartition.

Les enjeux : pérennisation, soutenabilité et dynamisme économique

À travers la pérennisation financière du système de retraite nécessaire pour garantir les retraites futures, la réforme mise en œuvre par le gouvernement répond également au souci d'assurer la soutenabilité des finances publiques à long terme (cf. *infra* partie 5).

Enfin, à durée de vie active inchangée et à solde migratoire constant de 50 000 personnes⁽¹⁾ par an, les évolutions démographiques conduisent spontanément à une diminution du nombre d'actifs occupés, qui réduit d'autant nos perspectives de croissance à long terme. C'est pourquoi la réforme vise également à promouvoir le potentiel productif de l'économie française, en donnant aux salariés et aux employeurs les incitations adéquates pour travailler plus longtemps.

Le vieillissement de la population n'est pas une spécificité française : il concerne à des degrés divers tous les pays de l'Union européenne (sur ce sujet, voir le rapport économique et financier attaché à la loi de finances 2003). Les résultats des projections indiquent ainsi que la part dans le PIB des dépenses publiques de pensions devrait s'accroître de 2,9 points de PIB d'ici 2050 dans l'Union européenne, en passant par un pic d'augmentation de 3,2 points de PIB en 2040. La France se singularise de ses voisins par une natalité légèrement plus dynamique que la moyenne mais aussi par des taux d'emploi et d'activité des plus de 55 ans parmi les plus bas de l'Union. La plupart des pays européens se sont engagés dans les années récentes dans une réforme de leur système de retraites, visant à contenir l'augmentation future de la part des dépenses de retraite dans la richesse nationale⁽²⁾. Certains

(1) Le niveau de ce solde migratoire annuel, retenu dans le scénario central, correspond au niveau moyen observé des dernières années. Un doublement de ce solde migratoire (+ 100 000), étudié à titre illustratif par le COR, a de toute façon un impact très limité sur le ratio de dépendance .

(2) Suède (1999), Italie (1997), Allemagne (1998-2001), Royaume-Uni (1999), Espagne (1996-2001).

d'entre eux, comme la Suède, ont même refondu entièrement leur système de retraite, en assurant un lien étroit entre cotisations et prestations et en liant directement le niveau des prestations à l'espérance de vie.

Au final, compte tenu de la très forte inertie des dépenses de retraite, de la mon-

tée en charge nécessairement progressive des mesures correctrices envisageables et de l'arrivée à la retraite dans les toutes prochaines années des premières générations nombreuses du baby-boom, la réforme du système de retraite français était devenue non seulement indispensable, mais aussi urgente à mettre en œuvre.

Partie 2 : Les grands points de la réforme

La réforme mise en œuvre par le gouvernement a été inspirée par plusieurs objectifs, complémentaires les uns des autres : garantir la solvabilité financière des régimes pour maintenir le contrat social existant entre les générations ; assurer davantage de souplesse et de liberté de choix quant à l'âge de départ en retraite ; encourager l'emploi des plus de 50 ans pour stimuler la croissance ; établir davantage d'équité et de justice ; enfin, offrir plus de sécurité et de visibilité à tous, cotisants comme retraités.

Garantir la solidarité entre les générations en rétablissant l'équilibre financier du système par répartition

Assurer la solidarité entre les générations suppose que soit maintenue la confiance

dans le système de retraite. Des mesures devaient donc être prises rapidement pour consolider financièrement le système par répartition, fragilisé dans son état actuel par les évolutions démographiques à venir. Trois paramètres permettent d'assurer l'équilibre financier d'un régime de retraite : la durée de cotisation, le niveau des retraites, le niveau des cotisations. La réforme actionne ces trois leviers, afin que l'effort soit partagé entre actifs et retraités, ainsi qu'entre générations. Par ailleurs, la réforme vise à assurer une plus grande liberté de choix (neutralité actuarielle, introduction de l'épargne retraite). Ainsi chacun pourra plus facilement qu'auparavant ajuster sa durée d'activité, son taux d'épargne et son niveau de pension selon sa situation particulière et ses préférences personnelles.

Encadré 3 : Mode de calcul de la pension CNAV et régimes alignés

La liquidation des droits directs à la CNAV est possible à partir du 60^e anniversaire⁽³⁾.

La pension de retraite du régime général P est calculée comme une fraction du salaire de référence. Cette fraction s'obtient par la multiplication d'un taux de liquidation (T) et d'un coefficient de proratisation, ratio entre la durée validée par l'assuré au régime général (D) (qui tient compte des durées travaillées mais aussi des majorations de durée d'assurance, de l'AVPF, des périodes de chômage, de préretraite, de service militaire...) et une durée de proratisation T_1 , aujourd'hui de 150 trimestres. Par ailleurs, cette formule ne prend pas en compte la bonification de 10 % accordée aux parents, homme ou femme, qui ont élevé au moins 3 enfants.

$$P = \tau \times \min\left(1, \frac{D}{T_1}\right) \times SAM$$

- Le salaire de référence (ou Salaire Annuel Moyen) est la moyenne des meilleurs salaires (dans la limite du plafond de la sécurité sociale) revalorisés selon l'indice des prix (depuis 1987). Le nombre d'années prises en compte varie selon la génération : de 10 années pour les générations nées jusqu'en 1933, il augmente ensuite d'un an par génération, pour arriver à 25 années pour celles nées à compter de 1948.

(3) La réforme de 2003 a introduit une exception, avec la possibilité de partir avant l'âge de 60 ans pour les personnes ayant commencé à travailler très tôt (pour plus de précision, cf encadré spécifique).

- Le taux plein (ou taux maximum) est de 50%. Il est obtenu :
 - si la durée de cotisation tous régimes est au moins égale à T_2 trimestres, que la réforme de 1993 a porté de 150 à 160 trimestres ;
 - ou si l'âge de liquidation est égal à 65 ans et plus ;
 - ou dès l'âge de 60 ans en cas d'inaptitude au travail.

Si l'assuré ne remplit aucune de ces trois conditions, le taux de liquidation est réduit par l'application d'une décote proportionnelle au nombre de trimestres manquants pour atteindre le taux plein. Compte tenu du fait que les droits ne sont ouverts qu'à partir de 60 ans et que le taux plein est de toute façon acquis en cas de départ à 65 ans, la décote s'applique dans la limite maximum de 5 années. Le taux de liquidation peut donc s'écrire :

$$\tau = 50\% \times (1 - \delta \times \text{nombre d'années manquantes}),$$

où δ désigne le taux de décote par année manquante pour atteindre le taux plein. En pratique, le nombre d'années manquantes vaut 0 si l'individu a atteint l'âge de 65 ans ou s'il a validé tous régimes un nombre de trimestres suffisant, égal à T_2 , et, sinon, vaut le nombre minimum d'années restant à courir pour remplir une de ces deux conditions.

Cela peut s'écrire formellement ainsi :

$$\tau = 50\% \times \left(1 - \delta \times \text{Max} \left[0, \text{Min} \left(65 - \text{Âge}, \frac{T_2 - T}{4} \right) \right] \right)$$

où T désigne le nombre de trimestres validés tous régimes par l'assuré.

■ Avant la réforme 2003 :

- la durée requise entrant dans le calcul de la proratisation, T_1 est égale à 150 trimestres ;
- la réforme de 1993 a porté progressivement la durée de cotisation tous régimes T_2 entrant dans le calcul de la décote de 150 trimestres pour la génération 1933 à 160 trimestres pour les générations 1943 et suivantes et pour tous à partir de 2003 ;
- la décote δ annuelle est de 10 % par année manquante.

À titre d'illustration du fonctionnement de la décote, on peut étudier le cas de deux assurés qui ont validé 37,5 annuités tous régimes. Le premier prend sa retraite à 60 ans ; le second à 64 ans.

Calcul de la décote sur deux cas types avant réforme

Durée validée	Âge de liquidation	Durée nécessaire pour atteindre 65 ans	Durée nécessaire pour atteindre 40 annuités	Solution la plus favorable à l'assuré	Niveau de décote appliquée
37,5 ans	60 ans	5 ans	2,5 ans	2,5 ans	25 %
37,5 ans	64 ans	1 an	2,5 ans	1 an	10 %

Note de lecture : pour l'assuré qui a validé 37,5 ans à 60 ans, 5 ans sont nécessaires pour atteindre l'âge pivot de 65 ans et 2,5 ans pour atteindre 40 annuités. C'est donc la solution la plus favorable à l'assuré (2,5 ans) qui est retenue pour le calcul de la décote appliquée à sa pension au régime général.

■ Après la réforme 2003 :

- la durée requise entrant dans le calcul de la proratisation, T_1 , augmente progressivement : de 150 trimestres pour les générations 1943 et précédentes, elle passe à 152 pour la génération 1944, ..., jusqu'à 160 trimestres pour la génération 1948 ; au-delà, elle augmentera comme la durée de cotisation tous régimes : $T_1 = T_2$;
- la durée de cotisation tous régimes T_2 entrant dans le calcul de la décote demeure inchangée à 160 trimestres pour les générations 1944 à 1948. Elle augmentera au rythme d'un trimestre par génération pour atteindre 164 trimestres pour la génération 1952 ;
- la décote δ sera abaissée progressivement pour atteindre 5 % par année manquante ; le calendrier exact sera défini par décret ;
- une « surcote écrétée », notée s , est introduite, qui majore le taux de liquidation à raison du nombre d'années (postérieures à l'entrée en vigueur de la réforme, soit le 1^{er} janvier 2004) validées au-delà de l'âge auquel le taux plein est atteint. Cette surcote est de 3 % par année supplémentaire cotisée à la charge de l'assuré⁽⁴⁾. On peut donc exprimer le taux de pension de la manière suivante :

$$\tau = 50\% \times \left(1 + s \times \text{Max} \left[0, \text{Min} \left(\hat{\text{Age}} - 60, \frac{T - T_2}{4}, D_{2004} \right) \right] \right) - \delta \times \text{Max} \left[0, \text{Min} \left(65 - \hat{\text{Age}}, \frac{T_2 - T}{4} \right) \right]$$

où $\hat{\text{Age}}$ désigne l'âge à la liquidation et D_{2004} le nombre d'années écoulées depuis le 1^{er} janvier 2004.

Une évolution de la durée de cotisation

Le principe d'un allongement de la durée de cotisation – et donc de la durée d'activité –, qui vise à partager les gains d'espérance de vie entre la vie passée en activité et la durée de retraite, constitue le pilier de la réforme. L'augmentation de la durée de cotisation se justifie par des critères d'équité entre générations. En effet, compte tenu de la progression tendancielle de l'espérance de vie à 60 ans (elle serait de 6 ans environ pour les hommes comme

pour les femmes d'ici 2040) et de l'amélioration des conditions de vie, avoir 60 ans dans 40 ans ne signifie pas la même chose qu'avoir 60 ans aujourd'hui. L'allongement progressif, génération par génération, de la durée d'activité, visant à maintenir constant le rapport entre durée d'assurance et durée de retraite, permettra de partager de façon équilibrée entre travail et retraite ce temps de vie supplémentaire. Les jeunes générations travailleront certes plus longtemps, mais elles auront aussi des retraites plus longues.

(4) La formule qui suit est donc simplificatrice, seuls les trimestres donnant effectivement lieu à cotisation de la part du salarié ouvrant droit au bénéfice de la surcote, et non l'ensemble des trimestres validés en sus de la durée-cible.

Encadré 4 : Allongement de la durée de cotisation et partage du gain de l'espérance de vie

Le principe d'une augmentation de la durée de cotisation de référence au-delà des 40 ans actuels est institué par l'article 5 de la loi, qui prévoit un mécanisme encadrant l'allongement de la durée de cotisation à partir de 2008, consistant à maintenir constant le rapport entre la durée d'assurance et la durée moyenne de retraite.

La durée d'assurance est appréhendée par la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension au taux plein (ex : 160 trimestres en 2003 pour la génération 1943 au régime général). La durée moyenne de retraite est définie comme l'espérance de vie à 60 ans publiée cinq ans auparavant par l'INSEE, dont est retranchée la hausse progressive de la durée de cotisation programmée à partir de 2008.

Formellement, à chaque année n , le ratio dit « A/R » de « durée d'activité sur durée de retraite » relatif à l'année $n+5$ (pour la génération qui aura 60 ans en $n+5$) peut être défini de la façon suivante :

$$\left(\frac{A}{R}\right)_{n+5} = \frac{Dc_{n+5}}{Esp60ans_n - (Dc_{n+5} - Dc_{2008})}$$

avec :

- Dc_{n+5} la durée de cotisation de référence pour la génération $(n+5)-60$,
- $Esp60ans_n$ l'espérance de vie à 60 ans connue l'année n .

Le processus d'ajustement de la durée cible de cotisation, calculé 5 ans avant son application pour offrir une visibilité minimale aux assurés, se fait alors pas à pas, chaque année, de la façon suivante :

- le ratio (A/R) de l'année $n+5$ est calculé l'année n (soit 5 ans auparavant) en supposant que la durée de cotisation n'évolue pas entre les années $n+4$ et $n+5$. Par exemple, le ratio 2009 est calculé en 2004 avec la durée de cotisation de 2008, ce qui donne :

$$\left(\frac{A}{R}\right)_{2009} = \frac{Dc_{2008}}{Esp60ans_{2004} - (Dc_{2008} - Dc_{2008})}$$

- Si ce ratio est inférieur à la valeur de 2003 (1,79), on incrémentera d'un trimestre la durée de cotisation de référence pour la génération $(n+5)-60$ (c'est-à-dire la génération qui aura 60 ans l'année $n+5$). Dans le cas contraire, la durée de cotisation de référence est maintenue constante.

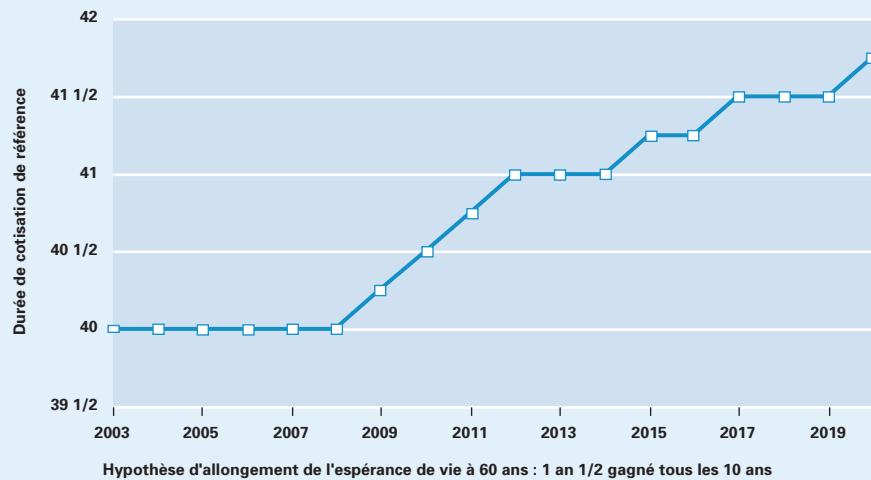
En tout état de cause, le mécanisme décrit n'est pas purement automatique, dans la mesure où il est prévu que l'ajustement de la durée de cotisation cible soit arrêté après avis de la Commission de garantie des retraites et du Conseil d'orientation des retraites.

Ce mécanisme présente plusieurs avantages :

- Il offre une visibilité pour les assurés : toute personne arrivant à l'âge de 55 ans connaîtra par avance les conditions qui lui seront applicables pour l'obtention du taux plein. Avant cet âge, on peut donner une visibilité indicative à partir de projections sur l'espérance de vie à 60 ans. Ainsi, à l'horizon 2020 (soit pour la génération 1960), si l'espérance de vie évolue conformément aux projections, la durée cible de cotisation devrait se situer aux alentours de 41 années et 3 trimestres.

Allongement de la durée de cotisation de référence

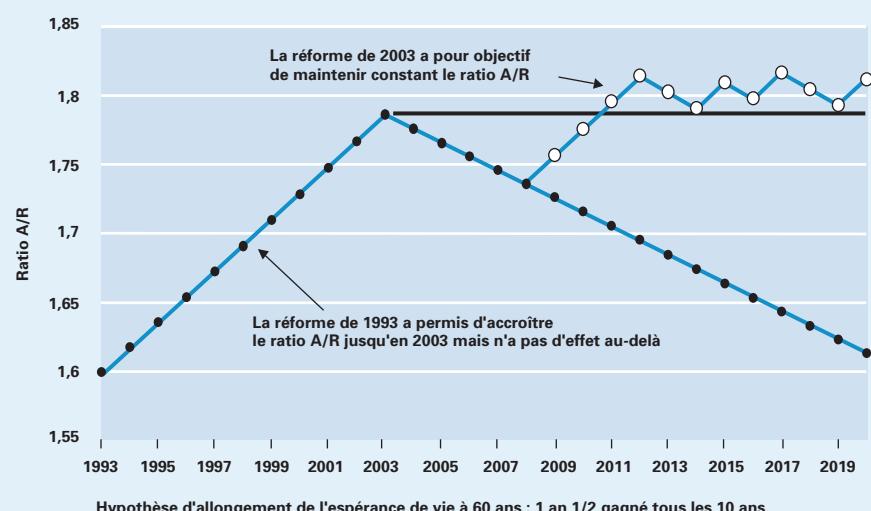
(Maintien du ratio durée d'activité sur durée de retraite, référence 2003)



- Il permet de mettre en œuvre un principe d'équité entre les générations : compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, prendre sa retraite à 60 ans pour une personne née en 1920 n'a pas la même signification que pour une personne née en 1960. Il s'agit d'assurer en pratique que les générations successives soient traitées de la même façon, en bénéficiant d'une durée de retraite qui reste à due proportion de la durée de travail.
- En assurant concrètement et à long terme un partage équilibré entre durée d'activité et durée de retraite, il permet de « piloter » l'équilibre, donc la soutenabilité du système par répartition. En particulier, il permet de conserver les effets liés à la réforme de 1993, qui a certes permis d'améliorer le rapport A/R jusqu'en 2003 mais n'aura pas d'effet au-delà pour atténuer le déclin spontané de la part passée dans la vie active (cf. graphique) ; en cela, ce mécanisme constitue le « cœur » de la réforme des retraites.

Évolution du ratio durée d'activité sur durée de retraite

(Maintien du ratio durée d'activité sur durée de retraite, référence 2003)



Pour le secteur privé, la réforme mise en œuvre par le gouvernement Balladur en 1993 avait déjà conduit à rallonger progressivement la durée nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein : de 150 trimestres (37,5 ans) pour les générations nées avant 1933, elle est aujourd'hui fixée à 160 trimestres (40 ans). Elle ne sera pas augmentée avant 2009 car, pour des raisons de justice et d'équité, un alignement préalable de la durée de cotisation

exigée dans la fonction publique sera mis en œuvre d'ici 2008. Au-delà, la durée de cotisation pour une retraite à taux plein évoluera de la même façon pour les salariés du privé et du public : elle devrait passer de 40 ans en 2008 à 41 ans en 2012 (à raison d'un trimestre par an), puis continuerait à évoluer de manière progressive suivant une règle se fondant sur le principe de partage des gains d'espérance de vie.

Encadré 5 : Mode de calcul de la pension des régimes des fonctions publiques

■ Avant la réforme 2003 :

À la différence des salariés du secteur privé, les fonctionnaires ne connaissent pas la superposition d'un régime de base et d'un régime complémentaire obligatoire. La pension de retraite dans les fonctions publiques est calculée comme une fraction du dernier traitement. Celle-ci se calcule en multipliant le dernier salaire sans prime, le taux de liquidation de 75 % et le ratio entre la durée de services effectifs et la durée légale requise T_1 (proratisation).

$$P = 75\% \times \frac{D}{T_1} \times S$$

Le calcul est différent du régime général sur trois points essentiels :

- le salaire de référence pris en compte est le dernier salaire (hors primes) perçu pendant au moins 6 mois contre la moyenne des 25 meilleures années (y compris primes) dans le secteur privé ;
- le taux de liquidation est plus élevé (75 %) car le régime de la fonction publique ne possède qu'un seul étage. Par ailleurs, ce taux est identique pour tous et n'est pas minoré en cas de carrière incomplète : autrement dit il n'y a pas de décote, seule la proratisation joue en cas de cessation d'activité précoce ;
- comme au régime général, la durée prise en compte pour la proratisation est limitée à 150 trimestres pour les services effectifs. En revanche, les bonifications (pour enfant ou pour campagne) peuvent être prises en compte dans la limite de 160 trimestres au total.

On peut noter que le calcul de la proratisation est mathématiquement analogue dans les deux régimes. Dans le code des pensions civiles et militaires, est définie une valeur de l'annuité de 2 % permettant pour une carrière de 37,5 ans, un taux de liquidation de 75 %. Dans le code de la sécurité sociale, le taux de liquidation est de 50 % pour 37,5 ans (avant décote) soit une valeur de l'annuité implicite de 1,33 % par an.

■ Après la réforme 2003 :

Le niveau du taux de liquidation (75 %) et le salaire de référence sont inchangés par la réforme. En revanche, plusieurs modifications sont apportées pour harmoniser les règles vers celles du régime général :

- une décote est introduite progressivement pour converger vers celle existant au régime général. À terme, la pension sera minorée pour tout trimestre manquant pour atteindre soit la durée de cotisation de référence, soit l'âge de 65 ans⁽⁵⁾. Comme au régime général, c'est la solution la plus favorable qui s'applique à l'assuré et la décote ne peut s'appliquer sur une durée supérieure à 20 trimestres. La création de la décote introduit donc une innovation dans le calcul de la pension puisqu'elle nécessite désormais le calcul de la durée d'assurances tous régimes. L'introduction de la décote est, en tout état de cause, progressive : l'âge pivot d'annulation de la décote est de 61 ans (pour les sédentaires) en 2006 et augmente progressivement à 65 ans ; le niveau de la décote est très faible en début de période et converge progressivement vers un niveau de 5 % par année manquante ;
- la durée cible d'assurance tous régimes augmente au rythme de 2 trimestres par an pour rejoindre celle du régime général (160 trimestres) en 2008 ; les durées progresseront ensuite parallèlement (cf. encadré 4) ;
- une surcote similaire à celle du régime général est introduite dès le 1^{er} janvier 2004.

Par ailleurs, les durées prises en compte pour la proratisation, identiques dans les deux régimes, augmenteront parallèlement (au rythme de 2 trimestres par an entre 2004 et 2008, puis d'un trimestre tous les ans entre 2009 et 2012). Enfin, un régime complémentaire sera instauré pour les fonctions publiques, au titre duquel les primes ouvriront droit à pension.

Parallèlement à l'allongement de la durée de cotisation, une décote est introduite (voir encadré) dans la fonction publique, à l'instar du mécanisme qui existe déjà dans les régimes général, alignés et complémentaires. Celle-ci vise à rendre véritablement incitatif l'allongement de la durée de la vie active. Cette introduction se fera de manière très progressive : la décote sera créée à un taux de 0,5 % par année manquante en 2006 (c'est-à-dire pour la

génération 1946 pour les fonctionnaires en catégorie sédentaire) et atteindra 3,5 % en 2012 (i.e. pour la génération 1952). En outre, un deuxième mécanisme modérateur est institué pour en lisser la mise en place : l'âge butoir au-delà duquel s'annule la décote augmentera lui aussi progressivement, passant de 61 ans en 2006 à 65 ans en 2020. À terme, la décote atteindra 5 %, soit le même niveau que celui qui sera appliqué dans le secteur privé.

(5) Il s'agit du cas général, applicable aux catégories dites sédentaires. L'âge butoir est plus faible pour certains fonctionnaires (catégories actives, militaires) afin de prendre en compte les spécificités de ces métiers.

Une évolution du niveau des pensions

La mise en place dès 1987 de règles d'indexation des pensions sur les prix pour le régime général, les principales modifications liées à la réforme de 1993 (inscription dans la loi du principe d'indexation sur les prix, passage progressif de la base de calcul du salaire de référence (Salaire Annuel Moyen ou SAM) des 10 aux 25 meilleures années...) et le plafonnement à l'évolution annuelle des prix de la revalorisation des pensions AGIRC et ARRCO aux termes des accords de 1996 ont d'ores et déjà induit un effort important sur l'évolution du niveau des pensions. C'est pourquoi la réforme actuelle ne conduit qu'à une évolution mesurée sur ce plan via deux types de mécanismes : le mode d'indexation et la « proratisation ». Elle corrige même certaines évolutions récentes, notamment pour les retraites modestes (voir partie cas-types).

Le mode d'indexation des pensions sur l'inflation est confirmé et étendu à l'ensemble des régimes (public y compris), sans exclure pour autant d'éventuels coups de pouce.

La durée de proratisation, qui jouera à la fois dans le secteur privé et dans la fonction publique est allongée. Ainsi, au 1^{er} janvier 2004, pour les assurés du régime général et alignés, le calcul de la pension se fera sur la base de 152 trimestres pour la génération née en 1944, 154 pour la génération 1945, jusqu'à 160 trimestres en 2008 pour la génération 1948. Un mécanisme aux effets analogues est mis en place dans le secteur public, en jouant sur la valeur de l'annuité (aujourd'hui 2 %) : pour la génération 1944 elle passera à 1,974 %, jusqu'à 1,875 % pour la génération 1948. Au-delà de 2008, la durée de proratisation évoluera en ligne avec celle de la durée de cotisation de référence. Evidemment, la réduc-

tion du niveau de pension induite par cet allongement de la durée de proratisation ne touchera pas les assurés qui accepteront de prolonger d'autant leur période d'activité.

Une évolution des cotisations

Un des objectifs de la réforme a été, sans exclure la possibilité d'un effort complémentaire en termes de cotisation, de résorber les besoins de financement tendanciels des régimes de retraite à taux de prélèvement constant. En effet, si la période des « Trente glorieuses » a permis d'absorber la forte hausse du poids des prestations sociales – passant de moins de 15 % du PIB à près de 30 % entre 1960 et 2000 – c'est avant tout grâce à une croissance économique beaucoup plus forte qu'aujourd'hui, et peut-être parfois à une certaine illusion nominale liée à l'inflation. Depuis la fin des années 80, l'augmentation des prélèvements est rendue plus difficile par un niveau de prélèvements obligatoires déjà très élevé et les effets distorsifs que ces prélèvements induisent sur le fonctionnement du marché du travail. C'est pourquoi l'effort supplémentaire demandé aux assurés sera modeste, via une hausse des cotisations vieillesse au régime général de 0,2 point au 1^{er} janvier 2006. Au-delà, le bouclage financier de la réforme devrait être assuré, à l'horizon 2020, par une réaffectation des cotisations chômage en cotisations vieillesse, à mesure que le taux de chômage se réduira. Ce redéploiement suppose évidemment que le ralentissement de l'augmentation de la population active s'accompagne d'une baisse du taux de chômage, ce qui ne va pas de soi. L'amélioration du fonctionnement du marché du travail, l'élévation du niveau de qualification, la recherche d'efficacité dans les politiques de l'emploi devront y contribuer.

Encadré 6 : Mode de calcul de la pension des régimes complémentaires ARRCO-AGIRC

Les régimes complémentaires sont des régimes par répartition en points à cotisations définies, représentatifs de droits à la retraite. L'assuré acquiert chaque année un certain nombre de points, par ses cotisations et celles de son employeur, calculées à partir d'un taux τ_t , dit « taux contractuels », appliquée à une tranche de son salaire brut. Le prix d'achat du point, encore appelé « salaire de référence », dépend de l'année considérée :

$$\text{Nombre de points acquis l'année } t = \tau_t \times \text{Salaire brut} / \text{Prix d'achat du point}$$

Les taux de cotisations effectifs diffèrent des taux de cotisations générateurs de droit ou « taux contractuel ». En effet, depuis 1971, le taux contractuel est affecté d'un pourcentage d'appel qui, s'il est supérieur à 100 %, implique qu'un surplus de cotisations non générateur de droits est payé par l'assuré pour participer à l'équilibre du régime complémentaire. On a donc :

$$\tau_t = \text{Taux de cotisation effectif} / \text{Taux d'appel}$$

En 2003, le taux de cotisation **effectif** maximal appliqué à la première tranche de l'ARRCO est de 7,5 % en 2003 et le taux d'appel de 125 %, soit un taux de cotisation **contractuel** maximal de 6 %.

À la liquidation, la transformation des points cumulés en unité monétaire est fonction de l'âge, de la durée de cotisation de l'assuré et de la valeur de rachat du point à la date de liquidation. La retraite complémentaire est alors calculée de la manière suivante :

$$\text{Retraite} = \text{Nombre total de points acquis} \times \text{Valeur du point} \times \text{Coefficient d'anticipation}$$

Le « taux plein » dans les régimes complémentaires est accordé à ceux qui remplissent les conditions pour bénéficier du taux plein au régime général. Dans l'hypothèse où l'individu liquide ses droits avant d'atteindre le taux plein de la CNAV, la valeur du point est minorée par un coefficient d'anticipation (cf. tableau).

Coefficient d'anticipation applicable aux régimes complémentaires

Âge	Trimestres manquants	Coefficient
60	20	0,78
61	16	0,83
62	12	0,88
63	8	0,92
64	4	0,96

L'assiette des cotisations et les taux de cotisations varient selon les régimes et les tranches de salaires. Les salariés non-cadres cotisent à l'ARRCO sur la partie du salaire inférieure à trois fois le plafond de la sécurité sociale, aujourd'hui égal à 29 184 € par an. Les salariés cadres cotisent à la fois à l'ARRCO dans la limite du plafond et à l'AGIRC (entre 1 et 8 fois le plafond).

La loi ne fait pas directement référence aux régimes complémentaires du secteur privé (AGIRC-ARRCO), qui sont gérés par les partenaires sociaux, mais des paramètres d'ajustement ont déjà été introduits pour accommoder les déséquilibres démographiques dès 1996 (révision des mécanismes de revalorisation, unification progressive des taux de cotisation...).

Ces régimes sont, d'ores et déjà affectés par la réforme via deux canaux :

- les coefficients d'anticipation appliqués dans ces régimes complémentaires dépendent, par l'accord AGFF, des règles d'obtention du taux plein au régime général, qui sont modifiées par la loi ;

- la possibilité de départs anticipés avant 60 ans (cf. *infra*) introduite par la réforme modifie l'articulation entre retraite complémentaire et retraite de base. Ces modifications nécessiteront un aménagement des règles de ces régimes. À cette fin, des négociations devraient avoir lieu d'ici fin 2003.

Par ailleurs, comme pour les régimes de base, les régimes complémentaires, qui sont des régimes par répartition et à cotisations définies, devront proposer des ajustements pour faire face aux déséquilibres tendanciels futurs.

Offrir une plus grande liberté de choix

En introduisant des barèmes se rapprochant de la neutralité actuarielle, en assouplissant les conditions de maintien en acti-

vité ou de départ à la retraite, de nouvelles règles conduisent à donner une plus grande liberté de choix aux assurés.

L'assouplissement de la décote rapproche les barèmes de la neutralité actuarielle

Les assurés du régime général sont aujourd'hui quasiment contraints de ne liquider leur pension que lorsqu'ils atteignent le taux plein, c'est-à-dire lorsqu'ils justifient de 160 trimestres tous régimes ou lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans (la liquidation au taux plein est par ailleurs de plein droit dès 60 ans en cas d'inaptitude au travail). En effet, s'ils liquident avant l'obtention du taux plein, leur pension est fortement réduite par le biais d'une décote de 10 % par année manquante (cf. *supra*). Le niveau actuel de cette décote apparaît bien supérieur au coût « actuariel », c'est-à-dire au surcoût pour le régime qu'entraînerait un départ anticipé. C'est pourquoi la réforme prévoit, selon un calendrier qui sera défini par décret, que le taux de décote du régime général baissera progressivement à partir de 2004 pour rejoindre 5 %, un niveau qui reste incitatif, mais qui se rapproche de la neutralité actuarielle. Ce niveau permet de ne pas trop pénaliser certains inactifs (notamment des femmes), aujourd'hui obligés de reporter leur âge de liquidation pour éviter une pénalisation excessive du niveau de pension.

Encadré 7 : Assouplissement de la décote au régime général et neutralité financière

La décote, c'est-à-dire la réduction de la pension versée, s'applique lorsqu'un individu choisit de prendre sa retraite avant d'avoir obtenu le taux plein. Elle se justifie dans son principe par le fait qu'un départ en retraite avancé d'un an induit un surcoût pour le régime de retraite, correspondant à la fois au non-versement de cotisations de l'assuré et au versement de pension durant une année supplémentaire. Le mécanisme de proratation (cf. encadré 3) ne suffit pas à compenser ce double effet. C'est pourquoi la réforme des retraites a introduit un mécanisme de décote dans la fonction publique, à l'image de ce qui existe aujourd'hui au régime général.

Cependant, aujourd'hui, au régime général, la décote appliquée est de 10 % par année manquante. Ce niveau, cumulé à l'impact de la proratation, apparaît trop pénalisant pour l'assuré, car il est supérieur au taux qui assurerait la neutralité financière pour le régime. L'abaissement progressif de ce taux de décote à 5 %, proposé dans le cadre de la réforme, permettra d'assurer une plus grande liberté de choix au salarié tout en rapprochant le taux de pénalisation lié à un départ anticipé de la neutralité financière.

■ Qu'est-ce que la neutralité financière pour un régime de retraite ?

Partons d'un cas type théorique en notant :

- P_0 la pension obtenue en liquidant l'année n et P_1 la pension pleine calculée à la date n+1;
- R_0 la somme actualisée des pensions versées à partir de la date n et R_1 la somme actualisée des pensions versées à partir de la date n+1, diminuée de la cotisation reçue à la date n ;
- r le taux d'actualisation retenu, c'est-à-dire le taux d'intérêt applicable aux produits ou aux frais financiers du régime et π_k la probabilité de survie à la k-jème année ;
- t le taux de cotisation et W_0 le salaire à l'année n ;

On a alors :

$$R_0 = P_0 + \sum_{k=1}^{\infty} \pi_k \times \frac{P_0}{(1+r)^k} \quad \text{et} \quad R_1 = -t \times W_0 + \sum_{k=1}^{\infty} \pi_k \times \frac{P_1}{(1+r)^k} \quad \text{avec } P_0 = (1-\delta) \times P_1$$

On peut dès alors définir une situation de neutralité financière pour le régime de retraite : elle correspond à un taux de pénalisation δ qui neutralise l'impact financier pour le régime de la décision individuelle de partir en retraite à la date n ou à la date n+1. La neutralité financière pour le régime correspond donc à la situation où $R_0 = R_1$ soit :

$$tW_0 + P_0 = \sum_{k=1}^{\infty} \pi_k \times \frac{\delta P_1}{(1+r)^k}$$

Cette égalité peut s'interpréter de la façon suivante : la perte de cotisation du régime ajoutée à l'annuité de la pension versée en cas de liquidation avancée d'une année (terme de gauche) doit être égale au surcroît de pension (terme de droite) que généreraient un départ à la date « normale ».

■ L'abaissement de la décote conduit à se rapprocher de la neutralité financière

L'équation précédente peut être simplifiée si l'on considère, en première approximation, que la durée de vie à la retraite est connue avec certitude (on la note ici D). On peut alors expliciter le taux de pénalisation assurant la neutralité financière :

$$\delta = \frac{1 + \frac{t}{\tau}}{\sum_{k=0}^D \frac{1}{(1+r)^k}} = \left(1 + \frac{t}{\tau}\right) \frac{1 - \left(\frac{1}{1+r}\right)}{1 - \left(\frac{1}{1+r}\right)^{D+1}}$$

avec $\tau = \frac{P_1}{W_0}$ le taux de remplacement instantané en cas de liquidation à la date « normale ».

Il apparaît ici clairement que le taux de pénalisation neutre financièrement pour le régime dépend de paramètres que l'on peut considérer comme « institutionnels » (taux d'intérêt réel et taux de cotisation), mais aussi de paramètres directement liés à l'individu considéré (taux de remplacement et surtout espérance de vie à la retraite). Selon une stricte application du principe de neutralité financière, le régime devrait donc appliquer un barème δ différencié pour chaque individu. Ce n'est en pratique évidemment pas faisable et pas nécessairement souhaitable compte tenu du caractère solidaire du régime de retraite par répartition.

Néanmoins, en faisant jouer les paramètres dans des limites raisonnables, on peut obtenir, via la formule précédente, une fourchette d'estimation pour le taux de pénalisation financièrement neutre :

Taux de pénalisation neutre pour le régime d'un départ anticipé d'un an en fonction de la durée de vie à la retraite et du taux d'intérêt réel

Durée de vie Taux d'intérêt réel	15	20	25	30	35
1 %	9,2 %	7,2 %	5,9 %	5,1 %	4,5 %
2 %	9,8 %	7,9 %	6,6 %	5,8 %	5,2 %
3 %	10,5 %	8,6 %	7,4 %	6,6 %	6,1 %
4 %	11,3 %	9,3 %	8,2 %	7,5 %	6,9 %
5 %	12,0 %	10,1 %	9,0 %	8,3 %	7,8 %

N.B. Ce calcul est effectué à partir de la formule présentée précédemment ; le taux de cotisation est de 16,35 %⁽⁶⁾, le taux de remplacement est de 45 %.

En retenant des valeurs « raisonnables » de durée de vie à la retraite (20-30 ans) pour les individus de la génération 1960 et un taux d'intérêt réel compris entre 2 et 3 %⁽⁷⁾, on peut donc considérer que le taux de pénalisation actuariellement neutre se situe entre 6 % et 8 %.

(6) Ce chiffre est le taux de cotisation employeurs et employés actuel pour le régime général ; il ne prend pas en compte les éventuelles hausses de cotisations ni les autres sources de financement du régime général (par exemple, certains avantages familiaux)

(7) Légèrement supérieur à la croissance de long terme qui est de l'ordre de 1,5 % dans le rapport 2001 du COR à l'horizon 2040.

Compte tenu des règles de calculs de la retraite (cf. encadrés 3 et 5), la pénalisation en cas de départ anticipé au régime général s'opère via deux mécanismes : celui de la décote et celui de la proratisation. On illustre dans le tableau suivant l'impact de ces règles pour des individus nés en 1960, pour lesquels la décote sera assouplie de 5 % et dans l'hypothèse où la durée de cotisation de référence qui leur sera applicable était portée à 41 années et 3 trimestres :

Pénalisation pour un départ anticipé au terme de la réforme

Durée RG	Durée TR	Départ à 60 ans (1)	Départ à à 61 ans (2)	Pénalisation en % (1)/(2) - 1
163	163	46,4 %	50,0 %	- 7,3 %
157	163	44,4 %	47,9 %	- 7,4 %
156	156	40,3 %	43,7 %	- 7,8 %
146	156	37,7 %	41,0 %	- 8,0 %
116	116	26,0 %	28,7 %	- 9,4 %

Lecture : en 2020, un assuré qui a 60 ans, 163 trimestres au régime général et 163 trimestres tous régimes a une pension au régime général égale à 46,4 % du SAM du fait de la proratisation (163/167) et de la décote de 5 %. S'il continue à travailler et recule d'un an son départ à la retraite, sa pension au régime général est égale à 50 % du SAM. Au total, la pénalisation qu'il subit est de 7,3 % par année de liquidation précoce.

Finalement, la pénalisation due aux effets cumulés de la décote abaissée à 5 % et de la proratisation conduit à une baisse de pension de 7,3 % pour un monopensionné à carrière longue. La mesure d'assouplissement permet donc de se rapprocher significativement de la neutralité actuarielle théorique, donc d'augmenter la liberté de choix des assurés.

La surcote et le rachat des années d'études introduisent davantage de souplesse

Aujourd'hui, un salarié ayant atteint 160 trimestres de cotisation et souhaitant continuer à travailler ne peut améliorer qu'à la marge sa pension⁽⁸⁾, hors points acquis dans les régimes complémentaires, alors même que ce recul de départ à la retraite permettrait de réaliser des économies importantes pour le régime. L'introduction d'une surcote de 3 % à partir du 1^{er} janvier 2004 permettra d'assurer une plus grande

liberté de choix aux assurés tout en les incitant à prolonger leur vie active : l'assuré pourra partir plus tôt avec une retraite moindre (principe de la décote), mais également travailler plus longtemps pour obtenir des revenus de remplacement plus importants (principe de la surcote). Cette surcote sera instituée aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Par ailleurs, la possibilité de bénéficier d'une bonification de pension au-delà de 65 ans, qui existait déjà dans le système actuel, est maintenue, afin de permettre

(8) En effet, celui-ci ne peut valider de trimestres supplémentaires, mais il peut éventuellement inscrire au compte des salaires plus élevés, ce qui conduit dans ce cas à bonifier légèrement sa pension.

que des assurés ayant des carrières courtes (principalement des femmes obligées de travailler jusqu'à 65 ans pour obtenir le taux plein) puissent éviter que leur pension ne soit réduite par le biais du mécanisme de la proratisation.

En outre, l'article 20 de la loi introduit la possibilité de racheter des années de cotisation pour étudier dans la limite de 12 trimestres dès 2004. Cette mesure étend un dispositif aujourd'hui très limité ; elle permettra à certains assurés qui ont commencé à travailler tard, de partir avec le taux plein avant l'âge de 65 ans, malgré l'allongement de la durée de cotisation. Elle se fera dans des conditions financières garantissant la neutralité financière pour le régime. De même, les salariés travaillant à temps partiel pourront compléter leurs droits à pension (article 23).

Le développement de l'épargne volontaire complète le système par répartition

Les salariés pourront bénéficier d'un avantage fiscal pour compléter, à titre facultatif, leur pension issue du système de retraite par répartition. Deux dispositifs d'épargne retraite sont mis en place par la loi : un plan d'épargne retraite populaire – à l'instar de la PREFON pour les fonctionnaires et des contrats Madelin pour les indépendants – et un plan partenarial d'épargne volontaire pour la retraite (PPESVR). Ces produits seront disponibles avec sortie en rente, ce qui est le plus adapté pour garantir un niveau de revenu au retraité durant toute sa durée de vie à la retraite. Ces dispositifs visent plus à assurer une réallocation qu'une hausse de l'épargne globale. La création de produits de long terme permet aussi de combler un manque dans les produits actuellement disponibles. En effet, les produits de long terme permettent une plus grande diversification du risque, une

meilleure allocation de l'épargne et garantissent sur le long terme des rendements plus élevés. La mise en place de ces produits permettra à chacun d'adapter son effort d'épargne en fonction de ses caractéristiques individuelles (préférence pour le présent, aversion au risque). Offrir plus largement la possibilité d'épargner en vue de la retraite ne remet nullement en cause le système par répartition, qui reste le fondement du système de retraite français et continue à ce titre d'assurer une forte mutualisation des risques inter et intra-générationnels.

Encourager l'activité et favoriser l'emploi des travailleurs âgés

L'allongement de la durée de cotisation permettra non seulement de rééquilibrer financièrement les régimes de retraites, mais aussi de dynamiser l'économie française. En effet, en favorisant une progression des taux d'activité des plus de 50 ans, la réforme des retraites accroîtra l'offre de travail disponible à l'horizon 2040 et stimulera d'autant le potentiel de croissance de l'économie française. Le succès de cette stratégie dépend évidemment de la capacité à modifier la place offerte sur le marché du travail aux plus de 55 ans. Plusieurs dispositions ont été prises en ce sens :

En assouplissant les règles de cumul emploi-retraite

Désormais, chaque assuré du régime général pourra cumuler une pension et un revenu du travail si le total des deux revenus reste inférieur au dernier salaire perçu avant la liquidation de la pension. Six mois au minimum après leur départ en retraite, les retraités pourront même reprendre une activité chez leur dernier employeur dans les mêmes conditions de plafond. Enfin, un fonctionnaire retraité pourra cumuler sa

pension avec un emploi dans le secteur public, à condition que le revenu qu'il tire de son activité n'excède pas le tiers de sa pension (article 64).

En limitant les mesures d'exclusion précoce du marché du travail des plus de 50 ans

La mise en œuvre progressive d'une contribution spécifique à la charge des employeurs sur les avantages de préretraite d'entreprise dites « préretraites maison » (cf. l'article 17) permettra d'effectuer un profond recentrage des dispositifs de cessation d'activité anticipée. De même, l'article 12 de la loi supprime les préretraites progressives (PRP) et le volet des CATS non liés à la pénibilité ; il restreint ainsi les possibilités de départs anticipés autour de deux dispositifs : CATS aidés⁽⁹⁾ et allocations spéciales du FNE⁽¹⁰⁾.

Dans le droit actuel, un salarié ayant atteint l'âge de soixante ans et remplissant les conditions pour bénéficier d'une retraite à taux plein peut être mis à la retraite d'office par son employeur. Contraire dans son esprit au maintien en emploi des travailleurs âgés, cette disposition a été modifiée : l'article 16 de la loi fixe désormais la limite d'âge pour la mise à la retraite d'office d'un salarié à 65 ans, sauf accord spécifique conclu par les partenaires sociaux dans le cadre d'une négociation de branche.

Assurer plus de justice et d'équité

En donnant des garanties aux salariés les plus modestes et en supprimant les inéga-

lités liées au statut, au prix parfois d'un coût net non négligeable pour les régimes de retraite, la loi tend à retrouver l'« esprit de 1945 », visant à renforcer l'équité et l'esprit de justice sociale des régimes par répartition.

Plus d'équité, en améliorant la situation des salariés les plus fragiles et de certains métiers pénibles

Pour la première fois, un ensemble de mesures prend en compte des situations de pénibilité ou de fragilité particulière.

a) Les salariés du secteur privé aux carrières très longues, souvent des personnes peu qualifiées aux conditions de travail pénibles, étaient jusqu'à présent obligés d'attendre 60 ans pour liquider leur pension, alors même qu'ils totalisaient une durée de cotisation nettement supérieure à 40 annuités. Ce faisant, et alors même que l'esprit de la réforme consiste à partager de façon équilibrée temps de travail et temps de retraite dans une vie, ces personnes subissaient une pénalisation que l'on peut juger excessive. En introduisant la possibilité d'une retraite anticipée pour les assurés ayant commencé à travailler à 14, 15 ou 16 ans (sous réserve d'une durée effectivement cotisée de 40 à 42 ans et d'autres conditions limitatives) ou pour les personnes lourdement handicapées (selon des conditions qui seront fixées par décret), la loi améliore considérablement la situation d'une catégorie de salariés potentiellement fragiles ou modestes.

(9) Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés, concernant les salariés de plus de 55 ou 57 ans des entreprises relevant de branches ayant un signé un accord professionnel définissant les conditions de cette cessation d'activité.

(10) Elles concernent les salariés âgés de 57 ans, exceptionnellement de 56 ans, travaillant dans une entreprise ayant à faire face à un plan de licenciements économiques.

Encadré 8 : Départs anticipés

L'article 23 de la loi ouvre une possibilité nouvelle pour les assurés du régime général et les régimes dits alignés : celle de partir à la retraite avant l'âge de 60 ans, âge jusqu'alors minimum de liquidation d'une retraite. A l'heure où la réforme des retraites consiste en particulier à allonger la durée de cotisation, cette disposition, prise au nom de l'équité, entend améliorer la situation de personnes ayant commencé à travailler très jeunes, qui ont justement un nombre de trimestres validés nettement supérieur à la durée de cotisation exigée. Plus précisément, une personne est éligible à cette mesure si elle remplit les conditions A, B ou C suivantes :

Conditions pour l'ouverture du droit à la retraite anticipée

	Âge de début d'activité	Durée validée	Durée validée au titre de l'activité	Âge de départ
A	14, 15 ans	42 ans	42 ans	56 ou 57 ans
B	14, 15 ans	42 ans	41 ans	58 ans
C	14, 15 ou 16 ans	42 ans	40 ans	59 ans

La durée validée au titre de l'activité s'entend comme la durée validée si l'on exclut les périodes validées au titre des périodes de chômage, de préretraite, de maladie, de majorations de durée d'assurance pour les femmes et d'AVPF. En revanche, au terme de la discussion parlementaire, les périodes de service militaire sont prises en compte. D'après les données de la CNAV, cette mesure pourrait concerner entre 150 000 et 200 000 personnes en 2004.

b) Le mécanisme du minimum contributif permet actuellement de garantir 81 % du salaire minimum net à une personne ayant effectué une carrière complète au niveau du SMIC au régime général. Trois relèvements du minimum contributif de 3 % en 2004, 2006 et 2008 permettront de maintenir et même d'améliorer cette situation, en portant la pension minimale d'une carrière complète à 85 % du SMIC net en 2008. En outre, la réforme améliore le dis-

positif même de ce minimum en rendant son montant davantage dépendant de l'effort contributif réel des assurés : à l'avenir, les trimestres d'assurance effectivement cotisés seront majorés lors de son attribution. Cette mesure permettra d'atténuer les effets de l'allongement de la période de référence entrant dans le calcul du salaire annuel moyen (décidée dans le cadre de la réforme précédente, en 1993) pour les pensions les plus modestes.

Encadré 9 : Minimum contributif et garantie de niveau de pension

Le minimum de pension de la CNAV s'appelle le minimum contributif. Il doit être distingué du « minimum vieillesse », qui correspond à un plancher de ressources garanties à toute personne résidant en France, âgée de 65 ans, ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail. Le minimum vieillesse est de 6935,07 € en 2003.

Sont éligibles au minimum contributif les assurés du régime général ayant droit à une pension à taux plein. Ce montant minimum de pension se monte à 6 402,23 €

par an en 2003. Il n'est servi intégralement que si l'assuré justifie d'une durée d'assurance au régime général au moins égale à la durée cible de proratisation (aujourd'hui 150 trimestres, 160 trimestres à l'horizon 2008). Dans le cas contraire, il est proportionnel à la durée d'assurance. Le fait que le minimum contributif se situe légèrement en dessous du minimum vieillesse peut sembler paradoxal, mais il ne faut pas oublier que le minimum contributif ne correspond pas à la totalité de la pension d'un assuré ayant fait une carrière complète, puisque celle-ci comprend également une partie provenant des régimes complémentaires (AGIRC-ARRCO)⁽¹¹⁾.

Deux dispositions ont été prises dans la cadre de la réforme des retraites concernant le minimum contributif :

- 1) L'article 26 de la loi instaure une majoration de ce montant minimum au titre des périodes ayant donné lieu au versement de cotisations à la charge de l'assuré. Ce faisant, il aménage le dispositif du minimum contributif, en rendant le montant attribué davantage proportionnel à l'effort contributif réel. Cette mesure présente l'avantage d'atténuer les effets de l'allongement de la période de référence pour le calcul du Salaire annuel moyen.
- 2) L'article 4 de la loi prévoit d'assurer en 2008 un montant minimal de retraite correspondant à 85 % du SMIC pour un salarié ayant travaillé à temps complet au SMIC et disposant de la durée nécessaire d'assurance pour obtenir le taux plein. Afin d'assurer cet objectif pour ce qui concerne les salariés du secteur privé, l'accord signé entre le gouvernement et les partenaires sociaux prévoit trois hausses de 3 % du minimum contributif pour les nouveaux flux des liquidants en 2004, 2006, puis 2008. Ces hausses permettront d'atteindre en 2008 l'objectif de 85% de taux de remplacement net pour un assuré qui a effectué une carrière complète au SMIC (passage aux 35 heures en 2002) et bénéficie d'un taux de CSG réduit. Cette disposition permet donc de relever les basses pensions.

c) La réforme prend également en compte la spécificité de certains métiers de la fonction publique. Ainsi, dans la fonction publique hospitalière, les personnels en service actif bénéficieront d'une majoration de la durée d'assurance d'un an tous les 10 ans à compter de 2008, ce qui permettra d'atteindre plus rapidement le taux plein ou, pour les carrières courtes, atténuera du moins l'effet de la décote. De même, les enseignants pourront accéder à une deuxième carrière dans la fonction publique.

d) L'introduction d'un nouveau mode de calcul du salaire de référence, dit « SAM proratisé », permettra de réduire fortement les inégalités qui pesaient jusqu'à présent sur les pluri-pensionnés. En effet, la question d'un égal traitement se pose de manière cruciale pour les assurés qui, à l'issue de leur carrière, relèvent de plusieurs régimes alignés, du fait du mode de calcul du salaire de référence. Le SAM est aujourd'hui calculé sur la base des 25 meilleures années validées dans chaque régime, ce qui augmente la probabilité que de mau-

(11) On peut d'ailleurs noter que l'AGIRC prévoit également une « Garantie minimale de points », afin de permettre aux cadres dont le niveau de rémunération est inférieur à un salaire charnière d'obtenir une pension complémentaire minimale.

vaises années soient prises en compte dans le cas de pluri-pensionnés. Il est prévu de corriger cette situation inéquitable en établissant que les 25 meilleures années à considérer seront désormais au prorata du nombre d'années effectuées dans chacun des régimes.

e) La situation des conjoints survivants a également été modifiée via une simplification des conditions d'attribution des pensions de réversion (en particulier, suppression de la condition d'âge pour la toucher).

Plus d'équité en établissant une convergence des droits

En organisant une harmonisation des principales règles, notamment entre secteurs public et privé (durée de cotisation de référence, décote actuariellement neutre, surcote, indexation sur les prix des pensions, ...), cette réforme conduit à davantage d'équité entre assurés, tout en préservant l'essentiel des spécificités de chaque régime.

La situation de certains autres régimes est également améliorée : instauration d'un régime complémentaire obligatoire pour les non-salariés cotisant à l'ORGANIC⁽¹²⁾, modernisation du régime de base des professions libérales et de celui des exploitants agricoles.

Dans la fonction publique, les primes n'entrent pas aujourd'hui dans le calcul des pensions. Or celles-ci peuvent représenter un montant substantiel du traitement pour certains agents (infirmières, fonctionnaires d'administration centrale...). L'institution d'un régime complémentaire obligatoire dans la fonction publique, prenant en compte ces primes dans la limite de 20 % du traitement indiciaire remédiera à cette situation. La cotisation sera fixée à un taux de 5 % pour les employeurs et de 5 % pour les fonctionnaires concernés. Dans un

souci de renforcer la contributivité des systèmes de retraite et à l'image de ce qui est en œuvre dans les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO, ce nouveau régime additionnel sur les primes sera un système par points.

Garantir plus de sécurité et de visibilité

- En posant le principe que les mécanismes d'évolution des régimes restent soumis à appréciation, la réforme assure que ces régimes seront « pilotables » dans la durée, afin de les adapter au mieux aux dernières évolutions macroéconomiques et démographiques connues. Le Conseil d'orientation des retraites voit son rôle consacré par l'article 6 qui l'investit d'une mission d'évaluation des perspectives des différents régimes de retraite et d'appréciation des conditions requises pour assurer leur viabilité à terme, et la charge de veiller à la cohésion du système de retraite par répartition.

- Le Conseil d'orientation des retraites doit aussi jouer un rôle en matière d'information. À ce titre, il accompagne les étapes de la réforme en établissant des projections sur les conséquences induites par les évolutions de chacun des paramètres (taux de remplacement, partage des gains d'espérance de vie, carrières de référence).

- L'information ne doit pas être seulement améliorée sur le plan collectif mais aussi sur le plan individuel. La méconnaissance des règles régissant les différents régimes de retraite reste importante aujourd'hui. L'article 10 prévoit une modernisation du système d'information des régimes de retraite et institue un véritable droit à l'information des assurés en créant l'obligation pour les régimes de transmettre aux assurés sociaux un relevé de leur situation individuelle tous les 5 ans.

(12) Régime des industriels, commerçants et artisans.

Partie 3 : Garantir le niveau des retraites Les conséquences financières pour les futurs retraités

Même s'il ne résume en fait que très partiellement la générosité ou le rendement des régimes, le taux de remplacement net occupe un rôle central dans le débat portant sur les effets de la réforme des retraites, car ce concept, qui rapporte le niveau de la première pension au dernier salaire, tous deux nets de tout prélèvement, est simple et aisément compréhensible.

Néanmoins, ce taux de remplacement instantané présente certaines limites largement documentées. D'un point de vue économique, il ne rend pas compte de l'effort contributif consenti pendant l'ensemble de la carrière :

- dans un système purement contributif, les assurés à la carrière croissante ont un taux de remplacement instantané mécaniquement plus faible que ceux qui ont une carrière plate ;

- le taux de remplacement instantané d'un assuré rencontrant des difficultés sur le marché du travail en fin de carrière peut augmenter mécaniquement, dès lors que ses derniers salaires sont plus faibles relativement au reste de sa carrière.

Par ailleurs, le taux de remplacement instantané est indépendant de l'évolution de la pension après liquidation. Or, le niveau de vie d'un ancien retraité est très

différent selon les modalités de revalorisation des pensions (prix, salaire moyen...). Au total, s'il fait partie des indicateurs utiles à étudier, on ne peut donc résumer la générosité d'un régime de retraite à ce seul indicateur.

Le calcul du taux de remplacement net est évidemment variable avec l'âge de départ en retraite et très sensible à toutes les hypothèses retenues (profil salarial, taux de cotisations retenus par l'employeur auprès des régimes complémentaires sur le passé, taux de cotisations sur les salaires et les pensions). Cependant, une étude sur quelques cas-types de l'évolution des taux de remplacement au régime général et dans la fonction publique, si elle ne peut prétendre à l'exhaustivité ou à une quelconque représentativité, peut se révéler instructive.

Les effets de la réforme pour les salariés du régime général :

- La réforme actuelle introduit une forte incitation financière à la poursuite d'activité (lien plus étroit entre le niveau de la pension et la date de départ en retraite, notamment pour les carrières au SMIC ; allongement de la durée de cotisation nécessaire à l'obtention du taux plein).

Encadré 10 : Hypothèses et limites des cas-types

La représentativité des cas-types évoqués ici est limitée, puisque seuls sont pris en compte les assurés « monopensionnés » ayant effectué une carrière au régime général ou dans la fonction publique, sans caractéristiques particulières (interruptions liées au chômage, avantages familiaux, polypensionnés). Les hypothèses retenues sur la période 2004-2020 résultent d'une application stricte

de la législation, y compris les dispositions de la loi portant réforme des retraites, ainsi que des hypothèses d'évolution de la productivité du rapport du Conseil d'orientation des retraites :

- une indexation des pensions sur les prix (sans coup de pouce) ;
- un maintien du taux global de cotisations salariales à son niveau actuel ;
- une augmentation des salaires réels de 1,6% par an ;
- un alignement des durées de proratisation sur la durée de cotisation d'ici 2008 ;
- un allongement de la durée de cotisations à 41 ans en 2012 et 41 3/4 en 2020.

On suppose que l'assuré paye une CSG à taux plein et n'a pas d'autres avantages (majoration de 10% pour trois enfants, majoration pour conjoint à charge, notification de bonification indiciaire...). On suppose qu'il atteint l'âge de 60 ans en 2020 (il est donc né en 1960) avec un nombre variable d'annuités : 42 (soit la durée d'assurance requise par la réforme en 2020), 40 (la durée de cotisation exigée en 2003), 38 ou 36 ans (durées d'assurance décrivant de plus courtes carrières)⁽¹³⁾.

Les graphiques 1, 2, 3 et 4 illustrent le cas d'un assuré monopensionné du secteur privé, dont le salaire évolue comme le salaire moyen ARRCO (soit 21 000 € brut annuel environ en 2003).

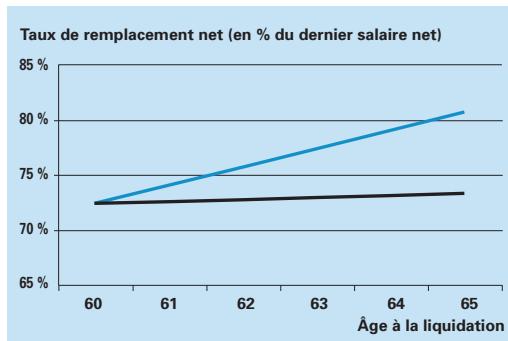
Le graphique 5 présente le taux de remplacement net génération par génération pour un même cas-type (monopensionné au salaire moyen ARRCO parvenant à l'âge de 60 ans avec 40 annuités), à la fois si la législation 1993 avait perduré et sous la réforme 2003 en supposant successivement que cet assuré continue à partir à la retraite à 60 ans ou repousse son départ à la retraite d'un ou deux ans.

Le graphique 6 traite du cas d'un travailleur ayant effectué une carrière au SMIC, passé aux 35 heures de travail hebdomadaire en 2002 et bénéficiant à la retraite d'un taux réduit de CSG (3,8 %).

Les graphiques 7 et 8 présentent les taux de liquidation nets d'un fonctionnaire bénéficiant d'un taux de prime de 17 % (taux de prime moyen dans la Fonction Publique) et ne bénéficiant d'aucune majoration telle que le minimum garanti.

Graphique 1
Taux de remplacement d'un assuré qui a 42 annuités à 60 ans en 2020, en fonction de son âge de liquidation

Réforme 2003 —
Réforme 1993 —



Par exemple, un assuré ayant effectué une carrière au salaire moyen ARRCO et ayant 42 annuités à 60 ans en 2020 peut améliorer son taux de remplacement s'il souhaite continuer à travailler (grâce à la surcote). Sans la réforme, le taux de remplacement est quasi stable quel que soit l'âge de départ (cf. graphique 1).

(13) En 2000, 63 % des assurés liquidaiient leur pension au Régime général avec plus de 38 annuités et près de 50 % avec plus de 40 annuités.

Le même assuré avec 40 annuités validées à 60 ans (*cf. graphique 2*) voit son taux de remplacement baisser s'il décide de liquider avant 62 ans (effet de la décote et de la proratisation).

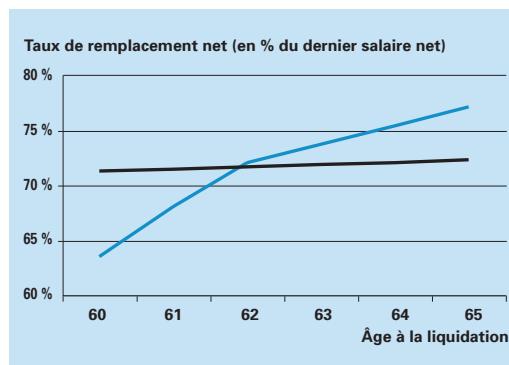
En revanche, il peut maintenir un taux de remplacement identique s'il recule de deux ans son âge de départ à la retraite, et améliorer ce taux de remplacement au-delà (effet de la surcote).

Dans le cas d'un assuré ayant 38 annuités et partant à 60 ans en 2020 (*cf. graphique 3*), la décote applicable sous la législation 1993 est plus forte que celle de la nouvelle législation (20 % dans un cas – 2 années manquantes à 10 % – 18,75 % dans l'autre – $3^{3/4}$ d'années manquantes à 5 % –). Néanmoins, le taux de remplacement sous la législation 2003 est inférieur du fait de la hausse de la durée de proratisation.

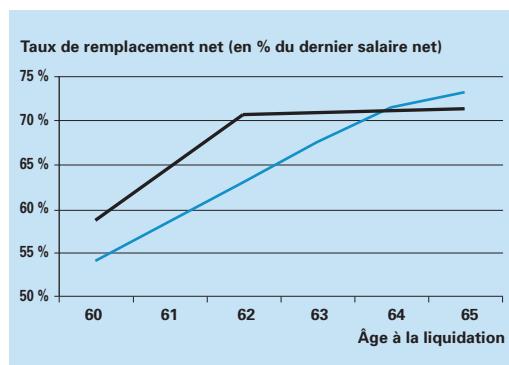
- En assouplissant la décote, la nouvelle loi permet de ne pas pénaliser les courtes carrières (que l'on peut définir comme les carrières insuffisantes pour atteindre la durée de cotisation cible à 65 ans et qui sont essentiellement des femmes) par rapport à la législation actuelle (*cf. graphique 4*).

Même s'ils ne choisissent pas de différer l'âge de liquidation, les retraités de demain n'auront pas un pouvoir d'achat dégradé par rapport à ceux d'aujourd'hui :

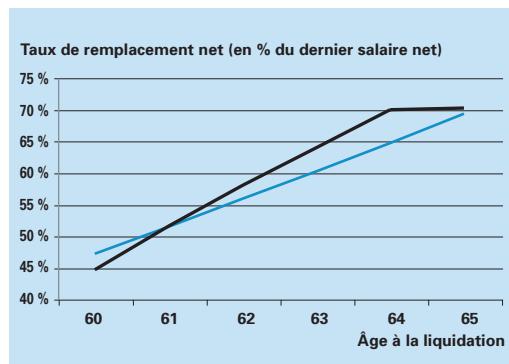
- On peut calculer le taux de remplacement net s'appliquant successivement aux différentes générations. Celui-ci baisse à taux de cotisation constant⁽¹⁴⁾. Par-delà ce phénomène, on observera une baisse du taux de remplacement au fil des générations plus marquée que dans le cadre



Graphique 2
Taux de remplacement net d'un assuré qui a 40 annuités à 60 ans en 2020, en fonction de son âge de liquidation



Graphique 3
Taux de remplacement net d'un assuré qui a 38 annuités à 60 ans en 2020, en fonction de son âge de liquidation



Graphique 4
Taux de remplacement net d'un assuré qui a 36 annuités à 60 ans en 2020, en fonction de son âge de liquidation

défini par la réforme de 1993 si les agents souhaitent continuer à liquider à 60 ans alors qu'ils n'ont pas le taux plein. En revanche, le taux de remplacement ne baissera pas plus que dans le cadre de la réforme de 1993, dès lors que les salariés accepteront de reporter leur âge de départ à la retraite de 1 an en 2012 et près de 2 ans en 2020.

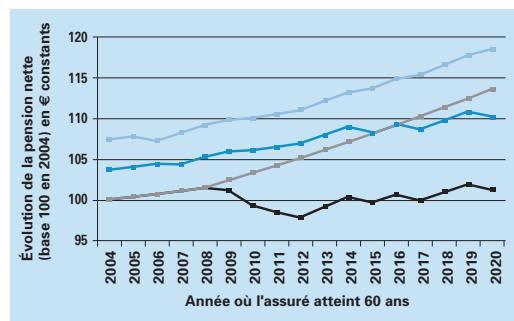
- En tout état de cause, cette évolution, en apparence peu favorable, du taux de

(14) Une hausse des taux de prélèvement sur les salariés conduirait à augmenter mécaniquement le taux de remplacement net, en diminuant les salaires réels des salariés sans augmenter les pensions des retraités

remplacement n'entraîne pas de baisse du pouvoir d'achat des retraites des nouveaux liquidants. S'ils choisissent de reporter leur départ pour liquider à taux plein (*cf. graphique 5*), on peut prévoir qu'à carrière identique, les futurs retraités bénéficieront de plus fortes pensions que les retraités actuels, du fait de la hausse continue des salaires liée à l'augmentation de la productivité par génération (effet noria). Si les assurés choisissaient de partir à 60 ans sans avoir la durée d'assurance requise, les futurs retraités auraient des pensions à peu près comparables, en pouvoir d'achat, à celles des retraités actuels.

Graphique 5
Évolution au fil des générations de la pension nette pour un salarié qui a 40 annuités validées à 60 ans selon son comportement et la législation qui s'applique

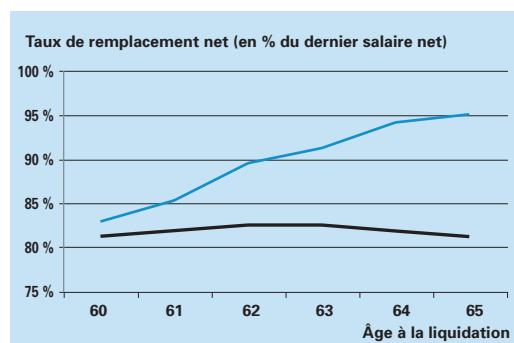
Législation 2003 départ à 62 ans
Législation 2003 départ à 61 ans
Législation 1993 départ à 60 ans
Législation 2003 départ à 60 ans



Lecture : On calcule ici la pension nette génération par génération pour un même cas-type (monopensionné au salaire moyen ARRCO parvenant à l'âge de 60 ans avec 40 annuités), à la fois si la législation Balladur avait perduré, puis sous la réforme Fillon en supposant successivement que cet assuré continue à partir à la retraite à 60 ans ou repousse son départ à la retraite d'un ou deux ans.

Graphique 6
Taux de remplacement net du smicard à temps complet ayant 60 ans en 2004, en fonction de son âge de liquidation

Réforme 2003 —
Réforme 1993 —



- La pension des salariés rémunérés au salaire minimum mérite une analyse particulière du fait de l'amélioration programmée du minimum contributif. La hausse du minimum contributif prévue pour les nouveaux flux des liquidants (trois fois 3 % en 2004, 2006 et 2008) permet d'atteindre en 2008 l'objectif de 85 % de taux de remplacement net pour un assuré qui a effectué une carrière complète au SMIC et bénéficie d'un taux de CSG réduit. Par ailleurs, sous ces hypothèses, le SMICard qui a 60 ans en 2004 et une carrière complète pourra bénéficier d'une forte hausse de sa pension s'il décide de continuer son activité au-delà de 60 ans (*cf. graphique 6*), en raison du cumul de deux effets : les hausses programmées du minimum contributif et la mise en place de la surcote. On peut noter par ailleurs que la législation 1993 conduisait à une légère baisse du taux de remplacement du SMICard choisissant de partir en 2008 à 64 ans, ce phénomène indésirable étant lié à la fin de la disposition transitoire sur la durée de référence prise en compte dans le calcul du salaire annuel moyen⁽¹⁵⁾.

Les effets de la réforme pour les salariés des fonctions publiques :

En rapprochant les règles des régimes fonctions publiques du régime général, cette réforme conduit à des mécanismes économiques très proches en terme d'évolution des taux de liquidation pour les fonctions publiques.

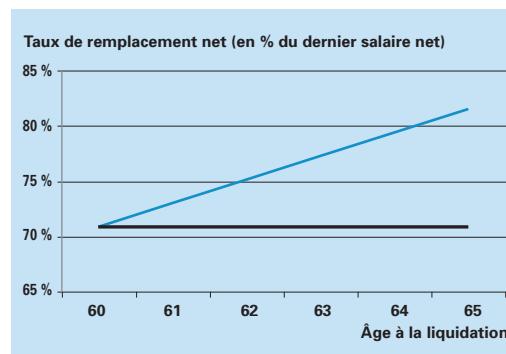
- Le taux de liquidation brut de 75 % reste garanti pour toute carrière complète et

(15) Pour le cas-type étudié, de la génération 1944, le nombre d'années à prendre en compte est de 21 ans, mais après le 1^{er} janvier 2008 la règle des 25 meilleures années s'impose à tous quelle que soit la génération (*cf. R-351-29-1 du Code de la Sécurité Sociale*).

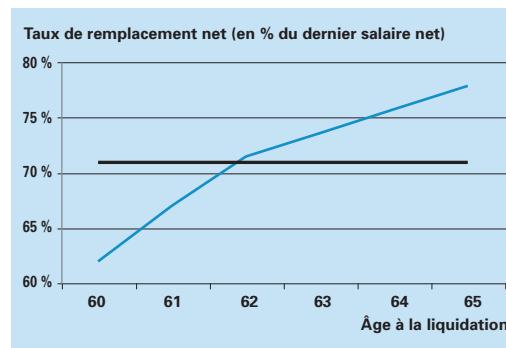
conduit à maintenir le même taux de liquidation net en 2020 pour un fonctionnaire liquidant sa pension après 42 annuités qu'aujourd'hui avec 37,5 annuités. Comme au régime général, celui-ci peut améliorer son taux de remplacement s'il souhaite continuer à travailler (grâce à la surcote).

- Si le fonctionnaire n'augmente pas sa durée d'assurance, il subira une diminution de son taux de remplacement net en lien avec l'introduction de la décote, qui jouera pleinement à l'horizon 2020, selon le mécanisme déjà en vigueur aujourd'hui au régime général.
- Quel que soit le choix de l'assuré, comme au régime général, la pension nette des nouveaux liquidants continuera à progresser du fait des revalorisations tendancielles. Par ailleurs, les assurés choisissant de partir à 60 ans, alors qu'ils n'auraient pas la durée d'assurance requise, verront leur pouvoir d'achat plus que maintenu du fait de la mise en place très progressive de la décote.

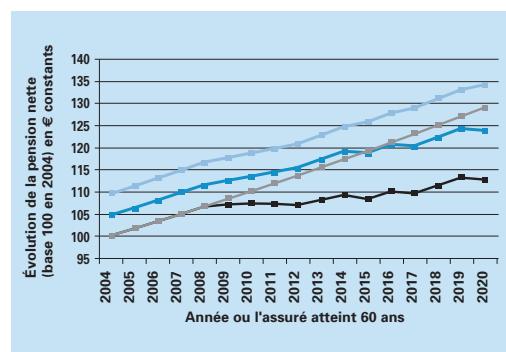
Lecture : On calcule ici la pension nette génération par génération pour un même cas-type (monopensionné de la fonction publique parvenant à l'âge de 60 ans avec 40 annuités avec un taux de prime de 17 %), à la fois si la législation précédente perdurait, puis sous la réforme Fillon en supposant successivement que cet assuré continue à partir à la retraite à 60 ans ou repousse son départ à la retraite d'un ou deux ans.



Graphique 7
Taux de remplacement net d'un assuré qui a 42 annuités à 60 ans en 2020, en fonction de son âge de liquidation



Graphique 8
Taux de remplacement net d'un assuré qui a 40 annuités à 60 ans en 2020, en fonction de son âge de liquidation



Graphique 9
Évolution de la pension nette pour un salarié qui a 40 annuités validées à 60 ans selon son comportement et la législation qui s'applique

— Après réforme départ à 62 ans
— Après réforme départ à 61 ans
— Avant réforme départ à 60 ans
— Après réforme départ à 60 ans

Partie 4 : Stimuler la croissance et garantir l'équilibre financier des systèmes de retraites

Des marges d'incertitude entourent les projections de long terme en raison des hypothèses nécessaires à un tel horizon. Comme l'ont montré les travaux du Conseil d'orientation des retraites, ces incertitudes ne sont toutefois pas de nature à mettre en cause le constat central : celui de l'ampleur des déséquilibres futurs des régimes de retraite à législation inchangée. Aujourd'hui, même si la réforme est maintenant arrêtée, son chiffrage doit être considéré avec précaution, car il résulte d'un certain nombre d'hypothèses. Notamment, la présence de polypensionnés dans les régimes de retraites rend délicate l'estimation des effets de certaines mesures dans le secteur privé comme dans le secteur public.

Une autre difficulté est liée à la modélisation des comportements des individus. En effet, l'assouplissement de la décote dans le régime général, l'introduction d'une décote dans les fonctions publiques et la création d'une surcote vont modifier sensiblement les incitations concernant l'âge de départ à la retraite et conduire à des changements de comportement, dont l'ampleur reste délicate à anticiper. En effet, les barèmes ont été modifiés pour permettre une plus grande liberté de choix aux assurés, dans des conditions plus proches de la neutralité financière globale pour le régime, mais aussi pour l'assuré. Les assurés étant moins contraints dans leurs choix qu'ils ne le sont aujourd'hui, leurs comportements seront moins prévisibles qu'ils ne l'étaient avant la réforme.

Les chiffrages présentés ci-dessous (parties 4 et 5) sont construits sous l'hypothèse que la durée de cotisation cible tous les régimes nécessaire pour obtenir le taux

plein évolue jusqu'à 167 trimestre en 2020, puis est stabilisée à ce niveau entre 2020 et 2040. L'article 5 précise en effet que cette durée évolue « de manière à maintenir constant, *jusqu'en 2020*, le rapport constaté, à la date de publication de la présente loi, entre [cette] durée et la durée moyenne de retraite ». Si le principe du partage des gains d'espérance de vie continuait à s'appliquer au-delà de 2020, le rendement de la réforme s'en trouverait naturellement majoré à horizon 2040.

La croissance de long terme sera stimulée par l'augmentation de la population active

À court terme, un accroissement de la population active peut avoir un effet transitoire sur le taux de chômage surtout lorsque l'économie souffre d'un défaut de demande globale et connaît du chômage conjoncturel. Mais la théorie économique, comme l'observation empirique, montrent que cet effet ne perdure pas. Si les caractéristiques essentielles du marché du travail restent inchangées, la croissance à long terme est déterminée par l'augmentation tendancielle de la productivité et de l'offre de travail ; une augmentation de la population active se traduit *in fine* par une hausse de la croissance potentielle de l'économie française. À taux de chômage structurel donné, le recul de l'âge de départ à la retraite se traduira par des créations nettes d'emploi dans l'économie.

Au régime général, l'instauration de la surcote conduira un certain nombre d'actifs à reculer leur départ en retraite, ce qui induira une hausse de la population active

de même ampleur, donc, après équilibre de l'offre et de la demande de travail, un surcroît de cotisations. Cependant, tous ceux qui reculeront l'âge de leur départ à la retraite ne seront pas nécessairement des actifs : certaines personnes inactives (en particulier des dispensés de recherche d'emploi) choisiront également de liquider plus tardivement leurs droits pour atteindre le taux plein.

Dans les fonctions publiques, le recul de l'âge de départ à la retraite conduit lui aussi *in fine* à des créations d'emploi dans l'économie. En effet, dans l'hypothèse conventionnelle de maintien des effectifs des fonctions publiques, l'allongement de la vie active augmentera la main-d'œuvre disponible pour le secteur privé, se traduisant par des créations d'emploi de même ampleur, donc par une hausse des recettes de cotisations pour ce secteur.

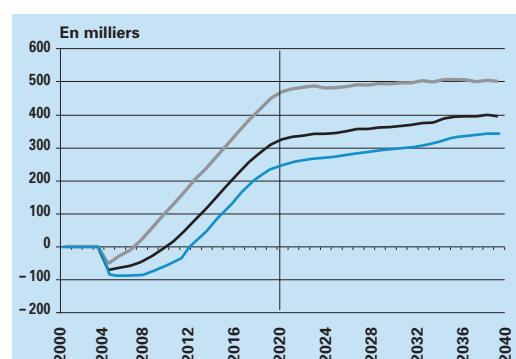
À l'inverse, à court terme, la population active devrait baisser par rapport au scénario tendanciel. En effet, la mesure qui autorise les départs anticipés avant 60 ans pourrait conduire 170 000 personnes à avancer leur âge de départ à la retraite. Les conditions retenues pour l'ouverture à ce droit

anticipé visent à favoriser ceux qui ont effectivement exercé une activité durant une longue période ; la mesure permet donc à des actifs, entre 56 et 60 ans, d'avancer leur départ à la retraite. Ceux-ci pourraient ne pas être tous remplacés.

Ainsi la réforme conduira à une diminution de la population active à court terme mais, à plus long terme, l'allongement de la durée d'activité et l'introduction d'une surcote induiront à une augmentation de la population active comprise entre 250 000 et 450 000 personnes en 2020 et entre 300 000 et 500 000 en 2040. Au total, l'augmentation de la population active se traduirait par une augmentation du PIB potentiel de 1 à 1,5 point d'ici 2020 soit l'équivalent d'une hausse de 0,1 par an pendant une dizaine d'années.

Plus précisément, l'augmentation de la population active dépend de l'impact de la surcote sur les comportements d'activité. C'est la raison pour laquelle trois scénarios ont été retenus suivant que les assurés du secteur privé ne reculent pas leur âge de départ en retraite du fait de l'instauration de la surcote (scénario 1), le reculent modérément (scénario 2) ou le reculent fortement (scénario 3).

Graphique 10
Hausse de la population active en milliers selon les effets de la surcote par rapport à l'évolution tendancielle



Source : calculs réalisés par la Direction de la Prévision à partir d'estimations des Directions du Budget (modèle Ariane), de la Prévision (modèle Mars) et de l'INSEE (modèle Destinie). Ils sont effectués sous l'hypothèse d'une législation inchangée entre 2020 et 2040, avec notamment une durée d'assurance pour atteindre le taux plein de 167 trimestres.

N.B. : trois scénarios sont retenus suivant l'impact de la surcote. Les trois scénarios correspondent à trois hypothèses d'impact de la surcote (scénario 1 : nul, scénario 2 : modéré, scénario 3 : fort).

Une grande partie des besoins de financement tendanciels des régimes de retraite est couverte

Le cœur de la réforme vise, par l'allongement de la durée de cotisations, à deux objectifs, qui contribuent tous les deux à la réduction du besoin de financement des régimes de retraites : une diminution du nombre de retraités et une augmentation du nombre de cotisants. La réforme permet ainsi un gain important de financement pour les régimes concernés et améliore le solde tendanciel des régimes de retraites.

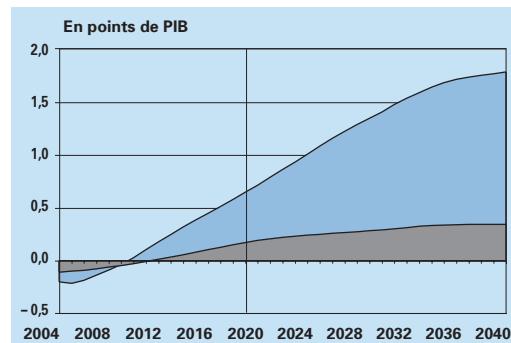
Économies réalisées au régime général

Selon les scénarios de recul de l'impact de la surcote, le besoin de financement⁽¹⁶⁾ est réduit de 4,3 Md€ à 5,3 Md€ en 2020 et entre 8 et 10 Md€ en 2040. Cependant, sur le court terme, la mesure autorisant les départs anticipés augmenterait le besoin de financement des administrations de sécurité sociale d'environ 1,2 Md€, suite à la hausse des prestations et aux pertes de cotisations qu'elle induit.

Ces chiffrages n'incluent pas de transferts des prestations chômage, rendus possibles par la baisse progressive du chômage inscrite dans les projections. Dans le cadre macroéconomique retenu par le Conseil d'orientation des retraites, le transfert d'un point de cotisation chômage vers la branche vieillesse conduit à une réduction du besoin de financement d'un peu plus de 5,4 Md€ en 2020 et de 7 Md€ en 2040. En 2020, un transfert d'environ 2 points de cotisations chômage serait alors nécessaire pour parvenir à l'équilibre. À l'horizon 2040, outre un nouveau transfert de cotisations chômage, deux éléments peuvent contribuer à combler l'écart restant. D'une part, si la durée de cotisation cible continuait à évoluer au-delà de 2020 suivant le principe du partage des gains d'espérance de vie, le rendement de la réforme s'en trouverait naturellement majoré. D'autre part, la somme accumulée par le Fonds de Réserves des Retraites d'ici 2020 sera disponible pour aider au financement des retraites durant les vingt années suivantes.

Économies réalisées dans les régimes des fonctions publiques :

Dans les fonctions publiques, la réforme permet la réduction du besoin de financement d'environ 13 Md€ en 2020 et 27 Md€



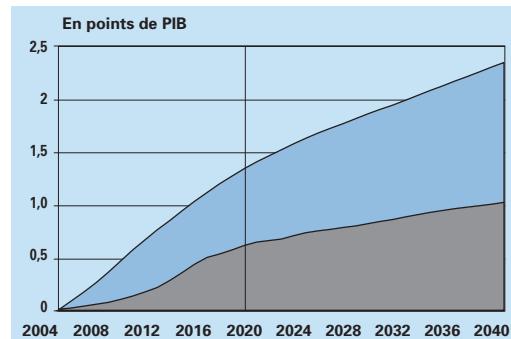
Graphique 11
Couverture du besoin de financement tendanciel du régime général suite à la réforme, en points PIB.

Besoin de financement avant réforme
Couverture du besoin de financement réforme scénario 2.

N.B. : Le besoin de financement (cotisations y compris transfert du Fonds de solidarité vieillesse moins les prestations) est celui indiqué dans le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites sous l'hypothèse d'évolution de la pension moyenne dite H2. Les excédents réalisés sur le court terme sont liés au cadre macroéconomique favorable retenu dans ce cadre qui n'a pas été modifié. L'impact de la réforme ici présenté correspond au scénario 2 (effet modéré de la surcote).

en 2040. Les gains sont assurés pour deux tiers environ par l'allongement de la durée de cotisation, l'instauration d'une décote et la réforme du minimum garanti et pour un tiers environ par l'indexation sur les prix des pensions liquidées en 2020.

Le gain de la réforme est plus important en niveau comme en proportion que dans le cas du régime général. Ceci s'explique par le fait que la réforme vise à diminuer les différences entre les régimes par souci d'équité et conduit à prendre des mesures dans les fonctions publiques déjà en vigueur dans le régime général (indexation sur les prix, rattrapage de la durée de cotisations sur celui du régime général, introduction d'une décote).



Graphique 12
Couverture du besoin de financement tendanciel des régimes de fonctions publiques, en points PIB.

Besoin de financement avant réforme
Couverture du besoin de financement.

Au total, la réforme des retraites permet de combler plus de 40 % du besoin de financement des régimes de retraite (privé et public) à l'horizon 2020.

(16) Le solde technique CNAV est évalué à 15 Md€ en 2020 et à 50 Md€ en 2040.

Gains pour le Régime général et les Fonctions publiques

Régime Général	2020
Besoin de financement avant réforme	- 15
Variation des prestations	
Impact de l'allongement et de la proratisation	- 4,3
Impact de la mesure en faveur des polypensionnés (proratisation du Salaire Annuel Moyen)	0,9
Impact de la hausse du minimum contributif	0,6
Impact des départs anticipés	0,3
Impact des autres mesures	0,2
Impact décote / surcote	0,0/0,1
Variations des cotisations	
Impact de la surcote	0,0/-1,0
Impact de la hausse du nombre d'actifs	- 1,1
Impact de la hausse du taux de 0,2 pt	- 0,9
Réduction du Besoin de Financement	- 4,3/- 5,3
Régime Fonction Publique d'Etat et CNRACL	2020
Besoin de financement avant réforme	- 28,0
Variation des prestations	
Impact Fonction publique d'Etat	- 8,9
Impact CNRACL	- 3,0
Variations des cotisations	
Impact Fonction publique d'Etat	- 0,8
Impact CNRACL	- 0,3
Réduction du Besoin de Financement	- 13,1
Besoin de financement avant réforme	- 43
Réduction totale du Besoin de Financement	- 17,4/- 18,4

En Mds Euros 2000, cadre macroéconomique de référence : Conseil d'Orientation des Retraites.

N.B. : la somme cumulée peut différer de la somme totale du fait d'arrondis.

Partie 5 : La réforme des retraites et son impact sur la soutenabilité des finances publiques

Pour mesurer les enjeux financiers du vieillissement sur les finances publiques et leur équilibre financier à long terme, il est utile d'introduire deux concepts développés par l'analyse économique et utilisés par les institutions internationales (Commission Européenne, OCDE, FMI...) :

– **La dette implicite** est la valeur actuelle, au sens de l'analyse financière, de l'ensemble des prestations sociales futures non financées : c'est la différence entre l'ensemble des prestations actualisées que verseront les régimes de retraites et les cotisations actualisées qu'ils recevront, à législation inchangée et à hypothèses économiques données. L'adjectif « implicite » illustre bien qu'elle ne peut être considérée comme une dette réelle puisqu'elle est totalement prospective. Son estimation repose sur des hypothèses incertaines : elle dépend assez largement du taux d'actualisation retenu et suppose que les règles régissant les pensions (modes de financement, indexation, liquidation...) restent indéfiniment figées. Il ne s'agit donc pas d'une dette avérée comme peut l'être la dette courante des administrations publiques, mais bien d'une dette « potentielle »⁽¹⁷⁾.

– **L'écart de financement actualisé** est l'augmentation immédiate des recettes (par exemple par une hausse de cotisations) qui reportée à l'identique en part de PIB dans les années à venir placerait les régimes de retraites sur une trajectoire soutenable. Cet outil synthétise les projections d'augmentation future des dépenses liées au vieillisse-

ment en transformant une projection année par année sur le long terme en mesure unique. Indicateur quantitatif unique et outil pédagogique utile, il n'est lié en rien à une préconisation de politique économique. Son usage est uniquement descriptif : il ne fait que mesurer l'ajustement immédiat qui permettrait d'assurer l'équilibre financier des régimes de retraite à long terme.

Ces deux approches se révèlent en fait équivalentes. Elles décrivent le même déséquilibre financier, sous la forme d'un flux annuel permanent dans le cas de l'écart de financement et en stock actualisé, dans le cas de la dette implicite. L'intérêt de la présentation sous forme de dette implicite est d'obtenir une grandeur directement comparable à la dette explicite actuelle des administrations publiques. L'écart de financement permet quant à lui de comparer le déséquilibre financier aux masses habituelles des finances publiques, c'est-à-dire le déficit public, l'excédent primaire et le niveau des prélèvements obligatoires.

Sous les hypothèses macroéconomiques retenues dans le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, et en supposant que le taux d'intérêt excède le taux de croissance de 2 %, la dette implicite des régimes de retraites s'établirait à environ 150 points de PIB. L'écart de financement associé s'élèverait à 3 points de PIB environ.

La réforme votée en 2003 permettrait ainsi de liquider environ un tiers de la dette implicite des régimes de retraites, la ramenant de 150 points de PIB à environ 100

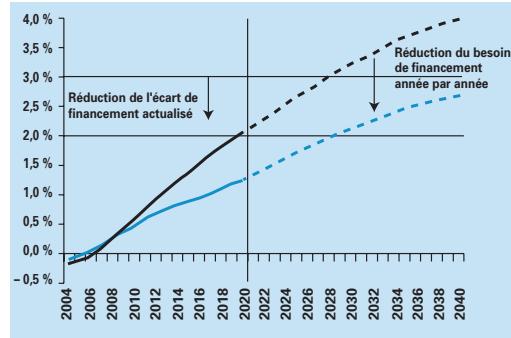
(17) Dans le cadre du calcul de la dette publique au sens de « Maastricht », la prise en compte de la dette implicite des régimes de retraite avait été débattue. Elle avait finalement été exclue du calcul de la dette publique du fait de l'absence d'engagements réels et du caractère artificiel de la notion de législation constante.

Graphique 13

Besoin de financement des régimes de retraite avant et après réforme en % du PIB

Avant réforme - - -
Après réforme - - -
Après réforme (avant 2020) - - -
Avant réforme (avant 2020) —

points de PIB. Elle permettrait également de **réduire d'un point de PIB l'écart de financement des régimes de retraite, ce qui représente en 2003 pour les finances publiques un gain aussi significatif qu'une mesure de réduction pérenne de 1 point de PIB de déficit structurel.**



Hypothèse centrale : taux d'intérêt – taux de croissance = 2 %

Estimation moyenne de l'impact de la réforme

Impact sur...	(1) l'écart de financement	(2) le cumul des engagements implicites et de la dette publique explicite
Mesures correctrices		
[A] Ajustement structurel du solde primaire de 1 point de PIB [B] Réforme des retraites 2003	- 1 - 1	- 48 - 49

Les évaluations d'écart à la soutenabilité en terme de dette implicite et d'écart de financement sont entachées de la marge d'incertitude propre aux projections de long terme, reposant en particulier sur les hypothèses faites sur le comportement à venir des salariés face à la nouvelle législation (impact sur le recul de l'âge de la retraite de la décote, de la surcote et de la mesure de départs anticipés) et sur le choix, en partie conventionnel, du taux d'actualisation. Des analyses de sensibilité montrent toutefois que l'ordre de grandeur des gains dus à la réforme reste, de toute façon, de l'ordre du tiers du surcroît de dépenses des régimes de retraite⁽¹⁸⁾.

La réforme aurait également un impact sur la croissance potentielle, conduisant ainsi à améliorer le solde des administrations publiques au-delà du seul effet direct sur les régimes de retraite.

Les évaluations précédentes supposent l'environnement macroéconomique donné

et ne prennent pas en compte les effets de retour de la réforme sur la population active et donc sur la croissance potentielle. L'impact sur la population active peut transiter par trois canaux :

- l'allongement de la durée de cotisation pourrait inciter certains salariés à différer leur départ à la retraite (afin de ne pas se voir appliquer une décote) ;
- l'instauration d'une surcote pourrait également provoquer un recul de départ à la retraite de certains salariés ;
- enfin, la mesure de départ anticipé, conduit certains actifs à partir à la retraite plus tôt que ce que leur permettait la législation précédente.

Jusqu'en 2010, le troisième effet l'emporterait et la réforme se traduirait par un impact à la baisse de la population active. Au-delà de 2010, en revanche, les deux premiers effets deviendraient dominants et la tendance s'inverserait. Au total, la réforme conduirait, toutes choses égales

(18) Plus précisément, les niveaux de dette implicite avant et après réforme s'avèrent beaucoup plus sensibles au taux d'actualisation retenu que les écarts de financement. Il convient donc soit d'être prudent dans l'interprétation des niveaux absolus de dette implicite et de leur préférer les indicateurs d'écart de financement, soit de raisonner en part de dette implicite réduite par la réforme.

par ailleurs, à une hausse d'environ 400 000 personnes de la population active à horizon 2040 (scénario 2). **L'activité potentielle en serait rehaussée.**

Sous l'hypothèse d'une élasticité uniaire de long terme des recettes des administrations publiques à l'activité, la prise en compte de la hausse de la popu-

lation active conduirait à un surcroît de recettes. Le gain supplémentaire, en terme d'écart de financement actualisé, pour l'ensemble des administrations publiques, s'élèverait à 0,5 point de PIB. Au total, la réforme des retraites permettrait un gain de 1,5 point de PIB d'écart de financement.

Bilan de l'impact de la réforme sur les finances publiques

Écart de financement actualisé des régimes de retraite avant réforme	- 3,0
Réduction des besoins de financement des régimes de retraites	+ 1,0
Gain supplémentaire en recettes fiscales toutes Administrations Publiques lié à l'augmentation du PIB potentiel	+ 0,5

En points de PIB, scénario macroéconomique du Conseil d'orientation des retraites.

La politique économique pour l'emploi

Le ralentissement économique à l'œuvre depuis l'année 2001 vient rappeler, s'il en était besoin, l'importance stratégique d'une politique de l'emploi dynamique et équilibrée. Sans nul doute affaiblie par ce revers conjoncturel, la situation actuelle du marché du travail révèle également la persistance de nos handicaps structurels. Dès lors la politique de l'emploi, et plus généralement l'ensemble de la politique économique, doit être mobilisée pour inverser la courbe du chômage et mettre en place les conditions d'une croissance durable plus élevée s'appuyant sur une utilisation plus large et plus efficace de notre force de travail. C'est la condition pour améliorer les perspectives d'emploi de ceux, trop nombreux, qui en restent durablement exclus. La revitalisation de la croissance et de l'emploi marchand facilitera en outre le rééquilibrage des comptes sociaux dans le contexte du vieillissement démographique.

L'expérience des vingt dernières années permet d'identifier les stratégies gagnantes en matière d'emploi. Ce sont celles qui visent à alléger les charges fiscales et sociales pesant sur les bas salaires, qui libèrent les initiatives, et qui facilitent l'insertion ou la réinsertion des salariés dans l'entreprise. Compte tenu des perspectives démographiques, un effort doit également être consenti en faveur de l'allongement de la durée de la vie active. Enfin, le gouvernement a ouvert de nouveaux chantiers visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail et à faciliter l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté, notamment les jeunes non qualifiés et les plus de 50 ans.

La France se singularise depuis longtemps par un taux de chômage élevé

La politique économique en faveur de l'emploi s'est inscrite en 2003 dans un contexte défavorable. Depuis le premier semestre 2001, l'emploi subit en effet le contrecoup du ralentissement mondial de l'activité. Certes, l'emploi a mieux résisté que lors des épisodes précédents de basse conjoncture, en raison notamment de l'effet favorable des réductions de cotisations sur les bas salaires et d'une plus grande souplesse dans le fonctionnement du marché du travail. C'est particulièrement vrai dans le secteur tertiaire qui continue d'enregistrer des créations nettes d'emploi. Cependant, la France doit faire face à une dégradation marquée de l'emploi industriel. Dans un contexte où la population reste relativement dynamique (ce qui est un atout pour la France en termes de potentiel de croissance), l'essoufflement des créations d'emploi se traduit inévitablement par une remontée du chômage.

Au-delà de cette faiblesse conjoncturelle, commune à tous les pays de l'OCDE et à l'Europe en particulier, le développement de l'emploi en France est contrarié par des handicaps spécifiques. Le chômage structurel se maintient à un niveau élevé, comme en témoigne la remontée des tensions sur le marché du travail durant la phase haute du cycle économique en 2000-2001. Autrement dit, on ne saurait attendre d'une reprise économique, même vigoureuse, un retour automatique au plein emploi. Enfin les taux d'activité restent faibles en comparaison internationale, notamment pour les jeunes et les travailleurs âgés, ce qui vient limiter le potentiel productif de notre économie.

Libérer l'initiative et amplifier les baisses de charges pour favoriser l'emploi et l'insertion dans l'entreprise

Les entreprises sont les principaux pourvoyeurs d'emploi durable dans l'économie. Le gouvernement a donc choisi d'accentuer l'effort en faveur de la création d'entreprises et d'amplifier le mouvement d'allégement des charges sociales sur les bas salaires.

Libérer l'initiative

L'action des pouvoirs publics en faveur de l'emploi est inséparable d'une politique d'ensemble visant à libérer l'initiative économique. Dans ce contexte, l'encouragement à la création d'entreprise est l'une des voies qui doivent être privilégiées : une étude récente de l'INSEE⁽¹⁾ a en effet montré que l'emploi généré par la création d'entreprises est durable : il semble en effet que les créations d'emploi dans les nouvelles entreprises qui « survivent » l'emportent nettement sur les destructions qui

interviennent dans celles qui ne parviennent pas à franchir le cap des premières années. À cet égard, la forte hausse des créations d'entreprise (+ 5 %) enregistrée au premier trimestre 2003 est un encouragement.

La récente loi sur l'initiative économique, en faisant de la création d'entreprises un acte simple, rapide et accessible à tous et en améliorant l'environnement juridique, financier et fiscal lors de la création ou la reprise d'une PME, devrait ainsi avoir un impact positif sur l'emploi dans les prochaines années. Il en est ainsi notamment de la possibilité de domicilier son entreprise et exercer son activité chez soi, ou encore de la possibilité d'utiliser les sommes versées dans un Livret Épargne-Entreprise (LEE) pour investir dans la création d'entreprises. Les aménagements prévus dans cette même loi concernant l'impôt sur le revenu dans le cas d'investissements réalisés dans les PME vont également dans ce sens.

La création et le développement des entreprises passent par le reflux des contraintes et réglementations inutiles de toutes sortes. C'est le sens du mouvement général de simplification des formalités administratives engagé par le Gouvernement. L'assouplissement des 35 heures et la suspension des dispositions contre-productives de la loi dite de « modernisation sociale » participent également de cette volonté.

Accentuer les baisses de charges sur les bas salaires

Les baisses de charges ciblées sur les bas salaires, progressivement mises en place à partir de 1993, ont permis de ramener le poids des cotisations à leur niveau des années 70 et ont largement contribué aux

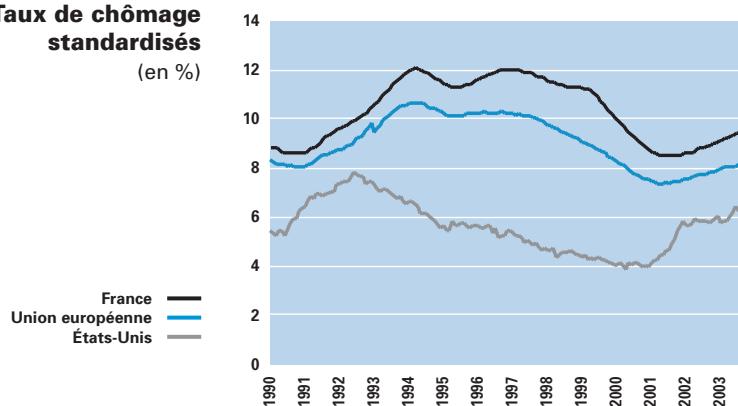
Tableau 1

Taux d'activité (en 2002) (en %)

Source : OCDE : Perspectives de l'emploi 2003

France	Union européenne	États-Unis
68	69,8	76,4

Taux de chômage standardisés (en %)



(1) L'impact sur la création d'emploi des créations d'entreprise, INSEE première, n° 917, août 2003.

bonnes performances françaises en matière d'emploi enregistrées dans la seconde moitié de la décennie. Les études récentes suggèrent un effet favorable pouvant aller jusqu'à 500 000 créations d'emplois à la suite de ces mesures. Ce mouvement a particulièrement bénéficié aux travailleurs les moins qualifiés, dont l'emploi s'est redressé à partir de 1995 alors qu'il s'inscrivait depuis 25 ans sur une tendance baissière. Cette politique efficace de baisse de charges est aujourd'hui poursuivie et amplifiée. Afin d'en garantir une efficacité maximale, les nouveaux allégements sont recentrés sur les bas salaires et les catégories confrontées à d'importantes difficultés d'insertion professionnelle.

Il s'est agi tout d'abord de compenser pour les entreprises les coûts liés à la disparition du système des multiples SMICs créé par la loi sur la réduction du temps de travail. Le schéma de convergence « par le haut » retenu par le gouvernement va conduire à une revalorisation du pouvoir d'achat du Smic horaire de 11,4 % sur la période 2003-2005. Parallèlement la loi du 17 janvier 2003 instaure un nouveau dispositif d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale, déconnecté de la durée du travail. Équivalente à 26 points de cotisation au niveau du salaire minimum, la nouvelle réduction concernera à l'issue de la période de convergence toutes les rémunérations inférieures à 1,7 SMIC. Cet approfondissement des baisses de charges représente environ 7 Mds€ à l'horizon 2006 ; il permettra aux entreprises de passer le cap de l'harmonisation des SMICs et, au-delà, de modérer le coût du travail peu qualifié. Ensuite, plusieurs dispositifs orientés vers les publics présentant des difficultés particulières d'insertion professionnelle ont été créés ou renforcés.

Le « Contrat Jeune en Entreprise », créé à l'été 2002, qui permet l'embauche – sans

charges – à durée indéterminée d'un jeune faiblement qualifié rencontre un vif succès et ce, en dépit du ralentissement conjoncturel récent. Il a d'ores et déjà permis à près de 100 000 jeunes de s'insérer dans l'emploi durable sans passer par les aléas habituels de l'entrée sur le marché du travail. Ce développement rapide confirme l'existence de besoins latents en main d'œuvre, notamment dans les petites entreprises, que la simplicité et l'attractivité d'un contrat « sans charges » ont permis de concrétiser. À ce rythme, 245 000 contrats de ce type pourraient être signés d'ici la fin 2004, ce qui permettrait environ 40 000 créations nettes d'emplois. Comme la loi les y invitait, plusieurs branches professionnelles, comme le bâtiment et la grande distribution, ont entrepris parallèlement de mettre en place un système de tutorat et de formation pour faciliter l'insertion de ces jeunes et pouvant conduire, le cas échéant, à une validation professionnelle.

Après trois années consécutives de faible conjoncture, la tendance à la baisse du chômage de longue durée s'est infléchie. Il est à présent essentiel d'éviter au maximum les périodes de chômage prolongées, qui risquent de provoquer un éloignement parfois irréversible du marché du travail. C'est pourquoi le Contrat Initiative Emploi (CIE), dispositif d'insertion dans les entreprises du secteur marchand qui s'était avéré très dynamique lors de son lancement en 1995 mais dont la portée avait été ensuite réduite par des mesures de limitation prises sous la législature précédente, fait l'objet d'un plan de relance ambitieux : élargissement de la population éligible aux demandeurs d'emploi depuis plus de 18 mois (contre 24 mois auparavant) ; augmentation de la durée de la prime pour l'embauche d'un chômeur de plus de 55 ans ; versement de la prime chaque trimestre et non plus sur une base annuelle. En consé-

quence, ce dispositif, particulièrement efficace en termes de réinsertion durable sur le marché du travail, devrait fortement progresser à partir du second semestre de cette année.

Enfin, et pour les mêmes raisons, un Revenu Minimum d'Activité (RMA) a été créé. Ce dispositif original vise à donner une nouvelle chance aux personnes allocataires du RMI depuis au moins 2 ans, qui sont souvent très éloignées du marché du travail, par le biais d'un allégement important du coût du travail. Il consiste à « activer » l'allocation du RMI en la transformant en une aide temporaire à l'emploi dans le secteur marchand aussi bien que dans le secteur associatif.

Revaloriser le travail, la formation professionnelle et l'expérience des « seniors »

Accroître la proportion de nos concitoyens en emploi passe également par une action en profondeur sur la promotion du travail. Celle-ci devra utiliser trois leviers : revaloriser le travail en le rendant plus rémunérateur ; sécuriser le déroulement des carrières et accroître les possibilités de progression des carrières et des compétences professionnelles en développant la formation initiale et tout au long de la vie ;

enfin, revaloriser la place des salariés âgés dans l'entreprise.

Revaloriser le travail

Un niveau excessif du coût du travail ne saurait résumer l'ensemble des difficultés que rencontrent certains publics. Divers travaux ont montré que la faiblesse de l'écart entre les revenus du travail et de l'assistance a à la fois contribué à la dégradation de l'emploi des peu qualifiés et au découragement de certains salariés, notamment ceux susceptibles d'occuper des emplois à temps partiel. Cette situation débouchant sur des « trappes à inactivité », est non seulement inefficace sur le plan économique mais pose également des questions d'équité : une « juste » rémunération du travail doit en effet aller de pair avec le développement des emplois disponibles pour les moins qualifiés.

Afin de réduire ces « trappes », les pouvoirs publics se sont efforcés d'accroître l'écart entre les revenus d'activité au bas de l'échelle des salaires et les revenus d'assistance. Le gouvernement a amplifié ce mouvement en revalorisant nettement la Prime pour l'emploi (PPE) et en la réformant en vue d'une plus grande efficacité : le dispositif a notamment été étendu au bénéfice des salariés à temps partiel en 2003 et le gouvernement a décidé de renforcer son

Tableau 2

Coût du travail horaire au niveau du salaire minimum pour différents dispositifs de la politique de l'emploi (base 100 en l'absence de tout allégement de charges)

Coût du travail pour l'employeur en l'absence de tout allégement (Salaire Brut + cotisations patronales)	100
Allégements généraux (Fillon 2003)	82
RMA (20 heures/semaine)	42
CES (20 heures/semaine)	33
CIE (temps plein 39 h)	13
Contrat jeunes en entreprise (temps plein 39 h)	28
Marchand	67
Non-marchand	58
Prise en charge de l'État à 85 %	73
à 65 %	
Prime 330 €	
Prime 500 €	
1 ^{re} et 2 ^{re} années	

Source : calculs DP

caractère incitatif en mettant en place un système d'acompte pour les chômeurs et les inactifs qui retrouvent un emploi⁽²⁾. La forte revalorisation du SMIC décidée par le gouvernement dans le cadre de l'harmonisation des salaires minima témoigne de la même volonté. Le pouvoir d'achat des personnes rémunérées au SMIC dans les entreprises qui ne sont pas passées à 35 heures⁽³⁾ va augmenter de 11,4 % en trois ans. Cette augmentation, la plus importante depuis le début des années 1980, constitue un signal d'encouragement fort vers les salariés les plus modestes. Parallèlement, l'assouplissement des 35 heures, avec notamment une plus grande liberté de faire des heures supplémentaires, permettra de répondre, de façon négociée, aux besoins des entreprises et de leurs salariés.

L'instauration du Revenu minimum d'activité s'inscrit aussi dans cette démarche d'activation et d'intérressement financier au travail. Ce nouveau dispositif permettra de renforcer l'offre d'insertion professionnelle des allocataires du RMI les plus éloignés de l'emploi par une « activation » des dépenses de solidarité et de garantir simultanément que le retour à l'emploi s'accompagne d'une progression significative des revenus perçus par le ménage.

Renforcer la formation initiale et tout au long de la vie

Les lacunes de la formation professionnelle en France, dont le cadre remonte au début des années 70, sont bien connues : insuffisance de l'effort consenti en direction des moins qualifiés et des salariés âgés, faible accès des salariés en contrat temporaire. Cette situation est d'autant plus dommageable que le fonctionnement de l'écono-

mie moderne suppose des capacités d'adaptation professionnelle plus développées que par le passé.

Dans ce contexte, la réforme de l'apprentissage préparée par le Gouvernement devrait également permettre de mieux orienter les jeunes vers les métiers offerts par les entreprises et notamment des PME. Il faut également se féliciter de l'aboutissement des négociations entre les partenaires sociaux visant à une relance de la formation professionnelle. Concernant la formation en alternance, la création d'un dispositif unique de professionnalisation pourrait se substituer à l'ensemble des contrats existants (qualification, adaptation, orientation). Ce nouveau contrat de professionnalisation pourrait s'étendre aux salariés expérimentés et à ceux touchés par les mutations économiques.

La rénovation de notre système de formation professionnelle continue passe par la remise à plat des principaux dispositifs existants. Il s'agit notamment de rendre effectif un droit individuel à la formation et de renforcer l'évaluation et la reconnaissance des compétences. L'objectif, à terme, est d'aboutir à un véritable schéma de formation tout au long de la vie, accompagnement indispensable de l'allongement de la durée de la vie active. L'accord conclu entre les partenaires sociaux donnera lieu à une transposition législative avant la fin de l'année 2003.

Revaloriser l'expérience des seniors

Dans un contexte d'allongement de l'espérance de vie, l'éviction du marché du travail de la grande majorité des 55-64 ans représente un gâchis économique et humain considérable. S'il convient de

(2) À partir d'avril 2004, un acompte forfaitaire de 250 € sera ainsi versé aux personnes ayant repris une activité professionnelle depuis plus de six mois et qui, pendant les six mois précédents, étaient inscrites comme demandeurs d'emploi ou titulaires des minima sociaux.

(3) Soit environ la moitié des salariés au SMIC, cas de la grande majorité des petites entreprises.

mettre fin aux dispositifs généraux de cessation anticipée d'activité et d'inciter les salariés à reculer l'âge de leur départ à la retraite, une stratégie visant à faciliter le maintien des seniors dans l'entreprise apparaît également indispensable. C'est pourquoi le gouvernement a d'ores et déjà pris un ensemble de mesures visant à valoriser l'emploi des travailleurs âgés.

Ainsi, la réforme des retraites comporte un ensemble de mesures visant un accroissement de l'emploi des plus de 55 ans : l'instauration de la décote dans la fonction publique rendra réellement incitative la poursuite de l'activité au-delà de 60 ans dans le cas où la durée de cotisation cible n'est pas atteinte à cet âge ; la mise en place d'une surcote vise à améliorer l'incitation financière à la poursuite d'activité ; cette mesure sera d'autant plus efficace que les entreprises ne pourront plus décider de mettre à la retraite un salarié de moins de 65 ans, même s'il a atteint le taux plein, sauf en cas de convention ou d'accord collectif conclu avant le 1^{er} janvier 2008 fixant des contreparties en termes d'emploi et de formation ; la simplification des conditions de cumul entre l'emploi et la retraite permettra aussi le développement des transitions progressives vers l'inactivité tout en améliorant les taux d'activité des salariés âgés ; la suppression progressive de certains dispositifs de préretraite et l'application de charges sociales spécifiques sur les dispositifs subsistants devraient permettre de mettre fin à des pratiques abusives, consistant à faire supporter aux finances publiques une absence de gestion prévisionnelle des effectifs ; enfin, l'aménagement de la contribution Delalande⁽⁴⁾ permettra d'en éviter les effets pervers à l'embauche et de redynamiser ce segment

du marché du travail aujourd'hui trop peu développé.

Parallèlement, la réforme du CIE évoquée plus haut devrait faciliter le retour à l'emploi des chômeurs âgés.

Toutefois, ces mesures n'auront un effet maximal que dans la mesure où un véritable changement culturel se produira. Cette adaptation doit concerner les entreprises trop souvent habituées à se séparer précocement de leurs salariés âgés pour embaucher des salariés plus jeunes plutôt qu'à négocier une adaptation des carrières et des postes de travail. La diminution attendue du nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail rend inévitable ce changement de mentalité, sous peine de voir émerger d'importantes pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs. Une campagne de mobilisation nationale en concertation avec les partenaires sociaux sera bientôt lancée dans ce sens.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail

La diminution de la durée du chômage passe par une plus grande fluidité du marché du travail. Afin d'améliorer son fonctionnement, trois grands chantiers sont d'ores et déjà ouverts. Il s'agit d'une part de dynamiser le marché du placement, notamment en renforçant l'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi. Il s'agit d'autre part de moderniser le droit du travail dont certaines dispositions sont devenues obsolètes ou inadaptées compte tenu de l'évolution du travail. Enfin, le gouvernement a entrepris un ensemble d'actions visant à améliorer la gestion des restructurations dans le cas de fermeture de sites industriels.

(4) Cette contribution, payée par les entreprises procédant à des licenciements économiques de salariés de plus de 50 ans, ne sera plus exigible lorsque le salarié concerné aura été embauché après 45 ans, contre 50 ans avant la réforme.

Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi

La durée moyenne du chômage, particulièrement longue en France, pourrait s'expliquer par un manque d'accompagnement individuel, notamment des publics en difficulté. D'ailleurs, les dispositifs qui fournissent un tel accompagnement sur la base d'un véritable parcours d'insertion ont prouvé leur efficacité. Le gouvernement fait un effort particulier sur ce point.

S'il est encore trop tôt pour aboutir à un bilan détaillé du PARE, cet accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi, notamment de longue durée, a permis d'améliorer la qualité du service rendu : les taux de sortie des demandeurs d'emploi concernés par un PAP-ND (« Projet d'action personnalisé-nouveau départ ») à 6 et 12 mois en 2002 ont été supérieurs à ceux de 1997 et 1998, année où, pourtant, la conjoncture de l'emploi était plus favorable. Par ailleurs, la prestation d'accompagnement afférente – seule prestation évaluée à ce stade – a accru de 20 % le taux de retour à l'emploi à 6 mois. Cette prestation concerne 40 % des demandeurs inscrits depuis plus de 12 mois.

Plus généralement, il s'agit de renforcer la dimension préventive et active du service public de l'emploi, en rompant avec une logique essentiellement curative et passive. À terme, il est envisagé de renouveler le cadre juridique du placement des demandeurs d'emploi. À cet égard, la ratification par la France de la convention de l'Organisation Internationale du Travail⁽⁵⁾, qui entraînera la suppression du monopole du service public de placement (monopole de principe mais qui ne correspond plus à la réalité), devrait dynamiser et fluidifier le marché du placement. Le principe de l'interdiction de diffusion des offres d'emploi

pourra être levé. Une double logique de spécialisation des opérateurs et de complémentarité entre service public de l'emploi et organismes privés améliorera la personnalisation du suivi des demandeurs d'emploi. Le prochain contrat de progrès de l'ANPE s'inscrira dans cette perspective. Plus largement, c'est une plus grande cohérence des actions des institutions chargées de l'emploi, de la formation et de l'indemnisation du chômage qui est recherchée. La décentralisation du RMI et la plus forte implication des conseils généraux dans l'insertion des bénéficiaires de ce dispositif va également dans le sens d'une plus forte mobilisation des acteurs.

En outre, un dispositif spécifique d'insertion à destination des jeunes a été introduit récemment. Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) doit permettre à des jeunes porteurs d'un projet personnel à vocation sociale ou humanitaire de s'insérer durablement sur le marché du travail. Trois modes d'insertion associant étroitement les collectivités locales ont été retenus : un parcours utilisant de manière modulaire les dispositifs existant de la politique de l'emploi et débouchant vers un contrat de travail de droit commun ou en alternance ; une aide à la création ou à la reprise d'une entreprise ; un emploi d'utilité sociale pour les jeunes porteurs d'un projet à vocation sociale et humanitaire. Ce dispositif permettra aux jeunes tout à la fois de trouver leur voie tout en étant très encadré par des professionnels de l'insertion sociale au niveau local.

Moderniser le droit du travail

Si une action résolue sur l'offre et la demande de travail et sur les conditions d'insertion des publics en difficulté est indispensable, cet effort ne portera ses

(5) Convention n° 181 de l'OIT.

fruits que si, parallèlement, est entreprise une modernisation en profondeur du fonctionnement du marché du travail.

Le droit du travail, et tout particulièrement le droit du licenciement, nécessite aujourd'hui des adaptations.

Il y a aujourd'hui un large consensus sur la nécessité de passer d'une culture administrative et réglementaire génératrice de conflits à une culture de dialogue social et de prévention. À cet égard, la suspension en janvier 2003 des dispositions les plus contestables de la loi dite de « modernisation sociale » a été un premier pas dans cette direction puisque la loi invite désormais les partenaires sociaux à aboutir à des accords de méthode concernant les procédures de licenciement. Une négociation interprofessionnelle est également en cours dont la conclusion pourra constituer le support d'une nouvelle loi sur le licenciement économique favorisant la prévention.

Dans le même esprit, la commission de Virville doit remettre un rapport à la fin de l'année visant à favoriser le développement du droit conventionnel, restreindre la place de la norme administrative et sécuriser les accords conclus afin de limiter l'instabilité juridique dont souffrent aujourd'hui de nombreuses entreprises. L'objectif est notamment de parvenir à une simplification et une adaptation du code du travail aux réalités des PME. En outre, un droit de nature conventionnelle est certainement un meilleur outil de régulation sociale car davantage fondé sur la coopération et moins sur de strictes réglementations nationales qui ne peuvent, par nature, prendre totalement en considération les facteurs spécifiques aux entreprises et aux branches. Afin de progresser vers une démocratie sociale, les règles du dialogue social seront d'ailleurs modernisées sur la base des propositions formulées par les partenaires sociaux.

Favoriser une meilleure gestion sociale et territoriale des restructurations

Afin de faire face à la hausse conjoncturelle des plans sociaux ainsi qu'à la grande diversité des situations locales, le gouvernement a mis en place une stratégie d'accompagnement des mutations économiques. Tout d'abord, il s'est agi de faire jouer de manière efficace les mécanismes de solidarité nationale en renforçant les dispositifs de reclassement existants ; en particulier, le nombre de salariés ayant bénéficié d'une cellule de reclassement a augmenté de 19 % au premier semestre 2003. Au-delà des actions destinées à garantir le respect du droit du travail et notamment la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social, l'objectif est d'enclencher rapidement des actions de revitalisation du territoire. Cette démarche se concrétise, sous l'égide de la Mission interministérielle sur les mutations économiques chargée d'anticiper les restructurations et de favoriser la coordination des acteurs de l'État, des collectivités locales et des partenaires sociaux, par un dispositif contractuel, le contrat de site, facilitant la mobilisation des acteurs sur des projets de reclassement des salariés et de revitalisation des territoires. Au total, les mesures prises à travers les contrats de site engagent une enveloppe de près de 350 millions d'euros et pourraient permettre de créer 7 000 à 8 000 emplois d'ici 2006.

Dans le même ordre d'idée, le Gouvernement a décidé, malgré la diminution générale des dispositifs de préretraite, de conserver le dispositif Allocation du Fond National pour l'Emploi (AS-FNE) tout en réservant cet instrument aux restructurations les plus difficiles et en augmentant la participation financière des entreprises qui y ont recours. Ainsi le nombre de pré-

traires AS-FNE a progressé de près de 30 % au premier semestre 2003.

L'expérience des dernières années montre que les mesures de « traitement social » du chômage, reposant sur des emplois publics précaires, ne constituent pas de bonnes solutions pour réduire durablement le chômage. Cela étant, la réorientation de la politique d'aide à l'emploi au profit des emplois formateurs dans le secteur marchand est menée avec souplesse et pragmatisme au regard des difficultés conjonc-

turelles que vient de traverser notre économie. Le gouvernement a en particulier décidé de maintenir temporairement les flux d'entrées en Contrat emploi solidarité (CES) sur un rythme de 20 000 par mois jusqu'au retour de la croissance en 2004. Le reflux du dispositif des Emplois Jeunes s'opère aussi de manière progressive, le Gouvernement ayant mis en œuvre des modalités de transition qui vont permettre aux jeunes concernés ainsi qu'aux structures employeuses de s'adapter à ce reflux.

Table des matières

Perspectives économiques 2003-2004	5
Vue d'ensemble	
Fiche 1 : Retour sur les prévisions de croissance et d'inflation	14
Fiche 2 : La demande des ménages	18
Fiche 3 : La demande des entreprises	20
Fiche 4 : L'évolution de l'emploi	22
Fiche 5 : Les perspectives d'inflation	24
Fiche 6 : Évolution des salaires	28
Fiche 7 : La formation du revenu des ménages	30
Fiche 8 : La situation financière des entreprises	32
Fiche 9 : Les échanges extérieurs	36
Fiche 10 : Une reprise atypique ?	40
Fiche 11 : Deux scénarios de croissance alternatifs	46
Fiche 12 : Les États-Unis	50
Fiche 13 : La zone euro	54
Fiche 14 : L'Allemagne	56
Fiche 15 : Comparaison avec les prévisions du groupe technique	58
Tableaux prévisionnels	62
Évolution des finances publiques	67
Vue d'ensemble	
Fiche 1 : La dette publique	72
Fiche 2 : L'évolution des dépenses publiques	76
Fiche 3 : L'évolution des prélèvements obligatoires	80
Fiche 4 : Les prévisions de recettes fiscales de l'État	84
Fiche 5 : Le compte de l'État	88
Fiche 6 : Le compte des administrations publiques locales	94
Fiche 7 : Le compte des administrations de sécurité sociale	96
Fiche 8 : La programmation pluriannuelle des finances publiques 2005-2007	98
La réforme des retraites : présentation et premières évaluations	105
La politique économique pour l'emploi	143

Projet de loi de finances pour 2004

Rapport économique, social et financier

Tome II

Annexe statistique

Sommaire

I. Production et formation du revenu	7
II. Structure de la demande	17
III. Données conjoncturelles en France et dans la zone Euro	21
IV. Population et Emploi	25
V. Prix et coûts salariaux	41
VI. Marchés financiers	47
VII. Finances publiques	51
VIII. Protection sociale	63
IX. Situation des entreprises	67
X. Situation des ménages	71
XI. Commerce extérieur et balance des paiements	77
XII. Comparaisons internationales	87

Avertissement

Les comptes nationaux français sont désormais établis selon le Système européen de comptabilité (SEC95). Ce nouveau système, progressivement adopté par tous les pays de l'Union européenne, reproduit très largement un système préparé sous l'égide de l'ONU, dont tous les états membres doivent s'inspirer.

Les premiers comptes français selon la nouvelle base, la " base 1995 " ont été publiés par l'INSEE au printemps 1999. Certains chiffres ne sont pas encore disponibles à la date d'élaboration de ce rapport, et les séries n'ont pas encore été reconstituées dans le nouveau système de comptabilité avant 1978. La rétropolation des comptes nationaux ayant été effectuée jusqu'en 1978, la plupart des tableaux qui suivent présentent les données disponibles en nouvelle base à compter de 1978. Seuls quelques tableaux concernant une faible partie des finances publiques (tableaux VI.3, VII.4, VII.10) et les actifs financiers des ménages (tableau X.3) sont encore complétés sur le passé par les séries en " ancienne base ", la base 1980, selon le SEC79.

Les chapitres I, II, V et XI comportent des données trimestrielles. Elles ont été établies à partir des comptes trimestriels (Premiers résultats du deuxième trimestre 2003) publiés par l'INSEE le 20 août 2003.

I. Production et formation du revenu

- I.1 Emplois et ressources de biens et services aux prix courants
- I.2 Emplois et ressources de biens et services aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995
- I.3 Contributions à la croissance du PIB
- I.4 Indices de prix des différents postes de l'équilibre emplois-ressources
- I.5 Valeur ajoutée par branche
- I.6 Part des revenus disponibles bruts dans le PIB
- I.7 Partage de la valeur ajoutée
- I.8 Équilibre épargne-investissement

Définitions

Les données trimestrielles qui apparaissent dans les tableaux sont cvs-cjo.

■ **Cvs** pour Corrigées des Variations Saisonnières.

■ **Cjo** pour Corrigées des Jours Ouvrables.

PIB : Produit Intérieur Brut

IAA : Industries Agricoles et Alimentaires

Tableau I.1

Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années ou trimestres	Ressources			Emplois						
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations	Total
				Ménages	Administrations publiques	ISBLSM ⁽¹⁾				
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans le PIB en valeur										
2002	1 520,8 100,0	380,2 25,0	1 901,0 -	823,0 54,1	363,0 23,9	10,2 0,7	296,0 19,5	- 2,8 - 0,2	411,6 27,1	1 901,0 -
Taux de croissance annuels aux prix courants, en %										
1979	13,6	22,3	15,0	14,0	14,5	13,2	14,0	-	16,9	15,0
1980	12,9	25,4	15,1	14,0	16,5	15,1	17,0	-	14,7	15,1
1981	12,4	17,1	13,3	14,8	17,2	13,6	9,0	-	17,6	13,3
1982	14,4	15,5	14,7	14,8	17,9	13,9	11,3	-	11,7	14,7
1983	10,6	5,2	9,6	10,1	11,8	10,0	4,3	-	14,0	9,6
1984	8,8	14,0	9,7	8,4	10,6	6,7	4,6	-	16,8	9,7
1985	7,0	6,6	6,9	7,6	6,9	4,9	6,5	-	6,6	6,9
1986	7,6	- 7,1	4,8	6,3	6,1	4,7	8,1	-	- 4,7	4,8
1987	5,5	6,2	5,6	6,2	4,1	5,4	8,6	-	2,5	5,6
1988	7,8	10,4	8,2	5,6	6,1	7,5	12,8	-	11,2	8,2
1989	7,4	14,6	8,7	6,8	5,4	7,7	10,3	-	14,6	8,7
1990	5,6	3,7	5,2	5,7	5,4	7,7	5,7	-	3,2	5,2
1991	4,0	2,8	3,8	4,2	5,3	5,0	1,2	-	5,2	3,8
1992	3,5	- 1,3	2,7	3,5	6,0	7,9	- 1,3	-	3,6	2,7
1993	1,4	- 6,9	0,0	1,8	7,5	20,0	- 6,1	-	- 2,3	0,0
1994	3,8	8,7	4,6	3,4	2,4	3,8	2,1	-	7,5	4,6
1995	3,4	8,4	4,2	3,2	2,2	5,3	1,8	-	8,3	4,2
1996	2,6	4,0	2,8	3,2	3,9	3,9	0,8	-	5,2	2,8
1997	3,2	8,5	4,1	1,5	3,3	4,4	0,3	-	14,1	4,1
1998	4,4	8,8	5,2	4,1	1,0	4,4	7,1	-	6,9	5,2
1999	3,8	4,7	4,0	3,6	3,2	6,5	8,2	-	3,1	4,0
2000	4,8	20,9	7,9	4,2	4,5	0,9	10,2	-	15,3	7,9
2001	3,9	0,2	3,1	4,3	3,9	15,8	3,5	-	1,7	3,1
2002	3,1	- 2,2	2,0	3,2	5,9	3,2	- 0,3	-	- 0,1	2,0
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO), en %										
2001.I	1,0	- 3,7	0,0	1,2	0,6	5,7	0,5	-	- 0,8	0,0
II	0,6	- 1,3	0,2	1,3	0,9	4,3	- 0,8	-	- 2,7	0,2
III	1,0	- 2,2	0,3	1,1	1,5	2,6	0,3	-	- 0,3	0,3
IV	0,1	- 3,5	- 0,6	0,3	1,0	1,0	- 0,2	-	- 3,0	- 0,6
2002.I	1,3	1,0	1,2	1,0	1,8	- 0,2	0,2	-	1,2	1,2
II	1,0	1,3	1,1	0,9	1,8	- 0,1	0,4	-	2,6	1,1
III	0,7	0,0	0,5	0,7	1,2	0,4	- 0,5	-	- 0,2	0,5
IV	0,3	- 0,6	0,1	0,8	1,2	0,8	- 0,9	-	- 0,7	0,1
2003.I	0,6	1,3	0,7	1,4	0,4	1,1	0,7	-	- 1,2	0,7
II	0,0	- 2,1	- 0,4	- 0,2	0,3	1,1	- 0,1	-	- 1,5	- 0,4

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.2

**Emplois et ressources de biens et services
aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995**

Années ou trimestres	Ressources		Emplois					
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations
			Ménages	Adminis- trations publiques	ISBLSM ⁽¹⁾			
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %								
1979	3,3	10,0	3,1	3,4	3,2	4,0	-	6,7
1980	1,6	4,6	0,8	2,6	1,8	4,2	-	3,2
1981	1,2	- 1,9	1,5	3,4	0,9	- 0,6	-	3,7
1982	2,6	2,0	2,8	4,7	1,6	0,0	-	- 0,6
1983	1,5	- 3,4	0,5	2,2	0,9	- 2,2	-	4,4
1984	1,6	3,5	0,5	2,8	- 0,7	- 0,8	-	7,1
1985	1,5	4,2	1,6	2,2	0,2	3,1	-	2,6
1986	2,4	6,5	3,6	2,4	0,8	6,0	-	- 0,4
1987	2,5	7,7	2,9	2,2	4,3	6,0	-	3,4
1988	4,6	8,8	2,7	3,2	5,0	9,5	-	8,7
1989	4,2	8,0	3,0	1,6	4,6	7,3	-	10,0
1990	2,6	5,5	2,6	2,5	5,6	3,3	-	4,8
1991	1,0	3,1	0,7	2,7	3,7	- 1,5	-	5,9
1992	1,5	1,8	0,9	3,8	5,4	- 1,6	-	5,4
1993	- 0,9	- 3,7	- 0,6	4,6	17,4	- 6,4	-	0,0
1994	2,1	8,2	1,2	0,7	2,8	1,5	-	7,7
1995	1,7	8,0	1,2	- 0,1	3,0	2,0	-	7,7
1996	1,1	1,6	1,3	2,3	1,9	0,0	-	3,5
1997	1,9	6,9	0,1	2,1	3,2	- 0,1	-	11,8
1998	3,4	11,6	3,4	- 0,1	3,3	7,0	-	8,3
1999	3,2	6,2	3,2	1,5	4,6	8,3	-	4,3
2000	3,8	14,6	2,7	2,8	- 1,0	7,8	-	12,6
2001	2,1	1,3	2,6	2,9	14,6	1,9	-	1,6
2002	1,2	0,6	1,2	4,1	1,9	- 1,6	-	1,5
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %								
2001.I	0,5	- 1,7	1,3	0,4	5,5	0,3	-	- 0,4
II	0,0	- 1,3	0,4	0,6	4,1	- 0,8	-	- 2,3
III	0,4	- 1,1	0,8	1,2	2,3	0,1	-	- 0,2
IV	- 0,3	- 1,4	0,1	0,6	0,7	- 0,4	-	- 1,9
2002.I	0,6	1,7	0,2	1,4	- 0,6	- 0,2	-	1,6
II	0,6	1,2	0,5	1,2	- 0,4	- 0,2	-	2,5
III	0,3	0,8	0,4	0,7	0,0	- 0,7	-	0,4
IV	- 0,1	- 0,6	0,4	0,7	0,5	- 1,1	-	- 0,7
2003.I	0,2	- 0,1	0,5	0,1	0,8	0,1	-	- 1,8
II	- 0,3	0,0	- 0,2	0,1	0,8	- 0,2	-	- 0,6

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.3

Contributions à la croissance du PIB

(en points de PIB)

Années ou trimestres	Dépenses de consommation finale des ménages	Dépenses de consommation finale des administrations	Formation brute de capital fixe					Variations de stocks et objets de valeur	Commerce extérieur			PIB
			Total	Sociétés non financières et entreprises individuelles	Ménages hors entreprises individuelles	Sociétés financières	Administrations publiques		Total	Exportations	Importations	
Contributions à la croissance du PIB aux prix de l'année précédente												
1979	1,7	0,7	0,9	0,6	0,2	0,1	0,0	0,6	- 0,6	1,3	- 1,9	3,3
1980	0,5	0,5	1,0	1,0	0,0	- 0,1	0,0	- 0,1	- 0,3	0,6	- 0,9	1,6
1981	0,8	0,7	- 0,1	0,1	- 0,3	0,1	0,0	- 1,4	1,2	0,8	0,4	1,2
1982	1,6	1,1	0,0	0,4	- 0,5	0,0	0,1	0,6	- 0,6	- 0,1	- 0,5	2,6
1983	0,3	0,5	- 0,5	- 0,2	- 0,2	0,0	- 0,2	- 0,6	1,7	0,9	0,8	1,5
1984	0,3	0,6	- 0,2	0,0	- 0,3	0,1	0,0	0,1	0,7	1,5	- 0,8	1,6
1985	0,9	0,5	0,6	0,5	- 0,2	0,0	0,2	- 0,2	- 0,4	0,6	- 1,0	1,5
1986	2,0	0,6	1,2	0,9	0,1	0,1	0,1	0,2	- 1,7	- 0,1	- 1,6	2,4
1987	1,6	0,5	1,2	0,9	0,2	0,1	0,1	0,0	- 0,9	0,7	- 1,6	2,5
1988	1,5	0,7	2,0	1,1	0,3	0,1	0,4	0,5	- 0,1	1,7	- 1,8	4,6
1989	1,6	0,4	1,6	1,0	0,4	0,0	0,2	0,2	0,3	2,0	- 1,7	4,2
1990	1,4	0,6	0,8	0,7	- 0,1	0,1	0,1	0,0	- 0,3	1,0	- 1,3	2,6
1991	0,4	0,6	- 0,3	- 0,3	- 0,4	0,1	0,2	- 0,2	0,6	1,3	- 0,7	1,0
1992	0,5	0,9	- 0,3	0,1	- 0,2	- 0,4	0,1	- 0,3	0,8	1,2	- 0,4	1,5
1993	- 0,3	1,1	- 1,3	- 0,9	- 0,3	0,0	- 0,1	- 1,2	0,8	0,0	0,8	- 0,9
1994	0,6	0,2	0,3	0,2	0,2	- 0,1	0,0	0,9	0,0	1,6	- 1,6	2,1
1995	0,7	0,0	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,6	0,0	1,7	- 1,6	1,7
1996	0,7	0,5	0,0	- 0,1	0,0	0,1	0,0	- 0,6	0,4	0,8	- 0,3	1,1
1997	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,1	- 0,2	0,0	1,2	2,7	- 1,5	1,9
1998	1,9	0,0	1,3	0,9	0,2	0,1	0,1	0,8	- 0,5	2,1	- 2,6	3,4
1999	1,7	0,5	1,5	0,9	0,3	0,1	0,2	- 0,1	- 0,3	1,1	- 1,4	3,2
2000	1,4	0,7	1,5	0,9	0,2	0,1	0,3	0,4	- 0,2	3,3	- 3,5	3,8
2001	1,4	0,7	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	- 0,6	0,1	0,5	- 0,4	2,1
2002	0,6	1,0	- 0,3	- 0,3	0,0	0,0	0,0	- 0,4	0,3	0,4	- 0,2	1,2
Contributions à la croissance du PIB aux prix de l'année 1995 (CVS-CJO)												
2001.I	0,7	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	- 0,7	0,4	- 0,1	0,5	0,5
II	0,2	0,1	- 0,2	0,0	0,0	0,0	- 0,1	0,1	- 0,3	- 0,7	0,4	0,0
III	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,5	0,2	- 0,1	0,3	0,4
IV	0,1	0,1	- 0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,2	- 0,2	- 0,6	0,4	- 0,3
2002.I	0,1	0,3	0,0	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,5	- 0,4	0,6
II	0,3	0,3	0,0	- 0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,3	0,4	0,7	- 0,3	0,6
III	0,2	0,2	- 0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	- 0,1	0,1	- 0,2	0,3
IV	0,2	0,2	- 0,2	- 0,2	0,0	0,0	0,0	- 0,3	0,0	- 0,2	0,2	- 0,1
2003.I	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	- 0,5	- 0,5	0,0	0,2
II	- 0,1	0,0	0,0	- 0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,1	- 0,2	- 0,2	0,0	- 0,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau I.4

Indices de prix des différents postes de l'équilibre emplois-ressources

Années ou trimestres	Ressources		Emplois					
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations
			Ménages	Administrations publiques	ISBLSM ⁽¹⁾			
Taux de croissance annuels, en %								
1979	10,0	11,2	10,5	10,8	9,8	9,6	-	9,6
1980	11,2	19,9	13,0	13,5	13,1	12,3	-	11,1
1981	11,0	19,3	13,1	13,3	12,6	9,6	-	13,3
1982	11,5	13,2	11,6	12,6	12,1	11,3	-	12,4
1983	9,0	8,9	9,6	9,3	9,0	6,7	-	9,3
1984	7,0	10,2	7,8	7,6	7,5	5,4	-	9,0
1985	5,4	2,3	5,9	4,6	4,7	3,3	-	3,9
1986	5,1	- 12,8	2,6	3,6	3,9	2,0	-	- 4,3
1987	2,9	- 1,4	3,2	1,9	1,1	2,4	-	- 0,9
1988	3,0	1,4	2,8	2,7	2,4	3,0	-	2,3
1989	3,1	6,0	3,8	3,7	3,0	2,8	-	4,1
1990	2,9	- 1,8	3,0	2,8	2,0	2,3	-	- 1,5
1991	2,9	- 0,2	3,5	2,5	1,3	2,7	-	- 0,6
1992	2,0	- 3,0	2,5	2,2	2,4	0,3	-	- 1,7
1993	2,3	- 3,3	2,4	2,7	2,2	0,3	-	- 2,3
1994	1,7	0,5	2,2	1,7	0,9	0,6	-	- 0,1
1995	1,7	0,4	2,0	2,4	2,2	- 0,2	-	0,6
1996	1,5	2,3	1,9	1,6	1,9	0,9	-	1,7
1997	1,3	1,5	1,4	1,2	1,2	0,3	-	2,0
1998	0,9	- 2,5	0,7	1,2	1,1	0,2	-	- 1,3
1999	0,5	- 1,4	0,4	1,6	1,9	0,0	-	- 1,1
2000	1,0	5,5	1,5	1,6	1,9	2,3	-	2,5
2001	1,8	- 1,0	1,6	0,9	1,0	1,5	-	0,0
2002	1,8	- 2,8	2,0	1,7	1,4	1,3	-	- 1,6
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO), en %								
2001.I	0,5	- 2,1	- 0,1	0,1	0,1	0,2	-	- 0,4
II	0,6	0,0	0,9	0,2	0,2	0,1	-	- 0,3
III	0,5	- 1,1	0,3	0,3	0,2	0,2	-	- 0,1
IV	0,4	- 2,1	0,1	0,4	0,3	0,2	-	- 1,1
2002.I	0,6	- 0,6	0,8	0,4	0,4	0,4	-	- 0,5
II	0,3	0,1	0,3	0,5	0,4	0,5	-	0,2
III	0,4	- 0,8	0,4	0,5	0,4	0,3	-	- 0,6
IV	0,4	0,1	0,4	0,5	0,3	0,2	-	0,0
2003.I	0,4	1,4	0,9	0,2	0,3	0,6	-	0,6
II	0,4	- 2,1	0,0	0,2	0,3	0,1	-	- 0,9

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau 1.5

Valeur ajoutée par branche

Années ou trimestres	Valeur Ajoutée Totale (1)	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés
Niveau annuel en milliards d'euros courants								
2002	1 363,5	36,5	36,7	200,4	33,3	69,0	737,8	288,1
Part dans la valeur ajoutée totale, en %								
1980		4,8	3,6	21,3	4,3	6,9	45,7	17,5
1985		4,4	3,1	19,5	4,6	5,6	47,6	19,6
1990		3,8	2,9	17,9	2,9	6,0	51,9	19,2
1995		3,4	2,8	16,1	2,9	5,4	52,0	21,1
2000		2,8	2,5	15,4	2,8	4,8	54,0	20,6
2001		2,8	2,6	15,3	2,7	4,9	53,8	20,6
2002		2,7	2,7	14,7	2,4	5,1	54,1	21,1
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %								
1979	3,0	10,0	4,3	1,6	5,1	- 2,1	4,4	2,5
1980	2,4	- 0,9	2,7	2,8	- 1,3	- 0,7	4,7	2,4
1981	1,6	- 0,4	1,7	1,1	- 6,5	- 1,4	3,3	3,4
1982	2,8	12,5	- 11,6	4,2	- 11,0	- 0,9	4,2	4,6
1983	1,6	- 7,3	- 2,2	3,2	- 3,1	- 2,2	2,9	3,0
1984	1,8	5,0	1,7	0,4	- 0,0	- 2,7	2,8	2,4
1985	1,5	3,8	1,5	2,3	- 3,0	- 0,8	1,8	1,9
1986	2,3	- 3,5	1,1	1,8	- 2,9	3,9	4,2	2,4
1987	2,4	4,1	- 1,0	0,3	1,9	2,3	3,7	2,5
1988	4,3	- 1,4	3,9	4,9	1,4	6,1	4,6	3,2
1989	4,3	- 0,3	3,9	5,2	2,8	3,5	5,6	0,9
1990	2,7	4,4	3,2	1,3	4,4	2,4	2,6	2,5
1991	1,1	- 5,1	3,6	0,3	5,0	1,6	0,4	2,5
1992	1,9	10,0	- 4,2	1,0	4,1	2,3	1,0	2,9
1993	- 0,9	- 4,7	3,2	- 5,7	- 1,3	- 10,4	- 0,0	3,2
1994	1,7	1,5	- 1,1	6,0	- 1,7	0,1	1,0	1,7
1995	1,7	3,6	0,3	5,5	7,4	- 0,8	0,1	1,0
1996	1,1	5,1	- 1,7	- 0,1	4,2	- 4,5	1,2	2,0
1997	2,0	1,8	- 1,3	5,9	- 6,8	- 10,4	2,2	1,4
1998	3,5	1,7	2,8	5,1	8,0	- 0,4	3,6	1,3
1999	3,2	3,7	- 3,4	4,2	2,6	2,2	3,8	1,0
2000	4,0	- 2,2	0,2	5,4	1,1	7,1	4,7	2,1
2001	2,2	- 4,0	0,2	3,3	2,5	1,5	1,6	3,3
2002	1,3	3,7	1,4	- 0,1	- 0,1	- 0,5	1,2	3,3
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %								
2001.I	0,5	- 1,5	- 0,3	0,9	1,8	0,6	0,3	0,7
II	- 0,0	- 1,1	1,1	- 0,6	1,1	- 1,3	- 0,1	0,8
III	0,4	0,4	- 0,3	0,4	0,1	0,3	0,3	0,9
IV	- 0,3	1,7	1,0	- 1,8	- 0,9	- 0,1	- 0,3	0,7
2002.I	0,8	1,4	0,6	0,8	- 0,1	0,1	0,8	0,9
II	0,6	1,0	- 0,7	0,9	1,2	0,4	0,5	0,9
III	0,3	0,5	0,9	0,1	0,2	- 0,7	0,3	0,5
IV	- 0,1	0,3	0,1	- 0,9	- 0,8	- 0,6	- 0,1	0,8
2003.I	0,1	- 0,6	0,0	0,0	2,9	- 0,7	0,1	0,2
II	- 0,3	- 0,6	- 0,2	- 0,4	- 1,7	- 0,0	- 0,3	0,0

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) y compris unité fictive, ce qui explique que la somme des parts des différents secteurs ne donne pas 100%.

Tableau 1.6

Part des revenus disponibles bruts dans le PIB

Années	Revenu des ménages	Revenu des sociétés non financières	Revenu des sociétés financières	Revenu des administrations publiques	Revenu des ISBLSM (1)	Solde des revenus et transferts vers le reste du monde (Contrib. à la crois. du PIB)	PIB
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans le PIB, en %							
2002	988,1 65,0	127,0 8,4	18,4 1,2	369,3 24,3	10,6 0,7	7,4 0,5	1 520,8 100,0
Taux de croissance annuels aux prix courants, en %							
1979	11,3	9,0	15,5	21,9	12,7	0,1	13,6
1980	13,8	- 0,3	20,3	16,2	15,7	- 0,5	12,9
1981	15,6	- 4,2	3,0	6,9	17,4	0,3	12,4
1982	13,8	16,6	- 42,0	16,3	14,2	0,5	14,4
1983	9,2	18,4	127,7	9,7	10,5	0,3	10,6
1984	6,5	23,3	32,5	10,6	6,7	0,2	8,8
1985	6,5	13,6	27,7	5,8	7,3	0,0	7,0
1986	5,4	40,6	20,4	5,0	5,4	- 0,1	7,6
1987	4,2	10,6	- 2,0	8,7	1,7	- 0,2	5,5
1988	6,0	21,6	14,1	5,9	3,5	0,3	7,8
1989	7,4	3,3	17,3	8,5	11,1	0,0	7,4
1990	6,4	1,4	- 7,5	5,9	11,6	0,0	5,6
1991	5,3	4,4	- 30,5	1,8	7,0	0,2	4,0
1992	4,3	8,9	6,3	- 0,3	6,8	- 0,1	3,5
1993	2,9	- 3,6	32,5	- 1,6	21,1	- 0,2	1,4
1994	2,4	3,4	16,5	5,5	3,9	0,4	3,8
1995	4,7	- 2,8	- 2,6	2,3	5,4	0,1	3,4
1996	1,9	1,5	- 17,8	7,8	3,9	- 0,3	2,6
1997	3,0	3,9	14,1	4,3	7,7	- 0,3	3,2
1998	3,5	13,1	- 23,0	5,8	4,4	- 0,2	4,4
1999	3,3	2,0	19,4	7,7	6,6	- 0,6	3,8
2000	4,7	- 2,1	27,5	5,3	0,8	0,3	4,8
2001	4,8	4,4	- 47,7	3,6	15,4	0,1	3,9
2002	3,9	- 0,4	81,6	- 1,7	3,7	0,5	3,1

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.7

Partage de la valeur ajoutée

(en part de la valeur ajoutée des sociétés non financières et des entreprises individuelles, en %)

Champ : Sociétés non financières (SNF) et Entreprises individuelles (EI)				
Années	Rémunérations des salariés	Excédent brut d'exploitation des sociétés non financières	Revenu mixte des entreprises individuelles	Impôts nets de subventions
1978	58,8	20,0	19,1	2,1
1979	59,3	20,1	18,5	2,1
1980	60,2	19,4	18,4	2,0
1981	61,0	19,3	17,5	2,1
1982	60,9	19,1	17,8	2,2
1983	60,7	19,9	17,4	2,0
1984	60,1	21,2	16,7	2,1
1985	59,4	22,2	16,3	2,1
1986	57,4	24,5	16,0	2,1
1987	57,2	25,3	15,3	2,2
1988	56,3	26,7	14,7	2,3
1989	55,8	26,7	15,2	2,3
1990	56,4	26,2	14,8	2,6
1991	56,8	26,3	14,3	2,6
1992	56,9	26,5	13,8	2,8
1993	57,0	26,6	13,4	2,9
1994	56,6	26,9	13,5	3,1
1995	56,2	27,1	13,3	3,3
1996	56,8	26,5	13,5	3,3
1997	56,5	27,0	12,9	3,6
1998	55,7	28,2	12,5	3,6
1999	56,4	27,8	12,1	3,6
2000	56,5	27,8	12,1	3,5
2001	56,8	27,7	12,2	3,3
2002	57,2	27,2	12,3	3,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau 1.8

Équilibre épargne-investissement

(en points de PIB)

Années	Épargne privée (1)			- Investissement privé (2) dont :					+	= Capacité de financement privée (4)			+	=		
	Totale	dont :		Total	FBCF dont :			Variations de stocks et objets de valeur	Autres opérations en capital (3)	Totale	dont :					
		Ménages	Sociétés non financières		Ménages hors entreprises individuelles	Entreprises individuelles	Sociétés non financières				Ménages	Sociétés non financières				
1978	20,8	13,0	6,8	20,7	7,4	1,6	10,1	0,9	0,7	0,8	3,8	- 3,4	- 1,3	- 0,5		
1979	19,0	11,5	6,5	21,1	7,5	1,6	10,0	1,2	0,9	- 1,3	2,3	- 3,9	- 0,1	- 1,4		
1980	18,3	11,5	5,8	21,8	7,6	1,7	10,7	1,2	0,8	- 2,7	2,1	- 5,4	0,0	- 2,8		
1981	18,1	12,2	4,9	19,7	7,2	1,6	10,4	- 0,2	0,8	- 0,8	3,6	- 4,9	- 2,2	- 3,1		
1982	17,2	11,7	5,0	19,4	6,6	1,5	10,3	0,3	1,0	- 1,2	3,8	- 5,0	- 2,9	- 4,2		
1983	17,4	11,0	5,4	17,9	6,2	1,4	9,7	- 0,2	0,7	0,2	3,5	- 3,7	- 2,8	- 2,6		
1984	17,1	9,8	6,1	17,3	5,8	1,4	9,2	0,0	0,9	0,7	2,7	- 2,6	- 2,8	- 2,1		
1985	17,2	9,3	6,5	16,8	5,5	1,4	9,3	- 0,3	0,6	1,0	2,6	- 2,4	- 3,0	- 2,0		
1986	18,7	8,6	8,4	17,3	5,4	1,4	9,5	0,0	0,5	2,0	1,9	- 0,7	- 3,2	- 1,2		
1987	17,8	7,5	8,8	18,0	5,5	1,4	9,9	0,2	0,3	0,2	0,4	- 0,9	- 2,0	- 1,8		
1988	19,1	7,5	10,0	19,0	5,6	1,5	10,4	0,6	0,7	0,8	0,7	- 0,6	- 2,5	- 1,7		
1989	19,2	7,8	9,6	19,7	5,7	1,5	10,8	0,7	0,5	0,0	0,7	- 1,6	- 1,8	- 1,8		
1990	19,1	8,3	9,2	19,8	5,5	1,4	11,2	0,7	0,7	0,0	1,5	- 2,2	- 2,1	- 2,1		
1991	19,3	9,0	9,3	18,7	5,2	1,2	10,9	0,4	0,4	1,0	2,7	- 1,7	- 2,4	- 1,5		
1992	20,3	9,5	9,7	17,2	4,9	1,1	10,7	- 0,1	0,8	3,9	3,6	- 0,2	- 4,2	- 0,3		
1993	20,8	10,2	9,2	14,9	4,6	1,0	9,6	- 1,0	0,8	6,8	4,6	1,3	- 6,0	0,8		
1994	20,4	9,6	9,2	15,5	4,7	1,1	9,4	- 0,1	0,6	5,5	3,7	0,5	- 5,5	- 0,1		
1995	20,6	10,5	8,7	15,9	4,6	1,1	9,3	0,3	1,0	5,8	4,8	- 0,5	- 5,5	0,3		
1996	19,5	9,7	8,6	15,0	4,6	0,9	9,2	- 0,2	0,5	5,0	4,0	0,3	- 4,1	0,9		
1997	20,4	10,5	8,6	15,0	4,6	0,9	8,9	0,1	0,2	5,6	5,0	- 0,1	- 3,0	2,5		
1998	20,4	10,0	9,4	16,1	4,6	0,9	9,3	0,5	0,7	5,0	4,4	0,3	- 2,7	2,4		
1999	20,1	9,8	9,2	16,6	4,8	0,9	9,8	0,4	0,5	4,1	4,3	- 0,1	- 1,6	2,5		
2000	20,0	10,0	8,6	17,9	4,8	0,9	10,5	0,9	0,6	2,7	4,6	- 2,2	- 1,4	1,3		
2001	19,8	10,4	8,6	17,3	4,8	0,8	10,5	0,3	0,5	3,0	4,6	- 1,6	- 1,5	1,5		
2002	20,4	10,9	8,4	16,2	4,8	0,8	10,0	- 0,2	0,4	4,7	5,1	- 0,8	- 3,1	1,5		

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Epargne privée : Somme de l'épargne des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

(2) Investissement privé : Somme de la formation brute de capital fixe des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières et des ISBLSM.

(3) Autres opérations en capital : Solde des transferts en capital (D9) et des actifs corporels et incorporels non productifs (NPA).

(4) Capacité de financement privée : Somme de la capacité de financement des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières et des ISBLSM.

II. Structure de la demande intérieure

- II.1 Structure de la dépense de consommation finale des ménages par produit**
- II.2 Structure de la formation brute de capital fixe par agent économique**
- II.3 Structure de la formation brute de capital fixe par produit**

Tableau II.1

Décomposition de la dépense de consommation finale des ménages par produit

Années ou trimestres	Dépense de consommation finale des ménages	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés	Correction territoriale
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la consommation totale, en %									
2002	823,0 100,0	26,8 3,3	130,7 15,9	202,2 24,6	61,0 7,4	9,1 1,1	369,5 44,9	38,8 4,7	- 15,0 - 1,8
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %									
1979	3,1	1,5	3,5	3,2	1,0	- 3,4	3,5	4,2	- 11,5
1980	0,8	- 0,9	1,9	- 1,3	0,7	4,8	2,5	2,2	25,7
1981	1,5	1,5	0,6	2,0	- 1,8	- 0,8	2,1	3,1	- 21,5
1982	2,8	3,5	1,6	5,8	- 0,2	1,3	2,4	2,3	40,9
1983	0,5	0,5	0,8	- 0,7	2,7	- 1,0	1,6	5,4	73,8
1984	0,5	4,1	1,1	- 2,4	2,8	- 0,5	2,0	3,1	24,0
1985	1,6	- 0,3	1,4	0,4	2,9	0,7	2,1	5,1	1,4
1986	3,6	2,8	1,9	4,9	3,2	1,3	2,3	7,5	- 28,2
1987	2,9	1,5	2,6	4,3	0,6	3,1	2,5	4,0	- 8,7
1988	2,7	3,1	1,9	4,0	- 1,7	0,8	3,1	5,3	19,6
1989	3,0	0,4	2,1	4,4	1,1	1,9	4,0	4,3	63,6
1990	2,6	0,2	1,6	3,1	2,6	2,0	2,9	6,4	10,2
1991	0,7	- 0,8	1,2	- 1,7	5,2	1,5	1,6	2,5	14,4
1992	0,9	0,3	0,1	0,4	1,1	1,0	1,9	3,0	14,2
1993	- 0,6	- 0,3	0,8	- 3,0	0,3	1,7	- 0,0	1,3	- 0,6
1994	1,2	2,7	0,0	2,4	- 2,1	1,0	1,2	1,9	- 2,4
1995	1,2	0,3	1,3	0,4	1,4	1,5	1,2	2,8	- 9,5
1996	1,3	0,0	0,0	1,6	2,7	0,3	1,1	2,7	- 4,7
1997	0,1	0,6	0,2	- 1,0	- 1,8	0,5	1,5	2,0	21,2
1998	3,4	- 0,2	1,6	6,0	3,5	1,0	3,4	0,3	6,6
1999	3,2	2,1	1,5	5,0	1,2	2,0	4,2	1,1	21,3
2000	2,7	- 0,5	0,4	3,4	- 1,4	6,1	4,4	2,4	14,2
2001	2,6	- 0,6	0,9	3,5	3,9	0,5	2,4	3,2	- 3,5
2002	1,2	0,9	0,6	0,9	- 1,2	0,5	1,6	4,2	- 3,0
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %									
2001.I	1,3	0,3	2,1	1,9	2,4	- 0,3	0,6	0,3	0,5
II	0,4	- 0,6	- 0,7	0,2	1,7	- 0,3	0,5	0,9	- 5,1
III	0,8	0,1	0,6	1,0	1,3	- 0,0	0,5	0,7	- 4,2
IV	0,1	0,1	- 0,5	0,2	- 0,6	0,1	0,2	1,2	- 1,8
2002.I	0,2	0,5	0,3	- 0,1	- 2,0	0,2	0,5	0,9	- 1,8
II	0,5	0,3	0,4	0,7	0,8	0,2	0,3	1,7	1,8
III	0,4	0,5	0,3	0,1	0,7	0,2	0,6	0,4	3,6
IV	0,4	0,6	1,7	0,0	- 2,7	0,1	0,6	1,4	0,5
2003.I	0,5	- 0,4	- 1,7	1,4	4,9	0,1	0,1	0,1	- 1,3
II	- 0,2	0,2	0,3	- 0,8	- 2,0	0,1	0,4	- 0,2	1,0

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau II.2

Structure de la formation brute de capital fixe par agent économique

Années ou trimestres	FBCF totale	Ménages hors entreprises individuelles	Sociétés non financières et entreprises individuelles	Sociétés financières	Administrations publiques	ISBLSM (1)
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la FBCF totale, en %						
2002	296,0 100,0	73,1 24,7	163,7 55,3	12,5 4,2	46,4 15,7	0,4 0,1
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %						
1979	4,0	3,2	5,1	13,1	- 0,1	3,1
1980	4,2	0,1	8,7	- 7,4	- 0,3	2,0
1981	- 0,6	- 3,3	0,5	8,3	0,1	3,9
1982	0,0	- 6,3	3,2	1,7	1,9	0,9
1983	- 2,2	- 3,0	- 1,6	6,0	- 4,7	1,9
1984	- 0,8	- 4,4	- 0,2	19,4	- 0,4	0,9
1985	3,1	- 2,6	4,8	4,6	7,7	0,9
1986	6,0	1,8	8,6	10,3	3,2	3,6
1987	6,0	3,0	8,0	8,2	3,9	2,6
1988	9,5	5,7	9,9	12,6	13,5	4,2
1989	7,3	7,5	8,5	- 1,8	5,7	5,6
1990	3,3	- 1,8	5,5	7,6	2,9	2,3
1991	- 1,5	- 6,9	- 2,3	11,9	6,1	2,2
1992	- 1,6	- 3,7	1,1	- 39,3	4,1	6,6
1993	- 6,4	- 5,2	- 7,9	- 1,5	- 3,7	0,7
1994	1,5	4,4	2,1	- 24,9	0,6	0,7
1995	2,0	2,1	2,0	28,6	- 1,1	2,7
1996	- 0,0	0,4	- 0,8	13,0	- 0,3	- 4,6
1997	- 0,1	0,9	0,4	14,9	- 5,5	19,3
1998	7,0	3,7	9,0	21,3	1,9	49,1
1999	8,3	7,1	8,8	13,3	6,9	30,6
2000	7,8	3,4	8,5	15,8	10,0	2,4
2001	1,9	0,8	3,4	- 2,5	- 0,4	8,7
2002	- 1,6	0,8	- 2,9	3,2	- 1,5	2,1
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %						
2001.I	0,3	1,1	0,3	- 2,5	0,2	4,4
II	- 0,8	- 0,9	- 0,3	- 1,6	- 2,6	2,1
III	0,1	0,6	- 0,1	- 0,3	0,2	2,1
IV	- 0,4	- 0,1	- 0,7	1,5	- 0,5	1,0
2002.I	- 0,2	0,0	- 0,4	1,9	- 0,1	0,0
II	- 0,2	1,1	- 1,1	1,1	1,1	1,0
III	- 0,7	0,1	- 1,0	0,2	- 1,1	0,0
IV	- 1,1	- 0,2	- 1,6	0,1	- 0,7	1,0
2003.I	0,1	0,3	- 0,0	- 0,1	0,3	1,0
II	- 0,2	0,4	- 0,6	- 0,0	0,3	1,0

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau II.3

Décomposition de la formation brute de capital fixe par produit

Années ou trimestres	FBCF totale	Agriculture	Industrie manufacturière	Construction	Services principalement marchands
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la FBCF totale, en %					
2002	296,0 100,0	1,2 0,4	103,2 34,8	136,1 46,0	55,6 18,8
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %					
1979	4,0	6,0	6,9	0,9	12,7
1980	4,2	-8,3	11,7	0,3	4,4
1981	-0,6	18,0	2,1	-1,9	-2,3
1982	0,0	0,3	5,3	-2,3	-3,5
1983	-2,2	-3,1	-0,1	-4,3	1,5
1984	-0,8	-33,7	1,9	-2,7	3,0
1985	3,1	16,2	8,7	-1,0	5,6
1986	6,0	-30,0	9,7	3,5	8,0
1987	6,0	-1,2	9,8	2,9	8,7
1988	9,5	21,7	11,3	7,2	13,0
1989	7,3	-7,2	9,1	4,7	12,3
1990	3,3	88,3	5,4	2,1	0,2
1991	-1,5	-21,6	-1,0	-1,3	-2,4
1992	-1,6	-2,5	-4,2	-0,7	1,6
1993	-6,4	-15,9	-5,7	-7,6	-3,8
1994	1,5	8,0	4,8	-0,6	1,3
1995	2,0	9,9	6,0	-0,2	0,4
1996	-0,0	-10,6	2,4	-3,0	4,2
1997	-0,1	-9,7	2,8	-3,4	3,6
1998	7,0	-0,1	12,5	1,9	9,4
1999	8,3	18,8	11,9	6,1	6,1
2000	7,8	7,5	10,4	7,1	3,9
2001	1,9	-2,9	2,5	1,4	2,1
2002	-1,6	0,4	-3,2	-1,0	0,3
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %					
2001.I	0,3	-1,6	-0,1	1,2	-0,6
II	-0,8	-1,0	-0,2	-1,8	0,1
III	0,1	-0,7	-0,6	0,6	0,6
IV	-0,4	0,0	-0,9	-0,4	0,8
2002.I	-0,2	0,7	-0,1	-0,3	-0,2
II	-0,2	0,3	-1,4	0,8	0,3
III	-0,7	0,3	-0,6	-1,1	-0,3
IV	-1,1	0,0	-0,9	-0,9	-1,6
2003.I	0,1	0,0	0,5	-0,5	0,6
II	-0,2	0,0	-0,2	0,1	-0,9

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

III. Données conjoncturelles en France et dans la zone Euro

III.1 Indicateurs de demande en France et dans la zone euro

III.2 Indicateurs d'offre en France et dans la zone euro

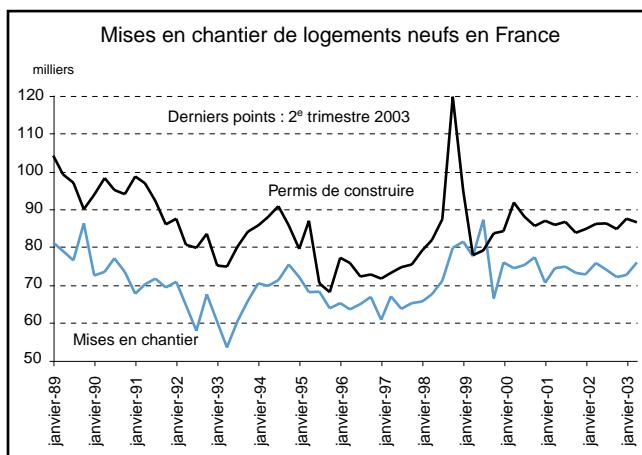
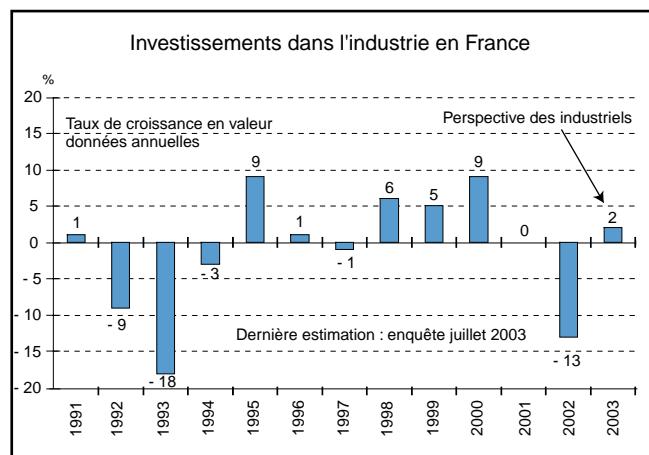
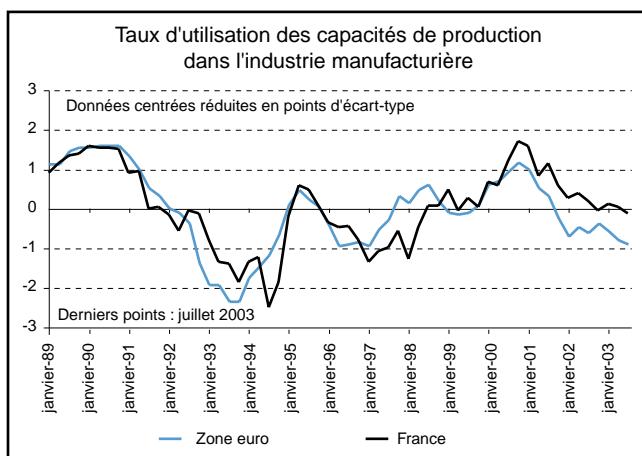
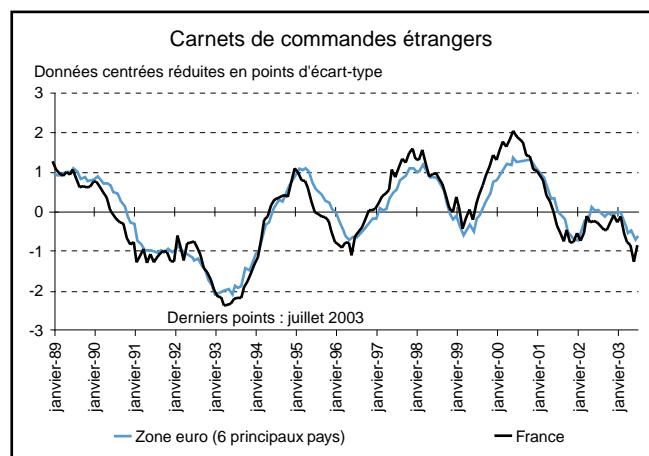
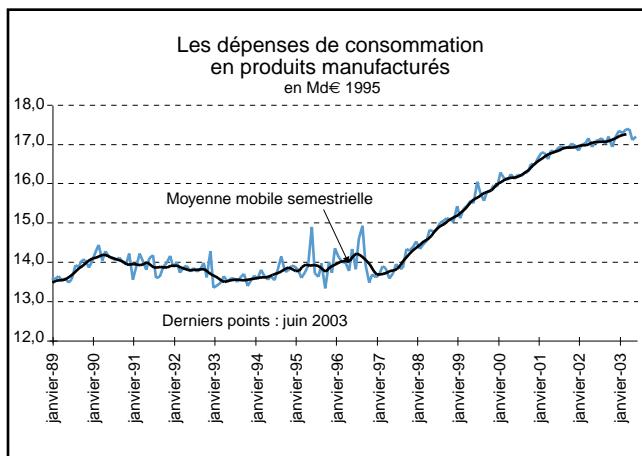
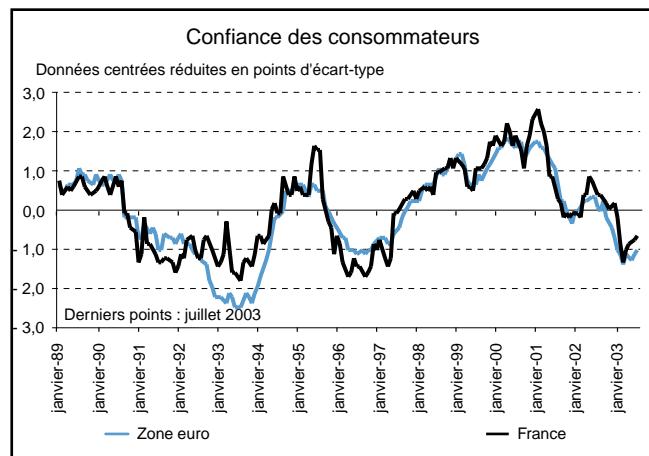
Définitions

Pour rendre comparables les données issues des enquêtes de conjoncture dans les pays de la zone euro, les graphiques présentent les séries en données centrées réduites sur la période 1989-2003 et mesurées en points d'écart-type.

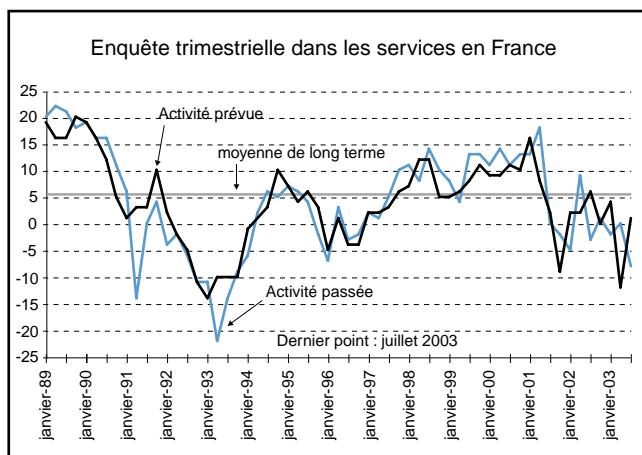
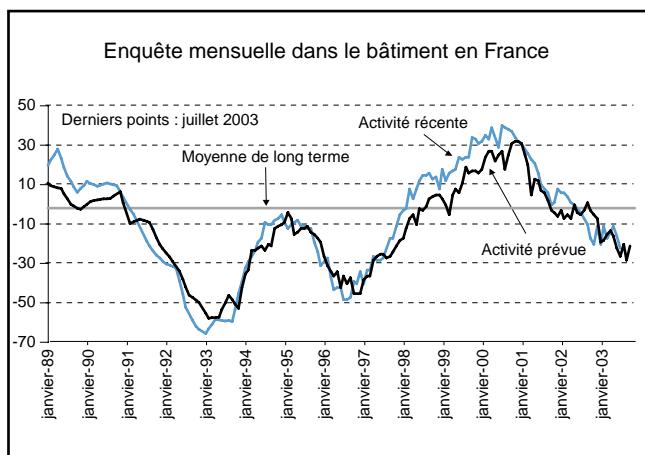
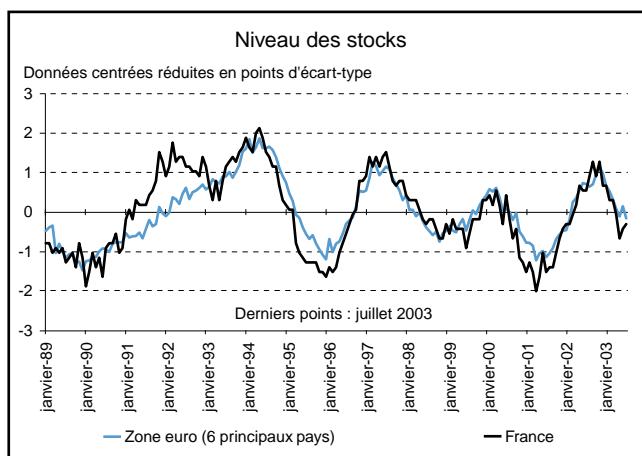
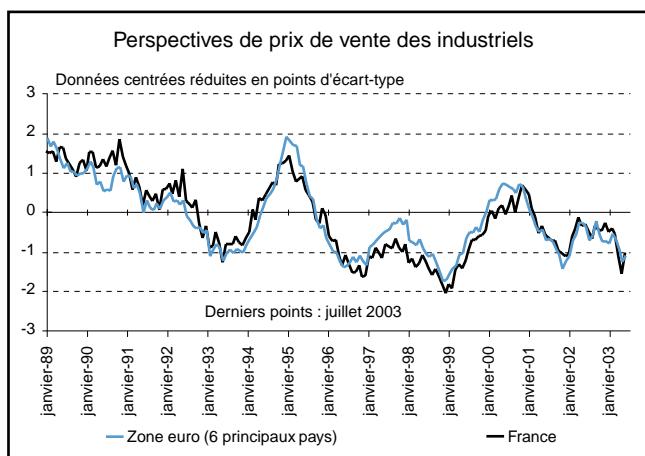
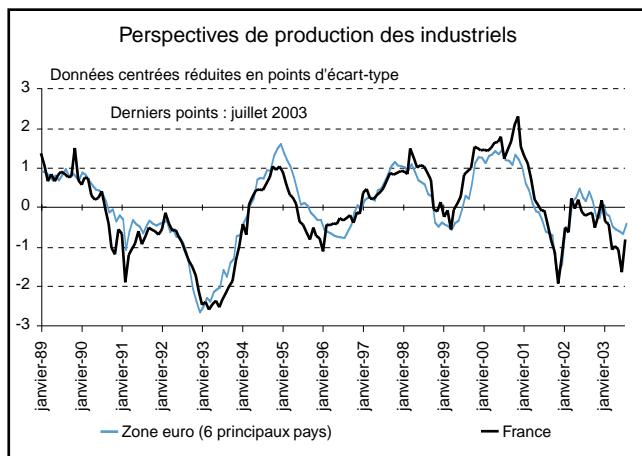
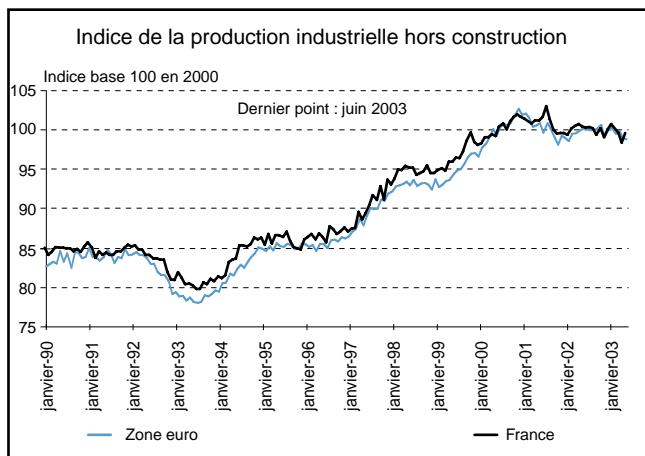
Les données centrées réduites en points d'écart-type sont obtenues en soustrayant aux données de la série initiale la moyenne de la série, et en divisant le résultat par son écart-type.

$s = (x - m)/g$ avec **s** : données centrées réduites en points d'écart-type, **x** : série initiale, **m** : moyenne de la série x, **g** : écart-type de la série x.

Indicateurs de demande en France et dans la zone euro



Indicateurs d'offre en France et dans la zone euro



Sources : INSEE, Eurostat (zone euro à 6)

IV. Population et emploi

- IV.1 Population totale par sexe et par tranche d'âge
- IV.2 Population active par sexe
- IV.3 Taux d'activité par sexe
- IV.4 Population active par tranche d'âge
- IV.5 Taux d'activité par tranche d'âge
- IV.6 Composition de la population en âge de travailler
- IV.7 Taux de chômage au sens du BIT par sexe et par tranche d'âge
- IV.8 Taux de chômage au sens du BIT par niveau de diplôme
- IV.9 Durée de chômage
- IV.10 Emploi total par branche
- IV.11 Emploi salarié par branche
- IV.12 Emploi salarié par type de contrat
- IV.13 Temps partiel et durée du travail

Définitions

La **population active** regroupe les actifs employés et les chômeurs "au sens du BIT". La somme de ces deux populations donne la population active.

Dans la définition actuelle, et donc dans celle retenue ici, le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés + chômeurs à la recherche d'un emploi) et la population totale âgée de 15 ans et plus.

Sont comptées parmi les **chômeurs au sens du BIT** les personnes sans emploi au moment de l'enquête emploi, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

Tableau IV.1

Population totale, à

... par tranche d'âge

(en milliers et en %)

Années	Moins de 15 ans	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
Niveau en milliers et part dans la population de plus de 15 ans				
2002	11 121 18,7	7 757 13,0	20 866 35,0	19 886 33,3
Taux de croissance (en %)				
1971	0,5	0,4	1,1	1,4
1972	0,3	- 0,1	1,4	1,3
1973	0,1	0,0	1,5	1,1
1974	- 0,7	0,1	1,2	1,1
1975	- 0,7	- 0,4	1,0	1,0
1976	- 1,0	0,2	1,0	1,1
1977	- 0,8	0,0	1,0	1,1
1978	- 1,1	0,4	0,9	1,1
1979	- 1,0	0,4	1,0	1,1
1980	- 0,5	0,3	0,9	1,2
1981	- 0,5	0,3	1,0	1,0
1982	- 0,2	0,1	1,0	1,0
1983	- 0,6	0,1	1,1	0,7
1984	- 0,7	0,0	1,1	0,9
1985	- 0,7	0,1	1,2	0,6
1986	- 0,9	0,3	1,3	0,7
1987	- 0,9	0,4	1,3	0,7
1988	- 0,7	- 0,1	1,4	0,7
1989	- 0,2	- 0,8	1,5	0,7
1990	0,1	- 1,6	1,6	0,5
1991	0,3	- 1,8	1,7	0,3
1992	- 0,1	- 1,3	1,3	0,6
1993	- 0,3	- 1,4	1,0	0,8
1994	- 0,5	- 1,3	0,9	0,9
1995	- 0,7	- 0,8	0,9	0,8
1996	- 0,7	- 1,0	0,0	1,9
1997	- 0,7	- 1,0	- 0,1	2,1
1998	- 0,1	- 1,3	- 0,3	2,0
1999	0,0	- 0,5	- 0,4	2,0
2000	0,2	0,3	- 0,6	2,0
2001	0,1	0,8	- 0,5	1,8
2002	0,1	0,4	- 0,5	1,8

Source : INSEE, Un siècle de démographie française, Annuaire statistique de la France.

Champ : France métropolitaine.

Tableau IV.1

la fin de l'année...

... par sexe

(en milliers et en %)

Années	Hommes	Femmes	Total
Niveau en milliers de personnes et part dans la population totale			
2002	28 975 48,6	30 656 51,4	59 630 100,0
Taux de croissance (en %)			
1971	1,0	0,8	0,9
1972	0,9	0,8	0,8
1973	0,9	0,7	0,8
1974	0,5	0,5	0,5
1975	0,3	0,4	0,4
1976	0,4	0,5	0,4
1977	0,4	0,5	0,5
1978	0,3	0,5	0,4
1979	0,4	0,5	0,5
1980	0,5	0,6	0,6
1981	0,6	0,6	0,6
1982	0,5	0,6	0,6
1983	0,4	0,5	0,4
1984	0,4	0,5	0,5
1985	0,4	0,5	0,5
1986	0,5	0,5	0,5
1987	0,5	0,5	0,5
1988	0,5	0,6	0,5
1989	0,5	0,6	0,5
1990	0,5	0,5	0,5
1991	0,5	0,5	0,5
1992	0,4	0,5	0,5
1993	0,3	0,4	0,3
1994	0,3	0,4	0,3
1995	0,3	0,4	0,3
1996	0,3	0,3	0,3
1997	0,3	0,3	0,3
1998	0,3	0,4	0,3
1999	0,4	0,4	0,4
2000	0,5	0,5	0,5
2001	0,5	0,5	0,5
2002	0,5	0,5	0,5

Source : INSEE, Un siècle de démographie française, Annuaire statistique de la France.

Champ : France métropolitaine.

Tableau IV.2

Population active par sexe (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	Hommes	Femmes	Total
Niveau en milliers et part dans la population active totale			
2002	14 544 54,3	12 216 45,7	26 760 100,0
Taux de croissance (en %)			
1971	0,8	2,8	1,5
1972	0,3	2,2	1,0
1973	0,7	2,3	1,3
1974	0,2	2,9	1,2
1975	0,0	2,4	0,9
1976	0,2	2,8	1,2
1977	- 0,1	0,5	0,1
1978	0,7	3,0	1,6
1979	0,7	1,4	1,0
1980	- 0,4	1,3	0,3
1981	0,1	1,3	0,6
1982	- 0,5	0,8	0,0
1983	- 0,5	1,6	0,4
1984	0,3	0,9	0,6
1985	0,0	1,9	0,8
1986	- 0,2	0,8	0,2
1987	- 0,4	0,4	- 0,1
1988	0,2	1,3	0,7
1989	- 0,5	0,7	0,0
1990	- 0,5	0,7	0,0
1991	0,2	1,4	0,7
1992	- 0,3	1,6	0,5
1993	- 0,1	0,8	0,3
1994	0,0	1,2	0,5
1995	1,0	1,3	1,1
1996	- 0,2	- 0,2	- 0,2
1997	0,0	1,4	0,6
1998	0,5	1,1	0,8
1999	0,4	1,0	0,7
2000	0,4	0,8	0,6
2001	0,8	1,0	0,9
2002	0,3	0,6	0,4
			Niveau en milliers de personnes
			22 214
			22 433
			22 718
			22 990
			23 205
			23 489
			23 519
			23 891
			24 122
			24 196
			24 339
			24 347
			24 435
			24 577
			24 776
			24 826
			24 806
			24 978
			24 984
			24 994
			25 175
			25 305
			25 377
			25 515
			25 804
			25 751
			25 902
			26 100
			26 272
			26 425
			26 653
			26 760

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail (approche BIT).

Tableau IV.3

Taux d'activité par sexe (à la fin de l'année)

Années	Hommes	Femmes	Total
Part des actifs dans la population de 15 ans et plus (en %)			
1971	74,0	39,1	56,0
1972	73,3	39,8	55,9
1973	73,3	40,2	56,2
1974	72,7	40,3	55,9
1975	72,2	41,0	56,1
1976	72,0	41,8	56,4
1977	71,8	42,4	56,5
1978	71,1	42,8	56,4
1979	70,6	43,3	56,5
1980	70,0	43,4	56,2
1981	69,4	44,1	56,3
1982	68,9	44,6	56,3
1983	68,1	44,9	56,1
1984	67,2	45,1	55,7
1985	66,7	45,2	55,6
1986	66,0	45,6	55,4
1987	65,3	45,6	55,1
1988	64,9	45,7	55,0
1989	64,8	45,7	54,9
1990	64,5	45,8	54,8
1991	64,1	46,5	55,0
1992	63,3	46,5	54,6
1993	63,0	47,1	54,7
1994	62,7	47,2	54,6
1995	62,5	47,3	54,6
1996	62,5	47,6	54,7
1997	62,4	47,8	54,8
1998	62,6	48,3	55,2
1999	62,8	48,7	55,4
2000	62,8	49,1	55,7
2001	63,2	49,2	55,9
2002	62,7	50,0	56,1

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail (approche Comptabilité Nationale).

Tableau IV.4

Population active par tranche d'âge (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 54 ans	55 ans et plus
Niveau en milliers et part dans la population active totale			
2002	2 311 8,6	21 591 80,7	2 857 10,7
Taux de croissance (en %)			
1971	- 1,1	4,2	- 5,5
1972	- 1,6	3,7	- 7,0
1973	- 0,6	3,3	- 5,6
1974	0,6	1,7	- 0,6
1975	- 0,5	1,5	0,2
1976	- 1,3	1,8	1,6
1977	- 2,6	1,1	- 1,2
1978	1,0	1,9	0,7
1979	- 1,4	1,4	1,9
1980	- 2,3	1,3	- 1,5
1981	0,5	1,5	- 4,4
1982	- 1,5	1,4	- 6,0
1983	- 2,7	1,4	- 1,9
1984	- 1,2	1,2	- 0,8
1985	- 2,0	1,7	- 1,2
1986	- 2,2	0,9	- 1,4
1987	- 6,8	1,3	- 0,4
1988	- 3,0	1,6	- 0,9
1989	- 5,7	1,5	- 3,4
1990	- 7,4	1,6	- 2,9
1991	- 2,6	1,5	- 1,9
1992	- 6,4	1,7	- 1,3
1993	- 6,2	1,5	- 3,3
1994	- 3,7	1,3	- 2,0
1995	- 2,7	1,7	- 0,1
1996	- 5,2	0,5	- 2,2
1997	- 1,0	0,9	- 1,3
1998	0,8	0,6	2,5
1999	4,2	0,4	0,1
2000	2,2	- 0,3	7,5
2001	1,2	- 0,4	12,1
2002	- 1,7	- 0,3	8,4

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail (approche BIT).

Tableau IV.5

Taux d'activité par tranche d'âge (à la fin de l'année)

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 54 ans	55 ans et plus
1971	58,6	74,5	33,1
1972	58,8	74,7	32,7
1973	58,1	76,0	32,2
1974	58,1	76,2	31,3
1975	57,5	77,1	31,0
1976	57,2	78,0	31,1
1977	56,9	78,8	30,7
1978	56,4	79,0	30,5
1979	55,3	79,5	30,7
1980	53,9	80,0	30,3
1981	54,6	80,6	29,3
1982	54,5	81,7	28,1
1983	52,9	82,7	27,2
1984	53,0	82,3	26,7
1985	51,8	82,7	26,2
1986	50,7	83,0	25,7
1987	48,0	83,8	25,2
1988	47,1	84,1	24,8
1989	45,0	84,7	24,5
1990	42,9	85,6	23,7
1991	41,9	86,4	23,1
1992	39,8	86,4	22,8
1993	38,7	87,1	22,5
1994	37,7	87,2	22,5
1995	36,8	87,0	22,9
1996	35,8	87,5	23,5
1997	35,8	87,7	24,1
1998	35,8	88,0	25,3
1999	37,1	88,3	25,9
2000	37,2	88,9	26,6
2001	38,2	88,9	27,5
2002	37,8	88,4	29,4

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail (approche Comptabilité Nationale).

Tableau IV.6

Composition de la population en âge de travailler (population totale de 15 ans et plus)

(en milliers et en %)

Années	Actifs employés	Chômeurs	Inactifs	Population en âge de travailler	
Niveaux en milliers					
2002	23 942	2 341	21 600	47 882	
Part dans la population en âge de travailler (en %)					
				Niveau (en milliers)	
				Taux de croissance (en%)	
1971	54,4	1,5	44,1	38 795	
1972	54,4	1,6	44,0	39 186	1,0
1973	54,7	1,5	43,8	39 581	1,0
1974	54,4	1,6	44,0	39 945	0,9
1975	53,8	2,3	43,9	40 231	0,7
1976	53,8	2,5	43,7	40 579	0,9
1977	53,6	2,9	43,5	40 925	0,9
1978	53,4	3,0	43,6	41 802	0,9
1979	53,1	3,3	43,6	42 157	0,8
1980	52,6	3,4	44,0	42 514	0,8
1981	52,1	4,2	43,7	42 871	0,8
1982	51,7	4,6	43,7	43 214	0,8
1983	51,3	4,7	44,0	43 554	0,8
1984	50,3	5,5	44,2	43 882	0,8
1985	49,9	5,7	44,4	44 234	0,8
1986	49,6	5,8	44,6	44 598	0,8
1987	49,3	5,8	44,9	44 967	0,8
1988	49,5	5,5	45,0	45 335	0,8
1989	49,7	5,2	45,1	45 661	0,7
1990	49,9	4,9	45,2	45 942	0,6
1991	49,7	5,2	45,1	46 170	0,5
1992	48,9	5,6	45,5	46 428	0,6
1993	48,1	6,3	45,6	46 690	0,6
1994	47,5	6,7	45,8	46 942	0,5
1995	47,8	6,3	45,9	47 230	0,6
1996	47,5	6,7	45,8	47 494	0,6
1997	47,4	6,8	45,8	47 742	0,5
1998	47,8	6,5	45,7	47 950	0,4
1999	48,2	6,4	45,4	48 181	0,5
2000	49,3	5,5	45,2	48 440	0,5
2001	50,0	4,8	45,3	48 716	0,6
2002 (1)	50,0	4,9	45,1	47 882	0,6

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi.

(1) À partir de 2002, nouvelle série calculée sur la base des enquêtes emploi de mars 2001 et 2002.

Tableau IV.7

**Taux de chômage au sens du BIT...
... par sexe**

(fin du 1^{er} trimestre, en %)

Années	Hommes	Femmes	Total
1971	1,6	4,6	2,7
1972	1,7	4,7	2,8
1973	1,6	4,5	2,7
1974	1,5	4,8	2,9
1975	2,6	6,0	4,0
1976	3,1	6,9	4,5
1977	3,3	7,6	5,0
1978	3,5	7,7	5,3
1979	4,2	8,6	6,0
1980	4,2	9,5	6,4
1981	5,1	10,5	7,4
1982	5,9	11,0	8,1
1983	6,2	11,2	8,5
1984	7,6	12,4	9,7
1985	8,4	12,7	10,2
1986	8,6	12,6	10,3
1987	8,6	13,6	10,7
1988	8,0	12,8	10,1
1989	7,2	12,6	9,6
1990	6,7	11,8	8,9
1991	7,0	11,6	9,0
1992	7,9	12,6	10,0
1993	9,3	13,3	11,2
1994	10,8	14,2	12,3
1995	9,7	13,8	11,6
1996	10,4	14,2	12,1
1997	10,7	14,0	12,2
1998	10,1	13,7	11,7
1999	9,7	13,0	11,2
2000	8,3	11,6	9,8
2001	7,0	10,5	8,6
2002	7,9	10,0	8,9
2003	8,5	10,5	9,4

... par tranche d'âge

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
1971	5,1	1,8	2,6
1972	5,3	1,9	2,8
1973	5,5	1,7	2,2
1974	6,2	1,7	2,1
1975	8,1	2,7	2,5
1976	10,3	3,2	3,0
1977	11,5	3,3	3,5
1978	10,7	3,6	3,4
1979	13,2	4,0	4,2
1980	14,9	4,2	4,5
1981	17,0	5,0	5,1
1982	18,3	5,6	5,5
1983	19,2	5,8	5,9
1984	23,7	6,8	6,4
1985	23,9	7,5	6,9
1986	22,4	8,0	7,3
1987	22,1	8,8	7,8
1988	20,4	8,3	7,8
1989	18,1	8,3	7,4
1990	17,4	7,8	6,8
1991	18,1	7,9	6,9
1992	19,6	8,8	8,1
1993	23,0	9,8	7,7
1994	25,6	11,3	8,3
1995	24,0	10,5	8,1
1996	24,6	11,3	8,6
1997	25,6	11,2	9,1
1998	23,3	10,9	8,8
1999	23,3	10,4	8,6
2000	19,0	9,2	7,7
2001	17,7	8,1	6,2
2002	19,0	8,2	6,5
2003	20,3	8,7	7,0

Tableau IV.8

**Taux de chômage au sens du BIT par niveau de diplôme
(à la date de l'enquête emploi)**

(en %)

Années	Aucun diplôme ou CEP	BEPC seul	CAP ou BEP	Baccauréat	BAC + 2 ans	Etudes supérieures longues
1983	9,7	7,6	9,1	6,4	3,5	3,0
1984	11,4	9,2	11,3	7,4	3,6	3,1
1985	12,6	10,2	10,9	7,5	3,8	3,9
1986	13,1	10,0	10,6	6,7	3,9	4,0
1987	14,2	10,1	11,3	7,4	4,2	4,1
1988	14,0	9,8	9,9	6,8	4,1	3,8
1989	13,6	8,7	9,4	7,1	3,9	3,1
1990	12,9	8,7	8,3	6,5	3,7	3,5
1991	12,8	8,8	8,2	6,7	4,0	4,0
1992	14,2	10,5	9,3	7,0	5,0	4,6
1993	15,2	11,2	10,3	9,5	7,0	5,9
1994	17,1	12,5	11,4	11,2	7,8	6,4
1995	16,4	12,0	10,4	10,1	7,4	6,9
1996	17,1	11,8	11,3	10,4	7,4	7,4
1997	17,5	13,5	10,9	11,4	8,2	7,3
1998	17,3	12,5	10,7	11,0	7,4	6,7
1999	17,9	13,0	10,6	10,7	7,1	6,3
2000	16,2	11,9	8,8	8,9	5,3	5,7
2001	14,1	11,2	7,7	7,8	5,2	4,9
2002	14,1	10,4	7,8	8,2	5,6	5,7

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi.

Lecture : En 2002, 5,7 % des actifs ayant un niveau d'études supérieures longues déclarent rechercher un emploi.

Tableau IV.9

Durée du chômage

Années	Proportion de chômeurs depuis un an ou plus (1) (en %)	Ancienneté moyenne de chômage (en mois)
1970	21,4	8,7
1971	21,2	8,8
1972	21,8	8,4
1973	20,6	8,6
1974	19,4	7,9
1975	16,8	8,0
1976	24,2	9,3
1977	25,0	9,8
1978	27,8	10,8
1979	29,9	11,2
1980	32,2	11,9
1981	32,1	11,9
1982	36,2	12,5
1983	39,4	13,0
1984	39,3	13,6
1985	43,7	15,0
1986	44,2	15,7
1987	45,3	16,6
1988	44,6	16,5
1989	43,7	16,2
1990	39,7	14,5
1991	37,0	14,5
1992	35,2	13,8
1993	33,4	12,9
1994	37,7	13,5
1995	41,6	15,1
1996	39,2	15,2
1997	43,2	15,6
1998	41,2	16,0
1999	38,2	14,9
2000	40,1	15,9
2001	35,3	14,5
2002	31,7	12,8

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi.

Lecture : En 2002, sur 100 chômeurs, 31,7 % recherchaient un emploi depuis un an ou plus.

(1) souvent appelés "chômeurs de longue durée".

Tableau IV.10

Emploi total par branche (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Total
Niveau en milliers et part dans l'emploi total (en %)					
2002	887 3,6	4 219 17,1	1 470 6,0	18 040 73,3	24 817 100,0
Taux de croissance (en %)					
1971	- 5,4	1,4	- 0,2	2,1	0,7
1972	- 5,5	1,5	0,6	2,3	0,9
1973	- 4,4	2,1	1,1	2,7	1,6
1974	- 4,3	- 0,7	- 3,1	1,1	- 0,4
1975	- 3,7	- 2,9	- 2,5	2,4	- 0,2
1976	- 3,8	0,5	0,7	3,0	1,4
1977	- 3,4	- 0,9	- 0,3	2,4	0,7
1978	- 2,7	- 1,9	- 1,7	1,8	0,1
1979	- 2,6	- 0,9	0,2	1,7	0,5
1980	- 3,7	- 1,9	- 0,3	1,2	- 0,2
1981	- 3,5	- 2,8	- 2,1	1,5	- 0,4
1982	- 3,9	- 0,5	- 3,3	2,1	0,5
1983	- 2,6	- 2,3	- 5,5	1,3	- 0,5
1984	- 4,1	- 3,0	- 5,6	0,4	- 1,2
1985	- 3,0	- 2,4	- 1,5	2,5	0,6
1986	- 3,7	- 2,1	0,9	1,4	0,2
1987	- 4,0	- 2,2	1,2	2,1	0,6
1988	- 3,9	- 0,4	2,5	2,2	1,3
1989	- 4,4	1,2	1,2	2,2	1,5
1990	- 4,9	- 0,1	- 0,1	1,4	0,6
1991	- 4,0	- 2,6	- 2,5	1,1	- 0,2
1992	- 4,3	- 3,8	- 5,4	0,6	- 1,1
1993	- 5,4	- 4,4	- 5,8	1,0	- 0,9
1994	- 3,6	- 0,7	0,3	1,8	1,0
1995	- 2,8	0,0	- 1,2	1,5	0,8
1996	- 2,3	- 1,6	- 3,7	1,1	0,1
1997	- 0,9	- 0,4	- 1,2	2,0	1,2
1998	- 1,2	0,1	0,5	2,8	2,0
1999	- 2,6	- 0,1	3,1	3,4	2,5
2000	- 2,0	1,9	3,6	3,0	2,6
2001	- 1,7	- 0,3	2,1	1,6	1,2
2002	- 1,0	- 2,1	0,2	1,1	0,4

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.11

Emploi salarié par branche (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Total
Niveau en milliers et part dans l'emploi total (en %)					
2002	338 1,5	4 051 18,0	1 259 5,6	16 838 74,9	22 485 100,0
Taux de croissance (en %)					
1971	- 5,2	1,6	0,0	2,8	1,8
1972	- 5,4	1,7	0,5	3,0	2,0
1973	- 5,6	2,3	0,2	3,2	2,4
1974	- 5,3	- 0,7	- 2,9	1,4	0,1
1975	- 5,2	- 2,8	- 2,8	3,0	0,3
1976	- 6,5	0,7	0,3	3,5	2,1
1977	- 5,6	- 0,9	- 1,0	3,0	1,2
1978	- 3,0	- 1,9	- 2,8	2,2	0,3
1979	- 3,4	- 0,7	- 0,4	2,1	0,9
1980	- 4,7	- 1,9	- 1,2	1,4	0,1
1981	- 3,8	- 2,9	- 2,5	1,7	- 0,1
1982	- 3,6	- 0,5	- 3,5	2,3	0,9
1983	- 4,2	- 2,5	- 6,2	1,3	- 0,4
1984	- 2,7	- 2,9	- 6,1	0,7	- 0,9
1985	- 1,7	- 2,4	- 1,6	2,7	1,0
1986	- 1,7	- 2,2	1,1	1,4	0,4
1987	- 1,3	- 2,3	1,4	2,2	0,9
1988	- 0,8	- 0,2	3,1	2,4	1,7
1989	- 0,5	1,3	2,1	2,5	2,1
1990	1,1	0,0	1,0	1,7	1,2
1991	4,2	- 2,5	- 1,8	1,5	0,3
1992	1,8	- 3,8	- 4,7	1,0	- 0,5
1993	1,3	- 4,4	- 5,0	1,1	- 0,5
1994	2,6	- 0,7	0,8	2,2	1,5
1995	5,0	0,0	- 1,3	1,8	1,3
1996	3,7	- 1,6	- 3,7	1,3	0,5
1997	5,8	- 0,3	- 0,8	2,2	1,6
1998	4,6	0,1	1,0	3,1	2,4
1999	- 2,3	- 0,1	3,4	3,6	2,7
2000	- 2,2	1,9	4,3	3,4	3,0
2001	- 3,3	- 0,4	2,0	1,8	1,3
2002	- 1,5	- 2,1	0,3	1,3	0,6

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Emploi salarié par type de contrat (à la date de l'enquête emploi)

(en milliers et en %)

Années	Effectifs salariés privés					Stages et contrats aidés	Salariés de l'Etat et des collectivités locales	Effectifs salariés totaux
	Intérim	Apprentis	Contrats à durée déterminée (1) (CDD)	Contrats à durée indéterminée (CDI)	Total			
Niveau en milliers								
2002	514	274	897	14 204	15 889	421	5 056	21 366
Part dans l'emploi salarié total (en %)								
1990	1,2	1,2	3,2	66,9	72,5	1,5	26,0	100,0
1991	1,1	1,0	2,9	68,2	73,3	1,5	25,3	100,0
1992	1,1	1,0	3,0	68,1	73,2	1,7	25,1	100,0
1993	0,9	0,9	3,2	66,6	71,7	2,1	26,3	100,0
1994	1,1	1,0	3,2	66,4	71,8	2,1	26,1	100,0
1995	1,5	1,0	3,9	65,4	71,8	2,3	25,9	100,0
1996	1,4	1,1	4,1	65,5	72,1	2,3	25,6	100,0
1997	1,7	1,2	4,3	65,2	72,5	2,1	25,4	100,0
1998	2,1	1,3	4,6	64,7	72,6	2,0	25,3	100,0
1999	2,2	1,4	4,4	65,2	73,2	2,1	24,7	100,0
2000	2,6	1,4	4,7	65,0	73,6	2,2	24,2	100,0
2001	2,9	1,2	4,4	66,0	74,5	1,9	23,6	100,0
2002	2,4	1,3	4,2	66,5	74,5	2,0	23,7	100,0
Taux de croissance (en %)								
1991	- 8,2	- 16,1	- 8,1	2,4	1,4	- 1,1	- 2,5	0,4
1992	- 1,9	- 4,8	4,6	- 0,3	- 0,2	16,1	- 0,6	- 0,1
1993	- 19,1	- 0,6	6,8	- 1,7	- 1,6	24,3	5,0	0,5
1994	22,5	2,3	- 0,8	- 1,1	- 0,8	- 1,3	- 1,4	- 1,0
1995	36,2	5,5	22,7	0,3	2,0	11,8	1,1	2,0
1996	- 5,0	12,6	5,0	1,1	1,4	2,1	- 0,1	1,0
1997	20,5	6,5	7,2	- 0,3	0,6	- 7,7	- 0,9	0,1
1998	25,4	10,5	6,7	1,0	2,0	- 2,7	1,5	1,8
1999	8,1	7,5	- 1,5	2,2	2,3	4,5	- 1,0	1,5
2000	23,3	3,3	9,4	3,3	4,2	9,1	1,4	3,6
2001	12,0	- 7,5	- 3,1	4,6	4,2	- 10,3	0,5	3,0
2002	- 15,0	5,4	- 3,4	1,8	0,9	3,2	1,3	1,0

Source : INSEE, Enquêtes emploi.

(1) hors Etat et collectivités locales.

Tableau IV.13

Temps partiel et durée du travail

Années	Effectifs à temps partiel (1)		Part du temps partiel dans l'emploi total (en %)			Durée annuelle effective du travail (2)	
	Milliers	Taux de croissance en %	Hommes	Femmes	Total	Durée annuelle du travail (en heures)	Variation (en %)
1983	2 107		2,6	20,1	9,7		
1984	2 210	4,9	2,8	21,1	10,3		
1985	2 345	6,1	3,2	21,8	11,0		
1986	2 550	8,7	3,5	23,3	11,8		
1987	2 547	- 0,1	3,6	23,2	11,8		
1988	2 612	2,6	3,5	23,8	12,1		
1989	2 654	1,6	3,6	23,7	12,1		
1990	2 651	- 0,1	3,4	23,6	12,0	1 528	
1991	2 659	0,3	3,4	23,5	12,0	1 518	- 0,7
1992	2 787	4,8	3,6	24,5	12,7	1 524	0,4
1993	3 033	8,8	4,1	26,3	13,9	1 516	- 0,5
1994	3 216	6,0	4,6	27,8	14,8	1 512	- 0,3
1995	3 429	6,6	5,0	28,9	15,6	1 491	- 1,4
1996	3 533	3,0	5,3	29,4	16,0	1 496	0,3
1997	3 692	4,5	5,4	30,9	16,8	1 490	- 0,4
1998	3 847	4,2	5,7	31,6	17,2	1 481	- 0,6
1999	3 896	1,3	5,6	31,7	17,3	1 479	- 0,2
2000	3 923	0,7	5,4	31,0	16,9	1 431	- 3,3
2001	3 895	- 0,7	5,1	30,4	16,4	1 410	- 1,5
2002	3 880	- 0,4	5,1	29,7	16,2	1 392	- 1,3

(1) À la date de l'enquête emploi, généralement en mars de l'année considérée, sauf en 1990 et 1999 (janvier).

(2) Source : comptes nationaux jusque 2001, estimation Direction de la Prévision et de l'Analyse économique depuis 2002. Nouvelle définition de la durée du travail ; les données métropolées pour la période 1983-1989 seront disponibles en 2004..

V. Prix et coûts salariaux

V.1 Indices des prix à la consommation

V.2 Autres indicateurs de prix

V.3 Salaire horaire ouvrier et salaire moyen par tête

V.4 Salaire minimum et éléments sur la distribution des salaires

V.5 Coût du travail au niveau du SMIC et du salaire médian

Définitions

L'inflation sous-jacente permet d'analyser la tendance de fond de l'inflation, en excluant de l'indice général des prix les composantes dont les variations résultent davantage de phénomènes exceptionnels ou transitoires. Sont ainsi exclus de l'indice les tarifs publics, les produits dont le prix est très volatil (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausses de TVA par exemple).

Le **coût du travail** correspond au coût d'un salarié pour l'employeur. Il englobe le salaire versé par l'employeur au salarié, les cotisations sociales payées par les salariés et les employeurs ainsi que la CSG et la CRDS.

Le **salaire brut** correspond à la somme du salaire versé par l'employeur au salarié et des cotisations sociales salariées. Par rapport au coût total pour l'employeur, le salaire brut ne comprend pas les cotisations sociales patronales.

Par rapport au salaire brut, le **salaire net** ne comprend pas les cotisations sociales salariées, la CSG et la CRDS.

La **CSG** est la Contribution Sociale Généralisée.

La **CRDS** est la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale.

Le **SMIC** est le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance. Il évolue selon trois dispositions :

- une indexation sur l'indice des prix à la consommation (hors tabac depuis 1992) ;
- l'accroissement annuel du pouvoir d'achat du SMIC ne peut être inférieur à la moitié de celui des salaires horaires moyens ;
- à chaque revalorisation au 1^{er} juillet, le gouvernement peut aller au-delà de cette indexation automatique, au travers de "coups de pouce".

Les sources utilisées :

DADS : Déclarations Annuelles de Données Sociales (Enquête réalisée par l'INSEE).

DARES : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

Tableau V.1

Indices des prix à la consommation (1)

(Glissement annuel en %)

Années ou mois	Ensemble	Sous-jacent (2)	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1980						
1973	8,5	-	10,9	6,3	10,2	9,0
1974	15,0	-	12,0	17,1	34,0	15,2
1975	9,8	-	10,7	8,5	5,9	12,1
1976	9,8	-	11,4	6,2	15,7	12,8
1977	9,0	-	11,9	8,0	6,3	9,3
1978	9,7	-	7,9	9,4	11,5	11,6
1979	11,7	-	9,6	11,8	20,4	12,7
1980	13,7	-	9,8	13,3	24,2	15,7
1981	13,9	-	16,5	10,4	18,8	15,7
1982	9,7	-	9,2	8,2	16,5	10,9
1983	9,3	-	10,1	9,2	4,2	10,6
1984	6,7	-	6,1	6,7	10,3	6,4
1985	4,7	-	4,7	5,3	0,9	5,9
1986	2,1	-	2,5	4,5	- 14,5	5,1
1987	3,1	-	1,4	2,1	0,5	7,8
1988	3,1	-	2,4	2,3	0,6	5,2
1989	3,6	-	5,0	2,0	5,5	4,9
1990	3,4	-	3,0	2,0	6,4	5,4
Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1990						
1991	3,1	3,8	2,7	2,9	- 0,8	4,9
1992	1,9	3,2	0,0	1,4	- 1,8	4,8
1993	2,1	2,0	0,4	1,1	3,8	3,5
1994	1,6	1,4	1,0	0,3	- 0,2	2,5
1995	2,1	0,9	1,5	1,2	3,6	3,1
1996	1,7	1,0	1,3	0,5	6,6	1,9
1997	1,1	1,0	2,5	0,1	- 0,3	1,8
1998	0,3	1,0	0,5	0,0	- 5,2	2,0
Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1998						
1999	1,3	0,7	1,1	- 0,4	9,6	0,9
2000	1,6	1,4	2,8	0,4	7,8	0,8
2001	1,4	2,1	4,9	0,7	- 7,5	1,9
2002	2,3	1,9	1,4	0,5	3,8	3,4
Glissement annuel de données mensuelles, indices base 100 : 1998						
2003 Janvier	2,0	1,4	0,5	- 0,3	6,1	3,1
Février	2,6	2,0	1,3	0,8	8,3	3,1
Mars	2,6	1,8	1,6	0,3	9,1	3,0
Avril	2,0	1,6	1,9	0,3	2,2	2,7
Mai	1,8	1,7	1,6	0,2	- 0,1	2,8
Juin	2,0	1,6	2,5	0,2	0,5	2,9
Juillet	1,9	1,3	2,6	0,0	2,2	2,4
Août	1,9	1,3	3,0	0,1	1,6	2,3

Source : INSEE.

(1) Le changement de base en 1998 s'est accompagné d'une modification des regroupements conjoncturels, notamment pour les services, ce qui introduit une rupture de séries.

(2) L'inflation sous-jacente mesure les évolutions hors produits ou services dont les prix sont administrés ou varient fortement sous l'effet de mouvements exogènes (climat, environnement international). Elle exclut ainsi de l'indice les tarifs publics, les produits à prix volatils (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausses de TVA par exemple).

Tableau V.2

Autres indicateurs de prix

(en %)

Années ou trimestres	Pétrole et matières premières			Produits manufacturés			Indice du coût de la construction	
	Pétrole (1)		Matières premières (2) Base 100 : 1990	Prix de production	Prix à l'importation Base 100 : 1995	Prix à l'exportation		
	en %	\$/bl						
Taux de croissance annuels								
1979	124,5	32,1	16,0	9,5	9,0	9,9	10,7	
1980	18,1	37,9	10,2	11,0	10,9	9,9	13,7	
1981	- 2,6	36,9	- 7,4	9,2	11,4	11,8	9,3	
1982	- 10,0	33,2	- 7,5	9,7	11,3	13,4	10,9	
1983	- 9,9	29,9	7,2	7,0	10,1	9,6	6,6	
1984	- 3,3	28,9	5,3	7,2	11,2	9,9	5,9	
1985	- 3,8	27,8	- 9,5	4,6	3,9	4,6	3,2	
1986	- 47,5	14,6	- 1,1	0,4	- 3,2	- 2,5	3,2	
1987	24,7	18,2	5,9	0,7	- 0,4	0,1	3,0	
1988	- 20,9	14,4	20,5	3,1	2,8	2,7	2,8	
1989	21,5	17,5	5,2	3,4	4,8	3,2	1,4	
1990	28,0	22,4	- 7,1	- 0,2	- 2,8	- 2,0	2,4	
1991	- 14,7	19,1	- 10,7	- 0,2	0,6	- 2,0	4,3	
1992	- 2,6	18,6	- 6,1	- 0,4	- 3,4	- 2,5	1,5	
1993	- 15,1	15,8	- 6,3	- 1,3	- 3,8	- 3,0	1,1	
1994	0,6	15,9	23,2	0,4	0,7	- 0,1	0,1	
1995	0,6	16,0	16,2	2,2	0,6	0,6	0,0	
1996	22,5	19,6	- 9,1	- 0,9	1,6	1,5	1,8	
1997	- 8,2	18,0	2,2	- 0,0	1,1	2,1	2,4	
1998	- 35,6	11,6	- 15,7	- 1,1	- 1,5	- 2,0	0,1	
1999	48,3	17,2	- 7,0	- 1,7	- 3,2	- 2,3	1,0	
2000	65,0	28,4	8,3	1,2	1,4	1,0	2,4	
2001	- 13,9	24,4	- 8,7	0,2	- 1,5	- 0,5	3,6	
2002	1,9	24,9	1,7	- 1,1	- 3,4	- 2,2	2,5	
Taux de croissance trimestriels								
2001. I	- 12,9	25,7	- 1,4	- 0,0	- 0,9	- 0,0	- 0,2	
II	5,8	27,2	- 3,4	- 0,2	- 0,8	- 0,9	1,2	
III	- 6,9	25,3	- 8,6	- 0,3	- 1,0	0,0	0,5	
IV	- 23,3	19,4	- 3,2	- 0,5	- 1,5	- 1,5	- 0,4	
2002. I	8,7	21,1	5,1	- 0,4	- 0,9	- 0,8	1,7	
II	19,0	25,1	3,3	0,1	- 0,3	0,5	0,3	
III	7,3	26,9	3,7	- 0,2	- 0,9	- 0,7	0,6	
IV	- 0,9	26,7	1,4	- 0,2	- 0,2	- 0,4	0,2	
2003. I	17,8	31,4	4,2	0,2	0,7	0,3	0,9	
II	- 17,3	26,0	- 0,2	- 0,3	- 1,0	- 1,0		

Source : INSEE.

(1) Brent daté (marché Spot de Londres).

(2) Prix des matières premières importées, en devises.

Tableau V.3

Salaire horaire ouvrier et salaire moyen par tête

Années ou trimestres	Taux de salaire horaire ouvrier (2)	Salaire annuel par tête (1)			
		Secteurs industriels et énergie	Construction	Services et commerces	Ensemble (3)
Niveau annuel en euros courants					
2000	-	29 079	23 921	24 423	25 553
2001	-	29 895	24 833	25 177	26 318
2002	-	30 683	25 467	25 813	26 959
Taux de croissance en euros courants, en %					
1979	13,8	12,2	10,7	12,2	12,0
1980	15,4	15,0	15,6	14,7	14,9
1981	16,4	14,6	15,2	13,7	14,1
1982	12,6	13,0	13,8	13,2	13,2
1983	9,8	8,7	7,5	9,4	8,9
1984	6,4	8,0	9,3	6,8	7,5
1985	5,2	6,8	3,2	6,9	6,5
1986	3,1	4,4	6,3	4,9	4,8
1987	3,7	3,9	2,5	3,7	3,6
1988	3,6	3,9	6,4	4,7	4,5
1989	4,4	4,5	3,6	4,0	4,0
1990	5,1	5,3	4,6	6,3	5,8
1991	4,1	5,1	5,7	3,7	4,3
1992	3,5	3,1	5,9	2,6	3,0
1993	1,8	1,5	3,1	2,2	2,0
1994	2,0	4,1	2,5	0,0	1,4
1995	2,3	2,4	1,5	1,7	1,9
1996	2,9	2,3	2,3	1,5	1,7
1997	2,6	3,5	2,0	1,9	2,3
1998	2,0	1,0	- 0,3	1,9	1,3
1999	3,4	2,6	0,7	2,3	2,1
2000	5,1	3,9	2,0	1,8	2,3
2001	4,0	2,8	3,8	3,1	3,0
2002	3,5	2,6	2,6	2,5	2,4
Taux de croissance trimestriels, en %					
2001. I	1,6	0,6	1,1	0,8	0,8
II	0,8	0,6	1,0	0,7	0,7
III	1,0	0,6	0,9	0,8	0,8
IV	0,5	0,7	0,6	0,8	0,7
2002. I	1,4	0,6	0,5	0,5	0,5
II	0,7	0,6	0,7	0,5	0,5
III	0,8	0,7	0,5	0,7	0,6
IV	0,5	0,6	0,4	0,6	0,6
2003. I	0,8	0,6	0,8	0,4	0,5
II	0,6				

(1) Source : INSEE, base 1995 des comptes trimestriels. Salaire annuel brut moyen de l'ensemble des salariés (à temps plein et à temps partiel). Moyennes annuelles.

(2) Source : DARES, enquête ACEMO ; champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs concurrentiels hors agriculture, salariés à temps plein. Glissements annuels.

(3) Secteurs marchands non agricoles.

Tableau V.4

Salaire minimum et éléments sur la distribution des salaires

Années	Salaire minimum		Salaire net des salariés à plein temps (1)			Rapports interdéciles (3)
	Horaire brut	Annuel net plein temps (2)	Annuel net moyen	Annuel net médian	Salaires les plus élevés rapportés au salaire médian (D9/D5)	
Niveau en euros courants						
1999	6,21	9 883	19 655	16 237		
2000	6,40	10 103	20 087	16 520		
2001	6,67	10 484	-	-		
2002	6,83	10 835	-	-		
Taux de croissance en euros courants, en %						
1950	-	-	-	-	1,81	1,97
1951	-	-	15,5	20,4	1,92	1,77
1952	12,3	12,3	17,9	17,0	1,92	1,90
1953	0,0	0,0	2,4	-	-	-
1954	15,4	15,4	9,3	-	1,94	1,79
1955	8,2	8,2	10,5	5,3	-	1,61
1956	0,9	0,9	10,5	21,5	1,98	1,81
1957	2,5	2,5	10,5	10,3	1,96	1,92
1958	13,4	13,4	11,3	-	-	-
1959	6,6	6,4	6,4	-	2,01	1,84
1960	3,2	3,2	10,0	10,2	2,02	1,89
1961	2,0	2,0	8,0	5,3	2,03	1,86
1962	4,9	4,3	9,7	13,8	2,05	1,90
1963	7,0	6,7	10,0	2,0	2,00	1,99
1964	2,7	2,7	6,4	8,6	2,00	1,98
1965	4,3	4,3	6,0	5,4	2,08	1,98
1966	4,1	4,1	6,3	5,3	2,09	2,00
1967	3,4	2,6	5,3	6,0	2,07	1,97
1968	26,2	25,7	10,1	9,8	2,03	1,88
1969	17,9	17,9	10,8	11,3	2,03	1,74
1970	8,0	8,0	9,4	9,9	2,03	1,81
1971	10,1	10,1	10,9	11,8	2,01	1,84
1972	11,4	11,3	10,1	10,3	2,02	1,84
1973	18,2	18,1	12,1	12,5	2,00	1,80
1974	23,1	23,0	17,3	16,7	2,01	1,74
1975	19,3	18,9	14,5	14,4	2,01	1,74
1976	14,7	13,5	15,8	16,3	1,97	1,71
1977	12,7	12,1	10,3	10,9	1,96	1,71
1978	12,9	12,7	13,2	13,5	1,96	1,68
1979	12,5	10,1	8,6	9,6	1,94	1,67
1980	15,6	14,8	13,8	14,4	1,93	1,69
1981	18,1	18,9	13,2	12,9	1,93	1,67
1982	17,7	16,7	13,8	13,4	1,94	1,65
1983	12,1	11,2	10,6	10,4	1,94	1,62
1984	9,4	7,7	7,1	7,0	1,93	1,60
1985	6,3	6,1	7,1	7,2	1,95	1,60
1986	3,4	2,7	5,3	4,5	1,96	1,62
1987	4,0	3,1	2,7	2,9	1,97	1,62
1988	2,7	2,1	2,9	3,2	1,97	1,64
1989	4,2	2,9	4,4	4,0	1,99	1,65
1990	4,3	4,3	5,2	5,3	1,99	1,64
1991	4,9	5,3	3,6	3,7	1,99	1,64
1992	4,0	3,1	2,6	3,1	1,97	1,64
1993	2,6	1,3	1,5	2,5	1,95	1,64
1994	2,2	1,0	1,7	3,4	1,93	1,59
1995	3,1	2,7	2,0	2,1	1,93	1,59
1996	3,6	2,0	1,5	0,8	1,93	1,60
1997	2,9	3,3	2,1	2,2	1,92	1,59
1998	3,0	3,8	1,6	1,8	1,92	1,58
1999	1,6	1,3	2,1	1,3	1,94	1,59
2000	2,2	2,2	2,2	1,7	1,95	1,59
2001	3,6	3,8	-	-	-	-
2002	3,3	3,3	-	-	-	-

(1) Source : INSEE, DADS de 1950 à 1995 ; estimations pour les années 1981, 1983 et 1990. Salaires nets de prélèvements (cotisations sociales, CSG et CRDS).

(2) Ces montants sont calculés sur la base d'une durée du travail de 169 heures par mois.

(3) Les salariés sont classés en fonction de leur salaire, dans l'ordre croissant, et répartis selon ce classement en dix groupes de même taille appelés déciles ; D1, D5 et D9 correspondent aux salaires supérieurs respectivement des déciles 1, 5 (salaire médian) et 9.

Tableau V5

Coût du travail au niveau du SMIC et du salaire médian

Années	Coût du travail des salariés à plein temps			
	Payés au SMIC	Payés au salaire médian	Rapports interdéciles (1)	
			Salaires les plus élevés rapportés au salaire médian (D9/D5)	Salaire médian rapporté aux salaires les plus bas (D5/D1)
Niveau en euros courants				
1999	15 341	28 971		
2000	15 676	29 476		
2001	16 202	-		
2002	16 748	-		
Taux de croissance en euros courants, en %				
1950	-	-	1,64	1,97
1951	14,4	20,6	1,75	1,77
1952	12,7	17,5	1,78	1,90
1953	0,8	-	-	-
1954	15,4	-	1,77	1,79
1955	8,2	5,3	-	1,61
1956	0,9	21,5	1,77	1,81
1957	2,5	10,3	1,73	1,92
1958	11,2	-	-	-
1959	9,4	-	1,79	1,84
1960	3,2	10,2	1,78	1,89
1961	2,8	6,1	1,81	1,86
1962	6,2	16,2	1,86	1,90
1963	6,5	1,6	1,84	1,99
1964	2,7	8,6	1,85	1,98
1965	4,3	5,4	1,91	1,98
1966	4,3	5,5	1,92	2,00
1967	6,5	10,6	1,89	1,97
1968	23,8	7,8	1,86	1,88
1969	18,0	11,4	1,87	1,74
1970	8,0	9,9	1,86	1,81
1971	10,3	12,1	1,85	1,84
1972	12,0	11,0	1,85	1,84
1973	18,5	12,9	1,84	1,80
1974	23,5	17,1	1,84	1,74
1975	20,4	15,8	1,84	1,74
1976	15,8	18,6	1,81	1,71
1977	13,0	11,7	1,80	1,71
1978	13,3	14,1	1,79	1,68
1979	13,3	12,7	1,79	1,67
1980	15,7	15,3	1,78	1,69
1981	18,1	12,1	1,79	1,67
1982	17,8	14,5	1,82	1,65
1983	12,9	12,1	1,82	1,62
1984	9,0	8,3	1,84	1,60
1985	6,4	7,5	1,86	1,60
1986	3,5	5,3	1,87	1,62
1987	4,1	3,9	1,87	1,62
1988	2,9	3,9	1,87	1,64
1989	3,4	4,5	1,90	1,65
1990	3,4	4,4	1,92	1,64
1991	4,8	3,6	1,94	1,65
1992	4,4	4,4	1,93	1,64
1993 (2)	1,1	4,3	1,90	1,68
1994 (2)	0,5	4,9	1,89	1,66
1995	- 0,3	2,3	1,90	1,70
1996	- 2,9	2,3	1,91	1,80
1997	3,0	1,9	1,90	1,79
1998	3,3	1,3	1,91	1,79
1999	1,9	1,9	1,93	1,81
2000	2,2	1,7	1,94	1,80
2001	3,4	-	-	-
2002	3,4	-	-	-

Source : INSEE, DADS de 1950 à 1995 ; estimations pour les années 1981, 1983 et 1990. Hors cotisations patronales pour les accidents du travail et les transports.

(1) Les salariés sont classés en fonction de leur salaire, dans l'ordre croissant, et répartis selon ce classement en dix groupes de même taille appelés déciles : D1, D5 et D9 correspondent aux salaires supérieurs respectivement des déciles 1, 5 (salaire médian) et 9. La reconstitution des déciles pour la période 1950- 1966 est fragile.

(2) D'importantes modifications de la chaîne d'exploitation des DADS (exhaustivité, redressement des postes annexes) rendent notamment les niveaux de 1993 non comparables à ceux de 1992 et 1994.

VI. Marchés financiers

VI.1 Principaux taux d'intérêt

VI.2 Cours des actions françaises

VI.3 Ventilation des crédits à l'économie par débiteur

Tableau VI.1

Principaux taux d'intérêt

(en %)

Années ou mois	Taux monétaire au jour le jour (1)	PIBOR à 3 mois (2)	Rendement des obligations publiques et semi-publiques d'une durée supérieure à 1 an	Taux du Livret A	Taux des Plans d'épargne logement (3)
Données en moyenne annuelle					
1970	8,68	8,93	8,55	4,75	7,90
1971	5,85	6,29	8,42	5,00	7,90
1972	4,96	5,51	8,01	5,00	7,23
1973	8,91	9,13	9,00	5,25	6,90
1974	12,91	13,02	11,00	6,25	7,40
1975	7,92	7,92	10,31	7,50	8,90
1976	8,56	8,69	10,51	6,50	8,90
1977	9,07	9,22	10,99	6,50	8,23
1978	7,98	8,16	10,61	6,50	7,90
1979	9,04	9,48	10,85	6,50	7,90
1980	11,84	12,21	13,78	7,25	7,90
1981	15,30	15,26	16,29	7,71	9,00
1982	14,87	14,62	16,00	8,50	9,00
1983	12,54	12,47	14,37	8,08	9,54
1984	11,74	11,70	13,40	7,13	9,62
1985	9,94	9,94	11,87	6,25	8,25
1986	7,74	7,71	9,12	5,00	6,50
1987	7,98	8,27	10,22	4,50	6,00
1988	7,52	7,94	9,22	4,50	6,00
1989	9,07	9,40	9,16	4,50	6,00
1990	9,96	10,32	10,42	4,50	6,00
1991	9,49	9,61	9,49	4,50	6,00
1992	10,35	10,35	8,98	4,50	6,00
1993	8,75	8,59	7,04	4,50	6,00
1994	5,70	5,85	7,52	4,50	5,69
1995	6,35	6,58	7,66	4,50	5,25
1996	3,73	3,94	6,51	3,66	5,25
1997	3,24	3,46	5,67	3,50	4,25
1998	3,35	3,56	4,82	3,23	4,11
1999	2,74	2,98	4,94	2,69	3,80
2000	4,12	4,51	5,89	2,63	4,05
2001	4,39	4,14	5,38	3,00	4,50
2002	3,29	3,28	5,26	3,00	4,50
Données en moyenne mensuelle					
2002 Janvier	3,32	3,34	5,39	3,00	4,50
Février	3,28	3,36	5,42	3,00	4,50
Mars	3,27	3,39	5,57	3,00	4,50
Avril	3,32	3,41	5,56	3,00	4,50
Mai	3,31	3,46	5,59	3,00	4,50
Juin	3,35	3,46	5,45	3,00	4,50
Juillet	3,30	3,41	5,48	3,00	4,50
Août	3,29	3,35	4,99	3,00	4,50
Septembre	3,32	3,31	4,89	3,00	4,50
Octobre	3,30	3,26	5,14	3,00	4,50
Novembre	3,30	3,12	4,80	3,00	4,50
Décembre	3,09	2,94	4,79	3,00	4,50
2003 Janvier	2,82	2,84	4,41	3,00	4,50
Février	2,76	2,69	4,33	3,00	4,50
Mars	2,75	2,53	4,55	3,00	4,50
Avril	2,57	2,54	4,49	3,00	4,50
Mai	2,56	2,41	3,88	3,00	4,50
Juin	2,21	2,15	3,93	3,00	4,50
Juillet	2,08	2,13		3,00	4,50
Août	2,10	2,14		2,25	3,50

Source : Banque de France, OCDE.

(1) À partir du 1^{er} janvier 1999 : EONIA pour Euro OverNight Index Average, taux moyen au jour le jour de la zone euro.

(2) PIBOR pour Paris Inter-Bank Offered Rate, taux d'intérêt inter-bancaire offert à Paris.

À partir du 1^{er} janvier 1999 : EURIBOR à 3 mois pour EURo Inter-Bank Offered Rate, taux inter-bancaire sur la zone euro.

(3) Y compris prime d'État.

Tableau VI.2

Cours des actions françaises

(en indice et en glissement annuel en %)

Années ou mois	Évolution du cours des actions sur l'ensemble des marchés français*	Indice CAC40** Base 1000 au 1/01/1988		Indice SBF 250** (1) Base 1000 au 1/01/1991	
		Niveau	Évolution en %	Niveau	Évolution en %
Indice en moyenne annuelle et variation en glissement annuel de moyennes annuelles					
1974	- 26,7	-	-	-	-
1975	5,5	-	-	-	-
1976	3,2	-	-	-	-
1977	- 13,6	-	-	-	-
1978	29,2	-	-	-	-
1979	32,6	-	-	-	-
1980	24,3	-	-	-	-
1981	- 13,9	-	-	-	-
1982	- 7,9	-	-	-	-
1983	24,7	-	-	-	-
1984	36,9	-	-	-	-
1985	22,0	-	-	-	-
1986	58,5	-	-	-	-
1987	13,9	-	-	-	-
1988	- 11,0	1 248,5	-	-	-
1989	42,7	1 763,7	41,3	-	-
1990	1,7	1 838,4	4,2	-	-
1991	- 2,8	1 768,2	- 3,8	1131,7	-
1992	6,5	1 854,0	4,9	1169,1	3,3
1993	10,6	2 017,3	8,8	1300,3	11,2
1994	7,2	2 058,0	2,0	1 378,5	6,0
1995	- 7,6	1 871,3	- 9,1	1 237,8	- 10,2
1996	15,6	2 079,7	11,1	1 408,9	13,8
1997	31,3	2 756,3	32,5	1 819,2	29,1
1998	32,9	3 698,3	34,2	2 379,5	30,8
1999	22,1	4 544,6	22,9	2 903,9	22,0
2000	37,8	6 265,1	37,9	3 981,5	37,1
2001	- 18,5	5 015,7	- 19,9	3 220,6	- 19,1
2002	- 22,1	3 791,8	- 24,4	2 520,3	- 21,7
Indice en moyenne mensuelle et variation en glissement annuel de moyennes mensuelles					
2002 Janvier	- 19,9	4 518,8	- 22,5	2 939,2	- 20,8
Février	- 21,2	4 340,0	- 23,0	2 843,2	- 21,5
Mars	- 10,0	4 598,9	- 11,6	3 021,7	- 9,9
Avril	- 13,5	4 530,7	- 15,3	2 995,3	- 12,4
Mai	- 19,7	4 374,0	- 21,3	2 906,1	- 18,5
Juin	- 23,5	3 939,5	- 25,4	2 633,8	- 22,4
Juillet	- 28,0	3 471,9	- 30,5	2 337,7	- 27,2
Août	- 28,3	3 383,4	- 30,9	2 270,8	- 28,1
Septembre	- 22,4	3 063,5	- 25,7	2 072,2	- 21,8
Octobre	- 27,3	2 967,1	- 30,7	1 988,7	- 27,1
Novembre	- 26,4	3 192,3	- 29,3	2 138,8	- 26,3
Décembre	- 28,2	3 122,1	- 31,0	2 096,7	- 28,4
2003 Janvier	- 26,9	3 041,3	- 32,7	2 040,5	- 30,6
Février	- 36,0	2 811,1	- 35,2	1 887,5	- 33,6
Mars	- 37,9	2 692,5	- 41,5	1 805,6	- 40,2
Avril	- 31,6	2 874,9	- 36,5	1 924,9	- 35,7
Mai	- 22,0	2 949,7	- 32,6	1 992,7	- 31,4
Juin	- 8,0	3 113,0	- 21,0	2 095,8	- 20,4
Juillet	- 5,0	3 130,1	- 9,8	2 117,6	- 9,4
Août	7,7	3 240,8	- 4,2	2 194,1	- 3,4

Sources : OCDE*, Banque de France**

(1) SBF : Sociétés des Bourses Françaises.

Tableau VI.3

Ventilation des crédits à l'économie par débiteur
 (en points de PIB)

Base 80 des comptes nationaux						
Années	Total	Ménages	Sociétés et quasi-sociétés	Administrations publiques	Reste du monde	Autres (1)
1978	80,4	26,4	44,3	3,8	5,7	0,2
1979	81,0	28,4	42,3	4,1	6,1	0,2
1980	82,6	29,2	41,8	4,5	6,9	0,2
1981	85,2	29,3	42,5	4,9	8,4	0,1
1982	87,8	29,3	42,8	5,2	10,3	0,1
1983	90,0	29,6	44,0	5,6	10,6	0,1
1984	92,1	30,3	44,2	5,5	12,0	0,2
1985	91,4	31,8	42,4	6,3	10,7	0,2
1986	87,9	32,1	39,8	6,4	9,4	0,2
1987	92,0	34,8	40,8	7,2	8,9	0,3
1988	95,8	36,4	43,1	6,9	9,0	0,4
1989	97,4	36,4	45,0	6,9	8,7	0,4
1990	101,3	37,2	48,3	7,4	8,0	0,4
1991	102,3	36,7	49,9	7,5	7,6	0,5
1992	103,2	35,9	50,6	8,3	7,9	0,5
1993	101,7	35,8	48,3	9,4	6,9	1,3
1994	95,4	34,5	45,5	8,6	5,8	1,1

Base 95 des comptes nationaux						
Années	Total	Ménages	Sociétés non financières	Administrations publiques	Reste du monde	Autres (2)
1995	94,2	33,1	39,4	14,5	5,3	1,8
1996	90,7	33,4	37,2	13,0	5,3	1,8
1997	90,3	33,7	36,7	12,1	5,8	2,1
1998	86,6	33,1	35,3	10,5	5,4	2,2
1999	88,5	34,3	36,1	9,7	5,9	2,4
2000	90,0	34,7	37,1	9,2	6,4	2,8
2001	89,7	35,3	36,5	8,4	6,6	2,9
2002	89,2	36,4	35,7	8,2	6,2	2,6

Source : INSEE, base 1980 et 1995 des Comptes nationaux.

(1) Autres : entreprises d'assurances et administrations privées.

(2) Autres : Sociétés d'assurance et institutions sans but lucratif au service des ménages.

VII. Finances publiques

VII.1 Capacité ou besoin de financement des administrations publiques

VII.2 Capacité ou besoin de financement des régimes de sécurité sociale (hors hôpitaux)

VII.3 Part des dépenses publiques dans le PIB

VII.4 Part des prélèvements obligatoires dans le PIB

VII.5 Dépenses et recettes des Administrations Publiques (APU)

VII.6 Dépenses et recettes de l'État

VII.7 Dépenses et recettes des Administrations de Sécurité Sociale (ASSO)

VII.8 Dépenses et recettes des Organismes Divers d'Administration Centrale (ODAC)

VII.9 Dépenses et recettes des Administrations Publiques locales (APUL)

VII.10 Structure de la dette publique au sens de Maastricht

VII.11 Lois de finances initiales et exécution budgétaire

Définitions

Les **dépenses publiques** sont les dépenses effectuées par les administrations publiques (**APU**). Ces dernières sont financées par des prélèvements obligatoires et des emprunts, produisent des services non marchands et effectuent des opérations de redistribution. Elles comprennent :

- les APU centrales : **État** et organismes divers d'administration centrale (**ODAC**) dont l'action est financée au niveau national (ANPE, CNRS, universités...) ;
- les APU locales (**APUL**) : collectivités locales (régions, départements, communes et organismes en dépendant), et organismes divers d'administration locale (**ODAL**) dont l'action est financée localement (lycées, collèges, chambres de commerce et d'industrie, crèches ...) ;
- les administrations de sécurité sociale (**ASSO**) : régimes d'assurance sociale et organismes financés par ceux-ci.

Tableau VII.1

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques (1)	État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale
En milliards d'euros					
2002	- 47,6	- 57,5	11,0	3,3	- 4,4
En points de PIB					
1978	- 1,3	- 0,9	0,1	- 0,9	0,4
1979	- 0,1	- 0,7	0,1	- 0,9	1,2
1980	0,0	- 0,6	0,2	- 0,8	1,1
1981	- 2,2	- 1,7	0,1	- 0,9	0,3
1982	- 2,9	- 2,3	0,1	- 1,1	0,4
1983	- 2,8	- 2,7	0,0	- 0,9	0,9
1984	- 2,8	- 2,9	0,0	- 0,7	0,7
1985	- 3,0	- 2,9	0,0	- 0,6	0,5
1986	- 3,2	- 2,3	- 0,1	- 0,6	- 0,3
1987	- 2,0	- 2,0	0,1	- 0,4	0,3
1988	- 2,5	- 2,3	0,0	- 0,5	0,3
1989	- 1,8	- 1,9	0,1	- 0,4	0,4
1990	- 2,1	- 2,1	0,1	- 0,3	0,1
1991	- 2,4	- 1,9	0,1	- 0,4	- 0,2
1992	- 4,2	- 3,3	0,0	- 0,5	- 0,4
1993	- 6,0	- 4,9	0,0	- 0,2	- 0,9
1994	- 5,5	- 4,8	0,1	- 0,2	- 0,5
1995	- 5,5	- 4,1	- 0,5	- 0,2	- 0,7
1996	- 4,1	- 3,7	0,0	0,1	- 0,4
1997 (2)	- 3,0	- 3,6	0,7	0,2	- 0,4
1998	- 2,7	- 3,0	0,1	0,3	- 0,1
1999 (3)	- 1,8	- 2,6	0,3	0,3	0,3
2000 (3)	- 1,4	- 2,5	0,3	0,2	0,5
2001 (3)	- 1,5	- 2,3	0,4	0,1	0,3
2002 (3)	- 3,1	- 3,8	0,7	0,2	- 0,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

(1) Total des postes de l'État, des ODAC, des APUL et des ASSO.

(2) En 1997, le besoin de financement des administrations publiques s'entend y compris soulté France Télécom.

(3) Le besoin de financement des administrations publiques s'entend y compris dotations en capital à Réseau Ferré de France.

Tableau VII.2

**Capacité (+) ou besoin (-) de financement
des régimes de sécurité sociale (hors hôpitaux)**

(en points de PIB)

Années	Régime Général	Régimes d'indemnisation du chômage	Fonds spéciaux (dont FSV)	Régimes complémentaires	Autres régimes (1)	Total des régimes de sécurité sociale (2)
1992		-	-	-	-	- 0,41
1993	-	-	-	-	-	- 0,89
1994	-	-	-	-	-	- 0,51
1995	- 0,88	0,29	0,01	- 0,08	- 0,05	- 0,71
1996	- 0,61	0,29	- 0,01	- 0,11	- 0,01	- 0,46
1997	- 0,36	- 0,04	0,01	- 0,02	- 0,04	- 0,47
1998	- 0,24	0,01	0,02	0,06	0,03	- 0,12
1999	0,01	0,14	0,00	0,14	- 0,02	0,27
2000	0,15	0,08	- 0,09	0,26	0,05	0,46
2001	0,05	- 0,14	- 0,02	0,31	0,08	0,27
2002	- 0,34	- 0,30	- 0,07	0,45	- 0,02	- 0,28

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux ; retraitement DP.

(1) Les autres régimes regroupent les régimes particuliers de salariés (régimes des marins, des mineurs ou des agents des collectivités locales), les régimes de non-salariés (caisses des artisans et des professions libérales) et les régimes agricoles.

(2) Ne figurent ici que les régimes de sécurité sociale. Par rapport aux administrations de sécurité sociale, ils n'intègrent pas les organismes dépendant des administrations de sécurité sociale (ODASS), essentiellement les hôpitaux.

NB : Les soldes en base 95 de la comptabilité nationale ne sont disponibles que pour le total des régimes sur la période antérieure à 1995.

Part des dépenses publiques dans le PIB

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques ⁽¹⁾						État			Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales			Administrations de sécurité sociale			
	Total des dépenses	Dont					Total des dépenses	Dont				Total des dépenses	Dont			Total des dépenses	Total des dépenses
		Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	Prestations (D62 + D63 partie)	Intérêts (D41)	FBCF (P51)		Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	Intérêts (D4)	Consommations intermédiaires (P2)		Rémunérations (D1)	FBCF (P51)			
En milliards d'euros																	
2002	814,4	81,2	208,8	363,2	48,4	46,4	350,7	20,1	107,0	38,3	55,0	152,9	34,0	46,1	32,6	372,4	289,4
En points de PIB																	
1978	44,7	5,1	12,6	18,7	1,3	3,1	22,1	2,2	7,3	0,6	3,1	7,6	1,1	1,8	1,9	18,9	14,6
1979	45,3	5,0	12,6	19,1	1,4	3,1	22,4	2,2	7,1	0,7	3,1	7,8	1,1	1,9	2,0	19,3	14,9
1980	46,5	5,3	12,9	19,6	1,4	3,2	23,0	2,3	7,3	0,7	3,2	7,9	1,2	1,9	2,1	20,1	15,6
1981	49,3	5,5	13,3	20,9	1,9	3,3	24,4	2,4	7,4	1,2	3,5	8,3	1,2	2,0	2,1	21,3	16,6
1982	51,0	5,7	13,7	21,7	2,0	3,4	25,2	2,5	7,6	1,2	3,8	8,5	1,3	2,1	2,2	22,2	17,4
1983	51,7	5,8	13,8	22,0	2,5	3,1	25,4	2,5	7,5	1,6	3,8	8,7	1,3	2,2	2,1	22,4	17,5
1984	52,7	5,8	13,8	22,5	2,6	3,1	25,4	2,5	7,5	1,7	4,1	8,6	1,3	2,3	2,0	22,5	17,5
1985	53,4	5,9	13,8	22,8	2,8	3,2	25,7	2,5	7,4	1,8	4,3	8,8	1,4	2,3	2,1	22,6	17,6
1986	52,7	5,6	13,7	22,6	2,8	3,2	24,9	2,4	7,7	1,8	3,3	9,1	1,7	2,5	2,1	22,4	17,5
1987	51,9	5,8	13,3	22,1	2,7	3,2	24,5	2,5	7,4	1,7	3,2	9,1	1,7	2,5	2,1	22,1	17,2
1988	51,3	5,8	12,8	22,0	2,6	3,5	24,1	2,6	7,1	1,7	3,1	9,2	1,7	2,4	2,3	21,9	17,2
1989	50,4	5,6	12,5	21,8	2,7	3,5	23,3	2,4	6,9	1,8	3,0	9,1	1,6	2,4	2,4	21,8	17,1
1990	50,7	5,6	12,5	21,8	2,9	3,5	23,1	2,3	6,9	2,0	3,0	9,2	1,6	2,4	2,3	21,9	17,2
1991	51,6	5,7	12,7	22,2	3,0	3,6	23,0	2,4	6,9	2,1	3,1	9,6	1,7	2,5	2,5	22,4	17,6
1992	52,9	5,8	13,0	22,7	3,2	3,7	23,7	2,4	7,1	2,3	3,3	9,8	1,8	2,6	2,5	23,2	18,1
1993	55,2	6,3	13,5	23,9	3,5	3,5	25,0	2,7	7,3	2,5	3,5	9,8	1,8	2,6	2,3	24,2	18,8
1994	54,9	5,8	13,5	23,8	3,6	3,4	24,7	2,2	7,3	2,5	3,2	9,9	1,9	2,7	2,3	24,1	18,7
1995	55,2	5,6	13,7	23,8	3,8	3,3	24,1	1,9	7,3	2,8	3,9	10,0	1,9	2,7	2,2	24,3	18,7
1996	55,5	5,8	13,9	24,0	3,9	3,2	24,5	1,9	7,5	2,8	3,7	10,1	2,1	2,8	2,1	24,4	19,0
1997	55,0	6,0	13,8	24,1	3,7	3,0	24,4	1,9	7,4	2,8	3,6	9,9	2,3	2,8	1,9	24,4	19,0
1998	53,9	5,4	13,7	23,7	3,6	2,9	23,5	1,5	7,3	2,6	3,7	9,8	2,2	2,8	1,9	24,0	18,7
1999	53,4	5,4	13,7	23,5	3,3	3,0	23,5	1,4	7,2	2,5	3,6	9,9	2,2	2,9	2,1	23,7	18,5
2000	52,7	5,3	13,5	23,2	3,2	3,2	22,7	1,4	7,1	2,5	3,5	10,0	2,2	2,9	2,3	23,5	18,3
2001	52,6	5,2	13,5	23,2	3,2	3,1	22,4	1,3	7,0	2,5	3,6	9,9	2,2	3,0	2,2	23,8	18,5
2002	53,6	5,3	13,7	23,9	3,2	3,1	23,1	1,3	7,0	2,5	3,6	10,1	2,2	3,0	2,2	24,5	19,0

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision et de l'Analyse économique avant 1992.

(1) Total des postes de l'État, des ODAC, des APUL et des ASSO consolidés au niveau des APU.

Part des prélevements obligatoires dans le PIB

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	État						Administrations publiques locales					Administrations de la sécurité sociale				ODAC	Union Européenne	Total des administrations publiques
	Taxe sur la valeur ajoutée	TIPP	Impôt sur le revenu	Impôt sur les sociétés	Autres ⁽¹⁾	Total	Taxe professionnelle	Taxe foncière	Taxe d'habitation	Autres ⁽²⁾	Total	CSG	Cotisations sociales ⁽³⁾	Autres ⁽⁴⁾	Total			
niveau en milliards d'euros																		
2002	106,8	23,6	45,6	37,4	28,7	242,1	18,7	17,1	9,5	30,3	75,6	62,4	23,4	242,5	328,3	14,5	7,1	667,6
part dans le PIB en %, base 1980 des comptes nationaux																		
1970	8,6	1,4	3,3	2,1	3,0	18,4	0,9	0,5	0,4	1,6	3,4	0,0	0,4	12,7	13,1	0,2	0,0	35,1
1971	8,7	1,3	3,2	1,9	2,4	17,5	0,8	0,5	0,4	1,7	3,4	0,0	0,4	12,9	13,3	0,1	0,2	34,5
1972	8,8	1,3	3,3	1,9	2,2	17,5	0,8	0,5	0,4	2,0	3,6	0,0	0,4	13,0	13,4	0,1	0,2	34,9
1973	8,2	1,3	3,0	2,0	3,0	17,4	1,2	0,7	0,6	1,3	3,7	0,0	0,5	13,1	13,6	0,2	0,2	35,0
1974	8,5	1,2	3,5	2,7	1,3	17,2	0,7	0,1	0,2	2,7	3,8	0,0	0,5	13,6	14,1	0,2	0,3	35,5
1975	8,2	1,1	3,3	1,8	1,9	16,3	1,2	0,5	0,6	1,8	4,1	0,0	0,8	15,0	15,8	0,2	0,5	36,9
1976	8,8	1,0	3,8	2,1	1,8	17,5	1,1	0,7	0,5	1,7	4,1	0,0	0,9	15,5	16,4	0,1	0,6	38,7
1977	7,8	1,2	4,0	2,0	1,9	16,9	1,1	0,6	0,6	2,0	4,2	0,0	0,7	16,1	16,8	0,2	0,6	38,7
1978	8,0	1,4	3,9	1,7	1,7	16,7	1,0	0,6	0,6	2,1	4,3	0,0	0,7	16,1	16,7	0,1	0,7	38,6
1979	8,3	1,7	4,0	1,8	1,6	17,3	1,1	0,7	0,5	2,2	4,4	0,0	0,6	17,0	17,6	0,1	0,7	40,2
1980	8,4	1,5	4,1	2,0	2,0	17,9	1,1	0,7	0,5	2,3	4,6	0,0	0,5	17,8	18,4	0,1	0,6	41,7
1981	8,4	1,5	4,3	2,0	1,8	17,9	1,2	0,7	0,5	2,3	4,7	0,0	0,6	17,8	18,4	0,1	0,7	41,9
1982	8,7	1,4	4,4	2,0	1,6	18,1	1,2	0,7	0,5	2,4	4,8	0,0	0,7	18,3	19,0	0,1	0,8	42,8
1983	8,6	1,4	4,4	1,7	1,7	17,7	1,3	0,8	0,6	2,5	5,1	0,0	0,9	18,9	19,8	0,2	0,8	43,6
1984	8,4	1,5	4,4	1,6	1,7	17,7	1,4	0,9	0,6	2,7	5,6	0,0	1,0	19,2	20,2	0,3	0,8	44,6
1985	8,4	1,8	4,3	1,6	1,5	17,6	1,3	0,9	0,6	2,9	5,7	0,0	0,8	19,3	20,0	0,3	0,8	44,5
1986	8,1	1,8	4,3	1,8	1,4	17,4	1,3	1,0	0,6	2,9	5,8	0,0	0,7	18,8	19,6	0,3	1,0	44,0
1987	8,2	1,8	4,1	1,9	1,2	17,3	1,3	1,0	0,6	3,0	5,9	0,0	0,8	19,1	19,9	0,4	1,0	44,5
1988	8,2	1,9	3,7	2,0	0,9	16,7	1,3	1,0	0,6	3,0	5,9	0,0	0,8	19,0	19,7	0,2	1,2	43,8
1989	8,0	1,8	3,7	2,1	1,0	16,6	1,3	1,0	0,6	3,2	6,0	0,0	0,7	19,2	19,9	0,2	1,1	43,7
part dans le PIB en %, base 1995 des comptes nationaux																		
1990	7,8	1,8	3,7	2,2	0,9	16,3	1,4	1,0	0,5	3,3	6,1	0,0	0,8	19,3	20,1	0,3	0,9	43,7
1991	7,4	1,7	4,2	1,8	0,7	15,8	1,4	1,0	0,5	3,4	6,3	0,4	0,7	19,2	20,3	0,3	1,2	43,9
1992	7,2	1,7	4,1	1,4	2,2	16,7	1,5	0,9	0,6	2,0	5,0	0,6	0,4	18,6	19,6	0,4	0,9	42,7
1993	7,2	1,7	4,0	1,4	2,0	16,4	1,6	1,0	0,7	2,1	5,3	0,8	0,5	18,7	20,0	0,4	0,8	42,9
1994	7,3	1,9	3,7	1,5	2,1	16,5	1,5	1,0	0,7	2,1	5,4	1,2	0,7	18,4	20,3	0,4	0,8	43,4
1995	7,2	1,8	3,6	1,6	2,3	16,6	1,6	1,1	0,7	2,1	5,5	1,2	0,8	18,3	20,3	0,4	0,8	43,6
1996	7,6	1,9	3,6	1,8	2,3	17,2	1,7	1,1	0,7	2,2	5,7	1,2	0,8	18,4	20,5	0,8	0,7	44,8
1997	7,7	1,8	3,2	2,1	2,5	17,3	1,5	1,1	0,7	2,3	5,7	1,9	0,8	17,8	20,5	0,8	0,7	45,0
1998	7,5	1,8	3,3	2,2	2,4	17,2	1,5	1,1	0,7	2,3	5,7	4,0	0,9	15,7	20,5	0,8	0,6	44,8
1999	7,5	1,8	3,4	2,5	2,4	17,7	1,4	1,1	0,7	2,3	5,6	4,0	0,9	15,9	20,8	0,8	0,6	45,5
2000	7,3	1,7	3,5	2,6	1,8	16,9	1,4	1,1	0,6	2,2	5,3	4,1	1,4	15,8	21,3	0,9	0,6	45,0
2001	7,1	1,5	3,2	2,7	1,9	16,6	1,3	1,1	0,6	2,0	5,0	4,2	1,5	15,8	21,5	0,9	0,6	44,7
2002	7,0	1,6	3,0	2,5	1,9	15,9	1,2	1,1	0,6	2,0	5,0	4,1	1,5	15,9	21,6	1,0	0,5	43,9

Sources : Comptes de la nation - INSEE, bases 1980 et 1995 des comptes nationaux, Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

(1) Déduction faite des transferts fiscaux de l'Etat aux collectivités locales et à la sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.

(2) Principalement la fiscalité indirecte locale et les transferts de recettes fiscales en provenance de l'Etat.

(3) Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.

(4) Impôts propres, transferts du BAPSA et prélevements tabacs + alcools.

Dépenses et recettes des Administrations Publiques

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																							
		2002	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES																									
Consommations intermédiaires	81,2	5,3	5,5	5,7	5,8	5,8	5,9	5,6	5,8	5,8	5,6	5,6	5,7	5,8	6,3	5,8	5,6	5,8	6,0	5,4	5,4	5,3	5,2	5,3	
Rémunérations des salariés	208,8	12,9	13,3	13,7	13,8	13,8	13,8	13,7	13,3	12,8	12,5	12,5	12,7	13,0	13,5	13,5	13,7	13,9	13,8	13,7	13,7	13,5	13,5	13,7	
Autres dépenses de fonctionnement	6,7	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Intérêts	48,4	1,4	1,9	2,0	2,5	2,6	2,8	2,7	2,6	2,7	2,9	3,0	3,2	3,5	3,6	3,8	3,9	3,7	3,6	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
Prestations sociales et transferts sociaux	363,2	19,6	20,9	21,7	22,0	22,5	22,8	22,6	22,1	22,0	21,8	21,8	22,2	22,7	23,9	23,8	23,8	24,0	24,1	23,7	23,5	23,2	23,2	23,2	23,9
Subventions	19,1	2,1	2,3	2,4	2,4	2,7	2,6	2,6	2,5	2,1	2,0	1,8	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3
Autres transferts	39,9	1,4	1,6	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,8	2,1	1,9	2,1	2,1	2,3	2,5	2,8	3,0	2,4	2,5	2,5	2,7	2,5	2,5	2,5	2,6
Acquisition d'actifs non financiers	47,3	3,4	3,4	3,6	3,3	3,2	3,4	3,4	3,2	3,6	3,7	3,6	3,8	3,8	3,4	3,5	3,4	3,3	2,9	3,1	3,2	3,3	3,2	3,1	3,1
<i>dont FBCF</i>	46,4	3,2	3,3	3,4	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2	3,5	3,5	3,5	3,6	3,7	3,5	3,4	3,3	3,2	3,0	2,9	3,0	3,2	3,1	3,1	3,1
TOTAL DES DÉPENSES	814,4	46,5	49,3	51,0	51,7	52,7	53,4	52,7	51,9	51,3	50,4	50,7	51,6	52,9	55,2	54,9	55,2	55,5	55,0	53,9	53,6	52,7	52,6	53,6	
RECETTES																									
Production et subventions d'exploitation	54,0	3,2	3,2	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,2	3,1	3,3	3,3	3,4	3,3	3,3	3,6	3,7	3,6	3,6	3,5	3,5	3,5	3,5	
Impôts et transferts de recettes fiscales	414,5	22,8	23,2	23,6	23,7	24,4	24,3	24,0	24,2	23,6	23,3	23,5	23,5	23,2	23,4	24,1	24,4	25,5	26,1	28,2	28,7	28,3	28,0	27,3	
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	229,4	15,0	15,1	15,3	15,3	15,7	15,8	15,4	15,5	15,3	14,9	14,8	14,6	14,4	14,7	15,2	15,4	16,1	16,0	16,0	15,9	15,5	15,0	15,1	
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	176,1	7,6	7,8	8,0	8,1	8,4	8,3	8,3	8,3	7,9	8,0	8,2	8,5	8,3	8,2	8,5	8,5	8,9	9,5	11,7	12,2	12,2	12,5	11,6	
<i>dont impôts en capital</i>	8,9	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Cotisations sociales	278,5	19,3	19,3	20,0	20,4	20,8	20,8	20,3	20,5	20,3	20,4	20,5	20,4	20,7	20,8	20,6	20,5	20,7	20,3	18,1	18,3	18,2	18,2	18,3	
Impôts et cotisations dus non recouvrables (net)	- 4,4	- 0,3	- 0,4	- 0,7	- 0,4	- 0,6	- 0,4	- 0,4	- 0,2	- 0,3	- 0,3	- 0,5	- 0,2	- 0,4	- 0,4	- 0,4	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,2	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,3	
Autres transferts courants	12,0	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	1,0	0,9	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	0,9	0,8	0,9	0,8	
Autres recettes	12,2	0,9	1,2	1,3	1,3	1,2	1,5	1,5	1,3	1,1	1,2	1,3	1,2	1,1	1,2	1,0	0,9	0,9	1,2	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	
TOTAL DES RECETTES	766,9	46,5	47,1	48,1	49,0	49,9	50,4	49,5	49,9	48,9	48,6	48,6	49,1	48,8	49,3	49,4	49,7	51,4	51,9	51,2	51,8	51,3	51,0	50,4	
CAPACITÉ DE FINANCEMENT⁽¹⁾																									
	- 47,6	0,0	- 2,2	- 2,9	- 2,8	- 2,8	- 3,0	- 3,2	- 2,0	- 2,5	- 1,8	- 2,1	- 2,4	- 4,2	- 6,0	- 5,5	- 5,5	- 4,1	- 3,0	- 2,7	- 1,6	- 1,4	- 1,5	- 3,1	

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

(1) En 1997, la capacité de financement des administrations publiques s'entend y compris soulté France Télécom. De 1999 à 2002, elle s'entend y compris dotations en capital à Réseau Ferré de France

Dépenses et recettes de l'État

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																						
		2002	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DÉPENSES																								
Consommations intermédiaires	20,1	2,3	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,5	2,6	2,4	2,3	2,4	2,4	2,7	2,2	1,9	1,9	1,9	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3
Rémunérations des salariés	107,0	7,3	7,4	7,6	7,5	7,5	7,4	7,7	7,4	7,1	6,9	6,9	6,9	7,1	7,3	7,3	7,3	7,5	7,4	7,3	7,2	7,1	7,0	7,0
Autres dépenses de fonctionnement	0,6	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	38,3	0,7	1,2	1,2	1,6	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	1,8	2,0	2,1	2,3	2,5	2,5	2,8	2,8	2,8	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5
Prestations sociales et transferts sociaux	44,0	2,7	2,8	2,9	2,9	3,3	3,5	3,4	3,3	3,1	3,1	2,9	2,9	2,8	3,1	3,0	3,0	3,1	3,0	3,1	2,9	2,9	2,9	2,9
Subventions	9,0	1,6	1,7	1,8	1,8	2,1	2,0	2,0	1,8	1,5	1,5	1,3	1,2	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6
Autres transferts	125,1	7,5	7,9	8,4	8,2	7,5	7,7	6,8	7,1	7,2	6,8	6,9	6,7	7,1	7,7	7,9	7,4	7,6	7,8	7,6	8,1	7,6	7,6	8,2
Acquisition d'actifs non financiers	6,6	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	0,6	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,5	0,7	0,7	0,6	0,4	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4
dont FBCF	7,2	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
TOTAL DES DEPENSES	350,7	23,0	24,4	25,2	25,4	25,4	25,7	24,9	24,5	24,1	23,3	23,1	23,0	23,7	25,0	24,7	24,1	24,5	24,4	23,5	23,7	22,7	22,4	23,1
RECETTES																								
Production et subventions d'exploitation	9,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Impôts et transferts de recettes fiscales	238,5	18,8	19,0	19,3	18,9	18,9	19,0	18,6	18,4	18,0	17,8	17,5	17,2	16,7	16,4	16,4	16,5	17,0	17,0	16,9	17,4	16,7	16,4	15,7
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	153,1	12,2	12,2	12,4	12,1	12,0	12,2	11,7	11,9	11,7	11,3	11,0	10,7	10,5	10,6	10,8	11,0	11,5	11,5	11,4	11,4	10,5	10,0	10,1
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	93,1	7,0	7,2	7,4	7,1	7,2	7,3	7,3	7,2	6,9	7,0	7,2	7,1	6,7	6,4	6,3	6,2	6,3	6,2	6,2	6,7	6,8	7,0	6,1
<i>dont impôts en capital</i>	8,9	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	- 16,6	- 0,7	- 0,7	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,8	- 0,8	- 1,0	- 0,9	- 0,9	- 1,1	- 1,0	- 1,0	- 1,0	- 1,1	- 1,2	- 1,2	- 1,3	- 1,3	- 1,2	- 1,2	- 1,1	
Cotisations sociales	32,3	1,8	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	
Impôts et cotisations dus non recouvrables (net)	- 2,2	- 0,1	- 0,2	- 0,5	- 0,2	- 0,4	- 0,3	- 0,2	0,0	- 0,1	- 0,2	- 0,4	- 0,1	- 0,3	- 0,3	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,1	
Autres transferts courants	7,6	0,5	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,6	0,5	0,4	0,4	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
Autres recettes	7,1	0,3	0,5	0,6	0,7	0,5	0,7	0,8	0,7	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	
TOTAL DES RECETTES	293,3	22,3	22,6	23,0	22,6	22,5	22,8	22,6	22,5	21,8	21,4	21,0	21,2	20,4	20,2	19,9	19,9	20,8	20,8	20,5	21,1	20,2	20,0	19,3
CAPACITÉ DE FINANCEMENT																								
	- 57,5	- 0,6	- 1,7	- 2,3	- 2,7	- 2,9	- 2,9	- 2,3	- 2,0	- 2,3	- 1,9	- 2,1	- 1,9	- 3,3	- 4,9	- 4,8	- 4,1	- 3,7	- 3,6	- 3,0	- 2,6	- 2,5	- 2,3	- 3,8

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

Dépenses et recettes des Administrations de Sécurité Sociale

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																							
		2002	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES																									
Consommations intermédiaires	18,9	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Rémunérations des salariés	46,3	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8	2,9	2,7	2,7	2,7	2,7	2,8	3,0	3,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9	3,0
Autres dépenses de fonctionnement	3,9	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Intérêts	1,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prestations sociales et transferts sociaux	289,4	15,6	16,6	17,4	17,5	17,5	17,6	17,5	17,2	17,2	17,1	17,2	17,6	18,1	18,8	18,7	18,7	19,0	19,0	18,7	18,5	18,3	18,5	19,0	
Subventions	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts	9,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Acquisition d'actifs non financiers	3,9	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
<i>dont FBCF</i>	3,9	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
TOTAL DES DÉPENSES	372,4	20,1	21,3	22,2	22,4	22,5	22,6	22,4	22,1	21,9	21,8	21,9	22,4	23,2	24,2	24,1	24,3	24,4	24,4	24,0	23,7	23,5	23,8	24,5	
RECETTES																									
Production et subventions d'exploitation	13,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Impôts et transferts de recettes fiscales	85,8	0,4	0,5	0,5	0,8	0,9	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	1,0	1,0	1,3	1,9	2,0	2,0	2,7	4,8	4,9	5,5	5,7	5,6	
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	17,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,9	1,1	1,1
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	64,3	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,6	0,9	1,3	1,3	1,4	2,0	4,1	4,2	4,3	4,3	4,2	
<i>dont impôts en capital</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	4,6	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Cotisations sociales	245,5	17,4	17,4	18,0	18,5	18,8	18,8	18,3	18,5	18,4	18,6	18,6	18,6	18,8	18,8	18,6	18,5	18,6	18,0	15,9	16,1	16,0	16,0	16,1	
Impôts et cotisations dus non recouvrables (net)	- 2,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,1	
Autres transferts courants	22,8	2,5	2,7	3,1	3,1	2,6	2,6	2,2	2,3	2,3	2,1	1,9	1,9	2,1	2,2	2,2	2,2	2,4	2,4	2,3	2,1	1,7	1,5	1,5	
Autres recettes	2,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	
TOTAL DES RECETTES	368,0	21,2	21,5	22,5	23,3	23,2	23,1	22,1	22,4	22,1	22,1	22,1	22,3	22,7	23,3	23,6	23,6	23,9	23,9	24,0	24,0	24,1	24,2		
CAPACITÉ DE FINANCEMENT																									
	- 4,4	1,1	0,3	0,4	0,9	0,7	0,5	- 0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	- 0,2	- 0,4	- 0,9	- 0,5	- 0,7	- 0,4	- 0,4	- 0,1	0,3	0,5	0,3	- 0,3	

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

Dépenses et recettes des Organismes divers d'Administration Centrale

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																							
		2002	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES																									
Consommations intermédiaires	8,2	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
Rémunérations des salariés	9,4	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	
Autres dépenses de fonctionnement	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
Intérêts	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2	
Prestations sociales et transferts sociaux	17,4	0,2	0,3	0,4	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	1,2	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	
Subventions	2,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	
Autres transferts	10,6	0,8	0,89	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,5	1,1	0,5	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	
Acquisition d'actifs non financiers	2,9	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
<i>dont FBCF</i>	2,79	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
TOTAL DES DEPENSES	55,0	3,2	3,5	3,8	3,8	4,1	4,3	3,3	3,2	3,1	3,0	3,0	3,1	3,3	3,5	3,2	3,9	3,7	3,6	3,7	3,6	3,5	3,6		
RECETTES																									
Production et subventions d'exploitation	6,2	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	
Impôts et transferts de recettes fiscales	14,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	6,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	7,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	
<i>dont impôts en capital</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Cotisations sociales	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Impôts et cotisations dus non recouvrables (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres transferts courants	32,8	2,6	2,7	2,9	2,8	2,9	3,2	2,5	2,6	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	2,5	2,2	2,3	2,3	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	
Autres recettes	12,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	1,0	0,5	0,5	0,5	0,6	0,8	
TOTAL DES RECETTES	66,0	3,5	3,6	3,9	3,8	4,0	4,3	3,3	3,4	3,1	3,1	3,1	3,2	3,3	3,5	3,2	3,4	3,7	4,3	3,8	3,8	4,0	4,3		
CAPACITÉ DE FINANCEMENT⁽¹⁾																									
	11,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	- 0,5	0,0	0,7	0,1	0,3	0,3	0,4	0,7

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

Dépenses et recettes des Administrations Publiques Locales

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																						
		2002	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DÉPENSES																								
Consommations intermédiaires	34,0	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9	2,1	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Rémunérations des salariés	46,1	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3	2,3	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8	2,8	2,9	2,9	3,0	3,0
Autres dépenses de fonctionnement	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Intérêts	5,7	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Prestations sociales et transferts sociaux	12,3	1,1	1,1	1,1	1,2	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,8
Subventions	7,9	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
Autres transferts	11,8	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8
Acquisition d'actifs non financiers	34,0	2,1	2,2	2,3	2,1	2,0	2,1	2,1	2,1	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3	2,1	2,0	2,0	2,2	2,4	2,3	2,2
<i>dont FBCF</i>	32,6	2,1	2,1	2,2	2,1	2,0	2,1	2,1	2,1	2,3	2,4	2,3	2,5	2,5	2,3	2,3	2,2	2,1	1,9	2,1	2,3	2,2	2,1	2,1
TOTAL DES DÉPENSES	152,9	7,9	8,3	8,5	8,7	8,6	8,8	9,1	9,1	9,2	9,1	9,2	9,6	9,8	9,8	9,9	10,0	10,1	9,9	9,8	9,9	10,0	9,9	10,1
RECETTES																								
Production et subventions d'exploitation	24,1	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6
Impôts et transferts de recettes fiscales	75,6	3,3	3,4	3,5	3,7	4,2	4,3	4,4	4,6	4,6	4,6	4,8	5,0	5,0	5,3	5,4	5,5	5,7	5,7	5,7	5,6	5,3	5,0	5,0
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	52,7	2,4	2,5	2,6	2,7	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6	3,8	3,7	3,8	3,7	3,6	3,5	3,5
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	10,8	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7
<i>dont impôts en capital</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	12,0	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8
Cotisations sociales	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts et cotisations dus non recouvrables (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts courants	45,8	2,8	2,8	2,9	3,0	2,6	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,7	2,8	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	2,1	2,3	2,6	2,7	3,0	3,0
Autres recettes	10,4	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
TOTAL DES RECETTES	156,2	7,1	7,3	7,5	7,8	7,9	8,2	8,6	8,7	8,7	8,7	9,0	9,2	9,3	9,6	9,7	9,8	10,2	10,1	10,1	10,2	10,2	10,1	10,3
CAPACITÉ DE FINANCEMENT																								
	3,3	- 0,8	- 0,9	- 1,1	- 0,9	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,4	- 0,5	- 0,4	- 0,3	- 0,4	- 0,5	- 0,2	- 0,2	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2	

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

Tableau VII.10

Structure de la dette publique au sens du traité de Maastricht⁽¹⁾

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques	
	en milliards d'euros	en points de PIB
2002	896,6	
1977	20,7	
1978	21,3	
1979	21,1	
1980	20,7	
1981	21,8	
1982	25,2	
1983	26,6	
1984	29,0	
1985	30,6	
1986	31,1	
1987	33,3	
1988	33,2	
1989	34,0	
1990	35,1	
1991	35,8	
1992	39,6	
1993	45,3	
1994	48,4	
1995	54,6	
1996	57,1	
1997	59,3	
1998	59,5	
1999	58,5	
2000	57,2	
2001	56,8	
2002	59,0	

Années	Administrations publiques	Sous-secteurs			
		État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale
2002	896,6	732,8	44,9	104,1	14,9
en points de PIB, en %					
1995	54,6	40,2	2,8	8,9	2,8
1996	57,1	42,5	4,2	8,8	1,6
1997	59,3	44,2	4,6	8,5	2,0
1998	59,5	46,0	4,3	8,2	1,1
1999	58,5	45,9	3,8	7,8	0,9
2000	57,2	45,2	3,6	7,4	0,9
2001	56,8	45,4	3,3	7,2	0,9
2002	59,0	48,2	3,0	6,9	1,0

Source : INSEE, bases 1980 et 1995 des Comptes nationaux ; Banque de France ; calculs Direction de la Prévision et de l'Analyse économique avant 1995.

(1) La dette au sens de Maastricht est la dette de l'ensemble des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. Il s'agit d'une dette brute. Elle diffère de la dette au sens de la comptabilité nationale à trois niveaux : il s'agit d'une dette consolidée, exprimée en valeur nominale et elle exclut certaines formes d'endettement (crédits commerciaux, décalages comptables).

Tableau VII.11

Lois de finances initiales (LFI) et exécution budgétaire (hors FMI)

(en milliards d'euros et en points de PIB) (1)

Années	LFI	Exécution budgétaire									Soldes CST
		Solde général hors FMI hors FSC	Solde général hors FMI hors FSC	Solde général hors FMI	Solde du budget général	Dépenses du budget général	Recettes du budget général	dont			
		Recettes fiscales nettes	Prélèvements sur recettes	Recettes non fiscales	Fonds de concours						
Niveau en milliards d'euros											
2002	- 30,4	- 49,3	- 48,7	- 48,7	280,1	230,1	240,2	- 49,6	35,4	4,0	- 0,7
Part dans le PIB, en %											
1970	0,0	0,1	0,1	0,4	19,8	20,2	19,2	- 1,2	1,8	0,4	- 0,3
1971	0,0	- 0,2	- 0,2	0,0	19,1	19,1	18,5	- 1,4	1,5	0,5	- 0,2
1972	0,0	0,0	0,2	0,4	18,6	19,0	18,7	- 1,5	1,3	0,5	- 0,2
1973	0,0	0,2	0,4	0,5	18,3	18,7	18,3	- 1,5	1,4	0,5	0,0
1974	0,0	0,4	0,4	1,4	18,2	19,7	19,3	- 1,6	1,5	0,5	- 1,0
1975	0,0	- 2,6	- 2,6	- 2,5	20,2	17,7	17,9	- 2,2	1,5	0,6	- 0,1
1976	0,0	- 1,2	- 1,0	- 1,3	19,7	18,4	18,7	- 2,3	1,3	0,6	0,2
1977	0,0	- 1,0	- 1,0	- 1,1	19,5	18,4	18,4	- 2,0	1,3	0,6	0,1
1978	- 0,4	- 1,5	- 1,7	- 1,5	19,0	17,5	17,7	- 2,0	1,3	0,5	- 0,2
1979	- 0,6	- 1,5	- 1,5	- 1,1	19,2	18,1	18,3	- 1,9	1,0	0,7	- 0,4
1980	- 1,1	- 1,0	- 0,8	- 1,2	19,8	18,6	18,9	- 2,0	1,0	0,7	0,4
1981	- 0,9	- 2,4	- 1,9	- 2,3	21,3	19,0	19,1	- 2,0	1,2	0,7	0,3
1982	- 2,5	- 2,6	- 2,4	- 2,3	21,9	19,5	19,5	- 2,1	1,4	0,7	- 0,1
1983	- 2,8	- 3,1	- 3,3	- 3,3	22,2	18,9	19,2	- 2,4	1,4	0,7	- 0,1
1984	- 2,8	- 3,3	- 3,5	- 3,3	22,1	18,8	19,0	- 2,4	1,5	0,8	- 0,2
1985	- 2,9	- 3,2	- 3,3	- 3,2	22,0	18,8	19,1	- 2,5	1,4	0,8	- 0,1
1986	- 2,8	- 2,7	- 2,9	- 2,9	21,6	18,7	19,0	- 2,6	1,4	0,9	0,1
1987	- 2,4	- 2,2	- 2,5	- 2,1	20,7	18,7	19,3	- 2,8	1,4	0,9	- 0,5
1988	- 2,0	- 2,0	- 1,7	- 1,8	19,8	18,0	18,9	- 3,0	1,5	0,7	0,1
1989	- 1,6	- 1,6	- 1,6	- 1,4	19,4	18,0	18,6	- 3,0	1,7	0,6	- 0,3
1990	- 1,4	- 1,4	- 1,5	- 1,5	19,4	17,9	18,2	- 2,8	1,9	0,7	0,0
1991	- 1,2	- 1,9	- 1,9	- 1,6	19,4	17,8	17,8	- 3,1	2,3	0,8	- 0,3
1992	- 1,3	- 3,2	- 3,1	- 2,9	20,0	17,1	17,1	- 3,1	2,3	0,8	- 0,2
1993	- 2,3	- 4,4	- 4,4	- 4,1	20,8	16,7	16,7	- 3,2	2,4	0,8	- 0,3
1994	- 4,0	- 4,0	- 4,0	- 3,7	20,7	17,0	16,7	- 3,2	2,7	0,8	- 0,3
1995	- 3,5	- 4,2	- 4,2	- 3,9	20,6	16,7	16,8	- 3,0	2,1	0,8	- 0,2
1996	- 3,6	- 3,7	- 3,7	- 3,7	20,7	16,9	17,1	- 3,1	2,0	0,9	0,0
1997	- 3,5	- 3,3	- 3,3	- 3,3	20,2	16,9	17,3	- 3,1	1,9	0,8	0,0
1998	- 3,0	- 2,9	- 2,9	- 2,9	19,5	16,6	17,0	- 3,0	1,9	0,8	0,1
1999	- 2,7	- 2,3	- 2,3	- 2,4	19,4	17,0	17,6	- 3,0	1,9	0,5	0,1
2000	- 2,3	- 2,1	- 2,1	- 2,1	18,5	16,4	16,9	- 3,1	2,2	0,4	0,0
2001	- 1,9	- 2,2	- 2,2	- 2,2	18,4	16,0	16,7	- 3,2	2,3	0,3	0,0
2002	- 2,0	- 3,2	- 3,2	- 3,2	18,4	15,1	15,8	- 3,3	2,3	0,3	0,0

Source : Direction du Budget.

(1) Le déflateur du PIB est en base 1995 des Comptes nationaux à partir de 1978, en base 1980 avant.

VIII. Protection sociale

VIII.1 Répartition des prestations par risque - Champ de la protection sociale

VIII.2 Répartition des prestations par risque - Champ des administrations de sécurité sociale

VIII.3 Composition des dépenses relatives à la santé - Champ de la protection sociale

VIII.4 Composition des dépenses relatives à la santé - Champ des administrations de sécurité sociale

VIII.5 Barèmes des principaux minima sociaux pour une personne seule

VIII.6 Effectifs d'allocataires des principaux minima sociaux

Définitions

Entrent dans le champ de la **protection sociale** toutes les prestations en espèces reçues par les ménages, quel que soit le gestionnaire : régime général, fonction publique, employeur, association...

Dans l'approche « **administrations de la sécurité sociale** », on ne considère que les fonds gérés par les administrations de sécurité sociale. Ainsi, en particulier le régime des fonctionnaires n'en fait pas partie, de sorte que, par exemple, les prestations retraites versées aux anciens salariés de la fonction publique n'y figurent pas. Autre exemple, les suppléments familiaux directement accordés par les employeurs n'en font pas non plus partie.

Dans certains tableaux, les données émanent de la **DREES** : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

Tableau VIII.1

Répartition des prestations sociales par risque Champ de la protection sociale

(en points de PIB)

Années	Santé (1)	Vieillesse	Famille (yc logement)	Emploi	Divers (2)	Total des prestations
Base 1995 des comptes nationaux						
1981	6,1	10,7	3,2	1,6	0,1	21,6
1982	6,2	11,2	3,4	1,7	0,1	22,6
1983	6,2	11,7	3,4	1,5	0,1	22,9
1984	6,4	11,9	3,7	1,6	0,1	23,7
1985	6,5	12,1	3,3	1,6	0,1	23,5
1986	6,5	11,9	3,2	1,7	0,1	23,4
1987	6,4	11,8	3,2	1,7	0,1	23,1
1988	6,4	11,6	3,1	1,7	0,1	22,9
1989	6,4	11,4	3,0	1,6	0,2	22,6
1990	6,4	11,3	3,5	2,3	0,2	23,9
1991	6,5	11,6	3,6	2,4	0,2	24,3
1992	6,7	11,9	3,6	2,5	0,3	25,0
1993	6,9	12,4	3,8	2,7	0,3	26,1
1994	6,8	12,5	3,8	2,4	0,3	25,9
1995	6,8	12,6	3,9	2,3	0,4	26,0
1996	7,0	12,8	3,9	2,3	0,4	26,4
1997	6,9	12,8	3,9	2,3	0,4	26,3
1998	6,9	12,7	3,8	2,2	0,4	26,0
1999	6,8	12,7	3,8	2,1	0,4	25,7
2000	6,9	12,5	3,7	2,0	0,4	25,5
2001	7,1	12,5	3,7	2,0	0,4	25,8
2002	7,3	12,7	3,7	2,2	0,4	26,2

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

Tableau VIII.2

Répartition des prestations sociales par risque Champ des administrations de sécurité sociale (3)

(en points de PIB)

Années	Santé (1)	Vieillesse	Famille (yc logement)	Emploi	Divers (2)	Total des prestations
Base 1995 des comptes nationaux						
1981	4,8	7,7	2,6	1,2	0,0	16,3
1982	5,0	8,1	2,7	1,3	0,0	17,1
1983	4,9	8,6	2,6	1,1	0,0	17,2
1984	5,0	8,5	2,7	1,1	0,0	17,3
1985	5,1	8,6	2,4	1,0	0,0	17,1
1986	5,2	8,5	2,4	1,0	0,0	17,0
1987	5,0	8,5	2,3	1,0	0,0	16,8
1988	5,0	8,5	2,2	1,1	0,0	16,8
1989	5,0	8,4	2,1	1,0	0,0	16,6
1990	5,0	8,7	2,2	1,3	0,0	17,2
1991	5,1	9,0	2,2	1,4	0,0	17,7
1992	5,3	9,3	2,2	1,5	0,0	18,2
1993	5,4	9,7	2,2	1,6	0,0	18,9
1994	5,3	9,8	2,2	1,5	0,0	18,7
1995	5,3	9,9	2,2	1,3	0,0	18,8
1996	5,4	10,0	2,2	1,5	0,0	19,1
1997	5,3	10,0	2,3	1,5	0,0	19,1
1998	5,3	9,9	2,2	1,4	0,0	18,8
1999	5,2	9,9	2,1	1,4	0,0	18,6
2000	5,4	9,7	2,1	1,3	0,0	18,5
2001	5,5	9,8	2,1	1,3	0,0	18,8
2002	5,7	9,8	2,1	1,5	0,0	19,1

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

(1) Ne comprend pas la dotation globale hospitalière, considérée comme une prestation de services sociaux et non comme une prestation sociale.

(2) Pour l'essentiel, Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

(3) Les administrations de sécurité sociale font partie du champ de la protection sociale, à côté des régimes directs et des régimes d'employeurs.

Tableau VIII.3

Composition des dépenses relatives à la santé Champ de la protection sociale

(en millions d'euros et %)

Années	Soins de santé hors pharmacie et hors DGH	Pharmacie	Indemnités journalières	Dotation globale hospitalière (DGH)	Autres prestations (1)	Total des prestations santé
Niveau en millions d'euros						
2002	50 699	22 170	13 331	44 926	8 193	139 319
Taux de croissance en %						
1991	6,2	7,0	7,3	5,1	5,2	6,0
1992	7,1	5,9	6,0	7,3	5,6	6,8
1993	4,4	6,6	1,6	6,6	6,1	5,2
1994	2,8	2,0	0,0	4,3	8,4	3,2
1995	2,4	5,1	4,2	5,6	2,5	4,1
1996	4,0	6,5	4,2	2,2	8,0	3,9
1997	2,2	2,6	- 0,6	1,2	1,6	1,6
1998	2,8	7,5	4,6	4,0	6,2	4,2
1999	1,1	5,8	5,0	2,4	0,6	2,5
2000	6,3	10,0	5,5	3,5	14,1	6,3
2001	4,9	8,6	7,3	4,2	9,2	5,7
2002	8,0	6,3	8,9	5,6	1,0	6,6

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

Tableau VIII.4

Composition des dépenses relatives à la santé Champ des administrations de sécurité sociale (2)

(en millions d'euros et %)

Années	Soins de santé hors pharmacie et hors DGH	Pharmacie	Indemnités journalières	Dotation globale hospitalière (DGH)	Autres prestations (1)	Total des prestations santé
Niveau en millions d'euros						
2002	41 285	18 165	9 743	44 852	4 761	118 805
Taux de croissance en %						
1991	6,1	7,8	9,0	5,2	6,6	6,2
1992	7,6	6,8	5,5	7,3	0,7	6,9
1993	3,6	6,8	0,0	6,6	9,0	5,1
1994	2,0	0,2	- 0,5	4,3	9,4	2,8
1995	2,1	4,6	3,3	5,7	2,2	3,9
1996	3,2	7,1	2,7	2,2	9,9	3,5
1997	2,1	2,4	0,5	1,2	1,8	1,7
1998	1,9	7,5	4,3	2,2	6,2	3,1
1999	0,8	6,1	5,2	4,2	0,2	3,2
2000	7,5	11,0	8,8	3,5	5,1	6,4
2001	5,2	8,6	7,3	4,2	6,7	5,5
2002	8,0	6,8	11,3	5,6	1,0	6,8

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

(1) Action sociale et hébergement des handicapés (médico-social).

(2) Les administrations de sécurité sociale font partie du champ de la protection sociale, à côté des régimes directs et des régimes d'employeurs.

Tableau VIII.5

Barèmes des principaux minima sociaux pour une personne seule

(euros et en %)

Années	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Allocation adulte handicapé (AAH)	Minimum vieillesse
Barème mensuel moyen en euros				
2002	406	401	569	569
Taux de croissance en %				
1981	-	-	21,2	21,2
1982	-	-	32,9	32,9
1983	-	-	10,4	10,4
1984	-	-	5,2	5,2
1985	-	14,2	5,8	5,8
1986	-	40,0	3,2	3,2
1987	-	0,0	2,6	2,6
1988	-	0,3	3,7	3,7
1989	-	2,7	2,7	2,7
1990	3,9	2,6	3,4	3,3
1991	3,0	2,1	2,8	2,9
1992	2,3	2,3	2,3	2,3
1993	2,3	2,4	2,4	2,4
1994	1,9	0,7	1,9	2,0
1995	1,3	0,9	2,4	2,4
1996	2,0	0,0	3,7	3,7
1997	1,3	0,8	1,3	1,3
1998	1,1	6,7	1,1	1,1
1999	2,8	3,3	1,9	1,9
2000	2,1	2,1	1,2	1,2
2001	2,2	2,2	2,2	2,2
2002	2,2	0,8	2,2	2,2

Source : DREES, Revenus sociaux ; retraitement Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

Tableau VIII.6

Effectifs d'allocataires des principaux minima sociaux

(en milliers de personnes et en %)

Années	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Allocation adulte handicapé (AAH)	Minimum vieillesse
Niveau en milliers de personnes				
2002	951	374	728	645
Taux de croissance en %				
1981	-	-	12,4	- 2,7
1982	-	-	6,0	- 0,5
1983	-	-	6,6	- 2,7
1984	-	-	1,5	- 3,0
1985	-	99,7	- 0,4	- 4,1
1986	-	38,0	0,4	- 3,7
1987	-	29,0	2,6	- 4,1
1988	-	11,0	4,2	- 3,8
1989	-	5,7	2,9	- 5,0
1990	25,8	5,8	2,8	- 5,1
1991	15,7	4,3	2,7	- 4,4
1992	17,7	- 2,4	3,0	- 5,5
1993	21,1	15,6	2,6	- 0,9
1994	15,3	14,8	2,7	- 8,7
1995	4,7	7,0	2,8	- 5,9
1996	7,4	5,6	2,6	- 5,2
1997	5,9	- 6,4	3,0	- 6,5
1998	3,8	0,4	3,1	- 5,6
1999	2,5	- 2,5	3,8	- 4,3
2000	- 5,2	- 9,5	2,6	- 3,8
2001	- 2,8	- 7,9	3,2	- 4,3
2002	1,3	- 4,5	2,5	- 3,7

Source : DREES, Revenus sociaux ; retraitement Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

IX. Situation des entreprises

IX.1 Situation des sociétés non financières

IX.2 Ratios caractéristiques des sociétés non financières

Définitions

EI : Entreprises Individuelles.

SNF : Sociétés Non Financières.

Tableau IX.1

Situation des sociétés non financières

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Compte d'exploitation				Compte de revenu				Compte de capital			
	Valeur ajoutée	Rémunération des salariés	Impôts nets de subventions	Excédent brut d'exploitation	Revenus nets de la propriété	Impôts sur le revenu	Autres (1)	Épargne	Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Autres (2)	Capacité de financement
Niveau en milliards d'euros												
2002	795,9	511,9	29,3	254,7	- 97,3	27,7	- 2,8	127,0	151,4	- 4,3	7,4	- 12,8
En points de PIB												
1978	50,0	35,4	1,2	13,4	- 4,9	1,4	- 0,4	6,8	10,1	0,6	0,5	- 3,4
1979	49,9	35,4	1,1	13,4	- 4,9	1,5	- 0,4	6,5	10,0	1,0	0,5	- 3,9
1980	50,0	36,1	1,1	12,9	- 5,2	1,6	- 0,4	5,8	10,7	0,9	0,4	- 5,4
1981	50,3	36,4	1,2	12,7	- 5,8	1,6	- 0,4	4,9	10,4	- 0,2	0,4	- 4,9
1982	49,8	36,1	1,2	12,5	- 5,6	1,4	- 0,4	5,0	10,3	0,3	0,5	- 5,0
1983	49,8	35,8	1,1	12,9	- 5,8	1,3	- 0,4	5,4	9,7	- 0,1	0,5	- 3,7
1984	49,8	35,1	1,1	13,6	- 5,8	1,3	- 0,4	6,1	9,2	0,0	0,6	- 2,6
1985	50,0	34,7	1,1	14,2	- 6,0	1,4	- 0,3	6,5	9,3	- 0,2	0,3	- 2,4
1986	50,7	33,8	1,1	15,8	- 5,5	1,6	- 0,3	8,4	9,5	0,1	0,5	- 0,7
1987	51,2	33,7	1,2	16,3	- 5,4	1,7	- 0,3	8,8	9,9	0,1	0,3	- 0,9
1988	51,8	33,3	1,2	17,2	- 5,1	1,8	- 0,3	10,0	10,4	0,4	0,2	- 0,6
1989	51,8	33,2	1,3	17,3	- 5,6	1,9	- 0,2	9,6	10,8	0,5	0,2	- 1,6
1990	52,3	33,8	1,4	17,0	- 5,8	1,8	- 0,2	9,2	11,2	0,6	0,3	- 2,2
1991	52,4	34,0	1,4	17,0	- 5,9	1,6	- 0,3	9,3	10,9	0,3	0,3	- 1,7
1992	52,4	33,9	1,6	17,0	- 5,9	1,1	- 0,2	9,7	10,7	- 0,1	0,6	- 0,2
1993	51,8	33,4	1,6	16,7	- 6,1	1,1	- 0,3	9,2	9,6	- 1,0	0,7	1,3
1994	51,2	32,8	1,7	16,6	- 6,0	1,2	- 0,2	9,2	9,4	- 0,2	0,6	0,5
1995	51,3	32,6	1,9	16,8	- 6,4	1,5	- 0,3	8,7	9,3	0,3	0,4	- 0,5
1996	50,6	32,6	1,9	16,1	- 5,9	1,5	- 0,2	8,6	9,2	- 0,3	0,6	0,3
1997	51,0	32,5	2,1	16,4	- 5,8	1,6	- 0,3	8,6	8,9	0,0	0,1	- 0,1
1998	51,7	32,4	2,1	17,3	- 5,9	1,7	- 0,3	9,4	9,3	0,5	0,7	0,3
1999	51,8	32,7	2,0	17,0	- 5,5	2,1	- 0,3	9,2	9,8	0,3	0,8	- 0,1
2000	52,2	33,1	2,0	17,1	- 6,2	2,0	- 0,3	8,6	10,5	0,8	0,5	- 2,2
2001	52,7	33,6	1,9	17,2	- 6,0	2,3	- 0,3	8,6	10,5	0,2	0,5	- 1,6
2002	52,3	33,7	1,9	16,7	- 6,4	1,8	- 0,2	8,4	10,0	- 0,3	0,5	- 0,8

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Solde net des autres opérations du compte de revenu : cotisations sociales (D61), prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D62), transferts courants divers (D7).

(2) Solde net des autres opérations du compte de capital : transferts en capital (D9) et des actifs corporels et incorporels non productifs (NPA).

Tableau IX.2

Ratios caractéristiques des sociétés non financières

Années	SNF- EI		Sociétés non financières				Entreprises individuelles	
	Taux de marge (1)	Taux d'investissement (2)	Taux de marge (3)	Taux d'épargne (4)	Taux d'investissement (2)	taux d'autofinancement (5)	Part dans la valeur ajoutée des SNF- EI	Part dans l'EBE des SNF- EI
1978	39,2	17,5	26,9	13,6	20,3	67,2	25,4	48,8
1979	38,7	17,6	26,8	13,1	20,1	65,0	24,9	48,0
1980	37,8	18,6	25,8	11,5	21,3	54,1	24,7	48,6
1981	36,9	18,2	25,3	9,8	20,6	47,5	23,5	47,6
1982	36,9	18,1	25,0	10,1	20,6	48,8	23,7	48,2
1983	37,3	17,1	25,9	10,8	19,4	55,5	23,2	46,7
1984	37,8	16,5	27,3	12,2	18,5	65,9	22,4	44,1
1985	38,5	16,7	28,4	12,9	18,7	69,2	21,9	42,3
1986	40,6	16,9	31,1	16,6	18,8	88,6	21,3	39,6
1987	40,6	17,6	31,8	17,3	19,3	89,3	20,3	37,7
1988	41,4	18,4	33,2	19,3	20,1	95,8	19,7	35,6
1989	41,9	19,0	33,4	18,5	20,9	88,5	20,0	36,2
1990	41,0	19,3	32,6	17,6	21,3	82,6	19,6	36,2
1991	40,6	18,7	32,4	17,7	20,7	85,1	18,9	35,1
1992	40,3	18,4	32,4	18,6	20,4	91,1	18,2	34,3
1993	40,1	17,0	32,3	17,8	18,6	95,9	17,5	33,5
1994	40,4	17,0	32,5	18,0	18,5	97,5	17,3	33,4
1995	40,5	16,8	32,7	16,9	18,2	93,0	17,1	33,0
1996	39,9	16,6	31,9	17,0	18,2	93,3	17,0	33,7
1997	39,9	16,1	32,2	16,9	17,4	97,4	16,1	32,4
1998	40,7	16,7	33,4	18,1	18,0	100,5	15,7	30,8
1999	40,0	17,5	32,9	17,8	18,9	93,9	15,3	30,3
2000	39,9	18,4	32,7	16,5	20,1	82,0	15,1	30,4
2001	39,9	18,3	32,6	16,4	20,0	82,0	15,0	30,6
2002	39,5	17,4	32,0	16,0	19,0	83,9	15,5	31,2

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Excédent brut d'exploitation et Revenu mixte/Valeur ajoutée brute.

(2) Formation brute de capital fixe/Valeur ajoutée brute.

(3) Excédent brut d'exploitation/Valeur ajoutée brute.

(4) Epargne brute/Valeur ajoutée brute.

(5) Epargne brute/Formation brute de capital fixe.

X. Situation des ménages

- X.1 Contributions à la croissance du revenu disponible brut des ménages en pouvoir d'achat**
- X.2 Consommation et taux d'épargne des ménages**
- X.3 Actifs financiers nets des ménages - Créances**
- X.4 Actifs financiers nets des ménages - Dettes et solde**

Tableau X.1

Contributions à la croissance du revenu disponible brut des ménages* en pouvoir d'achat (1)

(Contributions à la croissance du RDB en points)

Années	Revenus d'activité dont :			+ Transferts et autres postes nets dont :					Intérêts, dividendes et divers nets	Revenu disponible brut		
	Totaux	Salaires bruts	EBE et revenu mixte	Totaux	Prestations sociales	Impôts et cotisations		Intérêts, dividendes et divers nets				
						Totaux	dont :					
							Cotisations sociales					
1979	1,3	1,2	0,1	- 0,5	0,9	- 1,8	- 1,3	- 0,5	0,4	0,7		
1980	0,9	1,2	- 0,3	- 0,2	0,6	- 1,1	- 0,6	- 0,5	0,2	0,7		
1981	- 0,2	0,4	- 0,6	2,4	1,3	0,0	0,1	- 0,1	1,2	2,2		
1982	2,0	1,3	0,7	0,0	1,7	- 1,2	- 0,7	- 0,5	- 0,5	2,0		
1983	- 0,2	- 0,3	0,1	- 0,2	0,6	- 1,1	- 0,5	- 0,5	0,3	- 0,4		
1984	- 0,8	- 0,6	- 0,3	- 0,4	0,5	- 1,0	- 0,7	- 0,4	0,1	- 1,2		
1985	- 0,1	- 0,2	0,1	0,8	0,8	0,0	- 0,2	0,2	0,0	0,7		
1986	2,7	1,5	1,2	0,1	1,2	- 0,6	- 0,5	- 0,1	- 0,5	2,8		
1987	1,0	0,5	0,4	0,0	0,2	- 0,7	- 0,7	- 0,1	0,5	1,0		
1988	2,5	1,7	0,8	0,6	1,1	- 0,3	- 0,7	0,3	- 0,2	3,1		
1989	3,2	1,6	1,6	0,4	0,6	- 1,2	- 0,9	- 0,3	0,9	3,5		
1990	3,0	2,4	0,6	0,4	1,0	- 1,3	- 0,4	- 0,8	0,6	3,3		
1991	0,7	0,8	- 0,1	1,1	0,8	- 0,7	- 0,1	- 0,6	0,9	1,8		
1992	0,7	0,4	0,3	1,0	1,1	- 0,7	- 0,2	- 0,4	0,7	1,7		
1993	- 0,9	- 0,5	- 0,4	1,3	1,0	- 0,2	- 0,1	- 0,1	0,4	0,4		
1994	0,2	- 0,1	0,2	0,1	0,3	- 0,4	- 0,1	- 0,3	0,2	0,3		
1995	1,0	0,9	0,1	1,7	0,6	- 0,2	- 0,2	0,0	1,3	2,7		
1996	0,5	0,5	0,0	- 0,4	0,7	- 1,1	- 0,5	- 0,6	0,0	0,0		
1997	0,7	0,9	- 0,1	0,8	0,4	- 0,3	0,4	- 0,7	0,7	1,5		
1998	2,4	1,8	0,6	0,4	0,6	- 1,2	2,7	- 3,9	1,0	2,8		
1999	2,7	2,4	0,3	0,1	0,7	- 1,1	- 0,4	- 0,7	0,6	2,8		
2000	3,0	2,3	0,7	0,1	0,4	- 0,9	- 0,4	- 0,5	0,6	3,1		
2001	2,8	2,2	0,6	0,3	0,7	- 0,4	- 0,3	- 0,1	0,1	3,2		
2002	1,4	0,9	0,5	0,5	0,9	0,1	- 0,2	0,3	- 0,6	1,9		

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Lecture : En 2002, le revenu disponible brut des ménages a crû de 1,9 %. Sur ces 1,9 %, 1,4 sont imputables à la croissance des revenus d'activité, le reste à l'évolution des transferts. Sur les 1,4 % imputables à la croissance des revenus d'activité, 0,9 le sont à la croissance des salaires bruts, 0,5 à la croissance de l'EBE et du revenu mixte.

* y compris les Entreprises individuelles.

(1) Calculé en utilisant le déflateur des dépenses de consommation finale des ménages.

Tableau X.2

Consommation et taux d'épargne des ménages

(en %)

Années	En taux de croissance		Taux d'épargne (2)	Taux d'épargne financière (3)
	Pouvoir d'achat du RDB des ménages	Dépenses de consommation finale des ménages (en volume) (1)		
1978	-	-	19,2	5,6
1979	0,7	3,1	17,3	3,5
1980	0,7	0,8	17,2	3,2
1981	2,2	1,5	17,8	5,3
1982	2,0	2,8	17,1	5,5
1983	- 0,4	0,5	16,4	5,2
1984	- 1,2	0,5	14,9	4,1
1985	0,7	1,6	14,1	3,9
1986	2,8	3,6	13,4	2,9
1987	1,0	2,9	11,7	0,6
1988	3,1	2,7	12,0	1,1
1989	3,5	3,0	12,5	1,1
1990	3,3	2,6	13,1	2,4
1991	1,8	0,7	14,0	4,2
1992	1,7	0,9	14,7	5,6
1993	0,4	- 0,6	15,6	7,0
1994	0,3	1,2	14,8	5,7
1995	2,7	1,2	16,0	7,3
1996	0,0	1,3	15,0	6,2
1997	1,5	0,1	16,1	7,7
1998	2,8	3,4	15,6	6,9
1999	2,8	3,2	15,3	6,7
2000	3,1	2,7	15,7	7,3
2001	3,2	2,6	16,2	7,2
2002	1,9	1,2	16,7	7,9

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995.

(2) Taux d'épargne : Epargne brute/Revenu disponible brut.

(3) Taux d'épargne financière : Capacité de financement/Revenu disponible brut.

Tableau X.3

Actifs financiers nets des ménages - Crédances

(en % du revenu disponible brut des ménages)

Années	Liquidités	Crédances							Total des créances
		Titres monétaires	Obligations	Actions et titres d'OPCVM	Crédits	Réserves d'assurances	Autres		
1978	88,8	0,0	8,6	18,0	13,5	9,2			138,1
1979	91,1	0,0	8,6	21,0	13,9	9,5			144,0
1980	88,9	0,0	10,7	22,7	13,5	9,8			145,5
1981	85,8	0,0	8,8	18,6	12,5	9,8			135,5
1982	83,5	0,0	11,2	17,5	12,8	10,1			135,0
1983	84,2	0,0	11,6	25,4	11,8	10,9			143,9
1984	83,6	0,0	11,7	32,0	11,0	12,1			150,4
1985	83,0	0,0	11,5	43,4	10,5	13,3			161,7
1986	83,4	0,0	11,7	66,2	11,8	15,2			188,3
1987	86,3	0,2	9,9	60,5	10,6	17,4			184,9
1988	87,3	0,4	10,0	85,4	8,7	20,0			211,8
1989	84,4	0,1	9,4	103,1	10,1	23,5			230,7
1990	81,5	0,2	8,1	82,7	8,9	25,9			207,2
1991	77,7	0,3	9,1	97,4	8,0	28,9			221,5
1992	77,4	0,5	10,8	96,7	7,6	32,4			225,5
1993	79,6	0,9	11,9	115,1	7,3	37,4			252,2
1994	83,0	1,0	10,5	95,7	6,8	41,9			238,8

Années	Liquidités	Crédances							Total des créances
		Titres de créances négociables	Obligations	Actions et titres d'OPCVM	Crédits	Provisions techniques d'assurances	Autres		
1995	88,6	0,7	11,6	83,4	3,6	51,7	6,3		245,9
1996	91,3	1,0	10,7	97,0	3,8	59,2	7,0		270,0
1997	94,3	1,5	7,5	108,7	4,2	67,3	7,0		290,6
1998	93,5	1,4	7,8	127,9	2,6	72,4	8,0		313,6
1999	95,3	1,1	7,0	165,5	2,7	79,6	9,3		360,4
2000	91,0	1,1	5,3	145,0	1,2	83,0	9,1		335,7
2001	91,5	1,0	5,4	120,7	2,0	84,3	9,9		314,6
2002	90,9	1,2	5,2	93,3	2,0	84,5	10,9		288,0

Source : INSEE, bases 1980 et 1995 des Comptes nationaux.

Base 1980 :

Liquidités : F00, F10 et F20.

Titres du marché monétaire : F30.

Obligations : F40.

Actions et titres d'OPCVM : F50.

Crédits : F60 et F70.

Réserves d'assurance : F80.

Base 1995 :

Liquidités : AF2.

Titres de créances négociables : AF331, AF34 et AF338.

Obligations : AF332.

Actions et titres d'OPCVM : AF5.

Crédits : AF4.

Provisions techniques d'assurance : AF6.

Autres : AF7 (comprend les crédits commerciaux et avances ainsi que les décalages comptables).

Tableau X.4

Actifs financiers nets des ménages - Dettes et solde

(en % du revenu disponible brut des ménages)

Années	Base 80 des comptes nationaux				Solde net = créances – dettes	
	Dettes					
	Crédits à court terme	Prêts à moyen et long terme	Autres	Total des dettes		
1978	23,6	34,9		58,5	79,5	
1979	23,1	38,2		61,3	82,7	
1980	21,9	39,8		61,6	83,9	
1981	20,5	39,0		59,4	76,1	
1982	19,4	38,6		58,0	77,0	
1983	18,5	39,4		57,9	86,0	
1984	22,2	41,3		63,5	86,9	
1985	20,4	42,9		63,3	98,4	
1986	20,5	43,3		63,8	124,5	
1987	26,2	47,0		73,2	111,7	
1988	31,6	49,4		81,0	130,8	
1989	34,3	48,9		83,2	147,5	
1990	34,4	49,1		83,6	123,7	
1991	31,0	48,0		79,0	142,5	
1992	31,8	45,8		77,6	147,9	
1993	24,0	49,0		73,0	179,2	
1994	23,8	47,5		71,3	167,5	

Années	Base 95 des comptes nationaux				Solde net = créances – dettes	
	Dettes					
	Crédits à court terme	Crédits à long terme	Autres	Total des dettes		
1995	4,3	49,9	9,4	63,6	182,3	
1996	4,1	50,6	9,7	64,4	205,6	
1997	3,8	51,0	10,0	64,8	225,8	
1998	3,7	50,8	14,3	68,8	244,8	
1999	3,6	52,5	14,2	70,2	290,2	
2000	4,1	52,5	15,0	71,6	264,1	
2001	4,2	53,0	19,2	76,4	238,2	
2002	4,5	54,5	17,8	76,8	211,2	

XI. Commerce extérieur et balance des paiements

- XI.1 Structure des importations par produit
- XI.2 Structure des exportations par produit
- XI.3 Solde des échanges de biens
- XI.4 Solde des échanges de biens et services
- XI.5 Structure géographique des échanges commerciaux de biens pour l'année 2002
- XI.6 Parts de marché relatives des exportateurs français
- XI.7 Taux de change nominal de la France
- XI.8 Taux de change réel de la France
- XI.9 Indicateurs de compétitivité
- XI.10 Évolution des prix à l'exportation et à l'importation
- XI.11 Structure du solde des transactions courantes de la France
- XI.12 Position extérieure de la France

Définitions

CAF : mode d'enregistrement des importations. Les importations sont dites CAF (*coût de la marchandise, dépenses d'assurance et de fret*) lorsqu'elles sont enregistrées à leur valeur d'entrée en France. On corrige parfois de cette valorisation (correction dite CAF-FAB) les importations : les importations FAB représentent environ 98 % des importations CAF en 2002.

FAB : mode d'enregistrement des exportations. Les exportations sont dites FAB (*franco à bord*) car elles sont enregistrées à leur valeur au point de sortie de France, hors frais de transport et d'assurance.

Tableau XI.1

Structure des importations par produit

Années ou trimestres	Importations totales	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Services principalement marchands	Correction territoriale + Correction CAF-FAB
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans les importations totales, en %							
2002	380,2 100,0	8,5 2,2	22,8 6,0	266,0 70,0	31,2 8,2	37,4 9,8	14,3 3,8
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %							
1979	10,0	1,0	4,4	13,9	10,5	1,0	- 6,1
1980	4,6	- 1,9	5,9	7,6	- 2,9	5,7	1,3
1981	- 1,9	0,2	1,5	- 0,7	- 13,0	12,3	34,4
1982	2,0	7,7	5,5	6,7	- 7,8	- 1,1	10,1
1983	- 3,4	0,3	4,5	- 2,2	- 8,8	- 0,1	- 16,8
1984	3,5	0,1	1,1	2,6	4,6	6,7	15,0
1985	4,2	- 0,6	7,7	5,9	1,8	- 0,6	13,1
1986	6,5	3,7	6,5	8,6	2,4	2,2	21,5
1987	7,7	4,2	5,9	10,6	2,2	- 0,9	14,6
1988	8,8	- 0,4	6,9	13,6	0,4	- 5,3	5,1
1989	8,0	3,3	7,2	10,3	2,8	1,3	0,6
1990	5,5	1,2	4,8	6,0	3,0	7,8	1,1
1991	3,1	7,7	7,5	2,5	5,4	0,8	1,9
1992	1,8	0,5	0,4	1,8	- 3,4	6,1	6,7
1993	- 3,7	- 0,2	5,7	- 5,5	- 3,2	0,5	- 5,9
1994	8,2	12,1	7,2	11,2	1,4	- 3,3	5,7
1995	8,0	1,8	4,6	10,8	- 1,2	0,8	6,8
1996	1,6	- 3,7	0,5	- 0,2	5,0	10,0	14,2
1997	6,9	5,4	1,9	8,2	3,2	5,7	4,3
1998	11,6	1,7	5,3	14,6	3,1	8,2	3,2
1999	6,2	2,7	1,2	8,9	- 2,2	- 3,7	4,8
2000	14,6	- 0,2	3,1	17,3	6,5	14,3	5,7
2001	1,3	4,3	3,0	0,8	0,6	3,8	1,5
2002	0,6	2,0	2,6	1,2	1,6	- 6,0	1,7
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %							
2001.I	- 1,7	0,0	0,6	- 2,3	- 3,3	1,9	2,0
II	- 1,3	1,7	0,1	- 1,6	1,2	- 2,2	0,0
III	- 1,1	2,4	- 0,5	- 1,3	- 0,4	- 1,1	- 0,7
IV	- 1,4	- 0,7	- 1,1	- 1,7	1,4	- 1,5	0,9
2002.I	1,7	2,4	4,4	2,3	- 0,8	- 3,6	- 1,2
II	1,2	- 2,1	1,2	1,5	0,8	- 0,5	1,2
III	0,8	0,6	- 3,9	0,9	1,5	1,7	3,0
IV	- 0,6	0,2	3,3	- 1,4	- 0,9	2,9	1,8
2003.I	- 0,1	0,5	0,8	- 0,3	- 1,7	2,3	0,4
II	0,0	1,5	- 5,2	- 0,1	3,4	1,8	1,6

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau XI.2

Structure des exportations par produit

Années ou trimestres	Exportations totales	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Services principalement marchands	Correction territoriale
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans les exportations totales, en %							
2002	411,6 100,0	10,4 2,5	29,6 7,2	280,9 68,3	10,6 2,6	45,6 11,1	34,5 8,4
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %							
1979	6,7	13,4	12,5	7,0	6,8	3,2	- 1,0
1980	3,2	6,6	15,1	2,7	- 3,4	- 2,2	6,5
1981	3,7	5,6	12,7	3,1	- 2,0	4,5	0,5
1982	- 0,6	- 8,3	12,0	- 1,5	- 14,0	2,2	5,3
1983	4,4	13,4	7,6	3,3	- 2,0	3,4	9,7
1984	7,1	0,3	11,9	7,2	3,8	5,0	12,6
1985	2,6	17,9	3,7	1,0	15,8	- 0,5	2,6
1986	- 0,4	- 2,6	3,5	- 0,7	12,3	- 0,7	- 8,9
1987	3,4	14,8	4,3	3,9	- 1,7	- 3,8	3,5
1988	8,7	8,5	11,3	8,8	17,8	1,9	11,9
1989	10,0	- 1,2	9,8	10,4	6,0	6,3	22,5
1990	4,8	2,8	6,0	5,1	7,3	2,8	3,8
1991	5,9	- 1,5	4,3	6,5	3,4	7,4	6,1
1992	5,4	8,3	3,1	5,2	1,7	6,5	8,0
1993	- 0,0	1,6	7,0	- 1,2	4,1	1,4	- 2,3
1994	7,7	- 9,1	7,5	11,6	- 0,4	0,3	0,6
1995	7,7	6,8	7,0	10,1	6,0	1,8	- 1,7
1996	3,5	3,7	- 0,5	3,0	1,7	9,8	3,6
1997	11,8	6,8	10,0	12,8	0,1	11,6	11,1
1998	8,3	3,3	0,9	10,8	- 1,1	3,2	7,2
1999	4,3	5,2	0,6	5,7	- 4,5	- 4,3	10,3
2000	12,6	5,0	- 0,2	14,0	12,5	16,0	11,4
2001	1,6	- 5,6	- 3,0	3,2	- 3,1	- 0,3	- 0,5
2002	1,5	3,6	4,7	1,5	3,3	0,4	- 0,9
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %							
2001.I	- 0,4	- 8,9	- 4,6	0,6	- 12,6	- 0,5	0,8
II	- 2,3	5,3	2,6	- 3,0	0,1	- 2,9	- 2,5
III	- 0,2	- 3,5	- 2,8	0,7	- 2,0	- 1,8	- 2,3
IV	- 1,9	- 4,1	- 0,0	- 2,5	- 0,1	0,2	- 0,7
2002.I	1,6	6,0	4,6	1,6	7,4	0,0	- 1,1
II	2,5	1,3	0,5	3,0	- 0,7	1,8	1,3
III	0,4	0,5	1,3	- 0,0	- 3,7	1,9	2,7
IV	- 0,7	3,0	0,2	- 1,3	6,9	- 0,6	0,7
2003.I	- 1,8	0,6	0,7	- 2,5	1,3	- 0,5	- 0,5
II	- 0,6	0,8	- 0,2	- 1,0	- 1,6	1,0	1,0

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau XI.3

Solde des échanges de biens

(en points de PIB)

Années	Balance des biens (CAF-FAB)	Agriculture	IAA	Industrie manufacturière					Energie
				Biens de consommation	Automobile	Biens d'équipement	Biens intermédiaires	Total	
Part dans le PIB aux prix courants, en %									
1978	- 0,8	- 0,2	- 0,1	0,0	1,1	1,1	0,2	2,4	- 2,9
1979	- 1,7	- 0,1	0,0	- 0,2	1,1	1,0	- 0,1	1,8	- 3,4
1980	- 3,5	0,0	0,1	- 0,2	0,9	0,8	- 0,4	1,2	- 4,9
1981	- 3,3	0,2	0,2	- 0,2	0,7	1,1	- 0,1	1,6	- 5,3
1982	- 4,1	0,1	0,2	- 0,4	0,5	0,9	- 0,3	0,7	- 5,1
1983	- 2,5	0,2	0,2	- 0,3	0,5	1,0	0,1	1,3	- 4,3
1984	- 2,1	0,2	0,2	- 0,2	0,7	1,3	0,1	1,9	- 4,5
1985	- 2,1	0,3	0,2	- 0,2	0,6	1,0	0,0	1,4	- 4,0
1986	- 1,0	0,2	0,2	- 0,4	0,5	0,6	- 0,4	0,3	- 1,8
1987	- 1,5	0,3	0,2	- 0,6	0,4	0,2	- 0,5	- 0,4	- 1,6
1988	- 1,6	0,3	0,3	- 0,6	0,4	- 0,2	- 0,6	- 1,1	- 1,1
1989	- 2,1	0,4	0,3	- 0,6	0,3	- 0,1	- 0,9	- 1,4	- 1,4
1990	- 2,0	0,4	0,4	- 0,6	0,3	- 0,1	- 1,0	- 1,3	- 1,4
1991	- 1,7	0,3	0,3	- 0,6	0,5	- 0,1	- 0,7	- 0,9	- 1,4
1992	- 0,8	0,3	0,4	- 0,5	0,4	0,3	- 0,5	- 0,3	- 1,1
1993	0,2	0,3	0,4	- 0,4	0,4	0,4	- 0,1	0,4	- 1,0
1994	0,0	0,1	0,5	- 0,3	0,4	0,3	- 0,1	0,3	- 0,9
1995	0,1	0,1	0,5	- 0,3	0,3	0,4	- 0,2	0,2	- 0,8
1996	0,4	0,2	0,5	- 0,2	0,3	0,6	0,1	0,7	- 1,0
1997	1,4	0,2	0,7	- 0,2	0,8	0,9	0,2	1,7	- 1,1
1998	1,1	0,1	0,5	- 0,3	0,7	0,8	0,0	1,1	- 0,7
1999	0,6	0,2	0,5	- 0,3	0,6	0,6	- 0,1	0,8	- 0,8
2000	- 0,7	0,2	0,5	- 0,5	0,6	0,6	- 0,5	0,2	- 1,6
2001	- 0,2	0,1	0,4	- 0,4	0,8	0,6	- 0,2	0,8	- 1,5
2002	0,2	0,1	0,4	- 0,3	0,7	0,7	- 0,1	1,0	- 1,4

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau XI.4

Solde des échanges de biens et services

(en points de PIB)

Années	Balance des biens et services	Balance des biens (CAF-FAB)	Balance des services effectifs (FAB-FAB)				Voyages	Correction CAF-FAB (1)
			Services commerciaux	Transports	Autres	Total		
Part dans le PIB aux prix courants, en %								
1978	0,4	- 0,8	0,0	0,1	0,3	0,4	0,3	0,5
1979	- 0,5	- 1,7	0,0	0,1	0,2	0,4	0,3	0,5
1980	- 2,4	- 3,5	- 0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,6
1981	- 2,4	- 3,3	- 0,3	0,1	0,3	0,1	0,2	0,6
1982	- 3,2	- 4,1	- 0,2	0,1	0,2	0,1	0,3	0,5
1983	- 1,4	- 2,5	- 0,1	0,1	0,2	0,2	0,5	0,4
1984	- 0,9	- 2,1	- 0,2	0,1	0,2	0,2	0,6	0,4
1985	- 0,9	- 2,1	- 0,2	0,1	0,2	0,2	0,6	0,4
1986	- 0,3	- 1,0	- 0,2	0,1	0,2	0,0	0,4	0,3
1987	- 1,0	- 1,5	- 0,2	0,0	0,1	- 0,1	0,4	0,3
1988	- 0,8	- 1,6	- 0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,3
1989	- 0,9	- 2,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,6	0,3
1990	- 1,0	- 2,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,7	0,3
1991	- 0,5	- 1,7	0,0	0,0	0,2	0,2	0,7	0,4
1992	0,6	- 0,8	0,0	0,0	0,2	0,2	0,8	0,3
1993	1,5	0,2	0,1	0,0	0,2	0,2	0,8	0,3
1994	1,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,8	0,3
1995	1,4	0,1	0,1	0,0	0,2	0,3	0,7	0,3
1996	1,7	0,4	0,1	0,1	0,2	0,3	0,7	0,3
1997	3,0	1,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,8	0,3
1998	2,7	1,1	0,2	0,1	0,2	0,4	0,8	0,3
1999	2,3	0,6	0,2	0,1	0,1	0,4	1,0	0,3
2000	1,2	- 0,7	0,1	0,1	0,3	0,5	1,1	0,4
2001	1,6	- 0,2	0,2	0,0	0,1	0,4	1,0	0,4
2002	2,1	0,2	0,2	0,1	0,3	0,5	1,0	0,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) La comptabilité nationale mesure les importations de biens CAF, c'est-à-dire y compris coûts de transports et d'assurances. Ces mêmes coûts figurent dans les échanges de biens. Il est donc nécessaire d'éliminer ce double compte pour déterminer le solde de l'ensemble des biens et services.

Tableau XI.5

Structure géographique des échanges commerciaux de biens pour l'année 2002

(Echanges CAF-FAB, % et milliards d'euros courants)

Régions	Part dans le total des flux (en %)		Solde en Mds d'euros
	Exportations	Importations	
Monde	100,0	100,0	- 0,7
Union européenne	62,3	59,8	7,4
dont			
Zone Euro			
Allemagne	49,7	50,4	- 2,6
Italie	14,6	17,3	- 8,9
UEBL	8,1	9,1	- 0,1
Espagne	7,8	7,0	2,5
Grande-Bretagne	9,8	7,2	8,3
	10,3	7,3	9,6
Principaux pays industrialisés hors U.E. (1)	14,7	16,0	- 4,5
dont			
États-Unis	8,0	7,9	0,2
Japon	1,7	3,2	- 4,9
Suisse	3,2	2,2	3,3
Pays du Proche et Moyen-Orient (2)	2,9	1,9	3,4
Pays en transition	4,0	4,4	- 1,4
CEI	0,7	1,6	- 2,9
Europe Centrale et Orientale (3)	3,3	2,8	1,5
Afrique	5,7	4,5	3,9
Asie émergente (4)	4,4	7,2	- 9,0
dont			
Chine	1,1	3,5	- 7,9
ASEAN	1,4	2,2	- 2,6
Corée du Sud	0,7	0,7	0,2
Hong Kong	0,8	0,2	2,1
Amérique latine	2,4	1,8	1,9
dont			
Mexique	0,5	0,2	0,9
Brésil	0,8	0,7	0,4
Argentine	0,1	0,1	- 0,1

Source : Douanes.

(1) Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, Suisse, Norvège.

(2) Arabie Saoudite, Iran, Irak, Koweit, Bahrein, Qatar, EAU, Oman, Yemen, Liban, Syrie, Israël, Jordanie.

(3) Pologne, Hongrie, République tchèque, République slovaque, Bulgarie, Roumanie, Albanie, Estonie, Lettonie, Lituanie.

(4) Chine, Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong, Brunei, ASEAN (Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Singapour, Philippines).

Tableau XI.6

Parts de marché relatives des exportateurs français

(en %)

Années	Par rapport aux 24 principaux pays de l'OCDE (biens manufacturés) (1)		Par rapport aux principaux pays industrialisés, en valeur (tous biens) (2) dont							
	en volume	en valeur	Total	Pays industrialisés	Union européenne	Asie émergente	Amérique latine	Pays de l'Est en transition	Afrique	Proche-Orient
1980	8,0	9,2	9,3	9,0	11,0	2,3	5,3	10,3	21,7	9,0
1981	8,0	8,5	8,7	8,4	10,6	2,9	5,1	10,9	20,5	8,4
1982	8,0	8,3	8,3	8,0	10,1	3,3	5,3	8,9	21,3	7,8
1983	8,0	8,1	8,3	7,9	10,2	3,1	7,1	8,3	22,8	7,5
1984	7,8	7,7	8,0	7,6	10,2	2,5	6,0	7,8	22,7	8,5
1985	7,4	7,6	8,0	7,7	10,3	3,5	5,6	7,2	23,7	7,5
1986	7,3	7,9	8,5	8,2	10,7	3,3	6,4	6,7	25,1	7,7
1987	7,2	7,9	8,6	8,5	10,9	3,4	7,0	6,4	23,2	7,7
1988	7,2	7,7	8,5	8,6	10,9	3,2	6,4	6,5	22,0	7,2
1989	7,5	7,7	8,4	8,4	10,8	3,6	6,1	6,5	23,5	7,6
1990	7,4	8,1	8,9	8,9	11,1	3,8	6,5	5,4	24,4	8,6
1991	7,6	7,9	8,7	9,1	11,2	3,4	6,5	6,7	23,7	8,0
1992	7,7	8,1	8,9	9,3	11,5	3,7	6,1	7,0	23,8	7,4
1993	7,6	7,5	8,5	8,9	11,5	3,4	5,7	6,4	22,6	8,0
1994	7,7	7,5	8,3	8,9	11,5	3,5	5,4	6,0	23,5	8,4
1995	7,7	7,7	8,4	9,0	11,6	4,1	5,9	6,1	24,3	8,8
1996	7,4	7,5	8,2	8,8	11,3	3,8	5,4	6,7	24,8	8,0
1997	7,4	7,4	8,1	8,6	11,3	4,2	3,0	6,9	21,5	7,8
1998	7,7	7,7	8,4	8,9	11,5	4,6	3,4	7,4	23,0	7,7
1999	7,6	7,4	8,6	9,1	11,6	3,7	3,6	7,5	25,5	9,7
2000	7,7	6,9	8,0	8,6	11,2	3,3	3,5	7,6	26,1	8,8
2001	8,0	7,1	8,3	8,8	11,2	3,7	3,9	8,1	24,8	9,8
2002	7,9	7,2	8,3	8,8	11,2	3,3	3,8	8,2	24,2	10,4

Source : FMI Dot.

(1) La part de marché de la France est définie par le rapport des exportations totales françaises aux exportations totales du groupe des 24 principaux pays de l'OCDE (pour les produits manufacturés). Source : OCDE (Perspectives Économiques de l'OCDE n° 73, juin 2003).

(2) La part de marché de la France dans une zone est définie par le rapport des exportations françaises vers cette zone aux exportations vers cette zone des principaux pays industrialisés (Union européenne, Norvège, Suisse, États-Unis, Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande).

Par exemple, en 2002, les produits français représentaient 8,2 % des exportations des principaux pays industrialisés à destination des pays de l'Est en transition.

Tableau XI.7

Taux de change nominal de la France

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Taux de change effectif nominal par rapport aux principaux pays (1)		Taux de change bilatéral nominal du franc vis-à-vis... (2)						
	en indice (base 100 = 1995)	en taux de croissance	... du Mark	... de la Lire	... de la Livre	... de la Peseta	... du Dollar	... du Yen	
1980	-	-	2,33	4,94	9,83	5,89	4,22	1,87	
1981	-	-	2,40	4,78	10,95	5,88	5,43	2,46	
1982	-	-	2,71	4,85	11,47	5,99	6,57	2,64	
1983	-	-	2,98	5,01	11,54	5,31	7,62	3,21	
1984	-	-	3,07	4,97	11,64	5,43	8,74	3,68	
1985	-	-	3,05	4,71	11,55	5,27	8,98	3,77	
1986	-	-	3,19	4,65	10,16	4,94	6,92	4,12	
1987	-	-	3,34	4,64	9,83	4,87	6,01	4,16	
1988	-	-	3,39	4,58	10,60	5,11	5,96	4,65	
1989	-	-	3,39	4,65	10,45	5,39	6,37	4,63	
1990	-	-	3,37	4,54	9,68	5,34	5,44	3,77	
1991	73,2	1,0	3,40	4,55	9,95	5,43	5,64	4,19	
1992	80,1	9,5	3,39	4,31	9,33	5,18	5,29	4,18	
1993	85,6	6,8	3,43	3,61	8,51	4,47	5,67	5,12	
1994	93,3	9,0	3,42	3,44	8,49	4,14	5,55	5,43	
1995	100,0	7,2	3,48	3,06	7,87	4,00	4,99	5,33	
1996	101,2	1,2	3,40	3,32	7,99	4,04	5,12	4,71	
1997	97,6	- 3,5	3,37	3,43	9,56	3,99	5,84	4,83	
1998	102,4	4,9	3,35	3,40	9,77	3,95	5,90	4,52	
1999	101,7	- 0,7	3,35	3,39	9,95	3,94	6,16	5,44	
2000	96,2	- 5,4	3,35	3,39	10,77	3,94	7,12	6,61	
2001	97,8	1,6	3,35	3,39	10,55	3,94	7,33	6,03	
2002	100,3	2,5	3,35	3,39	10,43	3,94	6,96	5,55	

Source : Datastream - Calculs : Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

(1) Calculé en agrégeant les taux de change bilatéraux nationaux au moyen d'une pondération qui tient compte de la concurrence exercée entre exportateurs. Une hausse (resp. une baisse) de l'indicateur correspond à une appréciation (resp. une dépréciation) du taux de change effectif nominal.

(2) Valeur en francs d'une unité de change, sauf pour l'Italie (1000 lires), l'Espagne (100 pesetas) et le Japon (100 yens). Ainsi, en 2002, il fallait en moyenne 6,96 francs pour 1 dollar.

Tableau XI.8

Taux de change réel de la France

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Taux de change effectif réel par rapport aux principaux pays (1)		Contributions à l'évolution du taux de change réel, en % (2)							
	en indice (base 100 = 1995)	en taux de croissance	Zone euro	Union européenne hors zone euro	Europe hors union européenne	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie émergente	Japon	Autres
1991	98,5	- 3,5	- 1,0	- 0,6	0,3	0,7	- 0,2	- 0,2	0,6	0,0
1992	100,3	1,8	0,0	0,5	- 0,2	0,9	0,2	0,3	0,1	0,0
1993	98,1	- 2,2	1,3	1,2	- 1,6	- 0,8	- 0,2	- 0,9	- 1,1	0,0
1994	97,9	- 0,2	0,0	0,0	- 0,8	0,4	0,0	0,6	- 0,3	0,0
1995	100,0	2,2	0,0	0,5	- 0,5	1,3	0,4	0,2	0,2	0,1
1996	99,1	- 1,0	0,0	- 0,3	- 0,5	- 0,4	- 0,2	- 0,4	0,9	0,1
1997	93,7	- 5,4	- 0,3	- 1,5	- 0,4	- 1,8	- 0,4	- 0,7	- 0,2	- 0,1
1998	95,7	2,1	0,0	- 0,3	0,1	- 0,1	0,0	1,9	0,4	0,1
1999	92,9	- 2,9	- 0,3	- 0,3	0,4	- 0,8	0,3	- 1,1	- 1,0	0,0
2000	86,8	- 6,6	- 0,3	- 0,8	- 0,7	- 2,1	- 0,5	- 1,4	- 1,0	- 0,1
2001	86,8	0,0	- 0,6	0,3	- 0,4	- 0,4	0,1	0,3	0,7	0,1
2002	88,5	2,0	- 0,2	0,0	- 0,3	0,8	0,3	0,5	0,7	0,1
	Allemagne, Autriche, Belgique-Luxembourg, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal		Danemark, Royaume-Uni, Suède	Europe centrale, Norvège, Russie, Suisse, Turquie		Canada, États-Unis	Brésil, Mexique	Chine, Corée du sud, Hongkong, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande	Japon	

Source : Datastream - Calculs : Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

(1) Calculé en agrégeant les taux de change bilatéraux nationaux déflatés par les prix à la consommation au moyen d'une pondération tenant compte de la concurrence exercée entre exportateurs. Une hausse (resp. une baisse) de l'indicateur correspond à une appréciation (resp. une dépréciation) du taux de change effectif réel.

(2) Contribution à l'évolution du taux de change effectif réel de l'évolution des mouvements de parités du franc vis-à-vis de chaque zone. Ainsi, en 2002, le taux de change effectif du franc s'est apprécié de 2 % en moyenne annuelle. La baisse du yen a contribué à hauteur de 0,7 point à cette évolution.

Tableau XI.9

Indicateurs de compétitivité

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Indices (base 100 = 1995)			Taux de croissance annuel moyen		
	Compétitivité -prix(1)	Compétitivité -coût (1)	Effort de marge relatif (2)	Compétitivité -prix (1)	Compétitivité -coût (1)	Effort de marge relatif (2)
1980	89,0	81,2	109,6			
1981	95,7	88,4	108,2	7,5	8,8	- 1,2
1982	99,4	95,5	104,1	3,9	8,1	- 3,8
1983	101,6	99,4	102,2	2,3	4,1	- 1,8
1984	102,3	99,5	102,8	0,6	0,1	0,6
1985	100,1	100,2	99,9	- 2,1	0,7	- 2,8
1986	94,3	96,9	97,3	- 5,8	- 3,2	- 2,6
1987	93,1	95,5	97,5	- 1,3	- 1,4	0,2
1988	95,6	100,0	95,6	2,6	4,7	- 2,0
1989	98,5	104,3	94,5	3,1	4,3	- 1,1
1990	94,0	96,4	97,5	- 4,6	- 7,5	3,1
1991	98,1	101,2	96,9	4,4	4,9	- 0,6
1992	96,6	101,9	94,8	- 1,5	0,7	- 2,2
1993	100,6	100,4	100,2	4,1	- 1,5	5,6
1994	101,4	101,7	99,8	0,8	1,2	- 0,4
1995	100,0	100,0	100,0	- 1,4	- 1,6	0,2
1996	97,8	99,7	98,0	- 2,2	- 0,3	- 2,0
1997	100,7	106,4	94,7	3,0	6,7	- 3,4
1998	100,5	110,4	91,0	- 0,2	3,8	- 3,9
1999	103,0	115,8	89,0	2,5	4,8	- 2,2
2000	110,5	125,5	88,0	7,3	8,4	- 1,1
2001	111,4	127,1	87,7	0,8	1,2	- 0,4
2002	110,9	125,9	88,0	- 0,5	- 0,9	0,4

Source : OCDE (Perspectives Economiques de l'OCDE n° 73, juin 2003) - Calculs : Direction de la Prévision et de l'Analyse économique.

(1) La compétitivité-prix (resp. coût) est définie comme le rapport des prix d'exportation (resp. des coûts) des 24 principaux pays de l'OCDE sur ceux de la France. Une hausse de cet indicateur correspond à une amélioration de la compétitivité de la France.

(2) L'effort de marge relatif est défini comme le rapport de la compétitivité-prix sur la compétitivité-coût. Une hausse correspond à un effort relatif de marge, une baisse à une profitabilité accrue des exportations.

Tableau XI.10

Évolutions des prix à l'exportation et à l'importation

(en taux de croissance, en %)

Années	Tous biens			Énergie			Biens manufacturés		
	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)
Déflateurs aux prix de l'année précédente, base 1995 des comptes nationaux									
1979	9,7	11,4	- 1,5	33,3	24,4	7,1	10,1	9,0	1,0
1980	11,0	19,8	- 7,3	41,0	60,4	- 12,1	9,8	10,7	- 0,8
1981	13,4	19,3	- 5,0	36,0	42,4	- 4,5	11,6	11,7	- 0,1
1982	12,4	13,3	- 0,9	13,7	16,8	- 2,7	13,1	11,4	1,5
1983	9,2	8,8	0,4	8,2	4,4	3,6	9,6	10,0	- 0,4
1984	9,1	10,1	- 1,0	9,7	8,7	0,9	10,1	10,8	- 0,6
1985	3,9	2,4	1,5	1,8	- 1,6	3,4	4,6	3,6	0,9
1986	- 4,3	- 12,9	9,8	- 37,4	- 49,6	24,1	- 2,7	- 3,6	0,9
1987	- 0,9	- 1,4	0,5	- 11,3	- 9,4	- 2,1	0,0	- 0,6	0,6
1988	2,3	1,4	0,9	- 12,1	- 15,2	3,6	2,8	3,1	- 0,2
1989	4,1	6,1	- 1,8	10,2	21,1	- 9,0	3,3	4,9	- 1,5
1990	- 1,4	- 1,9	0,4	8,1	7,5	0,6	- 2,2	- 3,0	0,8
1991	- 0,6	- 0,2	- 0,4	4,3	- 1,9	6,4	- 1,9	- 0,5	- 1,4
1992	- 1,7	- 3,0	1,3	- 6,0	- 9,5	3,9	- 2,5	- 3,4	0,9
1993	- 2,3	- 3,3	1,1	- 1,6	- 4,4	2,9	- 3,0	- 3,8	0,8
1994	- 0,2	0,5	- 0,7	- 7,9	- 6,0	- 2,0	- 0,2	0,8	- 1,0
1995	0,6	0,4	0,2	- 0,7	- 3,1	2,5	0,5	0,6	- 0,1
1996	1,7	2,3	- 0,6	6,8	15,4	- 7,5	1,6	1,5	0,2
1997	2,0	1,6	0,4	9,0	7,6	1,3	2,1	0,9	1,2
1998	- 1,4	- 2,6	1,3	- 3,5	- 22,9	25,2	- 1,9	- 1,4	- 0,4
1999	- 1,2	- 1,4	0,2	11,8	17,6	- 4,9	- 2,0	- 2,9	1,0
2000	2,5	5,5	- 2,9	32,8	66,2	- 20,1	1,2	1,6	- 0,5
2001	0,0	- 1,0	1,1	0,5	- 3,4	4,1	- 0,7	- 1,6	0,9
2002	- 1,5	- 2,8	1,3	- 8,9	- 6,8	- 2,3	- 2,5	- 3,4	0,9

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Termes de l'échange = prix à l'exportation / prix à l'importation. Il y a amélioration des termes de l'échange lorsque ce rapport augmente.

Tableau XI.11

Structure du solde des transactions courantes

(en points de PIB)

Années	Biens et services					+ Revenus des facteurs		+ Transferts courants	= Solde des transactions courantes
	Ensemble des biens et services (1)	Biens (2)	Services effectifs (2)	Voyages	Autres biens et services (3)	Revenus du capital	Revenus du travail		
1978	1,2	0,1	0,8	0,3	0,8	0,2	0,3	- 1,0	1,5
1979	0,6	- 0,5	0,8	0,2	0,7	0,3	0,4	- 1,0	0,9
1980	- 0,9	- 1,9	0,7	0,3	0,6	0,3	0,4	- 1,0	- 0,5
1981	- 0,8	- 1,6	0,6	0,2	0,7	0,1	0,4	- 1,1	- 0,7
1982	- 1,9	- 2,7	0,5	0,3	0,6	0,0	0,4	- 1,2	- 2,1
1983	- 0,5	- 1,4	0,4	0,5	0,6	- 0,2	0,4	- 1,1	- 0,8
1984	0,1	- 0,7	0,3	0,6	0,7	- 0,3	0,3	- 1,0	- 0,1
1985	0,2	- 0,8	0,4	0,6	0,7	- 0,3	0,4	- 0,9	0,0
1986	0,4	- 0,1	0,1	0,4	0,6	- 0,1	0,4	- 1,0	0,4
1987	- 0,4	- 0,8	0,1	0,3	0,6	0,0	0,5	- 1,0	- 0,4
1988	- 0,4	- 0,7	0,0	0,3	0,6	0,0	0,5	- 1,1	- 0,4
1989	- 0,3	- 1,0	0,1	0,5	0,6	0,0	0,5	- 1,2	- 0,4
1990	- 0,5	- 1,0	0,0	0,5	0,6	- 0,2	0,5	- 1,1	- 0,7
1991	0,4	0,3	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,6
1992	1,1	1,0	0,0	0,1	0,0	- 0,1	0,0	- 0,2	0,8
1993	0,4	0,4	0,0	0,0	- 0,1	- 0,1	0,0	0,2	0,4
1994 (4)	- 0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,3	0,0	- 0,1	- 0,4
1995	0,2	0,2	0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2	0,0	0,2	0,1
1996	0,3	0,3	0,1	0,0	- 0,2	0,4	0,0	0,0	0,7
1997 (5)	1,3	1,0	0,2	0,2	- 0,1	0,2	0,0	- 0,1	1,3
1998	- 0,1	- 0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
1999 (6)	2,5	1,2	0,4	0,9	0,0	0,8	0,5	- 0,9	2,9
2000	1,3	- 0,3	0,5	1,0	0,0	0,5	0,5	- 1,1	1,2
2001	1,6	0,3	0,4	0,9	0,0	0,6	0,6	- 1,1	1,6
2002	2,2	0,8	0,5	0,9	0,0	0,2	0,6	- 1,0	1,9

Source : Banque de France, INSEE.

(1) : Les divergences méthodologiques qui subsistent entre les comptables nationaux et la Banque de France, responsable de l'établissement de la balance des paiements (notamment sur l'estimation des coûts de transport et sur le partage entre services et transferts), expliquent les écarts relatifs au solde des biens et services, ici différent de celui du tableau XI.3, établi à partir des comptes nationaux.

(2) Soldes FAB-FAB.

(3) : La rubrique « autres biens et services » relative aux flux non ventilables entre biens et services aux dates d'établissement des balances des paiements est nulle depuis 1998 en raison de l'amélioration de l'information statistique.

(4) Rupture de série en 1994, en raison de la mise en conformité de la balance des paiements avec le 5^e manuel du FMI.

(5) A partir de 1997, réévaluations de certains revenus d'investissements, en conformité avec le 5^e manuel du FMI, des revenus du travail et des transferts courants.

(6) A partir de 1999, modification du taux de fabrisation (mise en conformité avec le taux douanier).

Tableau XI.12

Position extérieure de la France

(en parts de PIB)

	2000	2001		2002	
	Encours (1)	Flux (2)	Encours (1)	Flux (2)	Encours (1)
Investissements directs	34,5	2,9	30,3	0,8	20,4
- Français à l'étranger	79,8	7,0	71,2	4,4	54,8
- Etrangers en France	- 45,3	- 4,2	- 40,9	- 3,6	- 34,3
Investissements de portefeuille (3)	-19,8	-1,6	-16,0	1,3	-9,8
- Titres étrangers	50,2	6,4	54,6	5,6	54,3
- Titres français	- 70,0	- 8,1	- 70,6	- 4,3	- 64,1
- Dont : valeurs du trésor	- 13,8	- 2,4	- 16,4	- 1,9	- 18,3
Produits dérivés (4)	- 0,2	- 0,2	0,4	- 0,4	0,0
Autres investissements (4)	- 4,6	1,6	- 2,9	0,6	- 2,6
- Crédits commerciaux et avances à la commande	0,9	0,0	0,5	0,2	0,8
- Position dépôt-crédit du secteur bancaire	- 7,6	0,4	- 7,3	0,2	- 7,4
- Position dépôt-crédits des entreprises et des ménages	0,3	0,4	1,3	- 0,1	1,2
- Autres investissements des autorités monétaires et administrations publiques	1,8	0,8	2,6	0,3	2,8
Avoirs de réserve	4,8	- 0,4	4,5	- 0,3	3,9
Total	14,7	2,2	16,3	2,0	12,0

Source : Banque de France, INSEE.

- Les chiffres positifs correspondent aux créances ou aux variations de créances, les chiffres négatifs aux dettes ou variations de dettes.
 (1) La différence entre la variation des encours d'une année sur l'autre et le flux de balance des paiements représente l'évolution de valorisation liée aux variations de change et de cours boursiers.
 (2) Le flux et l'encours de l'année n sont exprimés en parts dans le PIB de cette même année.
 (3) Hors produits dérivés.
 (4) Positions nettes.

XII. Comparaisons internationales

- XII.1 Produit Intérieur Brut des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.2 Prix à la consommation (indices implicites de prix de la consommation privée) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.3 Emploi total des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.4 Taux de chômage (définitions courantes) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.5 Solde financier des administrations publiques des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.6 Part des recettes courantes publiques dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.7 Part des dépenses publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.8 Dette publique (engagements financiers bruts) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.9 Balance courante des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**

Avertissement

Les comparaisons internationales sont toujours difficiles.

Une source homogène a été privilégiée : les Perspectives Economiques de l'OCDE (n° 73, juin 2003).

Dès lors, les données contenues dans ce chapitre peuvent différer, notamment pour la France, de celles présentées dans les tableaux des chapitres précédents.

Tableau XII.1

Produit intérieur brut des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Taux de croissance en % - volume												
1980	1,4	1,3	3,5	1,3	1,2	4,5	1,9	- 2,2	- 0,2	1,4	3,1	1,1
1981	1,1	0,1	0,8	- 0,1	- 0,5	0,1	0,4	- 1,3	2,4	3,0	2,8	2,1
1982	2,5	- 0,8	0,6	1,2	- 1,2	0,6	0,7	1,8	- 2,0	- 2,9	3,2	0,2
1983	1,2	1,6	1,2	1,8	1,7	0,4	1,4	3,7	4,3	2,7	2,3	2,9
1984	1,5	2,8	2,8	1,8	3,3	2,1	2,3	2,4	7,3	5,8	3,8	4,9
1985	1,5	2,2	3,0	2,3	3,1	1,8	2,3	3,8	3,8	4,8	4,6	3,6
1986	2,3	2,4	2,5	3,3	2,8	1,8	2,4	4,2	3,4	2,4	2,9	3,1
1987	2,5	1,5	3,0	5,5	1,4	2,4	2,5	4,2	3,4	4,3	4,4	3,6
1988	4,2	3,7	3,9	5,1	3,0	4,6	4,1	5,2	4,2	5,0	6,5	4,6
1989	4,2	3,9	2,9	4,8	5,0	3,6	4,0	2,2	3,5	2,6	5,2	3,8
1990	2,6	5,7	2,0	3,8	4,1	3,0	3,6	0,8	1,8	0,2	5,2	3,1
1991	1,0	5,1	1,4	2,5	2,5	1,8	2,5	- 1,4	- 0,5	- 2,1	3,3	1,3
1992	1,3	2,2	0,8	0,9	1,7	1,3	1,4	0,2	3,1	0,9	1,0	2,1
1993	- 0,9	- 1,1	- 0,9	- 1,0	0,9	- 0,7	- 0,8	2,5	2,7	2,3	0,3	1,4
1994	1,9	2,3	2,2	2,4	2,6	3,3	2,3	4,7	4,0	4,8	1,0	3,2
1995	1,8	1,7	2,9	2,8	3,0	2,3	2,3	2,9	2,7	2,8	1,9	2,6
1996	1,1	0,8	1,1	2,4	3,0	0,8	1,4	2,6	3,6	1,6	3,4	3,0
1997	1,9	1,4	2,0	4,0	3,8	3,9	2,3	3,4	4,4	4,2	1,8	3,5
1998	3,5	2,0	1,8	4,3	4,3	2,1	2,9	2,9	4,3	4,1	- 1,1	2,7
1999	3,2	2,0	1,7	4,2	4,0	3,2	2,8	2,4	4,1	5,4	0,1	3,1
2000	4,2	2,9	3,1	4,2	3,3	3,7	3,6	3,1	3,8	4,5	2,8	3,8
2001	1,8	0,6	1,8	2,7	1,3	0,8	1,5	2,1	0,3	1,5	0,4	0,8
2002	1,2	0,2	0,4	2,0	0,3	0,7	0,9	1,8	2,4	3,4	0,3	1,8

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.2

Prix à la consommation (indices implicites de prix de la consommation privée) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Taux de croissance, en %												
1980	13,2	5,9	20,8	15,7	6,8	6,7	11,7	16,1	10,8	10,1	7,6	13,3
1981	13,2	6,1	18,0	14,1	6,4	7,4	11,5	10,9	8,8	10,9	4,9	10,8
1982	11,8	5,0	17,0	14,4	5,0	7,1	10,5	8,4	5,7	10,0	2,8	9,2
1983	9,7	3,2	14,9	12,3	2,9	7,1	8,7	5,1	4,3	7,0	2,3	8,7
1984	7,9	2,5	11,6	10,6	1,9	5,6	7,2	5,1	3,7	4,5	2,7	7,5
1985	5,9	1,8	9,1	8,1	2,4	4,9	5,7	5,2	3,5	4,0	1,8	6,7
1986	2,9	- 0,5	6,4	9,3	0,3	0,4	3,4	4,0	2,4	4,3	0,7	5,8
1987	3,3	0,5	5,2	5,5	0,2	1,6	3,1	4,7	3,8	3,9	0,4	8,2
1988	2,9	1,3	5,9	4,8	0,9	1,1	3,4	5,2	3,9	3,9	0,6	7,7
1989	3,8	2,8	6,7	6,7	1,4	3,8	4,6	6,3	4,4	4,4	2,1	6,3
1990	3,1	2,6	6,4	6,6	2,2	2,8	4,5	7,5	4,6	4,2	2,6	6,3
1991	3,5	3,8	7,0	6,4	3,3	2,8	5,1	7,9	3,8	5,0	2,7	6,2
1992	2,5	4,4	5,5	6,6	3,3	1,8	4,6	4,7	3,1	1,7	1,6	4,9
1993	2,5	3,9	5,5	5,3	2,2	2,5	4,2	3,2	2,4	2,3	1,0	4,2
1994	2,2	2,6	4,9	4,9	2,9	2,3	3,3	1,9	2,0	1,1	0,5	4,9
1995	2,0	1,9	6,0	4,8	1,4	1,5	3,0	3,1	2,3	1,3	- 0,3	5,2
1996	1,9	1,7	4,4	3,5	1,9	2,2	2,5	3,1	2,1	1,6	- 0,1	4,4
1997	1,4	2,0	2,2	2,6	2,0	1,7	2,0	2,3	1,9	1,6	1,0	4,0
1998	0,6	1,1	2,1	2,2	1,7	1,1	1,5	2,7	1,1	1,2	- 0,1	3,5
1999	0,2	0,4	2,1	2,4	1,8	1,2	1,1	1,6	1,6	1,7	- 0,7	2,6
2000	1,2	1,5	2,9	3,2	3,5	2,3	2,1	0,7	2,5	2,1	- 1,2	3,0
2001	1,4	1,9	2,7	3,3	4,6	2,5	2,4	0,9	2,0	1,9	- 1,5	2,8
2002	1,5	1,4	3,0	3,6	3,5	1,9	2,2	0,8	1,4	1,9	- 1,5	2,0

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.3

Emploi total des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en milliers et en %)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Niveaux, en milliers												
2002	24 620	38 688	21 613	16 258	7 116	4 188	129 857	27 687	136 486	15 401	63 304	483 932
Taux de croissance, en %												
1980	0,1	1,6	1,5	- 2,7	1,2	- 0,2	0,7	- 0,9	0,5	2,9	1,0	0,7
1981	- 0,5	0,1	- 0,6	- 2,6	- 1,1	- 1,9	- 0,4	- 3,2	1,1	3,0	0,8	0,4
1982	0,4	- 0,8	- 0,4	- 0,9	- 2,1	- 1,3	- 0,5	- 1,8	- 0,9	- 3,0	1,0	- 0,3
1983	- 0,2	- 0,9	0,1	- 0,5	- 1,3	- 1,0	- 0,3	- 0,5	1,3	0,7	1,7	0,6
1984	- 0,9	0,8	0,3	- 2,7	0,5	0,0	- 0,2	2,0	4,1	2,5	0,6	1,6
1985	- 0,1	1,4	0,3	- 1,0	1,3	0,5	0,4	1,1	2,0	2,8	0,7	1,4
1986	0,5	1,9	0,4	1,9	2,5	0,6	1,0	0,1	2,3	3,1	0,8	1,6
1987	0,4	1,3	- 0,3	4,8	1,6	0,6	1,1	2,6	2,6	2,8	1,0	2,0
1988	1,0	1,4	0,5	3,9	2,3	1,7	1,5	4,3	2,3	3,2	1,7	5,7
1989	1,5	1,8	- 0,1	3,6	1,8	1,2	1,5	2,4	2,0	2,2	2,0	2,1
1990	0,8	3,1	1,2	2,5	3,0	0,9	1,9	0,3	1,3	0,8	2,0	1,6
1991	0,1	2,5	0,7	0,8	2,6	0,1	1,0	- 3,0	- 0,9	- 1,8	1,9	2,7
1992	- 0,7	- 1,5	- 1,0	- 1,8	1,6	- 0,5	- 1,0	- 1,9	0,7	- 0,7	1,1	0,0
1993	- 1,3	- 1,4	- 3,1	- 4,1	0,7	- 0,7	- 1,8	- 0,9	1,5	0,8	0,2	5,9
1994	0,4	- 0,2	- 1,6	- 0,7	- 0,1	- 0,4	- 0,3	0,7	2,3	2,0	0,1	1,1
1995	0,9	0,2	- 0,6	2,5	2,4	0,7	0,6	1,1	1,5	1,9	0,1	1,1
1996	0,2	- 0,3	0,5	2,6	2,0	0,3	0,5	0,9	1,5	0,8	0,4	1,2
1997	0,6	- 0,2	0,4	3,3	3,4	0,9	0,8	1,7	2,3	2,3	1,1	1,5
1998	1,7	1,1	1,1	4,1	3,3	1,8	2,0	1,0	1,5	2,7	- 0,7	1,0
1999	2,1	1,2	1,2	5,5	3,0	1,3	2,1	1,3	1,5	2,8	- 0,8	1,2
2000	2,5	1,8	1,9	5,5	1,6	1,9	2,3	1,1	2,5	2,6	- 0,2	1,5
2001	1,6	0,4	2,0	3,7	2,1	1,4	1,5	0,8	0,0	1,1	- 0,5	0,5
2002	0,4	- 0,6	1,5	2,0	0,7	- 0,2	0,4	0,7	- 0,3	2,2	- 1,3	0,1

Source : OCDE

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.4

Taux de chômage (définitions courantes) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Moyennes annuelles en %												
1980	6,2	1,7	5,6	8,9	4,0	6,7	5,0	5,8	7,2	7,5	2,0	5,4
1981	7,4	2,8	6,3	11,0	5,8	8,6	6,1	8,8	7,6	7,6	2,2	6,0
1982	8,0	4,6	6,9	12,5	8,5	9,8	7,3	10,2	9,7	11,1	2,4	7,3
1983	8,3	6,4	7,7	13,7	11,0	10,7	8,4	11,0	9,6	11,9	2,7	7,8
1984	9,7	6,6	8,5	16,0	10,6	10,8	9,2	11,2	7,5	11,3	2,7	7,4
1985	10,2	6,7	8,6	17,1	9,2	10,1	9,3	11,4	7,2	10,6	2,6	7,3
1986	10,4	6,1	9,9	16,7	8,4	10,0	9,4	11,6	7,0	9,7	2,8	7,2
1987	10,5	5,8	10,2	15,9	8,0	9,8	9,2	10,0	6,2	8,8	2,8	6,8
1988	10,0	5,8	10,5	14,0	7,7	8,8	8,8	7,6	5,5	7,8	2,5	6,1
1989	9,3	5,2	10,2	12,1	6,9	7,4	8,1	5,9	5,3	7,5	2,3	5,6
1990	8,9	4,5	9,1	11,6	6,0	6,6	7,4	5,6	5,6	8,1	2,1	5,5
1991	9,4	5,3	8,6	11,8	5,4	6,4	7,6	8,0	6,8	10,3	2,1	6,2
1992	10,4	6,2	8,8	13,0	5,4	7,1	8,4	9,9	7,5	11,2	2,2	6,9
1993	11,7	7,5	10,2	16,6	6,6	8,6	10,0	10,4	6,9	11,4	2,5	7,6
1994	12,0	8,0	11,2	18,4	7,6	9,8	10,7	9,5	6,1	10,3	2,9	7,5
1995	11,4	7,7	11,7	18,1	7,1	9,7	10,5	8,6	5,6	9,4	3,2	7,2
1996	12,0	8,4	11,7	17,5	6,6	9,5	10,7	8,1	5,4	9,6	3,4	7,1
1997	12,1	9,2	11,8	16,6	5,5	9,2	10,8	7,0	4,9	9,1	3,4	6,8
1998	11,5	8,7	11,9	15,0	4,2	9,3	10,2	6,3	4,5	8,3	4,1	6,7
1999	10,7	8,0	11,5	12,8	3,2	8,6	9,4	6,0	4,2	7,6	4,7	6,6
2000	9,4	7,3	10,7	11,0	2,6	6,9	8,4	5,5	4,0	6,8	4,7	6,1
2001	8,6	7,3	9,6	10,5	2,0	6,7	8,0	5,1	4,8	7,2	5,0	6,4
2002	8,9	7,8	9,1	11,4	2,5	7,3	8,2	5,2	5,8	7,7	5,4	6,9

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.5

Solde financier des administrations publiques des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7 (1)

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (2)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Part dans le PIB, en %												
1980	- 0,0	- 2,9	- 7,1	- 2,6	- 3,8	- 9,5	- 3,1	- 3,3	- 2,6	-	- 3,2	- 2,9
1981	- 2,2	- 4,0	- 11,1	- 3,9	- 4,8	- 15,7	- 5,2	- 3,9	- 2,2	- 2,8	- 2,8	- 3,4
1982	- 2,9	- 3,5	- 10,2	- 5,6	- 5,9	- 12,5	- 5,2	- 2,8	- 4,8	- 7,0	- 2,6	- 4,5
1983	- 2,8	- 2,9	- 10,3	- 4,8	- 5,1	- 14,8	- 5,1	- 3,3	- 5,6	- 8,2	- 2,6	- 4,8
1984	- 2,8	- 2,0	- 11,7	- 5,5	- 4,9	- 10,9	- 4,9	- 4,0	- 4,7	- 7,8	- 1,5	- 4,2
1985	- 3,0	- 1,1	- 12,7	- 7,0	- 3,2	- 10,2	- 5,0	- 2,9	- 5,1	- 8,9	- 0,6	- 4,2
1986	- 3,2	- 1,1	- 12,2	- 6,0	- 4,5	- 10,1	- 4,9	- 2,6	- 5,3	- 7,2	- 0,7	- 4,1
1987	- 2,0	- 1,8	- 11,8	- 3,1	- 5,3	- 7,9	- 4,6	- 1,8	- 4,3	- 5,4	0,3	- 3,3
1988	- 2,5	- 2,0	- 11,3	- 3,1	- 4,2	- 7,3	- 4,4	0,5	- 3,6	- 4,3	1,1	- 2,6
1989	- 1,8	0,1	- 11,7	- 2,6	- 5,0	- 7,7	- 3,8	0,8	- 3,2	- 4,6	1,8	- 2,2
1990	- 2,1	- 2,0	- 11,8	- 3,9	- 5,3	- 6,8	- 4,7	- 1,6	- 4,3	- 5,9	2,0	- 3,0
1991	- 2,4	- 2,9	- 11,7	- 4,6	- 2,7	- 7,5	- 5,1	- 3,1	- 5,0	- 8,4	1,8	- 3,8
1992	- 4,2	- 2,6	- 10,7	- 3,7	- 4,2	- 8,1	- 5,1	- 6,4	- 5,9	- 9,1	0,8	- 4,6
1993	- 6,0	- 3,1	- 10,3	- 6,9	- 2,8	- 7,3	- 5,8	- 7,9	- 5,0	- 8,7	- 2,4	- 5,2
1994	- 5,5	- 2,4	- 9,3	- 6,5	- 3,5	- 5,0	- 5,1	- 6,7	- 3,6	- 6,7	- 3,7	- 4,3
1995	- 5,5	- 3,3	- 7,6	- 6,6	- 4,2	- 4,3	- 5,0	- 5,8	- 3,1	- 5,3	- 4,7	- 4,1
1996	- 4,1	- 3,4	- 7,1	- 4,9	- 1,8	- 3,8	- 4,3	- 4,4	- 2,2	- 2,8	- 5,0	- 3,2
1997	- 3,0	- 2,7	- 2,7	- 3,2	- 1,1	- 2,0	- 2,6	- 2,2	- 0,9	0,2	- 3,8	- 1,8
1998	- 2,7	- 2,2	- 3,1	- 2,7	- 0,8	- 0,7	- 2,3	0,2	0,3	0,1	- 5,5	- 1,4
1999	- 1,8	- 1,5	- 1,8	- 1,1	0,7	- 0,5	- 1,3	1,1	0,7	1,7	- 7,2	- 1,0
2000	- 1,4	1,1	- 0,7	- 0,6	2,2	0,1	0,1	3,9	1,4	3,1	- 7,4	- 0,0
2001	- 1,5	- 2,8	- 2,7	- 0,1	0,1	0,4	- 1,6	0,8	- 0,5	1,8	- 6,1	- 1,3
2002	- 3,1	- 3,6	- 2,5	- 0,1	- 1,1	0,0	- 2,3	- 1,3	- 3,4	1,3	- 7,1	- 2,9

Source : OCDE.

(1) Différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques, rapportée au PIB.

(2) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.6

Part des recettes publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Part dans le PIB, en %												
1980	46,5	45,0	34,5	31,6	52,2	46,9	42,1	41,4	31,3	39,5	27,6	35,1
1981	47,1	44,8	34,4	33,0	52,9	47,4	42,3	43,9	31,9	39,6	29,0	35,8
1982	48,2	45,4	37,5	33,4	53,8	48,6	43,4	44,3	31,6	40,2	29,3	36,1
1983	49,0	44,7	39,6	35,3	54,7	48,9	44,2	43,5	31,1	39,7	29,5	36,1
1984	49,9	44,9	38,4	35,0	53,8	49,7	44,2	43,2	31,0	39,8	29,9	36,2
1985	50,3	45,1	38,2	36,1	54,1	49,6	44,4	43,0	31,4	39,5	30,4	36,5
1986	49,5	44,3	39,2	36,6	52,5	48,8	44,2	42,3	31,7	40,4	30,6	36,5
1987	49,9	44,0	39,0	38,0	53,4	49,1	44,3	41,8	32,4	40,6	32,0	37,0
1988	48,9	43,3	40,2	37,8	52,6	47,7	43,9	41,6	32,2	41,0	32,2	36,9
1989	48,6	44,1	41,1	39,6	49,6	45,7	44,0	41,3	32,4	41,2	32,3	37,0
1990	48,6	42,5	42,6	39,6	49,5	46,6	44,3	40,7	32,1	42,9	34,1	37,3
1991	49,1	44,1	43,8	40,3	52,2	46,9	45,2	40,9	32,2	43,9	33,7	37,6
1992	48,8	45,5	46,0	42,3	51,5	46,6	46,3	39,3	32,2	44,2	33,6	37,8
1993	49,3	46,2	47,4	42,5	53,0	48,3	47,3	37,7	32,5	43,5	32,2	37,9
1994	49,4	46,6	45,3	40,8	50,1	48,3	46,8	38,2	32,9	43,0	31,4	37,8
1995	49,7	46,1	45,8	38,4	47,3	48,5	46,5	38,9	33,3	43,1	31,4	37,9
1996	51,4	46,9	46,1	38,8	47,8	49,2	47,3	38,6	33,7	43,8	31,6	38,4
1997	52,0	46,6	48,4	39,0	47,1	49,5	47,7	38,9	33,9	44,5	31,6	38,7
1998	51,2	46,6	46,8	39,1	46,4	50,0	47,1	40,1	34,3	44,5	31,0	38,6
1999	51,8	47,3	47,1	39,7	47,6	49,6	47,6	40,3	34,4	44,1	30,9	38,8
2000	51,3	47,0	46,2	39,6	47,4	49,5	47,2	40,9	35,1	44,2	31,1	39,0
2001	51,4	45,5	45,8	39,8	46,5	49,8	46,6	41,1	34,4	43,5	31,9	38,7
2002	50,9	45,0	45,2	39,8	46,2	50,2	46,1	39,6	32,2	41,9	31,4	37,4

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.7

Part des dépenses publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Part dans le PIB, en %												
1980	46,6	47,9	41,7	34,2	56,0	56,4	45,2	44,7	33,8	-	30,8	37,6
1981	49,4	48,8	45,5	36,9	57,7	63,1	47,5	47,8	34,2	42,5	31,7	39,0
1982	51,1	48,9	47,7	39,0	59,7	61,1	48,6	47,1	36,4	47,3	31,9	40,5
1983	51,8	47,7	50,0	40,0	59,9	63,7	49,3	46,8	36,7	47,9	32,1	40,8
1984	52,7	46,9	50,1	40,4	58,8	60,6	49,1	47,2	35,7	47,5	31,4	40,3
1985	53,3	46,3	50,9	43,1	57,3	59,8	49,5	45,9	36,5	48,3	31,0	40,6
1986	52,7	45,4	51,4	42,6	57,0	58,9	49,1	44,8	37,0	47,6	31,2	40,6
1987	51,9	45,8	50,8	41,1	58,6	57,0	48,8	43,6	36,7	46,1	31,7	40,3
1988	51,4	45,3	51,5	40,9	56,8	55,0	48,3	41,1	35,8	45,4	31,1	39,5
1989	50,4	44,0	52,9	42,3	54,6	53,4	47,8	40,5	35,6	45,8	30,5	39,2
1990	50,7	44,5	54,3	43,4	54,8	53,4	48,9	42,2	36,5	48,8	32,1	40,3
1991	51,5	47,1	55,5	44,9	54,9	54,4	50,3	44,0	37,2	52,3	31,8	41,6
1992	53,0	48,1	56,7	45,9	55,7	54,7	51,4	45,7	38,0	53,3	32,8	42,8
1993	55,3	49,3	57,7	49,4	55,8	55,6	53,1	45,7	37,5	52,2	34,7	43,4
1994	54,9	49,0	54,6	47,3	53,5	53,3	51,9	45,0	36,5	49,7	35,1	42,4
1995	55,2	49,4	53,4	45,0	51,4	52,8	51,5	44,6	36,4	48,5	36,1	42,2
1996	55,5	50,3	53,2	43,7	49,6	53,0	51,6	43,0	35,9	46,6	36,6	41,9
1997	55,0	49,3	51,1	42,2	48,2	51,4	50,3	41,1	34,8	44,3	35,4	40,7
1998	53,8	48,8	49,9	41,7	47,2	50,7	49,4	39,8	34,0	44,4	36,5	40,2
1999	53,6	48,8	48,9	40,9	46,9	50,1	49,0	39,1	33,7	42,3	38,1	40,0
2000	52,7	45,9	46,9	40,2	45,3	49,4	47,2	37,0	33,6	41,2	38,6	39,3
2001	53,0	48,3	48,5	39,9	46,4	49,4	48,2	40,4	34,9	41,7	38,0	40,2
2002	54,0	48,6	47,7	39,8	47,3	50,2	48,4	40,9	35,6	40,6	38,6	40,7

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.8

Dette publique (engagements financiers bruts) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Part dans le PIB, en %												
1980	30,1	31,1	63,3	19,9	45,4	76,2	37,5	54,3	45,2	45,5	54,3	44,4
1981	29,4	34,8	65,5	24,6	49,2	88,8	40,2	54,9	44,4	46,9	59,3	45,9
1982	33,5	37,7	70,8	31,1	54,6	98,8	44,4	53,7	49,3	52,7	63,4	50,2
1983	34,6	39,3	76,1	37,7	60,6	109,2	48,3	53,7	52,4	58,4	68,9	53,7
1984	36,3	40,1	81,8	44,3	64,6	113,4	51,3	60,7	54,0	61,7	71,1	56,2
1985	38,0	40,8	89,1	49,0	69,1	118,1	54,4	59,2	59,0	66,9	71,4	59,3
1986	38,8	40,7	93,8	49,8	71,0	123,3	56,2	58,4	62,6	71,0	75,1	61,8
1987	40,1	41,8	98,3	49,0	73,5	127,8	58,4	56,1	64,1	71,5	75,5	62,8
1988	40,0	42,3	100,6	45,3	76,4	127,9	59,0	49,7	64,7	71,1	73,4	61,7
1989	39,9	40,9	103,7	46,9	76,2	124,6	59,3	43,0	65,0	72,3	70,4	60,9
1990	39,5	41,5	112,8	48,8	77,0	129,1	62,2	44,4	66,6	75,1	68,3	62,2
1991	40,3	38,8	116,8	49,9	76,9	130,9	62,5	44,3	71,4	82,8	64,5	63,8
1992	44,7	41,8	126,3	52,4	77,8	132,8	66,4	49,2	74,0	90,9	68,4	67,5
1993	51,6	47,4	128,2	63,5	79,0	138,1	70,8	58,1	75,6	96,2	74,3	71,6
1994	55,3	47,9	134,8	68,2	76,3	135,8	72,8	55,8	74,8	97,2	79,3	72,9
1995	62,9	57,1	133,9	73,8	77,2	133,9	77,4	60,6	74,2	99,9	86,6	75,6
1996	66,5	60,3	136,0	81,4	75,2	130,5	81,3	60,1	73,5	99,2	93,9	77,1
1997	68,2	61,8	133,3	80,8	69,9	124,8	81,4	60,5	70,8	97,5	99,9	76,3
1998	70,4	63,2	133,5	81,4	66,8	119,5	81,5	61,5	67,6	94,3	111,2	76,8
1999	66,2	61,2	128,0	75,6	63,1	114,8	77,9	56,3	64,5	92,5	124,9	76,0
2000	65,4	60,5	124,3	72,4	55,8	109,6	75,7	51,5	58,8	83,3	133,0	73,7
2001	65,0	60,2	121,7	68,4	52,8	108,5	74,5	50,4	58,9	83,2	141,5	74,4
2002	67,1	62,4	121,2	65,9	52,7	105,4	75,0	50,3	61,0	80,4	147,2	76,1

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.9

Balance courante des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Part dans le PIB, en %												
1980	- 0,6	- 1,6	- 2,4	- 2,5	- 0,5	- 3,1	- 1,7	0,7	0,1	- 2,3	- 1,0	- 0,9
1981	- 0,8	- 0,5	- 2,4	- 2,7	2,5	- 2,7	- 1,4	2,0	0,2	- 4,2	0,4	- 0,7
1982	- 2,1	0,8	- 1,8	- 2,4	3,4	- 1,1	- 0,9	1,0	- 0,2	0,6	0,6	- 0,4
1983	- 0,9	0,8	0,2	- 1,7	3,6	0,8	- 0,1	0,6	- 1,1	- 0,8	1,7	- 0,2
1984	- 0,1	1,6	- 0,8	1,1	4,8	1,4	0,5	- 0,1	- 2,4	- 0,4	2,7	- 0,6
1985	- 0,1	2,8	- 1,0	1,6	3,2	2,4	0,8	0,1	- 2,8	- 1,6	3,7	- 0,6
1986	0,3	4,4	0,3	1,6	2,4	3,8	1,8	- 0,6	- 3,3	- 3,0	4,2	- 0,3
1987	- 0,5	4,0	- 0,3	- 0,0	1,9	2,8	1,1	- 1,8	- 3,4	- 3,2	3,4	- 0,4
1988	- 0,5	4,3	- 0,8	- 1,0	2,9	3,3	1,0	- 4,3	- 2,4	- 3,0	2,7	- 0,3
1989	- 0,5	4,7	- 1,3	- 2,8	4,0	3,2	0,8	- 5,1	- 1,8	- 3,9	2,1	- 0,5
1990	- 0,8	3,2	- 1,5	- 3,5	2,8	3,1	0,1	- 4,0	- 1,4	- 3,4	1,5	- 0,6
1991	- 0,5	- 1,0	- 2,1	- 3,6	2,5	3,6	- 1,1	- 1,8	0,1	- 3,7	2,0	- 0,3
1992	0,4	- 0,7	- 2,5	- 3,6	2,1	4,4	- 0,8	- 2,1	- 0,8	- 3,6	3,0	- 0,3
1993	0,8	- 0,5	0,8	- 1,1	4,1	6,0	0,5	- 1,9	- 1,2	- 3,9	3,0	0,1
1994	0,5	- 1,1	1,2	- 1,3	5,0	6,0	0,3	- 1,0	- 1,7	- 2,3	2,7	- 0,1
1995	0,7	- 0,8	2,3	0,1	6,2	5,5	0,8	- 1,3	- 1,4	- 0,8	2,1	0,2
1996	1,3	- 0,3	3,2	0,1	5,2	5,1	1,1	- 1,1	- 1,5	0,5	1,4	0,0
1997	2,7	- 0,1	2,9	0,4	6,6	5,6	1,6	- 0,2	- 1,5	- 1,3	2,2	0,3
1998	2,7	- 0,3	1,9	- 0,5	3,3	5,3	1,1	- 0,6	- 2,3	- 1,2	3,0	0,0
1999	2,9	- 0,9	0,7	- 2,3	3,9	5,1	0,5	- 2,2	- 3,2	0,2	2,6	- 0,6
2000	1,3	- 1,1	- 0,5	- 3,5	2,1	4,1	- 0,4	- 2,0	- 4,2	2,6	2,5	- 1,2
2001	1,6	0,2	- 0,0	- 2,6	2,1	4,0	0,2	- 1,3	- 3,9	2,8	2,1	- 1,0
2002	2,1	2,5	- 0,5	- 2,6	2,1	4,7	1,1	- 0,8	- 4,8	1,5	2,8	- 1,1

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.